



RAPPORT
DE GESTION

20
23

TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ	7
RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION	8
RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION.....	9
MESURES EN LIEN AVEC LE RISQUE DE CRISE ÉNERGÉTIQUE.....	10
EFFICIENCE DE L'ADMINISTRATION.....	12
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SUITE DU PRÉAVIS N°19-2022).....	13
CONSEIL	15
COMMUNAL.....	15
BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	16
COMMISSION DE GESTION	16
VŒUX	17
OBSERVATIONS	19
SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL.....	21
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES	25
MESSAGE DU SYNDIC	26
SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	27
SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES	38
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES.....	52
SERVICE DES FINANCES.....	56
SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION.....	61
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	65
MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE.....	66
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS	67
DIVISION DOMAINES: PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS	74
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS	81
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	82
DOMAINES TRANSVERSAUX	83
RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES).....	87
VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES	93
CHANTIERS.....	96
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	101
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	102
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	103
PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (PALM)	106
SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EST LAUSANNOIS (SDEL)	106
AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, PRÉAUX SCOLAIRES ET ESPACES PUBLICS.....	106
ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION.....	107
TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER.....	108
TRAVAUX DES COMMISSIONS	115
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES	115
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	119
MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL.....	120
PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS.....	121
PROJETS	121
SECTEUR AFFAIRES SOCIALES	123
SECTEUR ENFANCE 0-12 ANS: STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR.....	127
ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE.....	128
SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	131
PRESTATIONS PARASCOLAIRES.....	132
ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	133
SECTEUR ANIMATIONS ET JEUNESSE	137
FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE	139
POLICE EST LAUSANNOIS.....	143
PROTECTION CIVILE.....	147
SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS).....	152
SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS (SIT).....	159
CONCLUSION	161
GLOSSAIRE	163
ANNEXES	167
ORGANIGRAMMES	168

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 93 c de la loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 110 du Règlement du Conseil communal du 20 mai 2016, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ci-après le rapport sur sa gestion pendant l'année 2023.

MUNICIPALITÉ

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET ORGANISATION

Présidence : M. G. Reichen, Syndic
Vice-présidence : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale (01.01. – 30.06.)
M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal (01.07. – 31.12.)

RÉPARTITION DES DIRECTIONS ET SUPPLÉANCES

Administration générale, finances et affaires culturelles (DAGF) :

Direction : M. G. Reichen, Syndic
Suppléance : Mme L. Masméjan, Conseillère municipale
Secrétaire municipal : M. Ph. Steiner

Domaines, gérances et sports (DDGS) :

Direction : Mme L. Masméjan,, Conseillère municipale
Suppléance : M. J.-M. Chevallaz,, Conseiller municipal

Travaux et services industriels (DTSI) :

Direction : M. M. Zolliker, Conseiller communal
Suppléance : M. L. Girardet, Conseiller municipal

Urbanisme et environnement (DUE) :

Direction : M. L. Girardet, Conseiller municipal
Suppléance : M. M. Zolliker, Conseiller communal

Jeunesse, affaires sociales et sécurité publique (DJAS) :

Direction : M. J.-M. Chevallaz, Conseiller municipal
Suppléance : M. G. Reichen, Snyderic

SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, qui siège le mercredi, a tenu 44 séances ordinaires et y a traité 1'577 objets. Elle a également tenu dix séances thématiques durant lesquelles des projets de grande ampleur ou particulièrement complexes ont été traités, notamment le futur plan d'affectation « Clergère Nord », la révision du Plan directeur communal et du Plan d'affectation communal, l'étude de différentes variantes de projet et de collaboration pour le développement du chauffage à distance à Pully ou encore la révision du délai de réalisation du PP8 (entre les carrefours de la Damataire et de la Perraudettaz).

RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS CANTONALES, RAPPORTS INTERCOMMUNES ET AVEC LAUSANNE RÉGION

AUTORITÉS CANTONALES

La Municipalité et les Conseillers municipaux, à titre individuel, entretiennent des relations directes avec les Conseillers d'État au gré des dossiers sensibles de la Commune pour lesquels le Canton est concerné ou impliqué.

FACTURE SOCIALE / PARTICIPATION À LA COHÉSION SOCIALE / PÉRÉQUATION

La Municipalité a poursuivi ses démarches au sujet de la facture sociale et de la péréquation, ainsi que des décisions cantonales portant sur les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

Le Tribunal fédéral (ci-après TF) a rendu le 23 juin 2023 son arrêt concernant le recours déposé par la Commune de Pully et douze autres communes contre l'arrêt de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (ci-après CDAP).

Le TF a donné raison aux treize communes : il a constaté non seulement une violation grave du droit d'être entendu des communes mais également que la CDAP, dans son rejet du recours, n'a pas tiré les conséquences juridiques de sa propre constatation que « les charges cantonales représentent entre 63.01 % et 92.94 % de toutes les recettes fiscales communales » et, qu'au vu de ces montants, le système actuel de péréquation ne respecte pas l'autonomie communale. Le TF a annulé les décisions relatives au décompte final 2019 et renvoyé les causes aux instances cantonales pour « nouvelles décisions dans le sens des considérants » de l'arrêt.

Suite à l'arrêt du TF, le Canton a également annulé les décisions relatives aux décomptes finaux pour les années 2020, 2021 et 2022. En parallèle, il a donné la possibilité aux communes de se déterminer sur les données à la base du calcul du nouveau décompte final des péréquations pour 2022. Les communes concernées, dont Pully, ont fait valoir auprès du Canton qu'elles n'étaient pas en mesure d'exercer un véritable contrôle des chiffres fournis. Elles ont également relevé que le nouveau décompte ne tenait en aucune manière compte des remarques du TF relatives au non-respect de l'autonomie communale et de la proportionnalité. Malgré cette contestation, le Canton a envoyé une nouvelle décision sur le décompte final des péréquations 2022, reprenant strictement les mêmes chiffres que ceux ressortant du décompte annulé quelques mois plus tôt. La Municipalité entend poursuivre la procédure destinée à défendre sa position en déposant un nouveau recours à la CDAP contre le dernier décompte reçu du Canton.

Indépendamment de cette procédure, le Conseil d'Etat, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) ont paraphé un accord institutionnel relatif à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

Cet accord prévoit que, dès 2025, le Canton financera 83 % de l'augmentation des dépenses sociales (contre 66 % actuellement) et prendra à sa charge CHF 160 millions de la facture sociale en plus par année (au lieu de CHF 150 millions dès 2028 comme prévu par le précédent accord conclu en 2020). Lors de la consultation initiée par le Canton sur cet accord, la Municipalité de Pully avait décidé de s'opposer à la signature de cet accord lors des assemblées générales des deux associations de communes (UCV et AdCV), considérant en particulier que l'effort financier consenti par le Canton restait insuffisant.

DISTRICT DE LAVAUX-ORON

Cette année s'est déroulée sans fait marquant au niveau du district, si ce n'est la rencontre avec M. le Préfet le 30 octobre, lors de sa visite annuelle, à l'occasion de laquelle les documents et informations présentés lui ont donné entière satisfaction.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

La Ville de Pully est représentée par M. le Syndic G. Reichen au sein du groupe des villes, qui réunit les communes de plus de 7'000 habitants. La Municipalité a ainsi été régulièrement informée sur les dossiers et projets de l'UCV ou dans lesquels elle collabore.

L'UCV est parvenue à signer un accord avec la plateforme Airbnb sur l'encaissement et le versement volontaire des taxes communales de séjour dans le canton de Vaud. Ainsi, les taxes sont directement perçues par Airbnb puis reversées à l'UCV, qui procède ensuite à la répartition des montants entre les communes concernées, dont Pully.

ASSOCIATION DE COMMUNES VAUDOISES (ADCV)

La Ville de Pully est membre de l'AdCV depuis le 1^{er} janvier 2023. Elle est représentée par M. le Syndic G. Reichen qui a activement collaboré dans ce cadre à la défense des intérêts de la Commune vis-à-vis du Canton au sujet de la participation des communes à la cohésion sociale et de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

LAUSANNE RÉGION

Se référer au rapport d'activité de Lausanne Région, publié à l'adresse www.lausanneregion.ch.

RAPPORTS INTERCOMMUNES

Pully Paudex Belmont (PPB)

L'Association a pour but de développer le tourisme sous toutes ses formes et de contribuer au développement économique et culturel de la région concernée.

Durant l'année 2023, PPB a soutenu le Giron des musiques de Belmont-sur-Lausanne, la Course à travers Pully, les mérites sportifs de Pully, la soirée du Chœur de dames et le bal des pompiers. De plus, PPB a entièrement organisé les Féeries de Pully qui ont proposé un programme festif pendant quatre jours (du 13 au 16 décembre).

Taxe intercommunale de séjour

Conformément à la loi cantonale sur l'appui au développement économique, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008, le Règlement intercommunal sur la taxe de séjour prévoit l'adaptation des barèmes de la taxe de séjour, désormais uniquement communale, une définition simplifiée des assujettis et des personnes exemptées, l'instauration d'un mode de calcul unique de la taxe, sur la base des seules nuitées, l'adaptation des tarifs destinée à financer une offre en matière de transports publics pour les hôtes et, enfin, des modalités simplifiées de collaboration à l'échelle de la région. En complément au règlement, une convention règle les aspects techniques de la collaboration intercommunale.

À Pully, une taxe communale de séjour de CHF 50'744.32 a été encaissée durant l'année 2023. Cette taxe est entièrement versée à PPB, qui la répartit conformément au Règlement intercommunal, soit :

20% à l'Office du tourisme de la Commune de Lausanne (Lausanne-Tourisme)	CHF 10'148.91
50% au fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL)	CHF 25'372.11
15% au fonds de réserve pour l'équipement touristique de Pully, géré par PPB	CHF 7'611.65
15% pour le financement de manifestations, concerts, achat de matériel utile à agrémenter le séjour des hôtes de passage	CHF 7'611.65

MESURES EN LIEN AVEC LE RISQUE DE CRISE ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE

L'hiver 2022-2023 a été marqué par un risque important de crise énergétique. La sécheresse qui a frappé l'Europe centrale à l'été 2022, la disponibilité réduite des centrales nucléaires françaises et la guerre en Ukraine ont généré des tensions sur les marchés du gaz et de l'électricité et ont perturbé l'approvisionnement durant l'hiver 2022-2023.

Avec le concours de l'Administration, des citoyennes et citoyens de Pully, et de ses entreprises, la Municipalité a mis en place toute une série de mesures pour économiser l'énergie - chauffage et électricité.

La situation s'est détendue pendant l'hiver 2023-2024. La Municipalité a néanmoins maintenu plusieurs mesures d'économies décidées à fin 2022.

MESURES MISES EN PLACE

Dès la rentrée estivale 2022, les Directions se sont penchées sur la question de pénuries d'énergie (électricité et gaz), sur les impacts possibles que cette situation pourrait avoir sur Pully et la définition des mesures à prendre afin que la population, les entreprises et l'Administration soient préparées au mieux à ce risque et, le cas échéant, en subissent les conséquences les moins dommageables possible.

Dans ce contexte, une cellule communale de crise, formée du syndic, du secrétaire municipal, des chefs de service, du commandant de Police et de la déléguée à la communication, s'est réunie à plusieurs reprises durant l'automne 2022.

Les démarches entreprises se sont inscrites dans le cadre des prescriptions fédérales et cantonales.

Placée sous la haute direction du Conseil fédéral et sous la surveillance de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE), OSTRAL est l'organisation chargée en Suisse de préparer les mesures permettant de surmonter une pénurie d'électricité, et, le cas échéant, de les mettre en œuvre. Cette organisation a fixé quatre niveaux de mesures pour permettre, par gradation, d'ajuster la demande d'énergie à l'offre disponible. Ces quatre niveaux sont les suivants :

Niveau 1 : le Conseil fédéral a la possibilité d'appeler l'économie et la population à économiser volontairement l'électricité.

Niveau 2 : le Conseil fédéral décide que les applications non vitales et énergivores (saunas, éclairage des vitrines, etc.) ne peuvent plus être utilisées que de manière limitée.

Niveau 3 : si on a recours au contingentement correspondant à ce niveau 3, le Conseil fédéral oblige alors les gros consommateurs (consommation supérieure à 100 MWh / an) à réduire leur consommation d'électricité.

Niveau 4 : si les mesures mises en place dans les 3 premiers niveaux ne suffisent pas pour stabiliser l'approvisionnement en électricité, la 4^e et ultime mesure rentre en jeu. Le Conseil fédéral ordonnerait alors des délestages par rotation dans les différentes zones du réseau.

La cellule de crise s'est d'abord concentrée sur le niveau 1 du plan OSTRAL, soit des mesures d'économies volontaires au sein de l'Administration communale et les mesures de communication connexes.

Dans la perspective de l'introduction des niveaux 2, 3 et surtout 4 (délestage), chaque Direction a passé en revue la liste de ses activités pour établir un plan de continuité des activités (PCA), dont les objectifs sont :

- répondre aux ordonnances fédérales et décisions cantonales en relation avec la gestion de l'événement ;
- garantir la protection de la population et des collaborateurs ;
- maintenir l'activité au niveau le plus élevé possible ;
- assurer, dans tous les cas, la continuité des tâches essentielles par l'affectation anticipée ou la réaffectation de moyens adéquats.

Les mesures principales, mises en œuvre fin octobre 2022 et maintenues jusqu'à la fin de l'hiver, étaient :

- l'abaissement des températures dans les bureaux et ateliers de l'Administration, les écoles, les salles de sport, la piscine couverte et le parc locatif communal ;
- la sensibilisation du personnel de l'Administration et des locataires des immeubles appartenant à la Commune sur les bonnes pratiques à mettre en place, au travail et/ou à la maison ;
- la sensibilisation de la population et des commerces via les canaux de communication habituels (mise à jour de la page énergie sur www.pully.ch) ;
- l'organisation de séances d'information pour la population, les petites entreprises et les gros consommateurs ;
- l'extinction des monuments et bâtiments (Prieuré, Théâtre de l'Octogone, église de Chantemerle, Musée, sculpture et fontaine du quai Milliquet, etc.) et de certains parcs et cheminements.

De son côté, la DDGS a mandaté un bureau externe pour passer en revue les possibles économies d'énergie pour les bâtiments de la Ville classés dans la catégorie des « gros consommateurs ». Ce mandat a abouti à la présentation au Conseil communal lors de sa séance du 27 septembre 2023 du préavis N° 15-2023 – Mesures OSTRAL (crédit voté : CHF 767'000.00).

En décembre 2023, le Conseil d'Etat a écrit à l'ensemble des communes vaudoises pour présenter la situation énergétique prévue pour l'hiver 2023-2024. Le risque de pénurie est annoncé comme étant bien plus faible que l'année passée à la même période. Que ce soit en matière d'électricité et de gaz, les différentes mesures mises en place ont porté leur fruit et le Conseil d'Etat a considéré que, selon toute vraisemblance, nous ne devons pas subir de pénurie durant l'hiver 2023-2024.

Toutefois, malgré les nouvelles rassurantes en matière d'approvisionnement énergétique à court terme, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il continuait à travailler à la sécurisation des infrastructures critiques. Le risque de pénurie pour les prochaines années ne pouvant être définitivement écarté, il appartient aux autorités de se préparer à minimiser les impacts que la survenance de ce danger engendrerait. Le Conseil d'Etat a donc encouragé les communes à poursuivre les travaux entamés en 2022, de telle sorte que les autorités soient prêtes en cas d'augmentation du niveau de risque.

Dans ce contexte, la Municipalité a décidé du maintien, pour l'hiver 2023-2024, de la grande majorité des mesures mises en place en 2022.

PLAN DE SECOURS INFORMATIQUE

Le Service des systèmes d'information (SSI) a initié un projet spécifique afin de garantir l'intégrité des données informatiques et la remise en exploitation sans risque des deux centres de données et des systèmes d'information de la Ville en cas de coupure d'électricité (délestage) durant l'hiver 2022-2023. Les services vitaux, indispensables pour garantir la continuité et la reprise d'activité, et les services critiques dont une indisponibilité de plus de deux semaines serait problématique financièrement ou légalement, ont été identifiés. Sur cette base, toute une série de mesures et de processus ont été définis.

Même s'il n'a pas été nécessaire de déployer ce plan durant l'hiver 2022-2023, il est désormais établi et disponible, si une pénurie venait à se déclarer.

POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU)

Le Canton, par l'intermédiaire des préfetures et de l'État-major cantonal de conduite (EMCC), a confié aux communes la mission de constituer des points de rencontre d'urgence, dont les objectifs sont les suivants en cas de délestage ou de panne d'électricité :

- garantir les prestations administratives de base ;
- assurer la communication vers la population et vers le Canton ;
- proposer des moyens d'urgence en matière financière ;
- garantir la prise en charge temporaire de la population résidente vulnérable ;
- assurer la transmission et prise en charge des appels de détresse et d'urgence.

Un PRU doit se situer dans un bâtiment secouru par une génératrice et chauffé (salle de gym, maison de commune, etc.). Pour les villes, le Canton a fixé la création d'un PRU pour 5'000 habitants.

Sur cette base, quatre PRU (collèges de Fontanettaz, des Alpes, de Mallieu et Maison Pulliérane) sur le territoire communal ont été planifiés.

L'équipement de base des PRU a par ailleurs été constitué (génératrice, ruban LED, jerricane, lampes projecteurs, plaque chauffante, casserole, thermos, boîte pharmacie, etc.). En novembre 2023, l'Organisation régionale de Protection Civile Lavaux-Oron a livré à la commune un complément d'équipement (appareils Polycom, signalétique, lot de gestion administrative).

Même si la mise en place des PRU ne s'est pas avérée nécessaire lors de l'hiver 2022-2023 et ne devrait pas l'être durant l'hiver 2023-2024, le dispositif est désormais prêt si une pénurie d'électricité venait à se déclarer.

EFFICIENCE DE L'ADMINISTRATION

LE CENTRE DE COMPÉTENCE EN GESTION DE PROJET (CCGP)

Multiplés et variés, les 190 projets en cours de réalisation, portés par la Ville de Pully et pilotés par son Administration font souvent travailler de concert plusieurs Directions et Services ainsi que des entités externes que ce soit le Canton, d'autres villes, le secteur privé ou le monde académique. En effet, depuis plusieurs années, la Ville de Pully se trouve confrontée à une augmentation des projets transversaux. Découlant généralement du programme de législature, on peut citer, la numérisation de la Ville (smart city), la transition énergétique et climatique, la politique d'extension et de réhabilitation des collèges, le masterplan des bâtiments, la réhabilitation de la station d'épuration ou encore la construction des axes forts. À ceci viennent s'ajouter les projets de mise en application de nouvelles lois, ordonnances et règlements, ou encore les projets internes aux Directions et Services.

Lors du déroulement d'un projet, certaines difficultés sont parfois rencontrées. Par exemple l'objectif du projet peut être mal compris par certains acteurs, la définition des rôles et responsabilités manque par moments de clarté, la communication est partiellement mise en œuvre, certains risques peuvent être sous-évalués ou encore les ressources humaines sont occasionnellement sous-estimées.

Dans l'objectif d'améliorer encore l'efficacité de son Administration, la Municipalité a décidé, en juin 2022, de lancer la création d'un Centre de compétence en gestion de projet (ci-après CCGP) en lui fixant les missions suivantes :

- diffuser à l'échelle de la Ville une méthode standardisée de gestion de projet ;
- dresser un portefeuille recensant l'ensemble des projets de la Ville ;
- élaborer un tableau de bord à l'adresse de la Municipalité pour piloter le suivi des objectifs du programme de législature.

Composé du secrétaire municipal ainsi que d'un représentant par Direction et Service, le CCGP est piloté par deux collaborateurs issus de la DTSI et du SSI. Ces onze membres sont en charge de diffuser la méthode auprès de leurs collègues, de former les nouveaux arrivants et de tenir à jour le portefeuille de projet de leur entité.

En 2023, le CCGP a :

- formé 25 collègues à la méthode de gestion de projet;
- constitué une première version consolidée du portefeuille de projet ;
- travaillé sur la refonte du guide du pilotage de projet, document de référence pour la méthode de gestion de projet de Pully.

Planifiée sur 3 ans, la mise en œuvre du CCGP devrait, d'une part, contribuer à une meilleure maîtrise des coûts, des ressources humaines, des délais et de la qualité. D'autre part, il pourra concourir à favoriser un équilibre entre les prestations fournies et les ressources disponibles. Finalement, il participera à optimiser le suivi des objectifs du programme de législature à l'aide d'indicateurs pertinents.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SUITE DU PRÉAVIS N°19-2022)

CONTEXTE

Lors de la séance du 23 novembre 2022, la Municipalité a présenté au Conseil communal un préavis en réponse à la motion de M. le Conseiller communal Patrick Eperon « Faire face à la récession: coordonner les autorités pullésiennes dans le cadre d'une délégation économique ».

Le Conseil communal a décidé de considérer que le préavis répondait à la motion de Monsieur le Conseiller Patrick Eperon compte tenu des engagements suivants pris par la Municipalité :

- a) formaliser une vision du développement économique de Pully sur la base notamment des rapports et études mentionnés dans le présent préavis, puis actualiser cette vision sur la base de données actualisées ;
- b) rendre compte au Conseil communal des actions de promotion économique concernant la Ville de Pully, sous la forme d'un point ad hoc dans chaque rapport de gestion annuel (bilans intermédiaires), sur la base d'indicateurs pertinents.

MESURES MISES EN PLACE

En 2015 et 2016, la Municipalité avait mandaté la société Wüest Partner pour établir les bases (analyses et bases de réflexion) d'une stratégie de développement des activités du centre-ville, puis pour développer cette stratégie. Suite au préavis N° 19-2022 et à la décision du Conseil communal, un nouveau mandat a été octroyé à la même société pour mettre à jour les réflexions menées en 2015 et 2016. En effet, la situation de l'économie, et particulièrement du marché immobilier, a sensiblement évolué depuis cette période. Cette évolution est notamment due à la pandémie du COVID-19 qui a ouvert des réflexions nouvelles sur l'avenir de l'habitat et du monde du travail. Le but du nouveau mandat était donc de dresser les perspectives de développement économique de la commune dans ce contexte « post COVID ».

Cette étude a été suivie par un groupe de travail, dirigé par M. Reichen, syndic, et composé de représentants de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, de la Direction des domaines, gérances et sports, du Service des finances et du Secrétariat municipal. Après plusieurs échanges entre ce groupe et les mandataires, un document a été finalisé. Celui-ci est en cours d'examen et le groupe de travail doit encore définir la suite à donner à ce mandat et plus généralement aux actions et démarches à lancer / poursuivre dès 2024 en matière de développement économique. Il est d'ores et déjà prévu une action de communication sous la forme d'une publication reprenant les principales conclusions de l'étude menée en 2023

CONSEIL COMMUNAL

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Composition du Bureau du Conseil communal jusqu'au 30 juin 2023

Présidente :	Mme J. Reigner	UDC
1 ^{er} vice-président :	M. O. Burnet	PLR
2 ^e vice-président :	M. F. Bründler	UP
Scrutateurs :	Mme Y. Baez	PS
	M. P. du Bois	VL
Scrutateurs suppléants :	Mme C. Domingos	Verts
	M. Ph. Reigner	UDC
Secrétaire :	Mme F. Medana	Verts
Secrétaire-suppléante :	Mme C. Burnand	Hors Conseil

Composition du Bureau du Conseil communal depuis le 1^{er} juillet 2023

Président :	M. O. Burnet	PLR
1 ^{er} vice-président :	M. F. Bründler	UP
2 ^e vice-président :	M. P. du Bois	VL
Scrutatrices :	Mme Y. Baez	PS
	Mme C. Domingos	Verts
Scrutateurs suppléants :	Mme N. Bernheim	PLR
	M. L. Kardum	UDC
Secrétaire :	Mme F. Medana	Verts
Secrétaire-suppléante :	Mme C. Burnand	Hors Conseil

COMMISSION DE GESTION

Composition de la Commission de gestion

Présidente :	Mme A. Viredaz Ferrari	Verts
Membres :	M. F. Anken	PLR
	M. G. Cuche	PLR
	Mme I. Dauner Gardiol	Verts
	M. R. du Bois	UDC
	M. R. Hammami	PS
	Mme K. Hirsch-Lorenz Blarer	PLR
	Mme V. Kuonen	UP
	Mme N. Lude	VL
	Mme L. Marin Guex	UP
	M. Ph. Stern	Verts
	M. Y. Nour	PS
	M. P. Zappelli	PLR
Membres suppléants :	Mme Y. Baez	PS
	M. C. Dufour	PLR
	Mme C. Felber	VL
	Mme M. Mayenisch-Tobin	Verts
	M. Ph. Reigner	UDC
	Mme F. Steinhäuslin Jeanrenaud	UP

Pour assurer une parfaite transparence de la suite donnée par la Municipalité aux vœux et observations de la Commission de gestion, il convient de rappeler, ci-après, les réponses apportées pour l'exercice 2022.

VŒUX

VŒU 1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Usage de l'autorisation de plaider – Référence des jugements

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité, lorsqu'elle communique sur l'usage de l'autorisation générale de plaider, indique systématiquement le numéro de référence du jugement du tribunal, avec si possible un lien internet direct sur la décision du tribunal.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris bonne note du vœu de la Commission de gestion. Elle indiquera le numéro du jugement lorsqu'il est disponible (ce qui est le cas pour les arrêts du Tribunal fédéral et de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, mais ne l'est pas pour les décisions de la Préfecture, par exemple). Quant au lien internet, il sera indiqué dans la communication et sera actif dans le texte mis en ligne sur le site internet de la Ville.

VŒU 2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES / JEUNESSE, AFFAIRES SOCIALES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Installation des ANF dans les écoles

La Commission de gestion demande que les responsables informatiques dans les écoles soient rapidement informés des compétences respectives des différents intervenants dans le cadre de l'installation des ANF (affichage numériques frontaux), y compris pour le matériel informatique de substitution qui s'avère nécessaire. Il est important qu'ils sachent vers qui se tourner en cas de besoin afin d'éviter une perte de temps inutile qui pénalise d'abord les élèves.

Réponse de la Municipalité

Lors de la rencontre de la sous-commission DAGFAC, le planning intentionnel et la stratégie de déploiement des ANF lui ont été décrits. Effectivement, la réalisation de ce projet implique l'exécution de tâches réparties entre la commune et le canton, respectivement les écoles. À ce propos, nous vous rassurons sur le fait que les écoles et leurs responsables informatiques des établissements primaires et secondaires sont au clair sur celles qui leur incombent car ils ont déjà eu l'occasion d'effectuer des mises en service d'ANF. De plus, les services de la DJAS et le Service des systèmes d'information (SSI) rencontrent les directions des établissements scolaires toutes les 6 semaines afin de traiter les aspects complémentaires.

Ainsi, nous ne pouvons pas interférer dans les communications opérationnelles entre le canton et ses employés, mais nous assurons la coordination avec les personnes responsables pour la bonne marche de l'installation.

En ce qui concerne le matériel informatique de substitution, il est entièrement de compétence cantonale avec le concept EDUNUM communiqué aux directeurs et responsables informatiques et qui se développe d'année en année.

VŒU 3 – TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS

Bilan carbone

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité produise et publie systématiquement un bilan carbone annuel au niveau communal grâce à un outil mis à disposition par le Canton et le communique au Conseil communal et à la population.

Cet outil permet de réaliser un bilan carbone simplifié des émissions territoriales communales, ainsi que des émissions de l'Administration. Une partie des catégories sont préremplies à partir de données fédérales ou cantonales, alors que d'autres sont à compléter sur la base de données en mains communales.

L'outil est disponible sur demande: pecc@vd.ch

Réponse de la Municipalité

La politique énergétique communale fait l'objet d'un suivi annuel au niveau de l'Administration communale et du territoire dans son ensemble. Un système d'indicateurs est en place depuis 2014 et les valeurs sont compilées et publiées annuellement dans le rapport de gestion (consommation d'électricité et d'eau par habitant, puissance de panneaux photovoltaïques installés, quantité de déchets par habitant, par exemple).

Par contre, l'évaluation d'un bilan carbone au niveau du territoire reste complexe. En effet, de nombreuses données sont pour l'heure difficiles à obtenir, voire indisponibles (exemples non exhaustifs: type de régime alimentaire, km parcourus en voiture ou en avion, chaleur consommée par les bâtiments). En outre, il existe diverses méthodologies de calcul permettant d'obtenir un bilan carbone, chacune avec ses propres hypothèses. La comparaison de bilans CO2 entre villes, par exemple, peut s'avérer peu pertinente.

Bien que l'outil développé par le Canton soit une approche intéressante, comme indiqué dans son mode d'emploi, il n'a pas été conçu pour établir un bilan annuel. En effet, certaines données utilisées ne peuvent être obtenues annuellement car issues d'études spécifiques réalisées tous les 5 à 10 ans. Typiquement, au niveau de la mobilité, les données utilisées proviennent de la dernière étude en la matière qui date de 2015.

Cependant, la Municipalité a pour objectif de réaliser un tel exercice à l'occasion de l'élaboration du prochain plan climat et évaluera dans ce contexte l'utilité et la pertinence de l'outil proposé par le Canton.

VŒU 4 – TRAVAUX ET SERVICES INDUSTRIELS / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Projection par images de synthèse dans les préavis

La Commission de gestion constate que certains projets d'architecture ou d'aménagements urbains tels qu'ils sont présentés dans les préavis municipaux ne permettent pas aux membres du Conseil de se rendre compte de leur emprise concrète tant horizontale que verticale dans leur environnement (voisinage / quartier). La Commission de gestion souhaite qu'une projection par images de synthèse soit intégrée dans les préavis concernant ces projets. Le préavis présenté doit être fidèle à la mise à l'enquête.

Réponse de la Municipalité

Depuis quelques années, la DUE et la DTSI intègrent déjà de nombreuses images de synthèse qui reflètent le plus fidèlement possible les documents d'enquête publique dans leurs différents préavis où les aménagements urbains sont prépondérants.

On peut citer comme exemple les préavis pour des crédits d'ouvrages N° 11-2020 – Rue de la Poste et av. Samson-Reymondin, N° 02-2019 – Chemins des Vignes et du Pré de la Tour, ainsi que le préavis pour le crédit d'étude du projet d'ouvrage N° 01-2019 – Projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics (PP8).

La DUE et la DTSI prennent toutefois bonne note de ce vœu et continueront dans cette direction.

VŒU 5 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Renaturation et zones de biodiversité

La Commission de gestion est informée que la DUE est en voie d'établir une liste des biotopes et zones de biodiversité présentes sur la commune dans le cadre du Plan Climat. La DUE a expliqué que la première partie de ce mapping est faite et que la deuxième partie est prévue pour la fin de l'été 2023. Les résultats de cet audit de la biodiversité pulliérane sera intégré dans les réflexions des nouveaux plans communaux.

- Concernant cet inventaire à établir, la Commission de gestion émet le vœu que :

Un inventaire exhaustif de la faune et de la flore sur l'ensemble du territoire communal soit dressé de façon à identifier et préserver l'ensemble des espèces animales et végétales menacées contribuant à la biodiversité du territoire communal tant sur bien-fonds publics que privés ;

- Et que l'étendue des zones protégées hors forêt soit précisée dans cet inventaire.

Réponse de la Municipalité

L'étude en cours pilotée par la DUE pour mesurer l'état de la biodiversité du territoire communal se base, d'une part, sur les données existantes au niveau cantonal et communal et, d'autre part, sur des observations in situ qui seront réalisées au cours du printemps et de l'été. Ce diagnostic identifiera les éléments constitutifs de l'infrastructure écologique (hotspots, corridors écologiques) et aboutira également à une localisation des territoires déficitaires pour

chacune des trames écologiques pertinentes (forêts, haies et bosquets ; cours d'eau et plans d'eau ; milieux maigres et rudéraux ; milieux sans éclairages artificiels nocturnes).

Si l'étude vise l'exhaustivité, elle ne peut toutefois prétendre recenser l'ensemble des espèces animales et végétales menacées, en particulier au niveau des parcelles privées. Elle offrira toutefois une première base solide qui pourra être complétée et précisée au besoin dans le cadre des travaux de révision du plan directeur communal ou par d'autres études spécifiques.

OBSERVATIONS

OBSERVATION 1 – ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES

Evolution de l'organisation des musées

La Commission de gestion constate que l'organisation des musées est en pleine évolution et cette dernière implique une modification conséquente du rôle des collaborateurs et collaboratrices, notamment de la direction. Elle demande à la Municipalité d'informer régulièrement le Conseil communal de l'évolution de la situation et des mesures prises pour garantir le bon fonctionnement du pôle muséal pullièran.

Réponse de la Municipalité

Depuis qu'elle a repris la direction des Musées de Pully en 2009, Mme D. Rivier leur a donné une nouvelle impulsion, entraînant le développement et le succès qu'on leur connaît aujourd'hui. Le Musée d'art a vu sa notoriété et sa fréquentation croître et la Villa romaine connaît un succès grandissant, en particulier depuis l'ouverture de l'ArchéoLab en 2014. Enfin, une troisième entité est en préparation avec l'espace muséal consacré à C. F. Ramuz dont l'ouverture est prévue à l'automne 2023.

Les besoins en ressources (humaines et financières) ont été adaptés au fur et à mesure du développement des Musées de Pully. L'évolution de ces besoins a été portée à la connaissance et validée par le Conseil communal au travers des budgets et des comptes, mais également des rapports de gestion.

Cela dit, et compte tenu de l'évolution constatée, il a été décidé en 2022 de confier à une société spécialisée un mandat destiné à faire un état des lieux de la structure organisationnelle des Musées et, cas échéant, de proposer des axes d'amélioration et des propositions concrètes de développement pour le futur. La poursuite de cette démarche a été suspendue, du fait de l'absence pour raison de santé de la Directrice des Musées.

La Municipalité informera, le moment venu, le Conseil des résultats de cette démarche et des éventuelles mesures qui seront prises pour garantir le bon fonctionnement du pôle muséal pullièran.

OBSERVATION 2 – ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES ET AFFAIRES CULTURELLES / DOMAINES, GERANCES ET SPORTS

Utilisation d'une part d'un crédit d'investissement à une autre fin que celle prévue

La Commission de gestion s'étonne qu'un montant non dépensé d'environ CHF 250'000 du préavis N° 05-2019, prévu pour la réfection de la toiture de l'église de Chantemerle, ait été utilisé pour la réalisation d'un accueil mutualisé Musée d'art de Pully-espace muséal Ramuz/La Muette (Communication N°2-2023). Pour la création de l'espace muséal C.F. Ramuz, le Conseil communal a voté un crédit d'investissement de CHF 1'181'000 en 2017 et le préavis N° 13-2017 prévoyait un arrangement différent pour assurer l'accueil. Cette manière d'informer le Conseil communal, mais de se passer de son accord pour une dépense supplémentaire apparaît non conforme au Règlement sur la comptabilité des communes et notamment à son article 14 qui stipule que « Tout investissement fait l'objet d'un préavis au conseil général ou communal indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges d'exploitation qu'il entraîne ».

Réponse de la Municipalité

Les raisons pour lesquelles une part du crédit d'investissement octroyé par le Conseil communal dans le cadre du préavis N° 5-2019 « Entretien du patrimoine construit 2019-2022 » a été utilisé pour la réalisation d'un accueil mutualisé entre le Musée d'art et l'espace muséal Ramuz ont été données dans la communication N° 2-2023.

Le préavis N° 5-2019 intégrait une série d'interventions ayant pour point commun l'entretien du patrimoine bâti communal. La conclusion votée par le Conseil communal dans sa séance du 5 juin 2019 était générale et ne reprenait pas de façon détaillée l'ensemble des interventions listées dans le préavis.

La Municipalité a considéré que, dans la mesure où l'une des interventions n'allait pas pouvoir être réalisée, elle pouvait la remplacer par une autre, à savoir la réalisation de l'accueil mutualisé, relevant également de l'entretien du patrimoine bâti communal et justifié par des raisons valables, et cela sans dépassement de l'enveloppe globale allouée par le Conseil communal.

Cela dit, la Municipalité conçoit que cette façon de faire est sujette à interprétation, eu égard notamment à l'article 14 du Règlement sur la comptabilité des communes. Dans ce contexte, elle s'engage à adopter à l'avenir l'interprétation la plus restrictive des dispositions de ce règlement et à s'en tenir à la réalisation des travaux tels que décrits dans le préavis.

OBSERVATION 3 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Police des constructions

La Commission de gestion demande à la Municipalité de mettre en œuvre les recommandations idoines de la Cour des Comptes dans son rapport de 2021 N° 73 intitulé « L'octroi des permis de construire et des permis d'habiter en zone à bâtir : une synthèse d'audits menés auprès de sept communes, complétée par un audit de la CAMAC. » et le guide des bonnes pratiques qui en résulte.

En effet, il revient à la Municipalité de définir les contrôles à effectuer en sus de ceux qui découlent directement des lois et règlements. En particulier, la Commission de gestion demande à la Municipalité de mettre en œuvre si tel n'est pas le cas actuellement les bonnes pratiques qui seraient applicables à la Commune de Pully, préconisées par la Cour des Comptes et listées ci-dessous – et au besoin d'inclure dans la révision du RCATC et/ou une marche à suivre interne pour le suivi des étapes de la procédure allant du dépôt de demande d'implantation préalable / permis de construire à l'octroi du permis d'habiter. Ces éléments devraient permettre à l'avenir d'évaluer la performance de la police des constructions et les coûts relatifs à son fonctionnement sur des critères objectifs.

Bonne pratique : Pilotage des activités de police des constructions et information

Définir des objectifs, fixer des cibles à atteindre et établir des indicateurs de performance (contrôles de légalité, délais, coûts et couverture des coûts) pour optimiser le pilotage des processus d'octroi des permis de construire et d'habiter. S'appuyer sur ces données pour informer le public sur la performance de la police des constructions, notamment dans le cadre du rapport annuel de gestion.

Bonne pratique : Contrôles de conformité en cours de travaux

Débloquer les moyens nécessaires pour mettre en place les contrôles de conformité prévus par la loi (implantation, raccordement des canalisations, aspects énergétiques, etc.).

Identifier les étapes exigeant un contrôle en cours de travaux.

Requérir des constructeurs qu'ils avisent la commune de la réalisation de chaque étape mais aussi qu'ils transmettent le programme des travaux avant le début de ceux-ci.

Mettre en place un suivi de l'avancement des travaux pour assurer la réalisation des contrôles nécessaires et veiller au dépôt par le constructeur de la demande du permis d'habiter.

Réponse de la Municipalité

La DUE cherche constamment à améliorer ses pratiques en matière d'autorisation de construire, que ce soit dans le cadre des procédures d'octroi des permis de construire, d'habiter ou d'utiliser. Ainsi, la grande majorité des recommandations émises par la Cour des comptes sont aujourd'hui déjà appliquées ou en cours d'application. La mise en place d'un système de gestion électronique des documents au niveau de l'Administration représente une étape importante dans l'optimisation des procédures de permis (dématérialisation, suivi des dossiers, gestion des délais).

La DUE compte bien poursuivre ses efforts en ce sens. Elle relève toutefois que certaines « bonnes pratiques » sont très difficilement applicables, voire peu réalistes. Il s'agit notamment des contrôles de conformité en cours de travaux qui nécessiteraient d'importantes ressources supplémentaires et la définition des performances des autorisations de construire qui dépend essentiellement de la qualité des dossiers déposés.

En matière d'émoluments administratifs, la Ville dispose déjà d'un règlement spécifique. Celui-ci sera très prochainement adapté afin d'intégrer une meilleure couverture des coûts des prestations.

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Durant l'année 2023, le Conseil communal a traité les objets suivants au cours de huit séances ordinaires :

22 mars

- Préavis N° 01-2023 – Bâtiment du Prieuré 2a - Crédit d'études pour rénovation et transformation du bâtiment Prieuré 2a – Crédit demandé CHF 660'000.00 ;
- Préavis N° 02-2023 – Renouvellement des postes de travail légers – Crédit demandé CHF 105'000.00 ;
- Préavis N° 03-2023 – Construction d'un bâtiment scolaire modulaire en bois à Chantemerle – Crédit demandé CHF 12'870'000.00 ;
- Motion de M. le Conseiller Slama et consorts – Quelques adaptations minimales du RCATC ;
- Motion de M. le Conseiller Bründler et consorts – Quelques adaptations complémentaires et capitales du RCATC ;
- Motion de M. le Conseiller Stehlin (retirée par le motionnaire) - Bâtiment du Prieuré ;
- Motion de M. le Conseiller Briod et consorts – Pour l'élaboration d'une proposition de règlement en vue de l'adoption d'une taxe communale relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire ;
- Postulat de Mme la Conseillère Gämperle et consorts – Plan pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G ;
- Postulat de M. le Conseiller Roy et consorts – Accélérer la mise en œuvre d'aménagements vélos ;
- Postulat de M. le Conseiller du Bois et consorts – Vers un moratoire partiel sur les constructions par l'établissement de zones réservées ;
- Postulat de Mme la Conseillère Tafelmacher et consorts – Vers un moratoire partiel sur les PPA.

26 avril

- Préavis N° 04-2023 – Adoption des modifications du plan d'affectation « Roches-Rochettaz », aménagement d'un cheminement piétonnier entre l'impasse du ch. des Roches et l'av. de Rochettaz, mise en séparatif et renouvellement des conduites industrielles – Crédit demandé CHF 1'226'000.00 ;
- Interpellation de M. le Conseiller Nour et consorts – Quelle politique d'arborisation des espaces publics communaux ?

24 mai

- Préavis N° 05-2023 – Adoption du plan d'affectation « Clergère-Gare » et de son règlement – Préavis retiré par la Municipalité ;
- Préavis N° 06-2023 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023 – Crédit demandé CHF 468'500.00 ;
- Préavis N° 07-2023 – Ch. de Tourronde - Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des réseaux d'eau potable et routier et renforcement du réseau électrique basse tension – Crédit demandé CHF 1'278'000.00 ;
- Préavis N° 08-2023 – Crédit d'études pour la révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation de Pully – Crédit demandé CHF 1'160'000.00 ;
- Interpellation de Mme la Conseillère Nathalie Lude – PDCom, PACom (PGA) : comment les outils cantonaux vont-ils être intégrés aux travaux de révision ?

21 juin

- Préavis N° 09-2023 – Adoption du plan d'affectation « Collège Principal II » et de son règlement ;
- Préavis N° 10-2023 – Rapport de gestion 2022 ;
- Préavis N° 11-2023 – Comptes 2022 ;
- Préavis N° 12-2023 – Rue de la Poste et av. Samson Reymondin - Réaménagement de l'espace public, mise en séparatif, renouvellement et renforcement des infrastructures de la Ville de Pully – Crédit demandé CHF 1'100'000.00 ;
- Postulat de Mme la Conseillère Melissa Torres et consorts – Vers une ville sans déchet plastique à usage unique ;
- Interpellation de M. le Conseiller Daniel Hammer – Pour être réellement inclusive, la Bibliothèque de Pully doit commencer par s'abstenir de tout militantisme ;

- Interpellation de M. le Conseiller Frédéric Bründler – Politique municipale en matière de lutte contre l'obsolescence programmée et d'incitation à réparer les appareils défectueux plutôt que de jeter ;
- Interpellation de M. le Conseiller Dimitri Simos – Rejets massifs d'eaux usées dans le lac entre les 23 février et 17 mars 2022.

27 septembre

- Préavis N° 13-2023 – Acquisition des parcelles 700-701-702 et affectation des sols - Suite du préavis N° 06-2020 – Rénovation de Pully-Plage – Crédit demandé CHF 700'000.00 ;
- Préavis N° 14-2023 – Réponse au postulat de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts - Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux – Crédit demandé CHF 425'000.00 ;
- Préavis N° 15-2023 – Mesures OSTRAL – Crédit demandé : CHF 767'000.00 ;
- Préavis N° 16-2023 – Bâtiment du Prieuré 2a - Crédit d'études pour rénovation et transformation du bâtiment du Prieuré 2a – Crédit demandé CHF 750'000.00 ;
- Postulat de M. le Conseiller Roy et consorts – La nouvelle rue de la Poste: Promouvoir le commerce et la convivialité ;
- Postulat de M. le Conseiller Frédéric Bründler et consorts – Vers une véritable vision pour les mobilités actives ;
- Interpellation de M. le Conseiller Contini – Sur le tarif de l'électricité et sur la hausse des coûts des ménages ;
- Interpellation de M. le Conseiller Dimitri Simos – Pour sécuriser le chemin de l'école.

8 novembre

- Préavis N° 17-2023 – Arrêté d'imposition pour l'année 2024 ;
- Préavis N° 18-2023 – Maison Pulliérane - Amélioration de la sécurité contre l'incendie et déplacement du Data Center – Crédit demandé CHF 2'490'000.00 ;
- Préavis N° 19-2023 – Adaptation des émoluments de l'Office de la population - Révision du règlement et tarif des émoluments de l'Office de la population ;
- Interpellation de M. le Conseiller Cuche relative aux abris bus à proximité de la Gare de Pully ;
- Interpellation de M. le Conseiller Dimitri Simos pour sécuriser le chemin de l'école.

22 novembre

- Préavis N° 20-2023 – Reconstruction de la station d'épuration de Pully - Etudes de projet – Crédit demandé CHF 8'244'000.00 – Préavis retiré par la Municipalité ;
- Préavis N° 21-2023 – Gestion électronique des documents et numérisation de processus – Crédit demandé CHF 750'000.00 ;
- Préavis N° 22-2023 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023, 2^e série – Crédit demandé CHF 401'800.00.
- Postulat de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts – Evaluer la durabilité financière communale ;
- Postulat de Mme la Conseillère Tafelmacher et consorts – Vers un moratoire partiel sur les PPA ;
- Interpellation de M. le Conseiller Gérald Cuche relative aux abris bus à proximité de la Coop.

6 décembre

- Préavis N° 23-2023 – Budget de l'année 2024 ;
- Préavis N° 24-2023 – Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2023 à 2027 ;
- Préavis N° 25-2023 – Plan d'affectation « Chamblandes-Dessous » - Levée des oppositions formées contre les amendements au règlement adoptés par le Conseil communal
- Interpellation de M. le Conseiller Gérald Cuche – Parement des murs en béton.

MOTIONS ET POSTULATS EN COURS

Motions en suspens au 31 décembre 2023

- Motion de M. le Conseiller Slama et consorts – Quelques adaptations minimales du RCATC ;
- Motion de M. le Conseiller Bründler et consorts – Quelques adaptations complémentaires et capitales du RCATC ;
- Motion de M. le Conseiller Briod et consorts – Pour l'élaboration d'une proposition de règlement en vue de l'adoption d'une taxe communale relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire.

Postulats en suspens au 31 décembre 2023

- Postulat de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts – Des solutions innovantes pour une rénovation énergétique rapide des bâtiments communaux ;
- Postulat de Mme la Conseillère Gämperle et consorts – Plan pour un déploiement maîtrisé des antennes 5G ;
- Postulat de M. le Conseiller P. du Bois et consorts – Vers un moratoire partiel sur les constructions par l'établissement de zones réservées ;
- Postulat de M. le Conseiller Roy et consorts – La nouvelle rue de la Poste: Promouvoir le commerce et la convivialité ;
- Postulat de M. le Conseiller Frédéric Bründler et consorts – Vers une véritable vision pour les mobilités actives.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES

MESSAGE DU SYNDIC

Ce rapport de gestion donne une image très complète de l'étendue et de la diversité des tâches assumées par l'Administration au profit de la population, dans chacune de ses Directions.

En ce qui concerne plus spécifiquement la Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, un élément particulier qui a marqué l'année 2023 mérite d'être mis en évidence, sans pour autant, bien évidemment, diminuer l'importance de l'ensemble des tâches effectuées par les services.

Les dépenses qui nous sont imposées (cohésion sociale, solidarité entre communes, transports publics) continuent de peser lourdement sur nos finances. Comme déjà relevé à maintes reprises, ces dépenses, et plus précisément le système qui détermine leur répartition entre les communes (péréquations), est à l'origine de notre déficit structurel.

En novembre 2020, la Ville de Pully et douze autres communes ont recouru contre le décompte final des péréquations et de la facture sociale 2019 à la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal. Dans son arrêt du 10 décembre 2021, la CDAP a rejeté ce recours, bien qu'ayant relevé que le système de péréquation actuel n'est pas adéquat et entraîne des résultats qui ne sont conformes, ni à l'autonomie communale définie par la Constitution vaudoise, ni au principe de proportionnalité. La CDAP a toutefois estimé qu'il s'agissait d'une question politique, refusant d'annuler la décision du Département concerné pour ce motif, ce qui a amené les mêmes communes à déposer un recours au Tribunal fédéral.

Par son arrêt du 23 juin 2023, le Tribunal fédéral (TF) a donné raison aux treize communes, en annulant l'arrêt cantonal, ainsi que les décomptes litigieux. À ce stade, les juges fédéraux se sont concentrés exclusivement sur les questions de procédure et ont constaté que le droit d'être entendu des communes avait été violé par l'État, une violation qualifiée de grave.

Mais sans se prononcer sur le fonds, le TF ne s'est pas tenu à ce seul aspect formel ; il a en effet également vivement critiqué la position de la CDAP, estimant que cette dernière n'avait pas tiré les conséquences juridiques de ses constatations. En effet, selon le TF, le constat de non-conformité du système à l'autonomie communale et au principe de proportionnalité, aurait dû conduire à l'annulation des décisions contestées.

Cette première victoire juridique place le Conseil d'État dans une position difficile et inédite. Si l'arrêt du TF porte uniquement sur le décompte de l'année 2019, il entraîne évidemment des effets sur toutes les années suivantes, dont les montants facturés aux communes sont répartis selon les mêmes règles. De ce fait, les enjeux financiers sont conséquents, tant pour les communes concernées que pour l'État.

Dans ce contexte complexe, la Municipalité poursuivra avec détermination, par une négociation ou par voie juridique, sa lutte pour que le droit soit respecté, et pour que la contribution de la Ville aux factures cantonales reste dans des proportions raisonnables, préservant son autonomie financière, afin d'être en mesure de financer les prestations et les infrastructures nécessaires à sa population.

Gil Reichen

SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AUTORISATIONS GÉNÉRALES

Durant l'année, le Service de l'administration générale a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 6 dossiers :

- 1 cause est en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale ;
- 1 cause est en cours devant le Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois ;
- 2 causes ont été déclarées sans objet par la Cour de droit administratif et public cantonale ;
- 2 causes ont été jugées par le Tribunal fédéral: 1 a été admise et 1 a été rejetée.

Pour la DUE, 1 nouveau recours concernant l'entité Parcs et promenades a été déposé.

Concernant l'entité Autorisations de construire, 13 nouveaux recours ont été déposés.

Au cours de l'année, 7 causes ont été jugées par la CDAP :

- 5 recours ont été rejetés ;
- 2 recours ont été partiellement admis.

Un recours a par ailleurs été retiré et un recours est devenu sans objet.

Au niveau fédéral, un recours a été admis par le Tribunal fédéral.

Au 31 décembre 2023, 17 causes restaient en attente d'un verdict.

La DTSI a usé de l'autorisation de plaider dans le cadre de 2 dossiers :

- 1 cause est en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale ;
- 1 cause est en cours devant la CDAP.

Opérations immobilières

La Commission d'achat d'immeubles n'a pas eu d'objet à traiter et, par conséquent, ne s'est pas réunie.

Les opérations immobilières conclues par la Municipalité ont été les suivantes :

- Parcelles 394, 784, 3353, 7482, 7483, 7485, 7489, 7523, 7527, 7528, 7540, 7541, 7544, 7547, 7550, 7553 – Décadastration et transfert au domaine public communal ;
- Parcelle 800 - av. des Désertes 28 à 32 – Division de bienfonds et cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) ;
- Parcelles 809 et 810 - av. des Désertes 17 – Constitution d'une servitude d'empîement ;
- Parcelles 1012, 1013, 1029, 1038, 1039, 1248, 1249, 1250, 1251, 1252 et 7413 et DP 1063 - av. des Cerisiers – Expropriation partielle et désaffectation partielle du domaine public communal ;
- Parcelle 1788 - ch. de Villardiez 8 – Division de bienfonds et cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) ;
- Parcelle 1791 - ch. du Viaduc 31 – Constitution d'une servitude de passage public à pied et tous véhicules ;
- Parcelles 2076 et 3292 - av. de Belmont – Réunion de bienfonds ;
- Parcelle 2200 - ch. de la Vuachère – Fractionnement de bienfonds ;
- Parcelle 3137 - bois de la Chenaule – Constitution d'une servitude de passage à pied et tous véhicules en faveur de l'OFROU ;
- Parcelle 3137 - bois de la Chenaule – Constitution d'une servitude de maintien d'ancrage en sous-sol ;
- Parcelle 3148 - les Raforts-Papolet – Constitution d'une servitude de maintien d'ancrage en sous-sol ;
- Parcelles 3062 - bd de la Forêt 3 et 3A – Constitution d'une servitude de passage public à pied et pour tous véhicules ;
- Parcelles 3215 et 1942 – Divisions, cessions et réunions de bienfonds pour des aménagements publics ;
- Parcelle 3661 - av. des Collèges 43 – Division de bienfonds et cession au domaine privé communal (cession de terrain pour des aménagements publics) ;
- Parcelle 7542 - bd. de la Forêt – Cession au domaine public communal ;
- Commune d'Ormont-Dessous - Parcelle 1572 - ch. du Lioson 58 – Constitution de servitude.

ANIMATION, COORDINATION ET OPTIMISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Conférences des chefs de service, coordination interservices

Les chefs de service se réunissent une fois par semaine pour prendre connaissance des objets traités par la Municipalité et des décisions prises. Cette séance leur permet d'échanger sur les dossiers impliquant plusieurs services et de coordonner les mesures à prendre.

Développement durable

L'outil d'évaluation Boussole 21 est utilisé pour l'élaboration de rapports, de préavis et tout autre document nécessitant une réflexion sur la durabilité de l'objet traité. Le personnel a été formé à l'usage de cet outil – disponible gratuitement sur internet (www.boussole21.ch) – qui permet de structurer la réflexion en amont, le développement de l'argumentation lors de la rédaction des documents et l'évaluation des résultats en aval.

Les mesures spécifiques entreprises au sein de l'Administration, auprès de la population, ou dans le cadre de travaux ou développements urbanistiques figurent dans les chapitres correspondants des directions responsables.

Représentation au sein de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM) et de la Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux (CISM)

Le secrétaire municipal participe régulièrement aux activités de l'AVSM et de la CISM. L'AVSM a pour but premier d'aider ses membres dans l'exercice de leur fonction, d'assurer entre eux coordination et information ainsi que de parfaire leur formation dans l'intérêt des administrations communales vaudoises. Quant à la CISM, elle réunit les secrétaires municipaux des villes du Canton et offre une plateforme informelle mais très efficace d'échange et d'information.

Plan canicule

La Municipalité a écrit, courant mai, à 1'884 personnes de plus de 75 ans, afin de les sensibiliser sur le comportement à adopter en cas de fortes chaleurs et leur apporter un soutien, si désiré. Les personnes qui en ont émis le vœu ainsi que toutes les personnes de 90 ans et plus ont été intégrées dans une base de données en vue de planifier les appels téléphoniques et visites en cas de déclenchement du plan canicule.

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) du Canton a activé le plan canicule le jeudi 17 août. La Protection civile de Lavaux-Oron a alors entrepris d'appeler et/ou de visiter les personnes qui en ont fait la demande, soit 64 personnes à Pully. Le plan canicule a été levé le vendredi 25 août.

AIDES ET SUBVENTIONS

Aide humanitaire et coopération au développement

Depuis 1972, la Ville de Pully soutient des projets d'aide humanitaire et de coopération au développement à l'instar d'une vingtaine de communes vaudoises. En 2023, elle a accordé des soutiens financiers à hauteur de CHF 60'000.00 (montant identique en 2022).

Nouvelle Planète, Morija, la Fondation Jan & Oscar, Vétérinaires Sans Frontières, la Fondation Suisse de Déminage, Vivamos Mejor et la Fondation Sentinelles font partie des organisations bénéficiaires.

Les projets suivants ont notamment été soutenus :

- approvisionnement en eau potable dans les écoles de la commune de A Vuong au Vietnam ;
- mise en place de l'adduction d'eau gravitaire dans la commune d'Anorambe à Madagascar ;
- amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans la région de Sakoula, au Burkina Faso ;
- inclusion des personnes malvoyantes au Bénin ;
- renforcement de la sécurité alimentaire des animaux d'élevage face à la sécheresse au Kenya ;
- aide d'urgence aux victimes de la guerre en Ukraine ;
- amélioration des conditions de scolarisations dans le village de Tsarafierana, à Madagascar.

MANIFESTATIONS ET ANIMATIONS

La Municipalité participe à de nombreuses manifestations à vocations politique, économique, culturelle ou sociale afin de représenter les intérêts de la Ville. Elle s'implique également en organisant ou en apportant un soutien financier ou logistique à maints événements ayant lieu à Pully.

Manifestations organisées par des instances privées auxquelles la Municipalité est invitée

Dans la mesure du possible, un membre de la Municipalité assiste à ces manifestations en qualité de représentant des Autorités communales.

Manifestations organisées par des instances privées pour lesquelles la Municipalité offre un soutien financier et/ou logistique

La coordination des prestations des services communaux est assurée par le Service de l'administration générale. Font notamment partie des soutiens: la mise à disposition à titre gracieux de tentes, de bancs et de tables, de boîtiers et matériels électriques, de matériel de voirie, de vins de la Ville pour la partie officielle, ou encore de locaux.

Près de 40 manifestations publiques ont nécessité une coordination des prestations communales, dont la Course à travers Pully, le Weekend Musical ou encore le Rallye d'Halloween.

Manifestations organisées par la Municipalité

Après trois années d'interruption liée au COVID, la Municipalité a à nouveau organisé la rencontre annuelle des chefs d'entreprises et sociétés situées à Pully. Plus de 1'000 invitations ont été envoyées et près de 250 personnes se sont rendues à L'Octogone – Théâtre de Pully le lundi 3 avril. Cette année, la Municipalité a convié comme orateurs MM. Adolfo Orive et Jean-Claude Woeffray, respectivement Président Directeur Général et Facility Senior Manager de la société Tetra Pak, dont le siège est à Pully. Les présentations de MM. Orive et Woeffray ont porté sur les valeurs en matière de durabilité prônées par Tetra Pak, et ont été très appréciées par les personnes présentes.

La Fête nationale du 1^{er} août s'est déroulée comme de coutume au Port en présence des Autorités communales et de la population. Cette manifestation est expliquée dans le chapitre du Bureau de la communication, qui est responsable de l'organisation.

Jumelage Pully – Obernai

M. Bernard Fischer, maire d'Obernai et son adjoint, M. Robin Claus, ainsi que leurs conjointes, ont participé aux festivités du 1^{er} août. Le 10 octobre, M. Reichen, syndic, a par ailleurs accueilli à la cave de Rochettaz une délégation de seniors d'Obernai, dans le cadre des échanges entre un groupe de seniors de la Mosaïque de Pully Nord et ceux de la ville alsacienne.

Marché du vendredi

Compte tenu de la mutation du centre-ville et des incidences sur la voie publique durant l'année écoulée, le marché du vendredi matin, localisé en partie sur la place Obernai, a été entièrement installé sur la place de la Gare et le parking attenant, à la satisfaction des commerçants du marché.

Le réaménagement de la rue de la Poste et ses abords étant terminé, la possibilité de déplacer sur cette artère certains commerçants du marché du vendredi sera étudiée avec leur concours.

Buvettes éphémères au Quai Milliquet

Le nouveau tarif pour l'exploitation d'édicules commerciaux sur le domaine public, qui correspond aux tarifs pratiqués dans d'autres communes de la région lémanique, est appliqué dès cette année.

La Municipalité a conclu des conventions avec chacun des trois exploitants présents cette année, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à fin 2025.

Suite à sa réponse au postulat Torres et consorts «Vers une ville sans déchet plastique à usage unique», la Municipalité a écrit aux exploitants pour les informer qu'elle avait décidé d'interdire, dès 2024, les services et contenants plastique à usage unique. Des avenants aux conventions ont été signés afin de formaliser cette décision.

Conformément à ce que la Municipalité a déclaré dans sa réponse à l'interpellation Contini «Quai Milliquet» lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2022, la Municipalité a défini une procédure d'appel à projets et des critères de sélection à appliquer pour l'attribution de l'emplacement «Ouest» qui a été libéré à la mi-novembre. La libération de cet espace est consécutive à la procédure juridique que la Ville de Pully a entamée en 2021 contre les exploitants du site, et qui a abouti, en août 2023, à une décision du Tribunal fédéral favorable à la Commune.

L'appel à projet pour cet emplacement a été publié sur internet le 29 novembre avec un délai au 10 janvier 2024 pour le dépôt des dossiers de candidature.

AFFAIRES JURIDIQUES

Les deux juristes, qui occupent chacune un poste à mi-temps, fournissent aide et conseils aux différents services de l'Administration. Les domaines juridiques concernés sont ainsi très variés.

L'aide est apportée sous diverses formes. Elle peut consister à rédiger un avis de droit sur un sujet particulier, à analyser un dossier puis à proposer une solution dans le but d'éviter une procédure devant les tribunaux, à rédiger ou à analyser une convention ou encore à rédiger des correspondances ou tout autre document à caractère juridique.

Ci-dessous figurent, à titre d'exemples, quelques-unes des tâches effectuées au cours de l'année 2023 :

Avis de droit et recherches

- Réception de l'ouvrage et délai d'annonce des défauts dans le cadre du contrat d'entreprise ;
- Conditions à remplir en matière de domicile politique – notion de résidence principale et secondaire ;
- Etendue du droit à l'information des Commissions de gestion et des finances ;
- Examen des bases légales en matière d'interdiction des emballages à usage unique pour les établissements de restauration vendant des mets et des boissons à l'emporter ;
- Nature des délais prévus dans la loi sur l'approvisionnement en électricité et la loi sur l'égalité pour les handicapés ;
- Notion d'engagement excessif dans le cadre d'une convention ;
- Facturation des frais de dossiers suite à l'entrée en vigueur de la loi sur le patrimoine naturel et paysager ;
- Droits et obligations des propriétaires en matière de conduites et de servitudes de passage ;
- Détermination de la durée de conservation des documents sous l'angle de la protection des données ;
- Utilisation des taxes sur l'évacuation et l'épuration des eaux ;
- Contenu de la demande d'abattage à afficher au pilier public et sur le site internet sous l'angle de la protection des données ;
- Accès aux données fournies par les compteurs électriques d'une PPE sous l'angle de la protection des données ;
- Détermination du nombre de places de stationnement en cas de contribution de remplacement ;
- Examen de l'utilité de l'introduction de la signature électronique au sein de la Commune ;
- Naturalisation : notion d'intégration réussie et exigences en matière de situation financière.

Suivi des procédures en cours devant les tribunaux

- Succession Kainer ;
- Recours contre le décompte final des péréquations ;
- Réclamation pécuniaire en cours devant la Chambre patrimoniale cantonale ;
- Décision en matière d'autorisation pour usage accru du domaine public et suivi de la procédure devant la Cour de droit administratif et public et le Tribunal fédéral.

Conventions - avenants (rédaction ou analyse)

- Contrat de prestations informatiques avec la commune de Belmont-sur-Lausanne ;
- Convention-type de mise à disposition à titre onéreux des emplacements pour édicules saisonniers ;
- Contrats de prêt d'œuvres d'art au Musée d'art de Pully ;
- Conventions de donation en faveur du Musée d'art de Pully ;
- Convention entre le Musée d'art de Pully et un éditeur concernant la réédition d'un catalogue ;
- Avenant à la convention de partenariat entre le Musée d'art de Pully et la banque Piguet Galland & Cie SA ;
- Contrat-type de location pour L'Octogone – Théâtre de Pully ;
- Contrat de location du bar de L'Octogone – Théâtre de Pully ;
- Convention de collaboration entre l'ArchéoLab, l'Institut d'Archéologie de l'Université de Lausanne et le Musée Romain de Lausanne-Vidy ;
- Contrat de vente d'un bus d'occasion du Home-École des Mosses ;
- Avenant au contrat de prestations de la Structure d'accueil familial de jour ;
- Convention concernant le transport scolaire des élèves scolarisés à Pully ;
- Convention avec Belmont-sur-Lausanne et Paudex concernant la prise en charge des frais liés aux activités extrascolaires.

Divers

- Demandes de fichiers d'adresses : analyse sous l'angle de la protection des données et courriers de réponse ;
- Courriers en lien avec les nuisances provoquées par les chantiers communaux ;
- Courriers en relation avec l'application du règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux ;
- Graffitis et tags : suivi des procédures pénales ;
- Directive relative à la gestion des périodes de fortes chaleurs ;
- Rédaction de documents en lien avec le droit à l'image ;
- Suivi de dossiers et rédaction de divers courriers dans le cadre de litiges avec des employés ;
- Diverses dénonciations au Préfet en lien avec l'abattage ou l'élagage massif d'arbres ;
- Rédaction de documents-type et mise à jour de la procédure interne concernant l'installation de caméras de vidéosurveillance ;
- Demandes d'autorisation d'installation de caméras de vidéosurveillance ;
- Rapport à la Municipalité concernant la durée de conservation des images de vidéosurveillance ;
- Rapport à la Municipalité validant les plans d'évacuation de plusieurs bâtiments communaux ;
- Rédaction de courriers en lien avec l'activité d'accueillante en milieu familial ;
- Rédaction de courriers valant avis des défauts.

ARCHIVES

L'entité des archives est rattachée au Service des systèmes d'information depuis 2022 (voir le chapitre correspondant).

OFFICE DE LA POPULATION

Structure de la population de Pully au 31 décembre 2023

	Nombre	Taux
Suisses (dont 2'008 bourgeois de Pully)	13'030	67.50 %
Étrangers	6'251	32.50 %
Total	19'281	100%
Personnes en séjour (résidence secondaire) non incluses dans le chiffre précédent	183	
Nombre de ménages	9'132	

L'ensemble de la population étrangère se compose de quelque 116 nationalités différentes.

Le nombre officiel d'habitants, pris en considération par les offices statistiques du Canton et de la Confédération, est de 19'298 au 31 décembre 2023. Si l'on compte les étrangers en court séjour, les requérants d'asile, les demandes provisoires, etc., le chiffre de population totale est de 19'281 habitants. Les versements ou subsides payés par la Commune doivent être calculés au prorata du nombre officiel d'habitants.

Répartition de la population pulliérane par catégorie d'âge (moyenne d'âge : 44.6 ans)

Âge	Nombre	Taux
0-19 ans	3'752	19.40 %
20-39 ans	4'446	23.00 %
40-64 ans	6'650	34.40 %
65-79 ans	2'641	13.50 %
80-89 ans	1'391	7.10 %
90 et plus	401	2.60 %
Total	19'281	100%

Tableau des mutations et population

Années	Arrivées	Naissances	Décès	Départs
2011	1'770	170	176	1'634
2012	1'927	171	135	1'722
2013	1'860	198	163	1'764
2014	1'724	178	157	1'742
2015	1'789	165	146	1'623
2016	1'959	180	172	1'825
2017	1'627	167	184	1'356
2018	1'979	183	160	1'990
2019	1'997	169	156	1'742
2020	1'871	190	184	1'689
2021	2'002	130	187	1'792
2022	1'878	166	198	1'773
2023	2'102	204	163	2'114

Permis pour étrangers

3'220 permis d'établissement et de séjour ont été renouvelés ou établis.

Registre civique

L'Office de la population est également chargé de la tenue du registre civique.

12'559 électeurs au 31 décembre 2023

10'782 suisses, dont	5'929 femmes et	4'853 hommes
1'777 étrangers, dont	863 femmes et	914 hommes

En 2023, notre Office de la population a contrôlé les signatures lors de 20 initiatives fédérales, 6 initiatives cantonales et 7 référendums fédéraux.

Une forte augmentation du nombre de signatures à contrôler a été constatée en 2023, ce nombre ayant presque triplé par rapport à l'année précédente.

	Total à contrôler	Signatures valables	Signatures non-valables
2023	13'429	10'782	2'817
2022	4'949	4'177	772

Il est regrettable de constater que la qualité des signatures se détériore, passant de 15% à 21% de signatures non-valables. Selon notre analyse, ces dernières sont composées de signatures en double, de personnes sans droit de vote, de dates de naissance erronées ainsi que d'usurpations d'identité manifestes. Ce dernier point est particulièrement inquiétant car il est difficile d'identifier quelles sont les signatures apposées par un tiers. Ceci n'est détectable que lorsque l'on a sous les yeux deux exemplaires de listes avec le même nom alors que la calligraphie est différente.

Dans le Canton de Vaud, les personnes en charge de la récolte des signatures peuvent être rémunérées à la signature, ce qui pourrait expliquer la possible tentation de faire signer aussi des personnes sans droit de vote et d'apposer des fausses signatures. Cette augmentation du nombre de signatures non-valables est également constatée dans toutes les villes du canton.

Pièces d'identité

347 demandes de cartes d'identité ont été établies en 2023.

NATURALISATIONS

Au cours de l'année 2023, dans le cadre de la procédure ordinaire de naturalisation, 104 dossiers de candidatures concernant 169 requérants ont été traités par l'autorité déléguée. Celle-ci est composée d'un représentant de l'Administration et d'un membre de la Commission extraparlamentaire de naturalisation (120 et 143 en 2022).

Ces auditions ont pour but de recevoir les candidats et de retracer leur parcours de vie (lieux d'habitation, écoles et formations, emplois, loisirs). De plus, certains candidats ont dû se soumettre à un test de connaissances. Ces épreuves ont eu lieu une à deux fois par mois, sous la surveillance de l'autorité déléguée.

307 personnes ont obtenu la nationalité suisse, dont 257 obtiennent également la bourgeoisie de Pully (204 et 160 en 2022).

GREFFE MUNICIPAL

Votations et élections

Pour chaque scrutin, le bureau du Greffe municipal traite le vote par correspondance et assure la liaison entre l'État de Vaud et le Bureau électoral, lequel procède aux opérations de dépouillement. Le rôle des électeurs est tenu par l'Office de la population.

Le 22 octobre 2023, dans le cadre des élections fédérales, une cinquantaine de collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale ont été mobilisés afin de mener à bien les opérations de dépouillement de l'élection du Conseil national.

Nonagénaires, centenaires

En 2023, 70 personnes ont fêté leur 90^e anniversaire (46 femmes et 24 hommes) et 10 personnes (8 femmes et 2 hommes) leur 100^e anniversaire et plus.

Pour les nonagénaires, 43 cérémonies ont été organisées et 19 personnes ont préféré recevoir les cadeaux uniquement, à savoir un carton de vin, un bouquet de fleurs et une tourte.

Les cérémonies pour les centenaires sont organisées par la Préfecture. Le Syndic est invité et un bouquet de fleurs est offert au nom de la Municipalité.

Cartes journalières de la CGN

La population pulliérane peut acquérir des cartes journalières de la CGN au prix de CHF 45.00 (adultes) et CHF 22.50 (enfants et abonnement ½ tarif des CFF), permettant de naviguer durant une journée en 1^{re} classe. En 2023, 410 cartes ont été vendues (273 en 2022).

Cartes journalières des CFF

Auparavant vendues au poste de police, les cartes journalières des CFF sont disponibles au Greffe municipal depuis le 1^{er} janvier 2020. Ces cartes permettent de voyager durant une journée en 2^e classe sur la plupart des lignes de train, de bus et de bateau pour le prix de CHF 45.00.

En raison de la situation sanitaire, des nombreuses incertitudes quant à la suppression de cette prestation par les CFF et la baisse de la demande, seuls deux abonnements ont été acquis depuis avril 2020 au lieu de quatre précédemment.

824 cartes journalières ont été vendues en 2023 (694 en 2022, 738 en 2021, 1'077 en 2020 et 1'274 en 2019).

Au 11 décembre 2023, une nouvelle offre de vente de cartes journalières CFF a vu le jour avec une date de voyage possible dès le 1^{er} janvier 2024.

Désormais, les « cartes journalières CFF Commune » se transforment en « cartes journalières dégriffées Commune ». Le principal changement est qu'il n'y a plus un nombre de cartes disponibles par commune, mais un contingent d'environ 3'000 cartes par jour pour toute la Suisse. Elles sont disponibles pour voyager en 1^{re} et 2^e classe, à différents tarifs en fonction de la date d'achat ou de la possession d'un demi-tarif.

COMMUNICATION

La Communication est un bureau transversal. Il apporte son conseil et son savoir-faire à toutes les directions de l'Administration, en tout temps. Son rôle est d'anticiper et de centraliser tous les besoins en communication en accompagnant les différents services dans la mise en place de leurs actions de communication.

Les objectifs de communication sont intrinsèquement liés au programme de législature d'une part et aux projets des services d'autre part. Pour les sujets requérant une attention particulière et une communication ciblée, le Bureau de la communication développe des plans de communication spécifiques, dont les objectifs sont adaptés aux publics cibles.

L'évaluation des actions est effectuée en interne, ainsi que la définition de mesures correctives, le cas échéant, pour les actions futures.

Au 31 décembre 2023, la Communication totalise 2.6 ETP. Le webmaster est en effet parti à la retraite et n'a pas été remplacé, en accord avec le Service des systèmes d'information (ci-après SSI). Ses tâches, représentant un 50 %, ont été réparties entre les autres membres de l'équipe.

Le Bureau de la communication, à l'instar de tous les services de la Ville, a participé à la mise en place du centre de compétence en gestion de projet (CCGP). La médiaticienne - chargée de projet est membre de ce groupe de travail et représente la Communication.

Communication interne

Le travail de communication interne, parfois moins visible, est néanmoins primordial et déterminant dans le cahier des charges de l'équipe, en étroite collaboration avec, notamment, le Service des ressources humaines. Il regroupe tous les moyens mis en œuvre pour faire circuler l'information de manière transversale à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.

Les objectifs en sont notamment :

- Améliorer la transparence à chaque niveau hiérarchique de l'Administration ;
- Faire connaître les actions menées par la Ville ;
- Susciter la compréhension et l'adhésion des collaborateurs autour des projets de la Ville.

Autres projets

On peut notamment citer le travail de communication interne sur les projets menés conjointement avec les SSI et les Archives communales.

Le Persinfo, journal destiné aux employés de l'Administration ainsi qu'aux retraités, est entièrement produit à l'interne. Les articles sont rédigés par le Comité rédactionnel du journal, composé de collaboratrices et de collaborateurs de différentes Directions. Le Bureau de la communication se charge d'une partie de la rédaction et de la mise en page tandis que le Service des ressources humaines s'occupe de la distribution du journal trois fois par année.

Communication imprimée

La communication imprimée est développée dans le respect de la charte graphique de la Ville (courriers, courriels, flyers, affiches, brochures, rapports de gestion, etc.). Il en va de même pour tous les supports publi-promotionnels développés par les partenaires extérieurs soutenus financièrement, notamment, par la Commune.

Communiqués de presse et revue de presse

14 communiqués de presse ont été rédigés et envoyés en 2023 (19 en 2021) qui ont généré 10 articles de presse .

La revue de presse quotidienne, destinée aux collaborateurs, est assurée par la Communication (qui n'a pas toujours connaissance des reportages radiophoniques ou télévisuels). Au total, 1'025 articles, dont 143 mentionnant Pully, ont été enregistrés dans la base de données et envoyés à la liste de diffusion.

Les journalistes assistent aux séances du Conseil communal reprenant dans leurs colonnes les préavis débattus lors de ces séances. Toutefois, cette présence s'est nettement réduite en 2023 sans que l'on sache spécifiquement pourquoi.

Dans un souci de transparence, le Conseil communal reçoit systématiquement tout ce qui est adressé à la presse par la Communication.

Annonces dans la presse

En 2023, 3 annonces ont été publiées dans la presse (24 Heures, Le Courrier Lavaux-Oron-Jorat).

Journal communal

Le Journal communal de Pully, lancé en septembre 2012, paraît 4 fois dans l'année (mars, juin, septembre, décembre). Il est imprimé à 10'800 exemplaires dont un peu plus de 10'000 sont distribués par courrier postal à tous les ménages et entreprises de Pully et des Monts-de-Pully. En 2020, un profond travail de refonte de la maquette et des articles a été initié et finalisé avec un prestataire graphique, pour un résultat paru début 2021. De nouvelles rubriques ont été créées à cette occasion (sociétés locales, portrait, brève du Conseil communal notamment).

Agenda des manifestations

L'agenda recense mensuellement les événements (non sportifs) se déroulant sur le territoire communal.

Il a été diffusé à dix reprises ainsi :

- Affiché aux guichets publics, aux piliers publics et dans les institutions culturelles de la Ville ;
- Relayé au format numérique sur Facebook ainsi que sur le site internet communal.

Il a été décidé en 2022 d'arrêter la distribution systématique de l'agenda au format papier aux commerces et restaurants de Pully, l'agenda étant peu affiché dans les établissements. Seules les sociétés ayant fait la demande reçoivent encore l'agenda imprimé.

Imprimés pour les services

En 2023, la Communication a créé 74 supports (flyers, affiches, brochures, sets de tables, etc.): 22 pour DAGF, 19 pour DDGS, 11 pour DJAS (y compris Sécurité publique), 2 pour DTSI, 7 pour DUE et encore 13 projets externes. Ce chiffre ne comprend pas les cartes de visite (toutes les cartes de visite des collaborateurs de la Ville sont réalisées et imprimées par le Bureau de la communication).

Projets spéciaux

Pully Culture

La Ville de Pully a lancé officiellement le 3 juin 2023 le label Pully Culture, accompagné d'un nouveau logo qui se trouve désormais sur les supports de communication de ses entités culturelles. Première étape en vue de l'élaboration de sa politique culturelle, il témoigne d'un engagement de la part de la Municipalité 2021-2026 pour défendre et renforcer la culture à Pully.

Les six institutions culturelles (le Musée d'art de Pully, l'ArchéoLab, L'Octogone – Théâtre de Pully, le Café-Théâtre de la Voirie, la Bibliothèque de Pully et La Muette – espaces littéraires) ont, durant la journée du 3 juin, proposé une programmation commune, gratuite, se déroulant depuis 13h jusqu'au soir.

Le Bureau de la communication est en charge de la gestion budgétaire, logistique, graphique et administrative de l'événement Pully Culture, qui sera reconduit tous les ans.

1^{er} août 2023

Les festivités de la Fête nationale à la Place du Port de Pully, y compris le feu d'artifice, ont rencontré un grand succès en 2023.

La manifestation est organisée par le Bureau de la Communication, en collaboration avec l'Amicale des sapeurs-pompiers, et avec l'aide des services de la Ville pour les infrastructures.

Trois bars et six foodtrucks ont sustenté les visiteurs durant les deux soirées (Bal des pompiers et Fête nationale).

La diane dans les rues de Pully a eu lieu comme à l'accoutumée dès 5h le mardi 1^{er} août. Malgré une météo orageuse durant toute la journée, le public est venu en nombre sur la place de fête à partir de 19h, lorsque la pluie a cessé. Les enfants ont été nombreux à participer à l'atelier lampions qui s'est déroulé dans l'après-midi. Le feu d'artifice musical a eu un très grand succès, le timing et la météo étant finalement parfaitement alignés. Les prestations des jodleurs et de la fanfare ont ravi tout le public présent également. Le public est resté pour la partie dansante qui a suivi le feu d'artifice, et ce jusqu'à la fin de la manifestation à 1h.

Communication numérique

Intranet communal

L'intranet est un site exclusivement visible par les collaboratrices et collaborateurs de la Ville. Il est régulièrement mis à jour en fonction des informations à publier et des documents internes à intégrer. En 2023, 128'732 pages ont été vues pour une durée moyenne de 3 min 10 par visite.

Site internet communal www.pully.ch

Vecteur principal de communication numérique de la Ville, ce support est modulable et extrêmement réactif (informations actualisées quotidiennement).

Les statistiques de fréquentation sont en diminution. Le nombre de pages consultées est de 382'876 pages (421'524 en 2022), pour une durée moyenne de 1 min 15 par visite. Hormis la page d'accueil et ses actualités, les pages les plus visitées ont été les offres d'emploi, l'Office de la population et la page relative à la gestion des déchets.

Site internet dédié aux projets smart city (smart.pully.ch)

Site internet dédié aux projets « smart city » de la Ville depuis 2018, il est mis à jour dès qu'un nouveau projet est finalisé ou en voie de l'être. Actuellement, une vingtaine de projets contribuant à rendre la Commune plus efficiente, pratique et conviviale y sont présentés. Le site s'adresse à tous les publics intéressés par les thématiques de la ville et du numérique : habitants et collaborateurs bien sûr, mais aussi chercheurs, cantons, communes, etc.

Les statistiques de fréquentation sont : 15'266 pages ont été consultées (les chiffres de 2022 n'avaient pas pu être obtenus). Le temps moyen passé par visite est de 2 min 30.

Site internet dédié aux grands projets urbanistiques (projets.pully.ch)

Ce site a pour objectif de communiquer sur les différents grands projets pulliérans et leur état d'avancement. Regroupés en quatre catégories, les grands projets et travaux concernent des espaces ou des bâtiments publics, des quartiers ou des axes routiers. Il est géré et mis à jour par la Communication.

Les utilisateurs peuvent réagir et poster des questions sur l'un ou l'autre des projets au moyen d'un formulaire de contact intégré sur chaque page. En 2023, la Communication a traité 5 formulaires de contact (5 en 2022) envoyés par des internautes.

4'043 pages (9'135 en 2022) ont été consultées.

Autres sites internet

Les sites internet de la Cave, des piscines et des forêts de Pully sont traités dans leur chapitre respectif.

Page Facebook « Ville de Pully, Suisse »

La page « Ville de Pully » arrive à un total de 4'195 mentions « J'aime » (3'950 en 2022). 73 contenus (tous types confondus) ont été publiés durant l'année (119 en 2022), dont 2 publications sponsorisées (payées) pour atteindre une plus grande portée. Les publications ont généré environ 180'000 vues, dont 52'000 rien que pour un poste publié le 22 août sur l'ouverture prolongée de la piscine de Pully-Plage.

Page Facebook « Cave de Pully »

La page compte 576 abonnés (531 en 2022). Les photos et vidéos sont publiées par l'un des vigneron depuis le profil Instagram de la Cave.

En 2023, il y a eu 23 publications tout type de contenu confondu (26 en 2022). Les publications ont généré un total d'environ 7'600 vues.

Instagram @villedepully

La page Instagram a été lancée en mai 2018 et compte 2'030 abonnés. 18 contenus ont été publiés en 2023 dans le fil d'actualité du compte. 67 stories (publications éphémères de 24 heures) ont aussi été publiées.

Autres comptes Instagram

À l'instar de la Cave de Pully, d'autres entités de la Ville possèdent également un compte Instagram, notamment la Bibliothèque de Pully, les colonies de Pully, le Musée d'art, la division jeunesse de la DJAS. La Communication suit ces comptes et offre conseil et soutien si besoin, mais leur gestion est entièrement confiée aux entités.

LinkedIn @villedepully

La page LinkedIn de la Ville de Pully a été reprise par le Bureau de la communication en 2022. Elle compte, à ce jour, 1'119 abonnés.

Écrans d'information

La Communication exploite depuis 2019 ce média, On peut y promouvoir des événements, communiquer des informations, etc.

Actuellement, 8 écrans sont gérés par la Communication et repartis sur les sites suivants :

- 1 au collège des Alpes
- 1 au collège de Mallieu
- 1 à l'église de Chantemerle
- 1 à la Maison Pulliérane
- 1 à la salle omnisports de l'Arnold Reymond
- 1 à la piscine couverte
- 2 à la Damataire.

Écrans d'information dans les bus tl

La Communication exploite ce vecteur digital, en collaboration avec les tl et APG-SGA, depuis novembre 2015. La Ville de Pully peut communiquer gratuitement sur les écrans de tous les bus traversant son territoire. La Communication se charge de sélectionner et produire les visuels ainsi que de planifier la diffusion avec APG-SGA. L'attrait toujours grandissant pour ce vecteur de la part des « annonceurs payant » a fortement réduit les créneaux disponibles gratuitement pour les Villes.

En 2023, trois campagnes ont été publiées pendant huit semaines au total.

Action de relations publiques

Elles permettent de marquer la présence de la Municipalité sur le terrain. En font partie les manifestations que la Municipalité organise, celles auxquelles elle participe et qu'elle soutient, de même que les séances d'information à la population pulliérane et au Conseil communal. Les relations publiques sont, d'une façon générale, l'ensemble des efforts organisés et suivis destinés à créer, maintenir et développer un climat de compréhension et de confiance mutuelles à l'interne, mais aussi dans l'opinion publique et parmi les publics directement ou indirectement concernés.

Pully Culture

Voir « Projets spéciaux ».

Fête du 1^{er} août

Voir « Projets spéciaux ».

Pully en Fête

L'organisation de cet événement a été entièrement remise aux mains de PPB. Le Bureau de la Communication a toutefois soutenu la manifestation, renommée « Les féeries de Pully », en créant l'affiche et en rédigeant un publi-reportage paru dans le journal Le Courrier Lavaux-Oron.

Reportages photo et vidéo

La Communication est régulièrement sollicitée pour couvrir tous types d'événements (soirée du personnel, bouquets de chantiers, vernissages, photos officielles, prises de vues au drone, etc.). Elle gère ensuite, si besoin, la publication du contenu sur les réseaux sociaux et l'envoi des photos à la presse. Elle profite également de ces reportages pour créer des contenus publiés sur Instagram et Facebook (stories), pour son propre compte ou pour des événements liés à la Ville.

SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

Avec l'ouverture en septembre 2023 de La Mulette – espaces littéraires, la Ville de Pully comprend désormais six institutions culturelles, placées sous la responsabilité du Service des affaires culturelles: la Bibliothèque de Pully, le Musée d'art, l'ArchéoLab - Villa romaine), La Mulette – espaces littéraires, le Café-Théâtre de la Voirie et L'Octogone – Théâtre de Pully.

Les responsables de ces institutions, le secrétaire municipal et la déléguée à la communication ont poursuivi leurs démarches pour développer les synergies entre ces institutions et renforcer le positionnement de la Ville de Pully en matière culturelle.

C'est dans ce contexte que ces institutions ont proposé, le samedi 3 juin, une journée découverte autour d'une programmation inédite, témoin de leur collaboration et des liens forts qui les unissent. Cette journée a rencontré un large succès populaire et devrait être réorganisée chaque année.

C'est à l'occasion de cette journée que le label Pully Culture a été lancé. Un nouveau logo se trouvera désormais sur les supports de communication de ses entités culturelles, témoignant d'un engagement de la part de la Municipalité pour défendre et renforcer la culture à Pully.



BIBLIOTHÈQUE MÉDIATHÈQUE COMMUNALE

Durant l'année, la Bibliothèque de Pully a continué à accueillir et à proposer une programmation riche et variée aux personnes habitant Pully et les alentours. Absent depuis la crise sanitaire, le programme culturel semestriel de l'institution a fait son retour sous une toute nouvelle forme.

Son équipe a mené une réflexion autour de l'accueil des publics qui a débouché sur la création d'une charte d'accueil, signée par l'ensemble du personnel de l'institution. Les espaces d'accueil pour le jeune public ont aussi été repensés. Ainsi, suite à une démarche participative entreprise avec plusieurs groupes de jeunes, un espace dédié uniquement public adolescent a été créé. L'espace consacré aux plus jeunes et aux familles a lui aussi été complètement repensé avec du nouveau mobilier.

À l'instar des autres institutions de la Ville, la Bibliothèque a aussi participé au lancement du label Pully Culture, à l'occasion de la journée culturelle dédiée, le 3 juin 2023.

En se revendiquant comme un lieu essentiel pour la cohésion sociale, la Bibliothèque de Pully continue à diversifier et multiplier ses activités en vue de la relocalisation prévue dans le bâtiment historique du Prieuré. Une réflexion stratégique autour de l'évolution de l'institution est en cours dans le cadre de ce projet.

Service au public

Durant l'année, 1'919 livres, 530 numéros de revue, 198 CD et 864 DVD ont été équipés, indexés, catalogués et mis en service. À fin décembre 2023, 37'902 livres, 7'366 CD, 8'933 DVD et 1'581 fascicules de revues étaient à disposition des usagers, soit un total de 55'782 documents.

Le service eBibliomedia, qui comptait 298 personnes inscrites à fin décembre, mais avec seulement 71 personnes ayant emprunté dans l'année, est toujours moins sollicité. Rappelons que cette prestation, accessible gratuitement à distance pour toute personne possédant un compte à la Bibliothèque de Pully, a pour but de compléter l'offre physique de documents, mais qu'elle est réservée au plus de 16 ans.

Statistique des prêts (2021-2023)

Année	Jours ouvr.	Prêts			Moyenne par jour			Total	Total par jour
		Adultes	Médiath.	Jeunesse	Adultes	Médiath.	Jeunesse		
2021	242	24'237	16'765	92'191	100	69	381	133'193	550
2022	245	21'896	13'318	84'895	89	54	347	120'109	490
2023	237	21'646	12'739	83'850	91	54	354	118'235	499

Nombre de prêts CD: 2'682 (-347)

Nombre de prêts DVD: 9'985 (-484)

Nombre de prêts eBooks: 1'032 (-290)

Nombre de prêts eAudiobooks: 240

Alors que de manière générale, la quantité de documents prêtés diminue légèrement, il a été décidé de ne plus enrichir la collection de CD audio de la Bibliothèque. Depuis plus d'une décennie, le nombre de CD audio empruntés ne cesse de diminuer. Ce média est aussi considéré comme obsolète aujourd'hui, largement remplacé par les plateformes de streaming. Cependant, il n'est pour l'instant pas prévu de proposer une offre alternative. Malgré une légère diminution du volume de prêt, l'offre de DVD demeure encore très appréciée.

Pour 2023, 2'639 comptes ont emprunté au moins un document, contre 2'099 en 2022 et 2'691 en 2021.

Dans de nombreux cas, les couples ou les familles utilisent un même compte pour emprunter des documents. Ces chiffres ne témoignent donc pas de la fréquentation effective de l'institution qui, elle, n'est pas calculée. De nombreuses personnes profitent des espaces sans emprunter pour autant des documents. La Bibliothèque est un lieu d'accueil, ouvert sans discrimination à tout le monde. La part de la population pulliérane représente environ 64 % des comptes actifs de la Bibliothèque (1'700 comptes).

Programme culturel & médiation

Durant l'année, la Bibliothèque a proposé un total de 58 événements en tout genre, allant du groupe de lecture à l'atelier bricolage, en passant par différentes performances. L'annonce de ces événements a pu être compilée dans un tout nouveau programme culturel semestriel, au graphisme refondu, avec l'aide du Bureau de la communication. Chaque version de ce programme comporte désormais une illustration originale au format A3, réalisée par des artistes locaux. Pour 2023, c'est l'illustratrice Lisa Voisard qui a été mandatée pour réaliser le visuel du programme.

*The story of John O Hara par la Cie 5/4
lors de l'événement Pully culture*



Dans la quasi-totalité des cas, ces événements, largement plébiscités par le public, ont pu être proposés gratuitement. Cette offre culturelle a aussi été complétée par trois événements organisés dans le cadre de notre programme « carte-blanche à nos lecteur·ice·s », qui met à disposition les espaces de la Bibliothèque pour une activité proposée par des personnes extérieures.

Différentes propositions de loisirs créatifs ont pu être faites au travers des habituels ateliers DIY (do it yourself), allant d'une initiation à la création de cosmétiques naturels à une rencontre autour de l'illustration BD avec la bédéiste Maou, en passant par un atelier de gravure sur courge.

Le format de rencontres littéraires « à deux » ont respectivement accueilli les autrices Rebecca Gisler et Anne-Sophie Subilia au premier semestre, puis ce fut au tour de Rinny Gremaud et Mathias Howald.

L'événement Biblioweekend, organisé en mars pour la première fois au niveau national, a rencontré un franc succès, entre autres lors de l'atelier d'écriture avec Blaise Hofmann et d'un atelier de réalisation de tampons-encreurs.

La Bibliothèque a accueilli en mars une conférence sur le thème du matrimoine.

Durant le premier semestre, un groupe de personnes, réunies pour l'occasion, a pu mener une profonde réflexion autour de la culture et de ses enjeux. Cette médiation culturelle à dimension participative, qui a réuni 9 participant·e·s, a abouti sur une exposition d'œuvres en linogravures réalisées par le groupe ainsi qu'un texte sur leurs rapports à la culture.

En novembre, la chanteuse et musicienne Meimuna est venue en concert, puis, en décembre, ce fut au tour de Vi Indigaïa de présenter une série de contes lors de la traditionnelle fête de fin d'année.

Les habituels moments de rencontre autour de la lecture (chouette bébé lit, les Groupies littéraires, le mercredi des petits, etc.) ont été reconduits et continuent de rencontrer un grand succès.



MUSÉES DE PULLY

Le Musée d'art

AUGUSTE VEILLON. VOYAGES AU FIL DE L'EAU

Du 10 mars au 18 juin 2023

Au Musée d'art, l'année 2023 a démarré avec deux expositions présentées en parallèle. Intitulée *Auguste Veillon. Voyage au fil de l'eau*, la première exposition se déroulait au premier étage et présentait au travers d'une sélection d'œuvres le peintre natif de Bex. Formé à Genève auprès du peintre François Diday, Auguste Veillon (1834-1890) s'écarte de la vision romantique et souvent dramatique que son maître a de la nature, au profit d'un paysage serein et heureux. Ses vues de montagnes sont peintes sous un soleil éclatant et ses paysages lacustres, qu'il s'agisse du Léman ou du lac des Quatre-Cantons, montrent des embarcations qui naviguent sur des ondes lisses. Réalisée en étroite collaboration avec l'Association pour l'œuvre du peintre Auguste Veillon, cette exposition curatée par Marie Rochel, historienne de l'art, et Laurent Langer, conservateur au Musée d'art de Pully, constituait la première rétrospective consacrée à l'artiste depuis plus de 100 ans.



Auguste Veillon, Un soir à Clarens, s.d., huile sur toile, 40 x 65 cm, collection privée

Photo : Robert Hofer, Sion © Association pour l'œuvre du peintre Auguste Veillon

DU NIL AU LÉMAN. REGARDS CONTEMPORAINS

EN RÉSONANCE AVEC L'EXPOSITION AUGUSTE VEILLON. VOYAGES AU FIL DE L'EAU

Du 10 mars au 18 juin 2023

En écho à *Auguste Veillon. Voyages au fil de l'eau*, le Musée présentait une exposition-dossier consacrée à deux thématiques clés de l'œuvre du peintre vaudois, Le Léman et l'« Orient », au travers d'œuvres de Céline Burnand, Vidya Gastaldon, Jeanne et Moreau, Rayane Jemaa, ainsi que near. association suisse pour la photographie contemporaine.

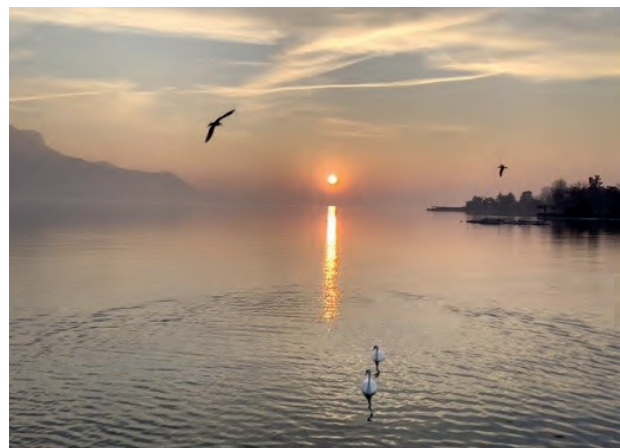
150 ans après les voyages du peintre vaudois au Maghreb, en Égypte et en Terre sainte, l'artiste britanno-tunisien Rayane Jemaa et la Suisse Céline Burnand livraient des témoignages bien éloignés de l'Orient idéalisé dépeint par Veillon, entre une représentation relevant des clichés sur le Levant à travers les jeux vidéo et l'entrée dans l'intimité d'une vie quotidienne au Caire.

Le Léman offrait quant à lui de nouvelles perspectives aux artistes contemporains : paysages-visages mystiques et libres chez la Française Vidya Gastaldon, il était aussi le témoin de la relation à distance des deux femmes artistes qui forment le collectif libano-marseillais Jeanne et Moreau. Enfin, les membres de near. association suisse pour la photographie contemporaine présentaient les regards privilégiés de photographes pour qui la région n'a plus de secrets.

PULLY CULTURE: MUSÉE D'ART DE PULLY

À l'occasion de la première édition de la journée Pully Culture, le samedi 3 juin 2023, le Musée d'art a orchestré une série d'événements tout au long de la soirée. Laurent Langer, co-commissaire de l'exposition *Auguste Veillon. Voyages au fil de l'eau*, a conduit deux visites guidées de l'exposition suivies par la présentation du travail de l'artiste nouveau média Rayane Jemaa venu évoquer la technique et la problématique de son travail intitulé *What Is This the Middle East?* présenté dans le cadre de l'exposition *Du Nil au Léman. Regards contemporains*.

Dans le cadre de son engagement envers la scène artistique contemporaine locale, le Musée a commandité une performance spéciale des artistes Fig Docher et Neige Sanchez explorant les concepts d'illisibilité, de multiplicité, de porosité et de latence dans leur démarche créative en lien avec la photographie. Cette



*Jeanne et Moreau (Lara Tabet et Randa Mirza), Coucher de soleil aux deux cygnes, 2022
Impression jet d'encre sur dos bleu, 150 x 200 cm.*

performance a été suivie d'une deuxième performance en partenariat avec La Becque, résidence d'artistes (Tour de Peilz, VD) mettant en vedette Davi Pontes et Podenserdelgado, artistes, performeurs et chorégraphes brésiliens en résidence. Profitant de leur séjour, le Musée d'art a offert au public une performance exclusive explorant les notions de racialité, de chorégraphie et d'autodéfense.

De 18h à 20h30, parallèlement, le Musée a invité le public à participer à une séance de photographie dirigée par la photographe lausannoise Margaux Corda. Cette expérience immersive a permis aux participants de se glisser dans la peau d'un personnage fictif inspiré d'une photographie présentée dans le cadre de l'exposition *Du Nil au Léman. Regards contemporains*, dans le cadre de la carte blanche accordée à l'association near. pour la photographie contemporaine.

Enfin, les visiteurs ont été conviés à découvrir dans le jardin les créations gastronomiques de la designer lausannoise Zoé Nguyen, ajoutant ainsi une dimension sensorielle supplémentaire à cette journée ayant réuni l'ensemble des institutions culturelles, sous le nouveau label Pully Culture.

ÉMILIE FARNY. LE REGARD ABSOLU **Du 8 septembre au 3 décembre 2023**

L'exposition qui marquait le deuxième semestre du Musée d'art faisait la part belle à une figure marquante et pourtant relativement méconnue de la peinture contemporaine suisse, Émilienne Farny (1938-2014). Curatée par Michel Thévoz, historien de l'art, et Laurent Langer, conservateur au Musée d'art de Pully, cette exposition présentait le regard personnel et incisif que portait la peintre sur le monde qui l'entourait.

L'ArchéoLab

LA MALÉDICTION D'HÉCATE – LA MAGIE À L'ÉPOQUE ROMAINE **Du 28 septembre 2022 au 17 décembre 2023**

La malédiction d'Hécate, expo-aventure de l'ArchéoLab conçue comme un parcours interactif et ludique, a invité tout au long de l'année 2023 ses visiteurs à s'approprier nos connaissances des objets et pratiques magiques à l'époque romaine, par le biais de l'expérimentation. Destinée aux jeunes publics (8-12 ans en priorité), familles et écoles, l'exposition, qui avait déjà rencontré un vif succès en 2022, a connu une fréquentation également soutenue en 2023, grâce notamment à des supports supplémentaires et des dispositifs enrichis en début d'année.

Le programme de médiation qui a accompagné l'exposition a également permis de renouveler régulièrement les offres faites au public de l'ArchéoLab : ateliers autour des amulettes romaines, projections interactives de films et visites guidées se sont succédés tout au long de l'année.

PULLY EN HISTOIRES **3 juin – 29 octobre 2023**

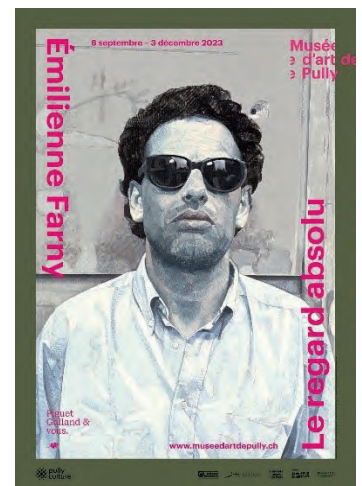
La première édition de la journée Pully Culture, le samedi 3 juin 2023, a marqué le vernissage de la balade historique Pully en histoires, proposant un voyage à travers la chronologie de la ville à la découverte de dix époques clés auxquelles correspond, pour chacune, un personnage fictif ou réel emblématique du passé pulliérain, du néolithique jusqu'à nos jours. Cet itinéraire historique a mis en scène dix silhouettes grandeur nature à travers des lieux emblématiques du centre historique de la ville, permettant aux visiteurs et promeneurs d'évoluer aussi bien dans l'espace urbain qu'à travers le passé de notre commune.

PROJETS ARCHÉOBUS ET TEMPS DE JEU VR

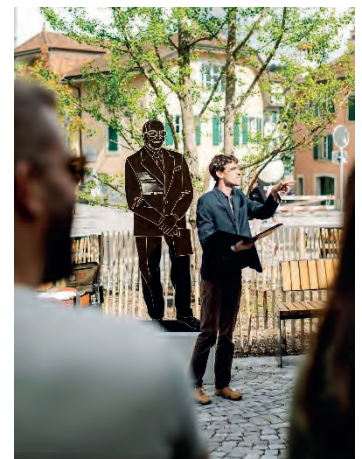
Tout au long de l'année 2023, l'ArchéoLab a travaillé au développement de deux projets d'importance, qui marqueront l'année 2024 et les suivantes.

Il s'agit d'une part de la préparation de l'ArchéoBus, le nouvel outil de médiation mobile de l'ArchéoLab à destination des jeunes publics. L'ArchéoBus se déplacera dans les écoles et lors d'événements, afin de proposer des activités ludiques et immersives autour de l'histoire régionale. Presque entièrement financé par du mécénat et du sponsoring, cet équipement innovant permettra ainsi d'amener la médiation de l'histoire et de l'archéologie à portée de tous.

La prochaine exposition de l'ArchéoLab sera quant à elle consacrée au projet Temps de jeu VR, soutenu par l'outil Agora du Fonds National Suisse de recherche scientifique, pour favoriser le dialogue entre science et société.



Affiche de l'exposition
Emilienne Farny. Le regard
absolu, 2023



©ArchéoLab, 2023.
Photographe : Elsa Mesot
pour l'agence mutò

Ce dispositif inédit de réalité virtuelle, développé entre 2022 et 2024, invitera petits et grands à se plonger dans trois grandes périodes de l'histoire régionale, du Néolithique au Moyen Âge en passant par l'époque romaine, en immersion dans un passé reconstitué, à la rencontre de différents personnages.

Acquisitions et donations

2023 a été une année riche en donations. L'Association des Amis des Musées de Pully (AMP) a fait don au Musée d'art des œuvres lauréates de l'édition 2023 de son concours, dues à Alix Debraine, Laura Thiong-Toye et Simon Paccaud. Puis l'année s'est poursuivie avec le don de sept toiles par les petits-enfants du peintre Eugène Martin. Une héritière de l'artiste Francine Simonin a offert à son tour un grand dessin de l'artiste exposée à Pully en 2014. Enfin, à la suite de l'exposition monographique consacrée à Emilienne Farny, Michel Thévoz, curateur et époux de l'artiste a fait don au Musée, en titre de souvenir et de remerciement, d'une toile majeure.

En outre, la Ville de Pully a fait l'acquisition pour les collections du Musée d'art de trois éditions publiées par Locus Solus et réalisées par Stéphane Zaech, David Monnet, Liliana Salone et Agnès Ferla.

À la suite de l'acquisition de dix œuvres photographiques de l'artiste Matthieu Gafsou en 2022, l'artiste a offert les 48 œuvres restantes de la série Vivants, suite à l'exposition Matthieu Gafsou. Le voile du réel (16.09-11.12.22).

La Mulette

L'année 2023 a marqué l'inauguration de La Mulette – espaces littéraires, la nouvelle entité des Musées de Pully visant à faire de C. F. Ramuz, de son œuvre et de la littérature, un champ culturel contemporain, stimulant et accessible au plus grand nombre. Dix ans après les premiers contacts entre les descendants de C. F. Ramuz et la Ville de Pully, l'institution a ouvert ses portes à la fin du mois de septembre, l'occasion d'une grande célébration sur l'esplanade du Prieuré. L'événement a attiré les foules et l'inauguration a bénéficié d'une large couverture médiatique.

La Mulette – espaces littéraires est l'aboutissement d'une démarche de réflexion et de conception de plusieurs années proposant une institution innovante, qui d'une part place la dimension vivante du patrimoine au cœur de ses activités et d'autre part replace Ramuz dans son temps et le nôtre.

Développée en collaboration avec le Centre des littératures en Suisse romande (CLSR) de l'Université de Lausanne, La Mulette – espaces littéraires propose trois lieux de rencontre avec Ramuz et avec la littérature. Tout d'abord un espace d'exposition, élaboré à partir du bureau de l'écrivain et centré sur son œuvre. Ensuite, un espace numérique sur www.lamuette.ch destiné à mettre en valeur la richesse des documents d'archives liés à l'auteur. Pour finir, un espace de rencontre, sous la forme d'une programmation d'événements et de projets ponctuels de médiation.

L'espace d'exposition

Le bureau de Ramuz, raison d'être de l'institution, a été restauré et rénové. Les publics découvrent ainsi l'environnement dans lequel l'écrivain évoluait au début des années 1930, lorsqu'il emménage à La Mulette. Lieu de création, de réflexion et d'écriture, son atmosphère en garde l'empreinte, plus de 70 ans plus tard. Augmenté d'une scénographie contemporaine, le bureau donne à voir les coulisses de la création de l'un des plus grands écrivains suisses du 20^e siècle.

Dans une atmosphère intimiste, un parcours d'exposition en sept chapitres emmène les publics à la rencontre de l'œuvre et de la vie de Ramuz sur plus de 100 m². Des livres, des objets historiques et des manuscrits sont présentés aux côtés d'œuvres d'art contemporain. Les artistes romands Camille Scherrer, Virginie Otth, David Gagnebin-de Bons, Mathieu Bernard-Reymond, Paola Landolt, Line Marquis et Lionel Baier partagent leur Ramuz, chacune et chacun dans leur discipline artistique, de l'installation au cinéma en passant par la photographie, la peinture et les arts vivants.

Les visiteurs sont invités à prendre le temps de déambuler, à s'imprégner de l'atmosphère calme et paisible, à s'asseoir et consulter les livres à disposition, à profiter de la vue sur le jardin et de la fraîcheur de la maison vigneronne. La visite est envisagée comme un moment suspendu, une expérience immersive, intimiste et sensible. Dans cette optique, le parcours d'exposition s'accompagne d'un audioguide alliant la parole de scientifiques et le regard d'artistes contemporains. Composé comme un documentaire sonore, il est élaboré à partir d'extraits d'entretiens avec les experts du CLSR, Daniel Maggetti et Stéphane Pétermann, avec la spécialiste en littérature francophone de Suisse romande Sylviane Dupuis et avec les artistes exposés. D'une durée d'environ 50 minutes, l'audioguide est conçu pour offrir une visite agréable et fluide, tout en permettant aux publics d'évoluer à leur rythme. Il est également disponible en allemand et en anglais.

L'espace numérique

La littérature est un objet muséal particulier, qui existe au-delà des murs d'une institution muséale, et dont on peut faire l'expérience n'importe où. La Mulette – espaces littéraires se devait également de se vivre de cette manière, pour permettre un accès libre de contraintes, d'horaires et de présence physique. L'expérience numérique « Ramuz

en 100 images» disponible sur le site internet www.lamuette.ch présente la richesse des documents visuels liés à l'auteur. Archives, manuscrits, photographies, objets historiques ainsi qu'œuvres contemporaines font office de points d'entrée pour découvrir l'œuvre et la vie de Ramuz. Le contenu, évolutif, se complète au fil des mois. Des parcours thématiques et une recherche par mots-clés offrent différentes manières de naviguer dans les images, sélectionnées pour leur originalité et leur complémentarité.

L'espace de rencontre

La Mulette – espaces littéraires, c'est aussi une programmation d'événements tels que des lectures, performances, tables rondes et rencontres avec des autrices et auteurs au rythme d'un rendez-vous par mois, de septembre à juin. Le coup d'envoi a lieu à l'occasion de l'inauguration de l'institution le samedi 23 septembre 2023, dans le cadre de la Nuit des musées de Lausanne et Pully. Animé par l'humoriste Yann Marguet, un loto littéraire a pris place pendant la journée sur l'esplanade du Prieuré, accompagné par une bourse d'échange proposée par la Bibliothèque de Pully. Après la partie officielle, la soirée a été lancée par une performance artistique de la comédienne et chanteuse Paola Landolt, suivie d'une fin de soirée dansante animée par la Guinguette d'Emile et Ginette. La programmation s'est poursuivie d'octobre à décembre lors d'événements où nous avons eu le plaisir d'accueillir l'écrivaine Fanny Desarzens, lauréate du Prix suisse de littérature 2022, l'autrice Céline Cerny et l'artiste Line Marquis, ainsi que le cinéaste Lionel Baier et le professeur de littérature Daniel Maggetti. Par ailleurs, à l'occasion des premiers mois d'ouverture, des visites commentées régulières ont été proposées au grand public et les principaux partenaires du projet ont également bénéficié de visites particulières.

2023 aura donc été une année charnière pour La Mulette – espaces littéraires, qui, après de nombreuses années de gestation, peut enfin accueillir ses visiteurs et visiteuses et entamer la partie publique de ses activités. L'institution compte désormais parmi les lieux d'importance pour le rayonnement et la mise en valeur de la littérature au niveau suisse. Son positionnement innovant et sa singularité lui confèrent un statut unique dans le paysage muséal romand et renforcent de manière significative l'offre culturelle de qualité de la Ville de Pully.

Communication

MUSÉE D'ART

Presse

Les expositions présentées au Musée d'art de Pully en 2023 ont suscité un fort engouement médiatique. En début d'année, *Auguste Veillon. Voyages au fil de l'eau* et son exposition parallèle *Du Nil au Léman. Regards contemporains* ont été largement couvertes par la presse quotidienne et hebdomadaire (24 heures, Le Temps, Le Courrier, etc.), ainsi que par des publications spécialisées (Kunstbulletin, Scènes Magazine, etc.). L'exposition *Emilienne Famy. Le regard absolu* a quant à elle été mise en lumière dans plus de 40 publications écrites et en ligne, ainsi que dans plusieurs émissions radio. L'exposition a également été présentée dans le 19h30 sur la Radio Télévision Suisse (RTS). Les critiques majoritairement positives des expositions du Musée d'art de Pully attestent de la qualité de ses expositions, consolidant ainsi sa position en tant qu'acteur incontournable de la scène artistique régionale.

Site internet - www.museedartdepully.ch

En 2023, le site internet du Musée d'art de Pully a accueilli 41'471 visiteurs, dont 12'000 visites sur la page Agenda et inscription et 9'200 visites sur la page *Horaires et tarifs*.

Réseaux sociaux

Instagram - [@museeartpully](https://www.instagram.com/museeartpully)

La présence sur Instagram du Musée d'art de Pully ne cesse d'augmenter et de se diversifier. Avec 6'681 abonnés, soit une augmentation de 1'299 par rapport à l'année précédente, ce canal représente l'audience digitale la plus importante du Musée. La plateforme maintient sa stratégie centrée sur la visibilité, en assurant une présence continue, tout en veillant à fidéliser les abonnés grâce à des contenus novateurs.

En 2023, 103 publications ont été partagées. Leur impact s'est traduit par 771'438 impressions. Le taux d'engagement moyen par publication, qui englobe les likes, commentaires, partages et enregistrements, se situe à 1,49%, ce qui est considéré comme un bon résultat dans le domaine.

Facebook - [@museeartpully](https://www.facebook.com/museeartpully)

La page Facebook du Musée d'art de Pully maintient une communauté significative, comptant 3'800 abonnés qui suivent les actualités et publications du Musée. Le contenu de la page a été vu au total 97'192 fois (impressions), suscitant l'interaction de plus de 5'905 personnes avec la page et/ou ses publications (pour un total de 110 publications au total).

LinkedIn @museeartpully

La page LinkedIn du Musée, lancée en 2022 afin de toucher un public plus professionnel, compte à ce jour presque 450 abonnés.

Échange de visibilité

Le Musée d'art de Pully a à nouveau permis au magazine Générations de faire gagner à ses abonnés des entrées gratuites pour ses expositions. Le Musée apporte également son soutien à diverses institutions associatives locales en offrant des billets pour des concours ou autres événements. Ces actions permettent d'accroître sa visibilité au-delà de son public habituel grâce aux réseaux de ses partenaires.

Les expositions du Musée d'art sont recensées sur de nombreux sites touristiques et agendas en ligne (My switzerland, L'Agenda, Bythelake, etc.) et sont fréquemment mises en avant par des médias digitaux tels que The Lausanne guide et The Lausser. Ce dernier est rattaché à l'Office du tourisme de Lausanne qui met régulièrement en avant les affiches et flyers du Musée en ville et dans ses locaux.

Le partenariat avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), donnant accès au Musée d'art de Pully au personnel du centre pour un prix préférentiel, tout en offrant une visibilité au Musée via la plateforme intranet « H-Oxygene » du CHUV était toujours actif en 2023.

Les publications digitales du Musée ont bénéficié d'un excellent relais de la part de near. association suisse pour la photographie contemporaine, tout du long de l'exposition *Du Nil au Léman. Regards contemporains*, et également de la part de l'Association des Amis d'Émilienne Farny durant l'exposition *Émilienne Farny. Le regard absolu*.

ARCHÉOLAB

Presse

L'ArchéoLab est fréquemment mis en avant dans les médias dédiés aux loisirs, et il est répertorié dans de nombreux agendas en ligne (Léman 4 Kids, L'Agenda, Lausanne Cités, Museums.ch, Loisirs.ch, The Lausser, etc.).

Site internet - www.archeolab.ch :

En 2023, le site internet de l'ArchéoLab a accueilli 13'771 visiteurs, soit une augmentation de 12% face à 2022 (12'297 visiteurs).

Réseaux sociaux

Instagram - @archeolabpully :

La présence de l'ArchéoLab sur sa page Instagram a connu une augmentation significative. La communauté compte désormais 1'561 membres, incluant près de 344 nouveaux abonnés. Pendant cette période, 50 publications ont été partagées. Ces publications ont généré un total de 121'113 impressions, représentant le nombre de fois où le contenu a été consulté (posts, stories, posts sponsorisés).

Facebook - @archeolabpully :

La page Facebook de l'ArchéoLab compte une communauté de 1'300 abonnés, soit les personnes suivant les actualités et les publications de l'ArchéoLab qui apparaissent dans leur fil d'actualité. Le contenu partagé sur la page a cumulé un total de 28'346 impressions, représentant le nombre de fois où le contenu a été vu. De plus, plus de 2'525 personnes ont interagi avec la page et/ou ses publications, ce qui représente une augmentation de 47,75%.

Échange de visibilité :

La participation de l'ArchéoLab à des événements externes tels que les journées vaudoises d'archéologie en mai et le Château des jeux à la Tour-de-Peilz en septembre, permet de renforcer la reconnaissance de l'institution au sein du cercle scientifique et de maintenir des liens forts avec les acteurs culturels régionaux.

La collaboration avec le cinéma CityClub Pully s'est poursuivie avec trois nouvelles projections. Ce partenariat permet de diversifier le public et de faire rayonner l'ArchéoLab au-delà de son cercle habituel.

LA MUETTE – ESPACES LITTÉRAIRES

Presse

Les retombées médiatiques pour l'ouverture et les six premiers mois d'exploitation de La Muette - espaces littéraires ont été significatives. Ce nouvel espace a bénéficié d'une importante couverture dans la presse quotidienne et hebdomadaire en Suisse romande (24 heures, Le Temps, Le Courrier, La Liberté, etc.), ainsi que dans la presse alémanique (Doppelpunkt Magazin, Sonntag Magazin, Ensuite - Zeitschrift zu Kultur & Kunst, etc.). Plus de 50 articles

ont été répertoriés dans la presse imprimée et en ligne. De plus, La Mulette – espaces littéraires a été mentionnée dans plusieurs émissions radios telles que Quartier Livre sur la RTS, ainsi que dans des émissions télévisées telles que Couleurs locales, Ramdam et le 19h30 de la RTS ou encore Suisse en scène de TV5 Monde.

Site internet - www.lamuette.ch

Mis en ligne le 19 septembre, le site internet de La Mulette – espaces littéraires a accueilli 1'356 visiteurs pour un total de 7'381 pages vues en 2023.

Échange de visibilité

Un important échange de visibilité a été mis en place avec les librairies Payot dès mai 2023, selon une communication en trois phases, alignée sur les trois phases de communication de l'institution, dans les points de vente régionaux (Lausanne, Morges et Vevey). Nous avons pu effectuer la distribution de 50'000 marque-pages annonçant l'ouverture de l'institution pendant la période de mai à septembre et avons bénéficié d'une annonce dans une newsletter de Payot, adressée à plus de 250'000 personnes.

Dès septembre, depuis le lancement de sa programmation, La Mulette - espaces littéraires bénéficie d'un excellent soutien de la part des artistes et des intervenants à ses différents événements. L'entreprise Trival Mass, mandatée pour l'événement d'inauguration sur l'esplanade du Prieuré, a activement contribué au rayonnement de l'institution au-delà de son cercle habituel.

Recherches de fonds et partenariats

Musée d'art

La Loterie Romande et la Fondation philanthropique Famille Sandoz ont renouvelé leur engagement envers le Musée d'art de Pully pour ses expositions et son programme de médiation 2023. Parallèlement, le partenariat avec la Banque Piguët Galland & Cie SA continue d'attirer de nouveaux publics grâce à des échanges de visibilité et à des événements privés organisés au Musée pour la banque.

ArchéoLab

Une campagne de recherche de fonds a été menée pour la prochaine exposition de l'ArchéoLab qui ouvrira ses portes le 21 septembre 2024. Le projet a obtenu le généreux soutien de la Loterie romande, de la Fondation philanthropique Famille Sandoz, ainsi que du Service des affaires culturelles du Canton de Vaud.

La Mulette

En 2023, le Service des affaires culturelles du Canton de Vaud ainsi que Arts Visuels Vaud ont accordé leur soutien à la création d'œuvres contemporaines pour La Mulette – espaces littéraires. Ces contributions s'ajoutent à celles de la Loterie Romande, de la Fondation Ernst Göhner, de la Fondation UBS pour la culture, de la Fondation Sophie und Karl Binding, de la Fondation Jan Michalski pour l'écriture et la littérature, et de la Fondation Pro Scientia et Arte. La Mulette – espaces littéraires s'est également vue remettre le prix du Patrimoine 2023 attribué par La Confrérie de Bourgeois. Selon les besoins du projet, une campagne de recherche de fonds sera menée en 2024.

Fréquentation 2023

Fréquentation	ArchéoLab	Musée d'art	La Mulette – espaces littéraires	
			Espace muséal	Ramuz en 100 images
Enfants	4'300	1'571	25	Tous publics confondus : 1'541
Adultes	3'340	10'257	2'708	
Total	7'640¹	11'828²	2'733³	1'541⁴

¹En moyenne, plus de 63 visiteurs ont parcouru l'exposition *La Malédiction d'Hécate. La magie à l'époque romaine* chaque jour de son ouverture en 2023

²En moyenne, c'est plus de 109 visiteurs par jour qui ont parcouru les expositions du Musée d'art en 2023

³En moyenne, plus de 35 personnes par jour ont visité la nouvelle exposition à La Mulette – espaces littéraires depuis son ouverture en septembre 2023.

⁴L'expérience *Ramuz en 100 images* est disponible en continu et gratuitement sur www.lamuette.ch/ramuz-en-100-images

Médiation

L'année 2023 a été une année positive pour la médiation culturelle. En plus des activités habituelles (les visites commentées, les visites-lunch, les visites pour les familles, Pâkomuzé, les Passeports vacances, la Nuit des musées, etc.), de nouvelles formules ont été lancées.

Ainsi, au Musée d'art, une formule d'ateliers destinés aux tout petits (2-3 ans) a vu le jour. Ces ateliers d'éveil à l'art ont rencontré un joli succès et seront reconduits en 2024. Ils viennent combler une demande pour cette tranche d'âge pour laquelle il y a encore peu d'offre dans les institutions culturelles de la région. Des matinées poussettes ont également été proposées au Musée d'art, destinées aux parents, grands-parents, ou tout adulte accompagné de bébé entre 0 et 12 mois. Lors de ces matinées, destinées à promouvoir l'accessibilité à des publics « oubliés », le Musée d'art est ouvert spécialement pour ces personnes et leur donne la possibilité de découvrir l'exposition dans un cadre bienveillant et chaleureux. Dans une volonté de développer des synergies avec acteurs et institutions culturels de la région, le Musée d'art a accueilli des ateliers animés par Anne-Lise Tacheron, danseuse, artiste performeuse et plasticienne suisse.

Les petits +, des carnets de visite pour les enfants entre 8 et 12 ans, continuent à être proposés à chaque exposition.

Du côté de l'ArchéoLab, les ateliers proposant une reconstitution de la villa romaine de Pully dans le jeu vidéo Minecraft ont rencontré toujours le même succès. Ces ateliers font appel au célèbre jeu de construction et invitent les participants à visiter, dans sa version complète, la villa romaine de Pully telle qu'elle a été reproduite dans le jeu. Ensuite, et sur la base des observations faites, les joueurs sont amenés à construire leur propre villa romaine dans le jeu.

Le partenariat avec le CityClub s'est par ailleurs poursuivi. Au vu de la fréquentation importante de ces projections suivies d'une discussion avec un de nos médiateurs, ce partenariat sera reconduit en 2024 dans le cadre de la nouvelle exposition de l'ArchéoLab. Une nouvelle formule d'atelier a été lancée, en lien avec l'exposition *La malédiction d'Hécate*, proposant aux enfants de créer une amulette romaine pour conjurer le mauvais sort et les initier aux rites des romains. Cette formule a d'ailleurs été proposée lors des Journées vaudoises de l'Archéologie, en mai 2023, qui ont eu lieu au Musée cantonal d'histoire et d'archéologie, au Palais de Rumine, et auxquelles l'ArchéoLab a participé. Toujours dans le registre des événements, des balades théâtrales ont été organisées lors de Pully Culture puis également lors de la Nuit des musées, faisant vivre des personnages importants de l'histoire de Pully.

Les ateliers à la demande, anniversaires et visites scolaires, continuent de rencontrer un grand succès et de remplir l'agenda hebdomadaire de l'ArchéoLab.

Culture Inclusive

Le programme de culture inclusive a pour but de développer la participation des personnes en situation de handicap en menant des actions dans des domaines tels que l'accessibilité architecturale, l'accessibilité aux contenus, la communication et les ressources humaines notamment. Les Musées de Pully se sont principalement investis pour deux groupes de besoins : les enfants en situation de handicap mental et les personnes ayant un handicap dû à l'âge.

Les activités

Le programme d'activité pour le premier groupe a été conçu de manière à être le plus adapté possible aux différentes sensibilités des enfants en situation de handicap mental. Cette offre se pérennise progressivement depuis 2018 et les sollicitations régulières des institutions spécialisées en 2023 (Fondation Perceval, Fondation Delafontaine, Fondation de Vernand) prouvent que l'intérêt d'un tel programme ne faiblit pas. Une quinzaine d'activités ont ainsi pu être réalisées en 2023, principalement des ateliers 5 sens, à ces ateliers s'ajoutent quelques visites adaptées de l'exposition *La malédiction d'Hécate – La magie à l'époque romaine*. Cette année a aussi été marquée par un travail étroit avec des enseignantes spécialisées en perspective de la mise en circulation prochaine de l'Archéobus.

En 2023, l'investissement du Musée d'art de Pully pour les seniors et les personnes ayant des handicaps dus à l'âge s'est poursuivi, afin de maintenir un programme de médiation innovant. Les visites du musée co-construites avec les membres des associations de la Ville de Pully (au total cinq séances avec des membres de la Mosaïque de Pully Nord et du Kaléidoscope de Pully Sud) ont eu lieu. En août, la production des activités réalisées à l'EMS Clair-Soleil à Ecublens a été exposée sur dans les murs de l'EMS donnant lieu à un vernissage en présence du photographe Matthieu Gafsou. Des retours très positifs ont pu être observés, notamment dans un article dédié à cette activité et avec une volonté exprimée de l'EMS Clair-Soleil de poursuivre la collaboration.

Cette année 2023 a aussi vu le renouvellement de la collaboration avec l'association l'Art d'inclure, qui œuvre à rendre la culture accessible aux personnes en situation de handicap visuel ou du double handicap surdité. Les visites tactiles et descriptives réalisées ont été accompagnées par l'intervention du conservateur, ce qui a permis une sensibilisation supplémentaire de l'équipe du musée mais aussi des échanges riches lors de la visite.

¹Gordon Elisabeth, « L'art entre à l'EMS », in: *Entrevoir*, 2023, article disponible à l'adresse URL : <https://blog.ophtalmique.ch/2023/08/30/art-ems/>, consulté en ligne le 5 février 2024.

Publication

Le cycle d'activités créé en collaboration avec Matthieu Gafsou autour de la photographie à l'EMS Clair-Soleil à Ecublens s'est poursuivi par la publication d'un ouvrage reprenant les œuvres réalisées lors des ateliers. Cette publication a été possible grâce au soutien de la Fondation Leenaards et de la Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (SKKG). Une bande sonore et des audiodescriptions accompagnent ce livre.

Stage et emploi à but social

En 2023, la collaboration des musées de Pully avec le programme InsertH de Pro Infirmis s'est poursuivie. La collaboratrice, engagée à un taux de 30 % depuis janvier 2022, continue son travail avec quelques aménagements.

Nouvelle direction

L'année 2023 a été marquée par le départ de Mme D. Rivier, directrice des Musées depuis 2008. C'est ainsi qu'en juin 2023, la Municipalité et Mme Rivier ont décidé de mettre fin à leur collaboration. Suite à ce départ, la Municipalité a constitué un comité de sélection chargé de procéder au recrutement du nouveau directeur/de la nouvelle directrice des Musées. Il a d'abord procédé à des entretiens préalables avec quelques personnalités du monde de la culture et des arts pour définir au mieux le cahier des charges du poste. Puis, une annonce a été publiée dans de nombreux médias papier et digitaux et ce sont plusieurs dizaines de dossiers de candidature qui nous sont parvenus. À l'issue de cette procédure de recrutement particulièrement rigoureuse, la Municipalité a porté son choix sur M. Niklaus Manuel Güdel, actuellement directeur de l'Institut Ferdinand Hodler à Genève. M. Güdel prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} avril 2024.

L'OCTOGONE - THÉÂTRE DE PULLY

La saison officielle de l'Octogone a présenté 23 spectacles de théâtre, danse et musique. Outre la Haute École de Musique (HEMU) et les Docks, une collaboration artistique avec Plateforme 10 a vu le jour, jetant une passerelle entre le public des deux institutions par le biais de courtes interventions musicales dans l'enceinte du Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne (MCBA) durant la journée invitant à découvrir un concert de plus longue durée à l'Octogone le soir. Même si l'impact de ce type de partenariats est difficile à quantifier, il en découle une visibilité appréciable (notamment au travers d'affiches de format mondial associant le nom des deux institutions) et une plus large diffusion puisqu'il permet de bénéficier d'un fichier d'adresses tiers.

La billetterie a émis 18'789 billets tous spectacles confondus, un très bon chiffre compte tenu du fait que la billetterie du festival *Pully à l'heure du Québec*, qui n'a pas eu lieu en 2023, n'y figure pas. Le taux de fréquentation de la saison officielle a atteint un score record de 85%. En plus de la saison officielle, le théâtre a accueilli 65 locations réparties entre accueils artistiques, concerts classiques (Pour l'Art), spectacles scolaires et seuls en scène rassemblant un total de 92 représentations. À noter que le pour-cent culturel Migros a décidé de stopper définitivement son cycle de films-conférences *Exploration du monde* accueilli par l'Octogone depuis plusieurs saisons, au grand regret d'un public fidèle à ce rendez-vous du lundi.

Saison officielle

- Dernière œuvre théâtrale d'Oscar Wilde, **L'Importance d'être constant** a séduit d'emblée le public de l'Octogone conquis par l'inventivité subversive et satirique de cette pièce au propos étonnamment moderne.
- Les chorégraphes vedette Honji Wang et Sébastien Ramirez ont frappé fort avec la création **Parts** composée de quatre courtes pièces. Acrobate sur échasses digitales, immense tissu léger, les performances se sont succédées composant l'image d'une humanité fragile en quête de réparation.
- Trahisons, fuites, amours, équivoques, il y a tous les éléments d'un conte léger et cruel dans **Comme il vous plaira** de William Shakespeare. L'exceptionnelle Barbara Schultz a embarqué avec elle une troupe de neuf acteurs dans ce spectacle festif et joyeux.
- Événement musical et cinématographique de début d'année, **Sqürl** a réuni sur scène l'icône underground Jim Jarmush et Carter Logan pour un ciné-concert de qualité exceptionnelle.
- Écrit et mis en scène par Pascal Rambert, auteur de théâtre adulé, **Ranger** est le poignant aparté d'un homme rongé par la solitude qui choisit de mettre sa vie en ordre avant d'en finir. Dans un décor magnifique, Jacques Weber a subjugué en écrivain terrassé par l'absence.
- **Mademoiselle Julie** est un classique souvent joué. La pièce est un baptême de feu pour la comédienne qui l'interprète. Sarah Biasini, fille de Romy Schneider, a réussi à fabriquer une Julie vraie et moderne dans une incarnation qui fera référence.
- Dans **Wo-Man-Point Zéro**, Amal Dianor a travaillé avec deux danseurs de renom issus de la street danse. Sur des musiques d'Awir Léon, ils ont créé un trio sensible pour éprouver les esthétiques de chacun, analysant les valeurs fondatrices du hip hop.

- **88 fois l'infini** a réuni sur les planches deux comédiens d'exception, Niels Arestrup et François Berléand. Sur une mise en scène de Jérémie Lippman, le duo nous a proposé un récit bouleversant, inspiré d'une histoire vraie.
- Inspiré de la vie de Thomas Edward Lawrence, le **Lawrence d'Arabie** d'Eric Bouvron nous a emmené dans un périple à travers la péninsule arabique. Récit d'histoire et épopée théâtrale, le public s'est laissé éblouir par l'inventivité de l'auteur et metteur en scène.
- Hypnotique, **Semâ**, la nouvelle production de la compagnie Linga, a interrogé le mouvement incessant des planètes, révélant leur fascination du cercle.
- Sous le titre **Des signes et des songes**, une trilogie musicale, un véritable périple musical de trois jours en collaboration avec Plateforme 10 a été proposé par une de nos stars favorites du jazz helvétique et très au-delà : Sylvie Courvoisier.
- La rentrée de l'Octogone s'est faite avec le spectacle **Sol Invictus** de la compagnie Hervé Koubi. Dans un flux continu d'énergies, le chorégraphe a laissé éclater la vitalité des 17 danseurs venus du monde entier pour une déclaration d'amour à la danse.
- La metteuse en scène Sandra Gaudin a collaboré avec l'iconique Marthe Keller dans une adaptation libre du texte *A Woman of Mystery* de John Cassavetes. La grande comédienne suisse a distillé son mystère dans **Who Plays Who ?** au cours de deux représentations à guichets fermés.
- L'un des créateurs de musique électronique les plus influents du Royaume-Uni, **Rival Consoles**, a offert au public de l'Octogone une expérience audiovisuelle immersive durant laquelle il a joué des morceaux issus de la dernière décennie, donnant à écouter sa version unique de la techno.
- **Bérénice**, chef-d'œuvre de Jean Racine, exige des interprètes exceptionnels et un soin tout particulier de la mise en scène. Actrice de premier rang, Carole Bouquet a relevé le défi haut la main, dirigée par Muriel Mayette-Holtz, directrice du Théâtre national de Nice.
- Ousmane Sy a créé un corps de ballet hip-hop 100% féminin, réunissant sept danseuses d'exception et championnes de battle, pour un spectacle virtuose : **Queen Blood**, une performance house dance, entre légèreté et ancrage pulsionnel, longuement ovationnée par le public.
- Jean-Pierre Darroussin et Elodie Frégé ont interprété avec talent **Le principe d'incertitude**, une pièce pleine de charme, drôle et parfois grinçante, offrant une réflexion bienvenue sur la marche forcée du monde.
- Devant une salle complète en à peine une semaine, **Devendra Banhart**, peintre, poète, mais surtout musicien et chanteur, a offert une ode à la mélancolie radieuse et envoûtante.
- **Un président ne devrait pas dire ça ...**, l'adaptation du retentissant livre de confidences de Gérard Davet et Fabrice Lhomme a été magistralement interprétée, notamment par Thibault de Montalembert. Une rencontre avec Serge Michel, rédacteur en chef d'Heidi.News, a eu lieu à l'issue de la représentation, pour débattre de la liberté d'expression.
- Dans **Hop!**, l'univers de Jacques Gamblin et de la danseuse Raphaëlle Delaunay se sont mêlés à travers la rencontre d'une femme et d'un homme, leurs identités se multipliant au fil d'une mosaïque de scènes qui mariaient à merveille danse et parole.
- Les chorégraphes Laurence Yadi et Nicolas Cantillon, ont rassemblé leurs souvenirs pour évoquer le chemin artistique parcouru durant vingt années. De Buster Keaton à Nouriev en passant par le cirque et la comédie musicale, **Fall in** nous a offert un condensé d'émotions intenses.
- **Le Consentement** est parvenu à bouleverser grâce à l'adaptation limpide du livre de Vanessa Springora et la prestation à la fois sobre et touchante de Ludivine Sagnier. Une rencontre avec l'autrice, animée par Esther Coquoz journaliste de la TSR, s'est déroulée à l'issue de la représentation.
- **Berlin Berlin**, Molière de la comédie 2022, spectacle allant crescendo dans un rythme et des situations de plus en plus délirantes, servi par une distribution de haut vol, a été l'apothéose de la première partie de saison 2023.

Communication

L'année 2023 a été celle de la continuité et de la stabilité. En effet, il a été possible d'observer une saison identique à celle précédant la période du Covid-19 avec une adhésion des spectateurs à nos stratégies de communication. Après avoir concrétisé l'un des principaux buts fixés en 2022, soit celui de retrouver le public, via les outils de communications imprimés et digitaux (site internet, newsletters, réseaux sociaux, mailings, annonces), l'année 2023 aura permis l'expérimentation de méthodes différentes en vue d'attirer et de fidéliser les gens de plus en plus courtisés par les structures culturelles.

Communication visuelle / graphisme

L'Octogone a poursuivi sa collaboration fructueuse avec l'Atelier Cocchi pour sa communication visuelle, en s'interrogeant notamment sur la meilleure manière d'innover et de capter l'attention des passants tout en restant fidèle à sa ligne esthétique. C'est ainsi, par exemple, qu'un dépliant dédié au volet musical de la saison du théâtre a été conçu dans le but de mettre en lumière la programmation des concerts de l'Octogone afin de contrer l'offre pléthorique de la région et notamment la salle des Docks à Lausanne.



1



2



3



4



5



6

1 *Le consentement* - Laura Marie Cieplick

2 *88 fois l'infini* ©Céline Nieszawer

3 *BD LEAD IMAGE Devendra* - Crédits : DR

4 *HOP* - Crédits : Marc Damage

5 *Bérénice* - Crédits : Sophie Boulet

6 *SQURL MAN RAY Euro Tour Dates* - Crédits : DR

Communication digitale / réseaux sociaux

La présence de l'Octogone sur Facebook et Instagram continue de se développer. Le nombre de followers et de partages de posts sont en constante augmentation: plus de 4'092 followers sur Facebook (3'600 en 2022) et 1'502 sur Instagram (1'211 en 2022). La stratégie de communication vise à augmenter la présence et la visibilité sur les réseaux sociaux, à fidéliser les abonnés en mettant à jour de manière régulière les actualités du théâtre et de la programmation, et à toujours soutenir une réflexion ludique pour renforcer le lien et les interactions entre le public et la salle.

Les newsletters se révèlent également un outil très efficace pour transmettre des informations au public. En effet, au niveau des audiences du théâtre, celle de Mailchimp comptabilise plus de 7'257 abonnés. Le taux d'ouverture montre également une progression depuis 2022 qui se chiffre entre 50 à 55% (selon la compagne), 49 à 53% en 2022.

Presse

L'Octogone a réussi à imposer sa présence dans les médias régionaux aussi bien dans la presse écrite (24 heures, Le Temps, Lausanne Cités) qu'à la radio ou sur internet. Les divers articles de presse et interventions radiophoniques ont démontré l'éclectisme du lieu grâce à une programmation mêlant théâtre, danse et musique. La collaboration continue à se solidifier avec les médias et journalistes de la région, mais aussi à se renouveler face aux changements de journalistes liés à la culture.

Partenaires culturels / échange visibilité

Cette année a montré une continuité avec les nouvelles collaborations et échanges de visibilité entre entités mises en place en 2021 et 2022, notamment avec Payot et la RTS.

Médiation / Concours

La médiation demeure l'objectif à développer au sein des activités du théâtre, en continuant à créer des nouvelles collaborations comme pour Le Vestiaire et à développer le lien avec les écoles dans les environs de Pully et Lausanne. Grâce notamment à la journée de Pully Culture qui s'est déroulée le 3 juin 2023 et qui a réuni l'ensemble des institutions culturelles de la Ville, l'Octogone a pu débiter une nouvelle collaboration et présenter une activité de médiation pour de jeunes enfants qui avaient le souhait de découvrir le monde du théâtre.

Les nouvelles stratégies d'approche d'accueil du public ont été renforcées, notamment en multipliant les collaborations de concours avec des entités connues (EPFL, Lausanne Cités) et d'autres plus récentes (Pass Culture, Le Vestiaire). Le but visé est non seulement de fidéliser le public, mais aussi de lui faire découvrir l'Octogone en l'attirant par un autre biais.

Les partenaires du théâtre

Compagnie Linga

En résidence à l'Octogone depuis 1993, la compagnie Linga peut afficher un bilan très positif, avec plusieurs tournées nationales et internationales, une production d'envergure pour 8 danseurs et danseuses et 2 musiciens, et des collaborations avec la Haute École de Musique de Lausanne (HEMU), l'Université des Arts de Zurich (ZHdK) et le Master en danse contemporaine de l'Académie de musique de Katowice (PL). La production « Semâ », troisième volet d'un cycle dédié à la relation vivante, et sans cesse à reconstruire, du danseur et du musicien, a été inspirée par la cérémonie des derviches tourneurs, et par la musique composée par Mathias Delplanque et Philippe Foch. La première a été un grand succès, avec 584 spectateurs sur 2 soirs, qui ont réservé une standing ovation aux artistes et chorégraphes de Linga. Pour ce qui concerne le rayonnement international de la compagnie pulliérane, une importante tournée en Colombie a été organisée en collaboration avec l'Ambassade Suisse et Pro Helvetia : la pièce *Flow* a ainsi pu être jouée à Bogota, Cali et Popayan, permettant également de jeter les bases pour des futures collaborations.

Pour l'Art (Association de musique de chambre)

La saison 2022-2023 a été pour l'Association Pour l'Art la 70^e de son histoire. En 2023, elle a présenté huit concerts de très haut niveau, dans des formations variées et des programmes attrayants, réunissant grandes œuvres du répertoire et pièces moins connues ou contemporaines. Un public fidèle répond présent et apprécie toujours la qualité des concerts qui sont proposés à l'Octogone.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA VOIRIE

En 2023, le Café-Théâtre de la Voirie a retrouvé un rythme similaire à 2019, avant la crise COVID. Il a ainsi continué à jouer un rôle essentiel dans la promotion de la diversité artistique en offrant une scène à des artistes de tous âges et horizons. Il a permis de soutenir des projets variés et contribué à la culture locale au travers de spectacles d'improvisation, projets de maturité, créations musicales, théâtres, danses, contes, etc. Avec des chiffres en hausse pour l'année 2023, 38 spectacles différents ont été présentés au cours de 123 séances ; le théâtre a ainsi permis de reverser un montant de CHF 89'000.00 aux artistes et, de ce fait, de les soutenir dans leurs activités.

Parmi les moments forts de l'année, nous pouvons citer :

- **Festen** : la troupe amateur lausannoise « Tous en scène » a présenté une belle performance en s'attaquant à un sujet sensible et délicat tel que l'inceste avec la pièce « Festen », une adaptation théâtrale d'après le film de Thomas Vinterberg et Mogens Rukov.
- **La Soirée** : création de la compagnie « Quatuor bocal » avec Jérôme Delaloye, Pascal Berney, Yvan Richardet, Christian Vez, mise en scène, Julie Burnier et Fred Ozier. Au cours des 80 minutes de spectacle chanté, joué et presque dansé, le Quatuor Bocal a embarqué le public dans une parodie-hommage sur les chœurs d'hommes de village : un regard tendre et intelligent sur ces sociétés locales qui constituent notre héritage et l'âme de nos collectivités.
- **Viens avec moi** : cette création musicale a été présentée avec Hanna Gorani (chant), Jimena Marazzi (piano), François Voeffray (chant et percussions), Javier Quijano (saxophone) et Aurélien Perdreau (glockenspiel et vibraphone). Un conte urbain entre musique et poésie racontant l'histoire d'une jeune chanteuse de cabaret qui, déçue par la réalité, s'était construit un univers féérique.
- **Madeleine, Ma Reine** : pour son travail de maturité, Clémentine Kufrin s'est lancée dans la création d'un spectacle de A à Z, sous l'encadrement de Vincent Brayer. Avec sa troupe, la jeune étudiante a présenté « Madeleine, Ma reine », un spectacle qui a mêlé théâtre, chant et humour.
- **Les Nuances du Cœur** : Nina Quartenoud, qui avait créé en 2021 au Café-Théâtre de la Voirie son projet de maturité « Le théorème de Charlie », est revenue en 2023 avec sa troupe « Les Lucioles » pour présenter son nouveau projet « Les nuances du cœur ». Cette histoire démontre les aspects profonds et complexes de l'expérience humaine à travers les émotions d'une jeune femme.
- **Peindre à tout prix** : cette pièce de Viviane Bonelli et Carlos Henriquez a été interprétée par la compagnie « La Comédie Urbaine ». Un vaudeville qui dévoile les relations professionnelles, les ambitions des uns et des autres, la manipulation, l'infidélité, le mensonge et les malentendus.



« Festen » d'après le film de Thomas Vinterberg, adaptation théâtrale de Bo Hansen, interprété par la Cie "Tous en scène"

Enfin, notons que le Café-Théâtre de la Voirie a participé, comme toutes les institutions culturelles de la Ville, à la journée Pully Culture. À cette occasion, il a présenté un spectacle de mentalisme « Zack Alder fait un tour dans votre tête » qui a fait salle comble.

AUTRES SOUTIENS

La Ville de Pully soutient également de nombreuses activités, proposant ainsi à la population pulliérane une offre culturelle très diversifiée. Parmi celles-ci, on peut notamment citer le Cinéma CityClub et le Théâtre des Jeunes de Pully (TJP).

Cinéma CityClub Pully

En 2023, le Cinéma CityClub a poursuivi sa progression, en attirant 33'061 spectatrices et spectateurs – un chiffre représentant une hausse de 20 % de de la fréquentation par rapport à l'année précédente.

En termes d'offre proposée aux publics, l'année 2023 représente 41 films en séances régulières (434 séances), 30 rencontres avec des cinéastes et des personnalités du monde culturel, 99 projections du P'tit CityClub dédiées aux enfants de 2 à 12 ans, 19 séances pour les seniors, et 10 soirées « Film et concert » et événements.

50 séances scolaires ou pédagogiques ont également eu lieu au CityClub, attirant 4'114 spectatrices et spectateurs.

Parmi les films proposés durant l'année, plus de 30 ont été des films suisses, souvent présentés par les cinéastes, affirmant la volonté du CityClub de soutenir la création de notre pays.

Enfin, la salle a par ailleurs été mise à disposition de 47 associations, entreprises ou institutions de la région.

Durant toute l'année, le Cinéma CityClub a maintenu son ancrage pullièran en collaborant notamment avec les établissements scolaires, les structures d'accueil extra-scolaires et plusieurs commerces et associations de la ville. Le Cinéma CityClub a également accueilli plusieurs festivals, à l'instar du Festival Cinéma Jeune Public, du Toussaint'S Festival, du Printemps de la poésie, et proposé des séances spéciales avec plusieurs institutions de la région, parmi lesquelles l'ArchéoLab de Pully, le Musée cantonal des Beaux-Arts, l'Université de Lausanne, le Théâtre Vidy-Lausanne et la Collection de l'Art Brut.

Théâtre des Jeunes de Pully (TJP)

Créé il y a plus de 40 ans, le TJP est soutenu depuis sa création par la Ville de Pully.

Les cours de théâtre et comédie musicale pour les enfants et les adultes se sont bien remplis en 2023. Le TJP a compté 180 élèves tous groupes confondus, plus des stages d'été.

Le TJP a continué la campagne de publicité numérique en juillet et août afin d'augmenter et d'assurer la fréquentation de ses cours. Cette démarche a porté ses fruits et stabilisé la fréquentation des cours.

Le spectacle « Devine qui vient ce soir! » de « L'atelier théâtre » des élèves adultes a été présenté au Café-Théâtre de Villeneuve et à l'Oxymore à Cully au mois de mars. Il a fait salle comble les sept soirs de représentation.

Le Café-Théâtre de la Voirie a accueilli les spectacles de fin d'année des groupes adultes et ados pendant dix jours. Cette expérience de la scène fut exceptionnelle pour tous et sera renouvelée en 2024.

Les enfants des groupes de comédie musicale ont participé aux Féeries de Pully, organisées par PPB, le 14 décembre. Une première collaboration intéressante malgré le peu de monde présent ce soir-là.

La Compagnie TJP a repris la pièce musicale « Frou-Frou les Bains » de Patrick Haudecœur avec des comédiens et comédiennes dont plus de la moitié ont été formés par le TJP. Une tournée de 33 dates (dont un soir à l'Octogone) dans quatre cantons s'est déroulée entre février et novembre 2023. Le public a réservé un excellent accueil à ce spectacle et ce succès motive la Compagnie qui est déjà en train de travailler à un nouveau projet: « On décongèle papy » dont la création devrait avoir lieu en novembre 2024.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Personnel fixe au 31 décembre 2023		Nombre
Contrat à durée indéterminée		206
Apprentis		24
Stagiaires MPC		3
Stagiaires (HES et Pré-HES)		9
Total		242

Auxiliaires ayant travaillé en 2023		Nombre
DAGF	Auxiliaires expositions et vernissages - Musées	32
DAGF	Bibliothèque	3
DAGF	Café-Théâtre de la Voirie	5
DAGF	Service informatique	1
DAGF	Service des ressources humaines	6
DAGF	Techniciens et personnel d'accueil – Théâtre de l'Octogone	39
DDGS	Auxiliaires mensualisés et à l'heure pour nettoyage des bâtiments	37
DDGS	Nettoyage des collèges (été)	29
DDGS	Organistes et remplaçants	8
DDGS	Piscines	21
DDGS	Vignes et forêt	2
DJAS	Accueillantes en milieu familial	15
DJAS	Colonies des Mosses et des Monts-de-Pully	35
DJAS	Espace Jeunes	6
DJAS	Gestion de l'économat	4
DJAS	Etudes surveillées	10
DJAS	Réfectoires scolaires	19
DJAS	Secrétariat	1
DJAS	Service médical et dentaire	7
DUE	Parcs et promenades	1
DUE	Urbanisme	7
DTSI	Service technique	4
DTSI	Voirie	1
DJAS/DTSI	Civilistes	2
Engagements sociaux	IPT, AI, LIFT, ADNV (CGPI), Pro Infirmis, Casexpert	11
Total		306

TRAITEMENTS DU PERSONNEL

L'indice des prix à la consommation du mois d'octobre 2022 était à 104.6 (base 2020). Notre échelle des salaires était indexée à hauteur de 101.3 (base 2020). Pour une pleine indexation, il fallait accorder 3,3% d'indexation salariale au personnel. Au vu de l'état des finances communales, la Municipalité a décidé de ne donner que 2,1% d'indexation. Pour compenser cette sous-indexation, elle a choisi de diminuer le temps de travail des collaborateurs d'une demi-heure, ce qui représentait l'équivalent de 1,2% d'indexation. La durée hebdomadaire du travail a ainsi été diminuée à 41h00, soit 8h12 par jour. De cette façon, la grille salariale a pu être indexée à hauteur de 104.6 pour l'année 2023.

ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATION

Durant l'année 2023, trois éditions du journal « Persinfo », journal interne destiné au personnel, ont été publiées.

Au niveau des événements :

- 43 collaborateurs ont assisté à la nouvelle formule de la matinée d'accueil qui se déroule désormais en deux parties et dont la première partie a lieu lors du premier jour de travail d'un nouveau collaborateur. De plus, une matinée d'accueil spéciale a été organisée en août, consacrée à l'arrivée de 15 nouveaux apprentis et stagiaires ;
- 218 collaborateurs ont participé à la soirée du personnel qui a eu lieu le vendredi 12 janvier 2023 ;
- 11 enfants ou enfants proches de collaborateurs, dont 5 enfants pulliérans, ont découvert les métiers de vigneron·ne (DDGS), d'archiviste (DAGF), d'électricien·ne de réseau (DTSI) et d'appareilleuse au service des eaux (DTSI) lors de la Journée « Oser tous les Métiers » qui a eu lieu le 9 novembre 2023 ;
- 44 retraités de la Commune ont été invités au restaurant du Prieuré le 7 novembre 2023 pour le repas annuel des retraités ;
- 42 enfants accompagnés de leurs parents ont accueilli le Père Noël et ont reçu un cadeau au refuge des Quatre Vents dans le cadre de l'événement du Noël des enfants des collaborateurs qui a eu lieu le 6 décembre 2023.

RÉALISATIONS 2023

L'année 2023 a été une année très chargée et le départ de deux collaborateurs du Service RH en milieu d'année pour un congé militaire et pour un congé maternité a nécessité une réorganisation provisoire conséquente. De plus, de nombreux projets ont été initiés et/ou continués. Enfin, la tendance d'une rotation accrue du personnel, observée en 2022, s'est encore accentuée et le Service des ressources humaines a dû faire face à de nombreux recrutements.

Les activités réalisées ont été les suivantes :

Gestion du service

- Gestion d'environ 200 collaborateurs en contrat de droit public et de 300 auxiliaires en contrat de droit privé (CDD de quelques jours à deux ans et contrats à l'heure) au niveau administratif, rémunération et assurances ;
- Engagement de 60 postes (fixes et auxiliaires), représentant environ 2'200 dossiers à traiter, dont environ 260 candidatures spontanées. Plusieurs recrutements de cadres ont nécessité la mise en place d'un processus complet de recrutement sur plusieurs mois avec l'appui de cabinets d'assessments pour l'évaluation de la personnalité ;
- Établissement d'une vingtaine de conventions de télétravail ;
- Finalisation et mise en place de la nouvelle procédure d'accueil pour le personnel.

Projets

- Projet sur l'évaluation des performances d'équipe : une douzaine de nouvelles équipes, s'ajoutant aux sept qui avaient déjà testé ce nouveau processus d'évaluation, ont rejoint le projet. Le déploiement sera achevé en 2026. Cette nouvelle formule, basée sur une auto-évaluation de l'équipe et une définition d'objectifs d'équipe, rencontre l'adhésion des collaborateurs et du management qui y voient un processus participatif et motivant et un outil moderne et efficace de gestion de la performance ;
- Protection des données (LPD) : le Service des ressources humaines a été l'un des services pilotes pour démarrer ce projet très complexe. Il s'agissait de vérifier le temps à investir pour mettre en place une définition et un référencement de tous les traitements effectués dans le service et pour s'assurer du respect de la protection des données de ceux-ci. Une fois l'analyse effectuée, le projet pourra être déployé dans les autres services de la commune ;
- Centre de compétence en gestion de projets (ci-après CCGP) : le Service des ressources humaines, à l'instar de tous les services de la Ville, a participé à la mise en place du CCGP ;
- Changement du logiciel d'aide au recrutement et mise en place de plusieurs actions destinées à mettre en avant la « marque employeur » de la Ville de Pully (relooking des annonces, photos plus attrayantes, réflexion sur les canaux de diffusion) ;
- Aide aux services dans les réorganisations : plusieurs directions (DUE/DTSI) ont fait appel aux RH afin de les aider dans la recherche de solutions puis la mise en place de celles-ci afin d'optimiser leur organisation. Un projet de regroupement de trois directions dans le bâtiment de la Damataire, piloté par le service RH, est également en cours de réflexion ;
- Renouvellement des contrats de toutes les assurances du personnel de la Ville et de l'ASEL avec une procédure de marché public ;
- Création d'une plateforme d'échanges avec la Caisse de pensions CIP en partenariat avec d'autres communes.

Support à d'autres entités

- Poursuite de la gestion d'une partie des RH de la Commune de Belmont-sur-Lausanne durant toute l'année 2023 (conseils et accompagnement à la collaboratrice RH et à la Municipalité) (mandat facturé);
- Gestion des RH de l'ASEL (70 collaborateurs) (mandat facturé);
- Aide à des entités externes sur certains sujets (FEJ).

FORMATION

De nombreux collaborateurs ont suivi des formations durant l'année 2023. Les formations suivantes ont été suivies ou organisées :

- 5 formations ont été données aux responsables de la Ville de Pully :
 - La formation intitulée « Manager-coach », d'une durée de 3,5 jours pour un groupe en janvier et un deuxième groupe en mars 2023, a eu lieu pour 14 cadres intermédiaires;
 - Un rappel sur le contenu de la formation PACT (Programme d'absence et de climat de travail) a eu lieu lors d'une session en juin 2023 pour une dizaine de collaborateurs qui avaient été formés sur ce programme depuis 2015;
 - Une formation sur les entretiens de recrutement a eu lieu en septembre 2023 pour 9 personnes amenées à effectuer régulièrement des recrutements;
 - Une formation destinée aux personnes amenées à réaliser des entretiens d'évaluations a eu lieu lors d'une session en octobre 2023 pour un total de 7 nouveaux responsables;
 - Une formation sur le programme PACT (Programme Absences et Climat de Travail) a eu lieu lors d'une session en novembre 2023 pour un total de 9 nouveaux responsables;
- Un cours interne intitulé « fonctionnement de l'Administration », qui a lieu depuis 2018, a été donné à une vingtaine de collaborateurs nouvellement arrivés à la Ville de Pully;
- La réussite ou la poursuite de brevets fédéraux, de CAS, DAS ou MAS;
- De très nombreuses formations techniques visant à améliorer la sécurité ou les connaissances techniques des collaborateurs;
- Diverses formations internes destinées aux apprentis (environnement politique, marchés publics, finances communales, etc.).

APPRENTI·E·S

La Ville de Pully a formé 24 apprenti·e·s, 2 MPC et 1 maturité intégrée dans les métiers suivants : 9 employé·e·s de commerce, 2 maturités professionnelles 3+1, 1 agente en information documentaire, 1 techniscéniste, 3 horticulteur·trice·s paysagistes, 1 viticulteur, 3 agent·e·s d'exploitation en conciergerie, 3 forestiers-bûcherons, 1 géomaticien, 1 peintre et 1 informaticien.

La Commune accueille également des stagiaires réalisant un bachelor en emploi : 5 stagiaires en économie d'entreprise à la HEIG-VD d'Yverdon-les-bains et 1 stagiaire en droit économique à la HE-Arc de Neuchâtel. De plus, la Commune emploie 3 pré-stagiaires réalisant leur stage obligatoire d'une année en vue de leur prochaine entrée dans une Haute École. Enfin, la DUE propose chaque année quelques stages « premier emploi » pour les détenteurs d'un master EPFL ou universitaire.

Plusieurs collaborateurs de l'Administration dispensent également des cours ou sont experts aux examens de leurs branches respectives.

INSERTION

La Ville de Pully a favorisé l'insertion des personnes sans travail en collaborant avec les organismes d'insertion suivants :

- AI : 1 personne a réalisé un stage de trois mois au sein du département Parcs & Promenades (DUE);
- ADN (anciennement CGPI) : 1 personne a réalisé un stage de six mois au sein de l'équipe des artisans (DDGS); 2 personnes ont réalisé un stage de deux mois et 1 personne a réalisé un stage d'un mois dans le domaine de la conciergerie et de l'intendance (DDGS);
- IPT : 1 personne a réalisé un stage de trois mois au sein du département Parcs & Promenades (DUE);
- Pro Infirmis : 4 personnes ont bénéficié durant toute l'année d'une mesure d'insertion (Insert H) dans le Service des ressources humaines (DAGF) ainsi que dans les entités de la conciergerie et de l'intendance (DDGS), des Musées (DAGF) et de Parcs & Promenades (DUE). Ces mesures se poursuivront durant l'année 2024.
- Fondation Mode d'emploi : 1 personne a réalisé un stage de deux mois au sein du service des systèmes d'informations.

SANTÉ ET SÉCURITE AU TRAVAIL

Santé

Plusieurs actions de promotion de la santé ont été réalisées en 2023 :

- La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière (26 vaccins par injection et 25 vaccins homéopathiques) ;
- La poursuite de l'organisation des massages assis ;
- Le renouvellement des cours de Pilates pendant la pause de midi (les lundis et jeudis) qui réunit 12 participants dans la salle de gymnastique du collège Mallieu ;
- La réalisation de 7 analyses ergonomiques sur poste de travail bureautique de collaborateurs le souhaitant avec aménagement du poste selon les besoins par le chargé de santé et sécurité ;
- L'animation du cours « Ready for life » par la Ligue pulmonaire vaudoise destinée aux nouveaux apprentis, dans le cadre de la prévention du tabagisme (17 apprentis) ;
- La prise en charge de 2 mammographies pour des collaboratrices âgées de moins de 50 ans (n'étant donc pas concernées par le programme cantonal de dépistage) ;
- La mise à jour de l'ensemble du contenu des trousse de secours (90 environ) pour les collaborateurs à l'aide des répondants sécurité ;
- La réalisation d'une campagne de vaccination auprès de 23 collaborateurs pour les risques professionnels présents (hépatite, tétanos et encéphalite à tique) ;
- La validation par la Municipalité d'une Directive relative à la gestion du travail durant les périodes de fortes chaleurs (canicule) et sa mise en application par les chefs de service.

Sécurité au travail

Dans une vision d'amélioration continue, le concept de sécurité au travail de la Ville de Pully, selon la directive CFST 6508, a poursuivi son développement en 2023 au moyen de plusieurs actions :

- La poursuite du plan d'actions, ayant pour but d'améliorer la maîtrise des risques professionnels, constitué à la suite des visites avec l'ingénieur de sécurité CFST et les répondants sécurité ou les chefs d'exploitation. Ces actions ont notamment concerné les services du cimetière (DUE), des artisans (DDGS), de la signalisation routière (ASEL), des services industriels (DTSI), et le nouveau bâtiment du Home-École des Mosses (DJAS) ;
- La poursuite de la campagne « Apprentissage en toute sécurité » de la Suva pour les nouveaux apprentis des services techniques (15 apprentis) ;
- La sensibilisation à la politique santé & sécurité de la Ville de Pully pour les nouveaux collaborateurs et apprentis lors des matinées d'accueil ;
- La réalisation d'un plan de formation avec des cours de secourisme, d'incendie, de travaux en hauteur, de sensibilisation aux risques chimiques, de permis machinistes et nacelles. Certaines de ces formations ont été mutualisées avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne.

Sécurité incendie - évacuation

- La révision des concepts d'évacuation pour le Musée d'art de Pully comprenant la Muette – espaces littéraires (DAGF) ainsi que celui du Home-École des Mosses (DJAS) ;
- La réalisation d'un exercice d'évacuation du Théâtre de l'Octogone (DAGF) afin de tester et améliorer le concept d'évacuation défini ;
- L'organisation de cours feu animés par l'ECA pour les nouveaux collaborateurs. Un cours de recyclage a également été proposé aux collaborateurs déjà en poste. L'organisation de ces cours a également été mutualisée pour les collaborateurs de la Commune de Belmont-sur-Lausanne ainsi que pour les collaborateurs de la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ).

Au total, 345 personnes ont été formées cette année, dont 69 collaborateurs de la Commune de Belmont sur Lausanne et 21 collaborateurs de la FEJ (refacturation aux entités concernées).

Une mutualisation des actions en santé et sécurité au travail a été initiée début 2023 avec un mandat confié à l'ingénieur de sécurité CFST de la Ville de Pully auprès de la Commune de Belmont sur Lausanne et de la FEJ pour le déploiement de leur propre concept de santé et de sécurité au travail.

SERVICE DES FINANCES

Au-delà des tâches traditionnelles, l'année 2023 a été marquée par les travaux suivants :

BOUCLEMENT DES COMPTES 2022

Les comptes communaux 2022, présentant un excédent de charges d'environ CHF 9.3 mios, ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 21 juin 2023.

Tout comme en 2019, 2020 et 2021, le résultat relatif à l'exercice 2022 se solde par un excédent de charges (déficit), à hauteur cette fois-ci de CHF 9'263'314.40.

Ainsi, la marge d'autofinancement réalisée durant l'année 2022 est négative de l'ordre de CHF 1.4 mios et n'a donc pas permis de financer les investissements nets consentis durant l'année 2022. Par conséquent, l'endettement communal a progressé de CHF 19.4 mios et se situe, au 31 décembre 2022, à hauteur de CHF 153.8 mios.

Le résultat largement négatif réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2022 est révélateur de quelques sujets de préoccupation pour les années à venir, déjà évoqués depuis plusieurs années.

En effet, notre participation totale au financement des charges péréquatives ne devrait pas diminuer suite à l'introduction du nouveau système péréquatif même si notre participation au financement de la facture sociale devrait sensiblement être en baisse. Par conséquent, nous sommes bel et bien en présence d'un déficit que l'on peut qualifier de structurel.

Dans ce contexte et en regard également du budget 2023, la marge d'autofinancement prévisible pour les années à venir, un assainissement indispensable des finances communales devra être consenti afin de diminuer le niveau des charges maîtrisables ainsi qu'un ajustement de la fiscalité communale.

BOUCLEMENT DES COMPTES 2023

Comme chaque année, les comptes ne sont pas encore bouclés au moment de l'établissement du rapport de gestion. Ils feront l'objet d'une publication détaillée.

BUDGET 2024

Le budget de l'année 2024, amendé par le Conseil communal, présente un important excédent de charges (déficit) de CHF 8'960'995.00. Les difficultés financières que traverse actuellement la Commune ne sont pas le fait d'une quelconque mauvaise utilisation des moyens mis à disposition, mais plutôt de facteurs extérieurs échappant à tout contrôle de la part de la Municipalité.

L'estimation de la marge d'autofinancement est négative d'environ CHF 0.9 mio. Ceci veut dire que, si cette prévision se réalise, la Ville de Pully ne devrait pas être en mesure de financer l'entier de son ménage courant par des revenus. De plus, l'entier des dépenses d'investissements devra être financé par le biais de l'emprunt.

Dans ces conditions, la dette devrait progresser rapidement et se situer aux alentours de CHF 180.0 mios au 31 décembre 2024, soit une progression de l'ordre de CHF 20.0 mios rien que pour l'année 2024.

Depuis plus d'une année, nous avons constaté une progression très forte des taux d'intérêts de base, du fait de l'adaptation par la Banque Nationale Suisse (BNS) des taux directeurs. Ainsi, à l'heure actuelle, les taux sont au même niveau que ceux de l'année 2011.

La période où nous pouvions nous financer de manière presque gratuite, voir même avec des taux d'intérêts négatifs, semble derrière nous. La conséquence d'une progression de notre endettement provoquera une augmentation de nos intérêts passifs, préjudicant encore plus notre situation financière.

De plus, une partie des emprunts contractés devra un jour être remboursée. Or, un tel scénario n'est envisageable qu'avec un retour à des marges d'autofinancement largement positives et supérieures à nos dépenses nettes d'investissement.

Pour ce faire, sur la base du budget 2024 amendé par le Conseil communal, il faudrait une amélioration du résultat de notre Commune de l'ordre de CHF 21.0 mios, soit le 29% du total des charges maîtrisables.

Atteindre un objectif de redressement d'une telle ampleur en agissant sur ce seul groupe de charges n'est malheureusement pas envisageable, sans provoquer d'importants dégâts, en termes de service à la population, d'infrastructures mises à sa disposition, ou d'offre culturelle, par exemple. Des éléments qui font partie intégrante de l'attractivité de notre ville, contribuant fortement à son identité et en finalité, qui font que Pully n'est pas un simple quartier de la banlieue lausannoise.

De plus et paradoxalement, si cette voie devait être suivie, elle ne suffirait pas au rétablissement de notre équilibre financier. Dans ce contexte, le débat sur un ajustement de notre fiscalité communale ne pourra pas être repoussé indéfiniment.

L'examen complet et détaillé du plan des investissements pour la période 2023 à 2027 montre que la Ville de Pully n'aura pas d'autre choix que de consentir à d'importants investissements, liés à des obligations légales (besoins scolaires ou structures d'accueil de l'enfance par exemple), ou qui s'imposent par des impératifs de vétusté des infrastructures communales (réseaux, entretien du patrimoine, infrastructures de transport public).

Dans ces conditions, il sera nécessaire, à l'avenir, d'être en mesure de financer une partie des investissements nets, et à moyen terme, d'être en mesure de rembourser une partie de la dette.

Pour y contribuer, la Municipalité poursuivra avec détermination ses démarches pour se faire entendre par le Conseil d'Etat, afin que ce dernier prenne en considération, dans ses nouvelles décisions, l'intégralité de l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) sur les péréquations, et en particulier le chiffre 5 des considérants traitant du respect de l'autonomie communale et de la proportionnalité. Ces démarches concernent, pour une part, le passé, soit les années 2019 à 2022 dont les décomptes péréquatifs ont été annulés, mais aussi 2023 et 2024.

Pour ce qui est du futur, soit en principe dès 2025, le Conseil d'Etat a choisi, après l'aboutissement de l'initiative « SOS communes », d'élaborer un contre-projet à l'initiative en partenariat avec les associations de communes (UCV et AdCV).

Lors des assemblées générales déterminant la position de ces deux associations, la Municipalité a refusé ce contre-projet qui instaure, dès l'année 2025, une nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

Malgré les progrès notables de ce nouveau système, en particulier la répartition de la part des communes à la facture sociale en francs par habitant, la Municipalité a considéré que l'effort consenti par le Canton n'est de loin pas suffisant, et qu'il ne permet pas de modifier de manière fondamentale les déséquilibres que nous constatons dans le système actuel.

Ce contre-projet devrait être soumis au Grand Conseil début 2024. S'il n'est pas modifié de manière significative pour diminuer le poids de la péréquation pour les communes qui la financent, la Municipalité n'exclut pas de recourir à la Cour constitutionnelle contre ce projet de loi.

L'issue de ces différentes démarches pèsera incontestablement sur la situation financière de la ville, qui pourrait s'améliorer notablement en cas de succès, même partiel.

Les traditionnelles séances d'information sur le budget 2024 aux collaborateurs ainsi qu'aux Conseillers communaux ont eu lieu, respectivement, les 22 novembre et 13 décembre 2023.

Le budget de l'année 2024 a été approuvé et amendé par le Conseil communal dans sa séance du 6 décembre 2023.

PLAN DES INVESTISSEMENTS 2023-2027

Depuis 2011, la Municipalité présente son plan des investissements (ci-après PI) par le biais d'un préavis d'intention, permettant ainsi le débat au sein du Conseil communal, mais sans vote.

Redimensionné depuis 2003, dans le cadre des mesures d'économies, le PI ne présente que des dépenses d'entretien.

Si la mise en chantier de certains travaux doit tenir compte de la réalité du moment, un PI doit être l'inventaire objectif des besoins en équipement à moyen et longs termes d'une ville en expansion.

L'examen complet et détaillé du plan des investissements pour la période 2023 à 2027 montre qu'il n'y aura pas d'autre choix que de consentir à d'importants investissements, liés à des obligations légales ou qui s'imposent par des impératifs de vétusté des infrastructures communales.

Le financement des projets importants ne se fera pas uniquement au moyen de fonds propres et/ou au moyen d'un recours accru à l'emprunt. En effet, le développement de la Ville de Pully devrait augmenter de manière non négligeable l'assiette fiscale (accroissement de la population et nouvelles entreprises venant s'établir sur le territoire communal). Ce développement ne doit pas être uniquement envisagé en termes de charges financières, mais aussi du point de vue d'une progression possible des recettes fiscales et de la marge d'autofinancement, permettant un meilleur financement par des fonds propres.

IMPÔTS

La facturation et la perception des impôts communaux sont assurées par l'Office d'impôt des districts de Lausanne et Ouest lausannois, hormis l'impôt foncier facturé par la Ville. Les liquidités courantes sont régulièrement alimentées par des versements de l'Office, limitant ainsi l'utilisation des comptes de crédits bancaires et reportant d'autant la souscription de nouveaux emprunts.

ARRÊTÉ D'IMPOSITION

L'arrêté d'imposition pour l'année 2024 a été voté par le Conseil communal lors de la séance du 8 novembre 2023. Le taux d'imposition a été maintenu au même niveau que celui en vigueur lors de l'exercice 2023, soit 61.0. Les autres éléments de l'arrêté d'imposition restent inchangés.

GESTION DU SYSTÈME DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

À l'instar d'une grande majorité des villes vaudoises, la Municipalité a introduit, au 1^{er} janvier 2009, un système de crédits supplémentaires pour tout dépassement budgétaire supérieur à CHF 5'000.00.

2023 est donc la 15^e année où cette procédure est appliquée. Les deux préavis ci-dessous ont été présentés au Conseil communal :

Préavis N° 06-2023 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023, première série / Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 24 mai 2023 :

	Montants en CHF
Crédits supplémentaires, préavis N° 06-2023 – Augmentation des charges	613'500.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 06-2023 – Augmentation des revenus	- 145'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, première série	468'500.00

Préavis N° 22-2023 – Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2023, deuxième série / Accepté par le Conseil communal lors de la séance du 22 novembre 2023 :

	Montants en CHF
Crédits supplémentaires, préavis N° 22-2023 – Augmentation des charges	553'800.00
Crédits supplémentaires, préavis N° 22-2023 – Augmentation des revenus	- 152'000.00
Total crédits supplémentaires demandés, deuxième série	401'800.00

Les demandes de crédits supplémentaires relatives à l'exercice 2023 représentent une augmentation des charges de CHF 1'167'300.00 et une augmentation des revenus de CHF 297'000.00.

COMMISSION DES FINANCES

En 2023, la Commission des finances a siégé neuf fois sous la présidence du Conseiller communal M. J.-D. Briod, pour examiner les comptes, le PI, le budget, les demandes de crédits supplémentaires, l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 ainsi que les préavis municipaux requérant l'approbation de ladite Commission, conformément à l'art. 50 du Règlement du Conseil communal.

À l'occasion du traitement du budget 2024, la Commission des finances s'est constituée en cinq sous-commissions qui se sont partagées l'analyse des cinq directions municipales.

AUTORISATIONS GÉNÉRALES ET COMPÉTENCES FINANCIÈRES ACCORDÉES À LA MUNICIPALITÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026 – INTRODUCTION D'UNE CLAUSE DE CÉLÉRITÉ DANS LE CADRE DE L'AUTORISATION RELATIVE À L'ACQUISITION D'IMMEUBLES, DE DROITS RÉELS IMMOBILIERS, D' ACTIONS OU DE PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Afin de permettre à la Municipalité de réaliser des acquisitions immobilières stratégiques dans les délais légaux contraignants et aux meilleures conditions possibles, d'une part pour le développement des infrastructures communales et d'autre part pour faire valoir le droit de préemption de la Commune dans le respect des délais exigés par la LPPPL, il est nécessaire de mettre en place un processus décisionnel réactif et efficace.

À cet effet, la Municipalité a introduit, dans le cadre de l'autorisation relative à l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières, une clause de célérité pour des acquisitions en fixant une limite à CHF 5.0 mios pour toute la durée de la législature (une ou plusieurs fois), avec le préavis favorable de la Commission des finances, aux conditions et critères suivants :

- le montant dépensé doit servir uniquement et strictement à l'acquisition de bien-fonds immobiliers (terrains, immeuble, droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières);
- l'acquisition doit permettre d'acheter à temps et aux meilleures conditions possibles des terrains ou immeubles dont la propriété est jugée intéressante, soit en vue d'un aménagement futur du territoire, pour répondre aux besoins de la population et/ou la création d'infrastructures communales, soit pour la constitution d'un patrimoine communal de réserve. En particulier, pour répondre aux exigences fixées aux articles 31 à 38 de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif – LPPPL, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

La clause de célérité, au 31 décembre 2023, n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR ET D'ALIÉNER DES IMMEUBLES, DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS, DES ACTIONS OU DES PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 de la loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 1'000'000.00.

Le Conseil communal a également accepté, dans le cadre de l'autorisation relative à l'acquisition d'immeubles, de droits réels immobiliers, actions ou parts de sociétés immobilières, une clause de célérité pour des acquisitions en fixant une limite à CHF 5.0 mios pour toute la durée de la législature (une ou plusieurs fois).

Au 31 décembre 2023, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ACQUÉRIR DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le Conseil communal a accordé à la Municipalité, en application de l'art. 4, chiffre 6 bis de la loi sur les communes du 28 février 1956 et de l'art. 16, chiffre 5 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de statuer sur les acquisitions de participations dans des sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.00 par cas, le plafond étant fixé à CHF 50'000.00.

Au 31 décembre 2023, cette autorisation générale n'a pas été utilisée.

AUTORISATION GÉNÉRALE D'ENGAGER DES DÉPENSES IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, conformément aux dispositions de l'art. 11 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et de l'art. 102 du Règlement du Conseil communal.

COMPÉTENCES FINANCIÈRES DANS LE BUT D'ENGAGER DES CRÉDITS D'ÉTUDES POUR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à ouvrir et engager des crédits d'études relatifs au patrimoine administratif qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 maximum par cas, avec obligation d'informer immédiatement la Commission des finances et le Conseil communal et ce jusqu'à la fin de la législature 2021-2026. La Commission des finances ainsi que le Conseil communal sont informés par voie de communication dès lors que le bouclage d'un crédit d'étude ne fait pas l'objet d'un préavis.

Description	Communication au Conseil communal	Montant prévu (en CHF)	Montant dépensé au 31.12.2023 (en CHF, avant boucllement définitif)	Clôture durant l'année 2023
Villa romaine – Conservation des vestiges, travaux d'investigation	03-2012	70'000.00	47'984.45	
Église et collège de Chantemerle – Mise en séparatif	02-2016	59'000.00	17'673.55	
Besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires – Élaboration d'un Masterplan	08-2017	97'000.00	85'649.70	
Embouchure du cours d'eau de la Vuachère	20-2018	50'000.00	27'535.42	
Maison Pulliérane – Mise en conformité et optimisation du bâtiment	21-2018	86'000.00	89'319.50	
Adoption plan de quartier « Roches-Rochettaz » et renouvellement infrastructures impasse des Roches	07-2020	50'000.00	11'047.30	
Étude déplacement Data Center	11-2022	60'000.00	60'402.00	
Réaménagement de la place Neuve et de ses abords	01-2023	67'000.00	66'611.50	
Réaménagement d'un carrefour à l'intersection entre l'av. de Lavaux et le ch. de la Damataire	04-2023	100'000.00	22'408.05	
Totaux		639'000.00	428'631.47	

Au 31 décembre 2023, c'est la somme totale de CHF 428'631.47 qui a été dépensée dans le cadre de l'autorisation générale octroyée par le Conseil communal relative à des crédits d'études pour les dépenses d'investissements du patrimoine administratif. Ce montant a été calculé avant le boucllement final des comptes 2023, qui n'était pas encore terminé au moment de l'élaboration du rapport de gestion 2023.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR LE PLACEMENT DE CAPITAUX ET DE LIQUIDITÉS

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnie d'assurances, de collectivités publiques, ou d'entreprises suisses et offrant de solides garanties financières.

AUTORISATION GÉNÉRALE POUR L'ACCEPTATION DE LEGS, DE DONATIONS ET DE SUCCESSIONS

Dans sa séance du 6 octobre 2021, le Conseil communal a accordé à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2021-2026, pour l'acceptation de legs, de donations et de successions dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.00 par cas.

Cette autorisation générale figure dans la loi sur les communes du 28 février 1956, révisée en 2013. Ainsi, cette autorisation générale figure au nombre des attributions du Conseil communal énumérées à l'art. 4 de cette même loi.

SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Après avoir mis en place une gestion électronique des documents (GED) dans le cadre du préavis qui a été clôturé à la fin 2022, l'année 2023 a permis d'accompagner les services de la Ville dans l'utilisation et l'appropriation de ce nouvel outil. Un nouveau préavis a été préparé afin de poursuivre la transition numérique de la Ville. Ce projet a été soumis le 22 novembre 2023 au Conseil communal qui l'a adopté.

Un second projet a également été présenté au Conseil communal pour financer le remplacement des postes de travail virtualisés. Ainsi, ce préavis N° 02-2023 a été adopté par le Conseil communal le 22 mars 2023 et clôturé le 27 septembre 2023. Il a permis de financer l'acquisition du matériel dont l'installation, effectuée par les collaborateurs du SSI, a débuté à la fin de l'année 2023 et se terminera à la fin mars 2024.

En ce qui concerne le préavis N° 21-2018 relatif au renouvellement de matériel informatique et à l'extension du réseau fibres optiques, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 21 novembre 2018, le SSI a continué les travaux d'extension du réseau administratif fibres optiques de la Ville de Pully, notamment avec la pose d'une liaison sur l'entier de l'avenue Général-Guisan.

Le projet lié au préavis N° 01-2022 – Renouvellement des équipements wifi a été finalisé et le préavis a pu être clôturé.

Une solution destinée à faciliter le travail collaboratif, dans le cadre des séances notamment, a été mise en place à la fin de l'année et les premiers groupes d'utilisateurs ont pu être formés.

Comme chaque année, le maintien de notre infrastructure technique à jour représente une charge importante dans l'ensemble des prestations fournies par le SSI. Cette activité permet d'assurer le bon fonctionnement des équipements et des logiciels mais également d'en garantir leur sécurité. Il s'agit notamment de :

- la mise à jour de l'infrastructure de virtualisation des serveurs ainsi que des postes de travail ;
- la mise à jour du système d'exploitation des postes de travail utilisateurs et la préparation de la future implémentation de Windows 11 ;
- la mise à jour des équipements du réseau ;
- la réinstallation de 33 serveurs dont le système d'exploitation arrivait en fin de vie ;
- la mise à jour de tous les équipements de sécurité ;
- la mise à jour de l'anti-virus et l'implémentation de nouvelles fonctionnalités destinées à renforcer nos protections ;
- la mise à jour de l'infrastructure de sauvegardes des données ;
- la mise à jour de l'infrastructure téléphonique, notamment pour les appareils sans fil (DECT) ;
- la mise à jour de l'outil de gestion des postes de travail et de déploiement des applications ;
- le remplacement de tous les appareils de paiements par cartes bancaires.

La cybersécurité reste une préoccupation majeure du SSI. Une veille technologique est assurée afin de prendre rapidement les mesures adéquates et mettre en place les correctifs lors d'annonces de vulnérabilités par les éditeurs de logiciels et les fabricants de matériel. Au cours de l'année 2023, six vulnérabilités notables, signalées sur des produits que nous exploitons, ont nécessité des interventions urgentes de notre part. Des audits externes sont également entrepris afin d'évaluer la sécurité mise en place.

Parallèlement, l'équipe technique du SSI assure les activités courantes de gestion ainsi que de maintenance et assiste les utilisateurs de façon quotidienne.

Le SSI a poursuivi le projet de mise en conformité de la Ville en matière de protection des données. Pour rappel, il est conduit de façon collaborative avec la Ville d'Yverdon-les-Bains afin de mutualiser l'effort nécessaire à sa réalisation.

Le SSI contribue régulièrement à différents projets initiés par d'autres entités, notamment dans le cadre des constructions scolaires ou de l'accueil de la petite enfance. On citera en particulier les mises en service suivantes :

- le Home-École des Mosses ;
- le site administratif scolaire situé à l'av. C.-F. Ramuz 43 ;
- le nouveau site administratif de Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse situé au ch. du Montillier 3 ;
- l'Espace muséal Ramuz ;
- l'interconnexion des différentes chambres du Service des eaux.

Conformément à ce qui a été annoncé au Conseil communal dans la réponse au postulat « Pully 2.0 – pour un guichet virtuel », des échanges se sont poursuivis afin d'initier un projet commun pour la cyberadministration regroupant différentes communes ainsi que des partenaires privés. Ce projet n'a toujours pas évolué en raison de la volonté d'attendre une détermination du Canton de Vaud sur sa stratégie en la matière qui est en cours de révision. En effet, la position prise par le Canton aura un fort impact sur ce projet, notamment au niveau financier.

En 2023, le service desk du SSI a reçu et traité près de 2'500 tickets répartis à 85% pour des demandes et 15% pour des incidents. L'outil utilisé permet de traiter rapidement les demandes des utilisateurs et les renseigner au fur et à mesure de l'avancement de leurs demandes.

La plupart des projets énumérés et des activités réalisées concernent l'ensemble des partenaires de la Ville de Pully hébergés de façon mutualisée dans l'infrastructure informatique. Il s'agit des entités suivantes: Belmont-sur-Lausanne, Police Est Lausannois, Fondation de l'enfance et de la jeunesse, Fondation Pré-Pariset ainsi que l'École de Musique de Pully.

Les statistiques concernant les sites internet et les informations sur leur gestion sont traitées dans le chapitre relatif à la Communication.

LE SYSTEME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL DE PULLY - SIGIP

Le guichet cartographique sigip.ch a été enrichi de plusieurs couches de géodonnées comme par exemple les enquêtes publiques et les autorisations de construire ainsi que les intentions des chantiers pour les quatre prochaines années et les raccordements privés en termes d'évacuation et traitement des eaux. À ce jour, ce sont plus de 400 couches qui sont disponibles au travers de cet outil et qui sont consultées quotidiennement aussi bien en interne qu'en externe.

Pour les commandes de géodonnées et plans réseaux diffusés par la Ville de Pully, un extracteur automatique a été mis en place depuis déjà trois ans et a traité, en 2023, plus de 570 commandes dont 99% entièrement automatiquement. Cet outil est également utilisé pour les commandes passées pour la Commune de Belmont. Grâce à cet extracteur, ce sont environ 230 heures en termes de ressources humaines qui ont pu ainsi être économisées.

D'autre part, des collaborations avec d'autres villes vaudoises ont été entretenues tout au long de l'année notamment en matière de logiciels open source de gestion des réseaux souterrains comme l'eau potable et l'assainissement des eaux (voir www.teksi.ch).

ARCHIVES

Mise à jour des inventaires et récolement

Grâce au logiciel de gestion des archives physiques, Ligeo gestion, en exploitation depuis le second semestre 2020, les inventaires sont progressivement rassemblés, uniformisés et actualisés. Cette opération de mise à jour est également l'opportunité d'effectuer un récolement et de vérifier la présence des pièces dans les collections. De ce fait, plusieurs reprises de fonds ont été effectuées en 2023, notamment pour les archives du SDIS, pour celles concernant la vie civique et politique jusqu'en 1990, ainsi que pour une partie de notre fonds iconographique.

Entrées

Le fonds des archives communales s'est accru de 8 mètres linéaires supplémentaires par 16 versements en provenance de l'Administration communale. À cela s'ajoute le versement de 20 mètres linéaires d'archives intermédiaires destinées à être éliminées à la fin de leur durée de conservation probatoire.

Plusieurs familles ont fait don de photographies et de documents concernant leur histoire ou celle de la commune de Pully: famille Rouge, famille Centlivres-Demont, famille Riccard-Délessert.

Sorties

En 2023, 37 mètres linéaires d'archives concernant l'ensemble des directions de la Ville de Pully ont été détruits.

Recherches

Au total, 92 demandes de recherches ont été faites auprès des archives communales, 24 internes et 68 externes pour lesquelles environ une centaine d'heures ont été investies. Les recherches les plus notoires se sont effectuées dans le cadre de la préparation des 75 ans du Musée d'art de Pully.

Valorisation historique

L'histoire ferroviaire de Pully a été à l'honneur avec la participation des archives communales lors de l'émission de la RTS « Couleurs locales » du mois de septembre 2023.

Des visites d'archives ont été mises en place au dépôt d'archives des Alpes au mois de novembre 2023. Elles sont, dans un premier temps, destinées au personnel de l'administration communale. Elles seront dispensées, dans un second temps, aux écoles et au public lorsque les archivistes seront prêts.

Gestion électronique des documents (GED) et Record management

Les compétences du personnel sur la GED ont été améliorées et consolidées par de nouvelles formations. L'utilisation du logiciel Gargantua a été optimisée grâce à une meilleure communication et à la définition de bonnes pratiques. Ces démarches ont accompagné un travail préparatoire pour mettre en place de nouveaux processus de travail numériques qui augmenteront la traçabilité, la fiabilité et l'efficacité de divers traitements de l'Administration communale. En effet, les collaborateurs des archives sont des acteurs majeurs qui soutiennent les services dans la transition numérique que vit l'Administration.

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Les difficultés financières de notre commune restent préoccupantes en 2024. Elles limitent nos volontés d'investissements et nous contraignent à faire des choix déterminants.

Dans ce contexte, la priorisation de l'entretien et de la rénovation des immeubles ne doit pas pour autant être sacrifiée sur l'autel des économies. Ceci pour plusieurs raisons :

- Il est très vivement conseillé pour une commune d'entretenir son patrimoine immobilier. Les entretiens réguliers garantissent le fonctionnement des infrastructures. S'ils sont négligés, ils devront de toute manière être effectués ultérieurement. Leur report génère rapidement une dévalorisation du patrimoine avec, à la clé, une diminution de la rentabilité.
- Les enjeux climatiques, avec la responsabilité dominante de la pollution générée par les anciens immeubles non rénovés, sont aussi prioritaires. Le Conseil communal et la sous-commission de gestion ont souvent mis le doigt sur cet aspect phare des préoccupations actuelles.
- La nouvelle loi sur l'énergie nous contraindra prochainement à des rénovations auxquelles nous devons d'ores et déjà nous préparer.

Dans la partie de notre programme de législature traitant du patrimoine bâti, la Municipalité a d'ailleurs fait part de sa volonté de réaliser un Masterplan des bâtiments pour avoir une vision scientifique claire et complète de la situation de tous nos immeubles. Grâce à l'appui d'un mandataire, la Direction des domaines, gérances et sports (ci-après DDGS) a réalisé et finalise ce document, sous la forme d'une fiche pour chaque bâtiment.

Chacune de ces fiches contiendra les données basiques du bâtiment avec son état des lieux, son indice de disparité de la consommation (IDC) et le degré d'urgence des travaux nécessaires. Elles serviront à identifier la pertinence et l'urgence des travaux pour chaque immeuble. Les résultats montrent déjà qu'un montant important devra être consenti dans les prochaines années, pour des travaux urgents, ceux-ci relevant de la sécurité.

On le voit. Il ne sera plus possible d'attendre.

L'immense travail de ce Masterplan, très attendu, est un pas décisif réalisé en 2023. Il constituera un outil fondamental de notre politique immobilière et patrimoniale, dans la perspective des rénovations en vue. Nous serons heureux de vous le présenter.

Lydia Masméjan

DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

ORGANISATION

La DDGS exploite les vignes, les forêts, les piscines et le port de plaisance. Elle se charge de la gestion courante des immeubles locatifs, administratifs, scolaires, les infrastructures sportives, les églises et les terrains propriétés de la Ville de Pully. Elle est aussi composée de l'Office du logement ainsi que du bureau des sports.

Au sein de la division patrimoine immobilier, plusieurs optimisations ont été réalisées. Au 1^{er} janvier 2023, il a été décidé de réunir les exploitations « conciergerie et intendance » et « artisans » au sein d'une seule exploitation nommée « Facility management ». L'exploitation Facility management est conduite par un chef d'exploitation et un adjoint. Cette nouvelle organisation permet de favoriser la coordination et l'efficacité des tâches réalisées dans le cadre de la gestion des immeubles par le personnel de concierges et les artisans.

Quant à la division domaine qui réunit les exploitations « piscines et port », « forêts » et « vignes », plusieurs faits marquants peuvent être mentionnés.

Pour les piscines et le port, nous avons dû réorganiser le fonctionnement de l'équipe suite à la longue absence du chef d'exploitation (plus de 6 mois), atteint dans sa santé. Cette situation s'étant déjà présentée en 2022, des mesures avaient été prises afin de renforcer les compétences de gestion de plusieurs membres de l'équipe. Ainsi, l'absence du chef d'exploitation n'a pas eu d'incidence sur la délivrance des prestations à la clientèle. Toutefois, l'équipe a dû être renforcée par une personne auxiliaire durant la période estivale.

L'exploitation forestière a, notamment, effectué le recensement des populations de salamandres durant huit semaines réparties sur l'entier de l'année. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du projet de préservation de cette espèce protégée sur la route du Stand.

Enfin, de nombreux efforts continuent à être consentis en faveur d'une viticulture responsable, notamment en n'utilisant plus aucun produit de synthèse.

En termes de gestion du bureau des sports, de nombreux événements sportifs remarquables se sont déroulés en 2023. Outre une magnifique cérémonie de remise des mérites sportifs, la promotion de la 1^{re} équipe de Pully-Lausanne Basket, la participation à la finale de la coupe Suisse de la 1^{re} équipe d'Espérance Sportive Pully et la promotion de la 1^{re} équipe du Pully-Football en 1^{re} ligue ont particulièrement marqué l'année écoulée. À cela, s'ajoutent également des performances de qualité de la part des mouvements juniors de l'ensemble des clubs sportifs pullliérans. La Ville de Pully soutient financièrement les clubs sportifs de la commune ainsi que les sportifs d'élites. Elle leur offre également la gratuité de l'usage des infrastructures sportives et met en place un programme varié de sports pour la population (Urban training, aqua training, etc.).

INVENTAIRE DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Bâtiments locatifs

Bâtiments locatifs	16 bâtiments
Bâtiments mixtes	8 bâtiments
Bâtiments en PPE	2 appartements

Bâtiments administratifs

Bâtiments administratifs	29 bâtiments	Bâtiments infrastructures sportives	5 bâtiments
Bâtiments mixtes	3 bâtiments	WC publics	11 bâtiments
Théâtres	2 bâtiments	Abris tl	4 bâtiments
Refuges	3 bâtiments	Fontaines	4 fontaines
Églises	4 bâtiments		

Bâtiments scolaires

Bâtiments scolaires	11 bâtiments
---------------------	--------------

Divers

Terrains	14 sites
Places de parc	8 sites
Jardins	3 sites

Infrastructures sportives

Courts de tennis	7 courts	Places d'amarrage pour bateau	1 site
Fitness urbain	1 site	Stand de tir à 25 m.	1 site
Piscine couverte	1 site	Terrain de football en herbe	1 site
Piscine en plein air	1 site	Terrain de football synthétique	1 site
Piste de rink hockey	1 site	Terrain de pétanque	1 site
Piste Vita	1 site		

PRÉAVIS

Préavis en cours

- Préavis N° 20-2018 – Réponse au postulat pour des vignes saines et du vin sans glyphosate – Crédit demandé CHF 80'000.00;
- Préavis N° 05-2019 – Entretien du patrimoine construit 2019-2022 – Crédit demandé CHF 3'008'990.00;
- Préavis N° 06-2020 – Rénovation des infrastructures de Pully-Plage - Demande de crédit d'étude – Crédit demandé CHF 1'350'000.00;
- Préavis N° 03-2021 – Renouvellements et acquisitions de véhicules pour les années 2021 à 2023 – Crédit demandé CHF 1'710'000.00 (préavis DAGF - finances contenant des véhicules pour la DDGS).
- Préavis N° 13-2023 – Acquisition des parcelles 700-701-702 et affectation des sols - Suite du préavis N° 06-2020 – Rénovation de Pully-Plage – Crédit demandé CHF 700'000.00
- Préavis N° 14-2023 – Réponse au postulat de M. le Conseiller Guillaume Roy et consorts – Exploitation du potentiel solaire des bâtiments communaux – Crédit demandé CHF 425'000.00
- Préavis N° 15-2023 – Mesures OSTRAL – Crédit demandé : CHF 767'000.00
- Préavis N° 18-2023 – Maison Pulliérane – Amélioration de la sécurité contre l'incendie – Crédit demandé CHF 1'380'900.00

DIVISION GÉRANCE

Gestion immobilière – gestion de projet

En plus de l'entretien courant des propriétés immobilières communales ainsi que des travaux portés à son budget annuel, la DDGS, avec une équipe renforcée d'un nouveau chef de projet, a représenté le maître d'ouvrage, la Ville de Pully, dans la gestion de nombreux chantiers de diverses importances en assurant la conduite et la coordination de ceux-ci. Elle a aussi terminé de déployer les travaux liés à son préavis « Entretien du patrimoine 2019-2022 ».

La DDGS a également lancé l'étude de plusieurs projets importants dont la rénovation de l'ancien collège des Monts-de-Pully et la rénovation-transformation des bâtiments sis Verrière 4-6 à Paudex qui feront l'objet de rapports à la Municipalité en 2024.

En parallèle à cela, la DDGS a continué d'étendre son système de contrôle des accès par badges sur les salles de sports, le collège de Mallieu étant le dernier site qui en sera pourvu en 2024.

De plus, elle a terminé, avec la collaboration de l'entreprise CBRE, la réalisation des audits des bâtiments communaux dans le cadre du cockpit immobilier, première phase du futur Masterplan des bâtiments. Ainsi, 77 immeubles ont été audités afin d'identifier, notamment, leur qualité énergétique ainsi que les travaux à planifier à l'horizon d'une dizaine d'années afin de maintenir leur valeur.

De manière concrète, de nombreux travaux ont été entrepris sur l'ensemble de l'année, tels que :

- Ramuz 115: remplacement de la porte d'entrée de l'immeuble (photo 1);
- Plage 3: remplacement de l'ensemble des fenêtres;
- Liaudoz 30-32: remplacement de l'ensemble des fenêtres (photo 2);
- Plateires 25-27: installation d'interphones et de sonnettes sans fil;
- Damataire 11-13: remplacement de l'éclairage de la salle de conférence du 1^{er} étage par du LED (photo 3);
- Guillemin 7: remise aux normes de la ventilation de la cuisine;
- Anciens-Moulins 6B: création d'une cabine de giclage (photo 4);
- Prieuré 2: rénovation des WC du 1^{er} étage (photo 5);

- Maison Pulliérane : remplacement des rideaux dans les salles de conférences ;
- Pré-de-la-Tour 11 : remplacement de l'éclairage du parking par du LED ;
- Davel 2 : remplacement de l'éclairage au carnotzet ;
- Rochettaz 48 : fourniture et pose d'une pergola ;
- Église de Chantemerle : remplacement des fenêtres du hall de la salle de paroisse ;
- Église du Coteau : rénovation des conduites EC/EU, collecteurs et drainages ;
- WC du Port : réhabilitation de la canalisation principale ;
- Collège de Alpes : remplacement de l'ascenseur du 36 ;
- Collège de Chamblandes : rénovation des WC enfants (photo 6) ;
- Collège de Chantemerle : remplacement des chéneaux ;
- Collège de Fontanettaz : pose de stores à l'UAPE.



Si les montants des travaux restent relativement stables, le volume des travaux effectués par les ouvriers professionnels de la DDGS et les entreprises locales spécialisées a augmenté de manière significative.

L'ensemble des prestations s'élève à un montant arrondi global de CHF 2'666'000.00 selon la répartition figurant ci-dessous :

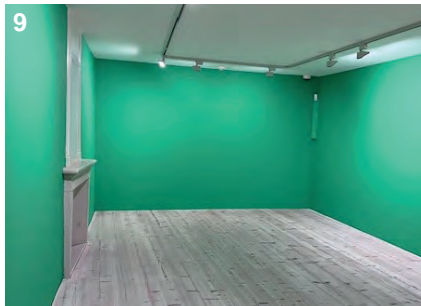
	2023 (en CHF)	2022 (en CHF)
Bâtiments administratifs	925'000.00	614'000.00
Bâtiments locatifs	619'000.00	630'000.00
Écoles	901'000.00	753'000.00
Infrastructures sportives	221'000.00	192'000.00
Total	2'666'000.00	2'189'000.00

Principaux travaux réalisés par l'exploitation Facility Management de la DDGS

En plus des menus travaux de réparation et d'entretien de plâtrerie-peinture, de menuiserie, d'ébénisterie et de serrurerie, les artisans de la DDGS effectuent, à la demande des Directions et Services de la Ville, des travaux de rénovation de plus grande ampleur. Ils participent également aux transports d'œuvres d'art, à l'affichage public, à des petits déménagements et divers aménagements.

Les interventions suivantes ont été, notamment, effectuées en 2023 :

- Davel 4 : création de mobilier pour la Muette (photo 1) ;
- Collège Arnold Reymond : réalisation d'un chariot pour le rink hockey club (photo 2) ;
- Collège Principal : rénovation des tables pour les élèves (photo 3) ;
- Foyer Chamblandes : création et pose de mains courantes (photo 4) ;
- Sites divers : en collaboration avec Parcs et promenades, rénovation de différents bancs publics (photo 5) ;
- Collège Arnold Reymond : réfection de la peinture du couloir d'accès ainsi que du sol de la salle omnisports (photo 6) ;
- Alpes 16 : rénovation de deux cuisines (photos 7 + 8) ;
- Davel 2 : travaux de peinture et pose de papier peint pour les expositions (photo 9) ;
- Collège Annexe-Ouest : pose de papiers aimantés ;
- Collège Arnold Reymond : rénovation du sol de la sous-station de la salle omnisports ;
- Collège de Mallieu : réfection de la peinture du corridor, de la buanderie et de la sous-station ;
- Maison Pulliérane : fabrication et pose de croisillons sur les fenêtres ;
- Maison Pulliérane : fabrication et pose d'un plan de travail pour les agex ;
- Ramuz 65 : création et remplacement des mains-courantes de la cage d'escalier ;
- Lavaux 41 : rénovation de la peinture du plancher de la scène ;
- Refuge Bois du Moulin : rénovation de la peinture de la cage d'escaliers ;
- Ramuz 73 : rénovation de la peinture de la cage d'escaliers ;
- Jardins familiaux des Alpes : rénovation de la cabane de jardin ;
- Cimetière : rénovation de la peinture des portails.



Principaux travaux suivis par l'exploitation Facility Management de la DDGS

Hormis les tâches courantes de nettoyage, de contrôles d'installations techniques et de surveillance, les concierges ont réalisé de nombreux travaux. Ils ont également participé régulièrement au contrôle et suivi des différents travaux réalisés dans les collèges par des entreprises externes, contribuant ainsi à la bonne coordination avec les usagers.

Dans le suivi de projets, ils ont principalement favorisé et contribué à la bonne réalisation des travaux suivants :

- Complexe Arnold Reymond : rénovation du bar réfrigéré de la salle Omnisports ;
- Collège Arnold Reymond : remplacement de la moquette de la salle des maîtres ;
- Complexe Arnold Reymond : création de deux WC PMR à la buvette de la salle Omnisports ;
- Collège Arnold Reymond : création d'une fosse à lancer du poids (photo 1) ;
- Collège Principal : remplacement de quatre lavabos et batteries dans les classes de travaux manuels (photo 2) ;
- Collège de Mallieu : rénovation des parquets et pose de lino dans deux classes ;
- Collège de Chamblandes : rénovation d'un parquet et pose de lino dans une classe (photo 3) ;
- Complexe Arnold Reymond : remplacement de la porte coulissante au niveau -1 ;
- Samson Reymondin 1 : installation d'un éco-point ;
- Lavaux 41 : remplacement d'un meuble et du plan de travail du réfectoire scolaire ;
- Rochettaz 48a : remplacement des mélangeurs de douches ;
- Collège de Chantemerle : contrôle, passage de caméra et curage de toutes les canalisations ;
- Collège Principal : rénovation du parquet d'une classe ainsi que dans la salle des travaux manuels ;
- Collège Arnold Reymond : remplacement de la moquette de la classe informatique
- Collège Arnold Reymond : remplacement des portes des vestiaires ;
- Collège de Fontanettaz : remplacement de l'éclairage de la salle de gym par du LED ;
- Collège Arnold Reymond : installation d'un portail au terrain de basket ;
- Complexe Arnold Reymond : remplacement de tous les ferme portes coupe-feu ;
- Complexe Arnold Reymond : installation de trois éco-points à l'intérieur du collège ;
- Collège des Alpes : remplacement des tapis du judo.



Gestion locative

La gestion locative comprend la mise en location des salles de conférences, des refuges, des appartements et des surfaces commerciales.

La fréquentation des refuges reste soutenue les vendredis, samedis et dimanches et plus particulièrement de mai à septembre.

Refuges	Jours d'utilisation	Colonies Sorties scolaires	Sessions de tir	Total
Bois-du-Moulin	62	68	-	130
Quatre Vents	141	14	-	155
Stand de Volson	70	-	71	141

La Grande salle de la Maison Pulliérane a été utilisée 57 fois dont 6 fois pour des réservations internes, 33 fois par des sociétés locales de Pully, 8 fois pour des clients externes et 10 fois pour des événements politiques (Conseil communal notamment).

Le Foyer a été utilisé 113 fois dont 54 fois pour des réservations internes, 31 fois par des sociétés locales de Pully et 28 fois pour des événements politiques (conférences et débats, Conseil communal, réunions de partis et votations).

Les trois salles du 1^{er} étage ont été utilisées 597 fois, dont 459 fois pour des réservations internes, 7 fois par des sociétés locales de Pully, 26 fois pour des événements politiques et 105 fois pour des assemblées de copropriétés et clients externes.

Mutations dans les appartements

7 mutations ont eu lieu, soit :

- 1 appartement de 3 pièces au ch. du Liaudoz 30;
- 1 appartement de 2 pièces au ch. du Liaudoz 32;
- 1 appartement de 4 pièces au ch. des Plateires 27;
- 1 appartement de 3 pièces au ch. du Pré-de-la-Tour 11;
- 2 appartements de 1.5 pièces à la place Neuve 4;
- 1 appartement de 4 pièces au ch. du Fau-Blanc 13.

Les baux des appartements de la place Neuve ont été prolongés pour une durée déterminée jusqu'en août 2024 afin de ne pas mettre en péril la faisabilité du projet d'agrandissement de l'EMS.

OFFICE DU LOGEMENT

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) – Vente et travaux

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'aliénation ou la demande de travaux concernant un appartement jusqu'alors loué est en principe soumise à l'autorisation de la Division logement de la Direction du territoire et du logement (DGTL), en vertu de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). La loi exclut cependant certains logements de son champ d'application. Ainsi, par exemple, les immeubles d'habitation ne comprenant que deux logements ne sont pas soumis à la LPPPL (art. 3 LPPPL).

- Les aliénations d'appartements loués sont admises si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'il s'agit d'une PPE datant d'avant 1989 ou d'une PPE avant construction, ou si le locataire ou un proche parent se porte acquéreur de l'appartement. D'autres circonstances peuvent justifier l'autorisation de la vente mais la loi reste vague à ce sujet. La LPPPL étant encore récente, la casuistique fait également défaut pour définir clairement ces « autres circonstances justifiant une autorisation ».
- Les travaux dans des appartements loués sont admis si l'objet n'entre pas dans la catégorie de logements dits « à pénurie », s'ils sont jugés indispensables au vu de l'intérêt général, d'un besoin de sécurité ou de salubrité, ou lorsqu'ils permettent de favoriser les économies d'énergie. La notion « d'intérêt général » demeure également très large et nécessitera une interprétation fondée sur les futurs cas pratiques. À noter que le simple changement d'affectation du logement est également soumis à autorisation, malgré l'absence de travaux.

À Pully, le taux de vacance des logements demeure inférieur aux 1,5 % fixé par la LPPPL. Ce taux se situe autour des 0.43 % au 1^{er} juin 2023, alors qu'au niveau vaudois, ce même taux se situe à 0.98 % (et 0.90 % pour le district Lavaux-Oron). La LPPPL s'applique donc pleinement à Pully.

Évolution du taux de vacance à Pully

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Taux de vacance	0.43	0.31	0.57	0.23	0.26	0.26	0.53	0.39	0.40

Ainsi, l'Office communal du logement est tenu d'émettre un préavis sur les autorisations relatives au territoire pulliérane (art. 8 de la LPPPL), préavis qu'il soumet à la Municipalité, puis à la DGTL. La décision finale quant à l'autorisation revient au Canton, qui avise l'Office communal du logement de sa décision.

Il existe des cas de procédure simplifiée, au sens de l'art. 6 al. 2 LPPPL, pour lesquels le préavis communal n'est pas nécessaire. Il s'agit de rénovations d'un maximum de deux appartements isolés dans un immeuble locatif. Dans ce cas, la DGTL statue directement.

Le principe de l'autorisation trouve sa justification dans le besoin de maintenir des logements correspondant aux besoins de la majorité de la population sur le territoire communal, puisque le taux de vacance y est déjà très bas. Dans cette même idée, si une demande d'aliénation ou de travaux venait à apparaître comme un cas limite, l'Office communal du logement pourrait suggérer au Canton d'assortir l'autorisation de conditions, tel que le contrôle du loyer sur une certaine durée ou la fixation d'une limite de loyer durant une certaine période.

Demandses d'autorisation d'aliénation d'appartements loués traitées à Pully

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Taux
Nombre de demandes traitées	15	12	18	21	17	18	26	16	23	18.4 / an

Demandses d'autorisation de travaux dans des appartements loués traitées à Pully

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Taux
Nombre de demandes traitées	7	7	5	4	3	4	8	8	6	5.7 / an

Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) – Droit de préemption

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la LPPPL permet également aux communes de favoriser la création de logements d'utilité publique (LUP) par le biais d'un droit de préemption (art. 31 ss. LPPPL). Ce droit ne peut toutefois être invoqué que si plusieurs conditions cumulatives sont respectées, à savoir: l'achat du terrain doit viser la création de LUP, répondre à une pénurie au sens de l'art. 2 LPPPL dans le district et concerner une parcelle dont la surface doit être d'au moins 1'500 m², sauf si elle se trouve dans un périmètre compact d'agglomération ou dans un centre cantonal reconnu par le plan directeur cantonal, ou si elle est attenante à un terrain propriété de la Commune. De plus, ce droit ne peut être invoqué en cas de vente aux descendants, aux pères et mères, aux frères et sœurs, aux demi-frères et demi-sœurs, au conjoint, au partenaire enregistré ou au concubin du vendeur.

En 2023, l'Office communal du logement a traité 36 demandes liées à l'exercice du droit de préemption prévu par la LPPPL.

Demandses liées au droit de préemption LPPPL traitées à Pully

	2023	2022	2021	2020	Taux
Nombre de demandes traitées	36	28	21	31	29 / an

Règlement communal sur l'aide individuelle au logement (AIL)

La Ville de Pully octroie, depuis le 1^{er} janvier 2015, une aide individuelle au logement aux ménages avec enfant(s) disposant d'une capacité financière suffisante pour subvenir à leurs besoins, mais devant supporter une charge locative trop importante par rapport à leurs revenus.

L'AIL représente une aide purement financière permettant d'alléger la charge que représente le loyer du logement actuel du ménage. Ainsi, cette aide ne constitue pas un soutien dans la recherche d'un appartement.

Pour pouvoir bénéficier de l'AIL, les demandeurs doivent remplir diverses conditions. Ainsi, l'AIL n'est octroyée qu'aux ménages (avec enfants) qui occupent leur logement depuis au moins 1 an et sont légalement domiciliés à Pully depuis 3 ans consécutifs. De plus, les demandeurs doivent être de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement (C) et ne pas être dépendants de l'aide sociale. Finalement, le revenu du ménage doit correspondre au barème fixé par le Canton de Vaud. Ces conditions sont fixées par le règlement communal sur l'AIL, ainsi que par le règlement cantonal sur l'AIL (RAIL).

La compétence en matière d'AIL revient à l'Office communal du logement qui examine si les conditions d'octroi sont respectées. Après examen du dossier, l'Office communal du logement avise le demandeur de sa décision. Celle-ci peut faire l'objet d'un recours auprès de la Municipalité.

Bien que la compétence pour octroyer ou non l'AIL soit strictement communale, le financement de cette aide est réparti entre le Canton de Vaud et la Commune, qui assument respectivement 50 % de cette charge.

En 2023, l'Office communal du logement a traité 57 demandes, dont 15 ont abouti à l'octroi d'une aide.

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Taux
Nombre de demandes traitées	57	37	26	27	34	26	49	31	15	33 / an

DIVISION DOMAINES : PISCINES, PORT DE PLAISANCE, VIGNES ET FORÊTS

PISCINES

Pully-Plage

Conditions météorologiques

La piscine de Pully-Plage a ouvert ses portes le 6 mai pour les refermer le 18 septembre 2023 (week-end du Jeûne fédéral).

À l'instar de l'année 2022 (deuxième été le plus chaud depuis son inauguration en 1976), l'année 2023 a été exceptionnelle. Si le mois de mai n'a pas été très agréable et n'a, de fait, pas encouragé les baigneurs à rejoindre les bassins, les mois de juin, juillet, août et septembre ont bénéficié d'une météo ensoleillée et des températures parfois élevées. Ainsi, cette nouvelle très belle saison a permis de stimuler la fréquentation de Pully-Plage et a influencé les recettes à la hausse en rapport au budget.

Évolution du nombre d'entrées

Le nombre d'entrées démontrent le mauvais temps constaté en juillet et en août. La moyenne d'entrées des quatre dernières années est plus élevée que la saison 2021.

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Mai	12'432	25'898	10'256	0	6'092	8'541
Juin	40'968	35'657	31'868	15'194	40'357	31'717
Juillet	38'382	47'720	26'657	40'934	41'039	46'699
Août	39'398	37'348	29'664	34'948	31'821	39'359
Septembre	19'441	9'153	13'704	17'457	9'249	11'216
Total	150'621	155'776	112'149	108'533	128'558	138'532

Comparatif sur les 5 dernières années

	2023	Moyenne sur 4 ans	Évolution (environ)
Mai	12'432	10'561	+17%
Juin	40'968	30'769	+33%
Juillet	38'382	39'088	-4%
Août	39'398	33'445	+18%
Septembre	19'441	12'391	+57%
Total	150'621	126'254	+19%

Piscine couverte

Alors que la piscine couverte subissait des années d'exploitation compliquées en 2020 et 2021 en raison des restrictions d'usage imposées par la pandémie du COVID-19, une nouvelle progression du nombre d'entrées est constatée pour la deuxième année consécutive. Il convient toutefois de relever qu'il sera difficile de revenir à un nombre d'entrées aussi élevé qu'en 2018, par exemple. L'ouverture de la piscine de la Vaudoise Arena semble avoir définitivement engendré l'absorption d'une partie de notre clientèle. Cette baisse provisoire de fréquentation permet de relâcher un peu la pression sur l'occupation intensive du bassin de natation par le public et permet d'améliorer le confort des utilisateurs.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'entrées	18'043	18'483	18'993	20'428	19'666	8'792	5'463	13'251	15'284

Site internet dédié aux piscines (piscines.pully.ch)

Lancé en septembre 2022, le site internet des piscines a enregistré 83'647 visites en 2023 (26'732 pour la partie piscine couverte et 56'915 pour la partie Pully-Plage). 21 abonnements pour Pully-Plage ont été vendus depuis le site internet.

PORT DE PLAISANCE

En 2023, 19 places ont été attribuées : 9 places à l'eau, 4 places à terre, 3 places laser, 3 places paddle. Malgré cela, la liste d'attente reste extrêmement longue, laissant parfois peu d'espoir d'obtenir une place dans un délai raisonnable.

Dans ce contexte, la DDGS, soutenue par la Municipalité, a maintenu l'application stricte, et déjà restrictive, du règlement du port. Par une interprétation restrictive, la DDGS espère dynamiser la progression des listes d'attente, et offrir à tous l'occasion de naviguer et de profiter pleinement du lac Léman. Sur l'angle réglementaire, nous travaillons actuellement sur un nouveau règlement du Port de plaisance qui sera, assurément, prêt dans le courant de l'année 2024.

Les conditions météorologiques exceptionnelles de 2023 ont permis aux navigateurs de profiter pleinement des infrastructures nautiques de la Ville de Pully. La fréquentation des places visiteurs (places à occupation limitées dans le temps et mises à disposition contre rémunération) ont été prises d'assaut.

À l'instar des installations de Pully-Plage, les infrastructures du port de plaisance sont obsolètes et devront faire l'objet d'une rénovation dans les 5 à 10 ans.

VIGNES

Saison viticole

Les trois premiers mois du printemps ont été marqués par un ensoleillement inférieur à la moyenne, la vigne ayant été copieusement arrosée durant les mois de mars et avril. Toutefois, juin a été particulièrement chaud et radieux avec un ensoleillement excédentaire. La Suisse a connu son cinquième été le plus chaud depuis le début des mesures météorologiques en 1864, avec deux vagues de chaleur marquées. Une longue période de sécheresse a mis la vigne sous pression. Les cépages blancs ont été plus impactés que les cépages rouges. Finalement, en septembre, l'été indien s'est installé avec très peu de pluie ce qui a permis d'avoir des vendanges idylliques comme rarement vécues.

Les accidents climatiques tout au long de l'année (gel, grêle) ont été très limités. Dans ces conditions favorables, peu de traitements phytosanitaires ont été effectués.

Vendanges

Les vendanges se sont déroulées dans des conditions idéales du 11 au 26 septembre 2023.

La récolte 2023 est de très bonne qualité. Les raisins étaient particulièrement sains avec de bonnes quantités, contrastant avec les vendanges des deux années précédentes. Ce millésime se montre qualitativement magnifique tant pour les blancs que pour les rouges pour un millésime proche de la perfection.

Production

Ci-dessous, le tableau comparatif des litres bruts encavés ainsi que les sondages.

Dénomination	2023		2022	
	Litres bruts	Degrés	Litres bruts	Degrés
Cépages blancs				
Chasselas	7'400	77	6'700	82
Chardonnay	1'300	92	1'400	95
Doral	700	87	500	96
Sylvaner	300	88	350	98
Divona	1'400	97	700	101
Total blancs	11'100		9'650	

Dénomination	2023		2022	
	Litres bruts	Degrés	Litres bruts	Degrés
Cépages rouges				
Garanoir	1'700	88	1'700	98
Diolinoir	700	90	600	95
Gamaret	1'700	92	1'100	96
Pinot noir	2'100	92	1'500	100
Gamay	700	88	500	94
Galotta	1'500	90	1'300	97
Mara	2'000	93	1'100	99
Total rouges	10'400		7'800	
Total (blancs + rouges)	21'500		17'450	

Manifestations

La Cave de Pully, ouverte les jeudis soir, a organisé ses traditionnelles portes ouvertes printanières et automnales, qui ont respectivement eu lieu les 4 et 5 mai, ainsi que les 12, 13 et 14 octobre. Ces ouvertures se sont déroulées dans le cadre du local de dégustation et de la Maison Pulliérane. Ces manifestations sont appréciées de la population et contribuent à mettre en avant les produits de l'exploitation viticole ainsi que la philosophie de travail, notamment en lien avec la viticulture responsable.



Ouvertures automnales à la Maison Pulliérane

Site internet de la Cave (cave.pully.ch)

Le site internet de la Cave de Pully a enregistré 5'244 visites en 2023. 24'547 bouteilles ont été vendues depuis cette plateforme.

FORÊTS

Martelage

Le changement climatique continue d'affecter le patrimoine forestier pullièran. En effet, l'hiver 2023 a été marqué par une forte tempête de bise qui a engendré de gros dégâts dans l'ensemble des forêts de la Ville. Durant l'été, la sécheresse a mis les arbres à l'épreuve. Plusieurs ont malheureusement dépéri et ont dû être abattus pour des raisons de sécurité. De plus, l'été 2023 a été marqué par plusieurs coups de vents qui ont également provoqué des chutes d'arbres.

Une convention concernant l'exploitation de la zone forestière, sis sur la parcelle 3128, a également été signée. Cette dernière nous permet de gérer cette parcelle jusqu'au 31 décembre 2024 en y effectuant une intervention. Les frais liés à cette intervention sont à la charge de la Ville. La vente du bois ainsi que des produits issus de l'exploitation sont encaissés sans compenser le propriétaire. Les subventions et indemnités liées aux travaux forestiers sont demandées et encaissées par la Ville.

Durant l'été, le service forestier de la Ville de Pully a également procédé à une coupe sanitaire sur le territoire de Belmont. Cette coupe a permis d'encaisser les recettes de la vente du déchetage et de revaloriser le reste du bois sous forme de planches, tables et diverses constructions.

Liste des coupes

Lieu-dit	Interventions	Total tiges	Volume total
Bois du Moulin	Mise en lumière	43	102.6 m ³
Parcours Vita	Mise en lumière	58	92.2 m ³
Chemin de Volson (stand)	Mise en lumière	39	58.8 m ³
Poudrière	Mise en lumière	79	146.4 m ³
Fond des Raforts	Réalisation	25	31.9 m ³
Galerie de drainage (glissement)	Réalisation	20	30 m ³
Avenue des Cerisiers	Châblis	5	15.3 m ³
Tempête du 26 février 2023	Châblis	55	113.3 m ³
Châblis éparses	Châblis	34	50.1 m ³
Parc Guillemin	Châblis	5	3 m ³
Total		363	643.6

Glissement de terrain

Les fortes précipitations de l'automne 2023 ont également mis à mal le réseau de chemins forestier. Plusieurs glissements se sont réactivés et de nouveaux événements se sont produits. Ces derniers ont engendré la fermeture de certains sentiers et chemins de manière provisoire ou définitive selon les analyses effectuées. Ci-après, la liste détaillée de ces événements ainsi que des conséquences et mesures effectuées.

1. Galerie de drainage :

Glissement de terrain en amont du mur de protection créé au printemps : ce dernier a retenu le glissement mais des travaux sont nécessaires afin de curer et d'évacuer la masse de terre et de consolider le mur. Les travaux seront effectués en urgence durant le premier trimestre 2024.

2. Gorge de la Chandelard :

Glissement de terrain sur la rive droite de la Chandelard : ce dernier a provoqué la chute de certains arbres qui ont créé un embâcle dans le lit de la rivière. Ces derniers ont été retirés du lit et une coupe de sécurité a été effectuée afin d'alléger le talus pour diminuer le risque de nouveaux glissements.

3. Bois Treppay :

- Le projet de création de caisson pour stabiliser le chemin est à bout touchant, la mise à l'enquête de l'ouvrage va se réaliser d'ici le printemps et les travaux durant l'été.
- Un nouveau glissement en amont du chemin, parallèle au pont de la Paudèze a eu lieu en fin d'année, la masse de terre est encore en mouvement. Des travaux de curage seront entrepris une fois cette dernière stabilisée.

4. Bois du Moulin :

Le glissement en amont de la rivière s'est réactivé, ce dernier est sous surveillance. La piste de débardage reste fermée.

5. Raforts :

- Un glissement a emporté le chemin forestier des Raforts, le chemin est condamné jusqu'à nouvel ordre. Cette décision a été prise car les travaux seraient trop coûteux et pas nécessaires dans l'immédiat : En effet, ce chemin se termine en cul-de-sac quelques centaines de mètres plus loin.
- Un autre petit glissement a également obstrué une entrée de tuyau de drainage. Des travaux seront entrepris pour la curer.

6. Stand :

Le pied du glissement en aval du hangar forestier s'est également réactivé, une surveillance ponctuelle est en place dans le cas où la rivière se boucherait.

7. RC 773, Chenaule :

Le glissement en aval de l'arrêt de bus Chenaule continue de bouger, une synergie avec le Canton est en cours pour entreprendre des travaux.

8. Refuge forestier de Chenaule :

Un glissement a eu lieu en aval de la place sise devant le refuge. Un mémoire d'étude a été réalisé par un cabinet de géologue et la réflexion sur les travaux à entreprendre est en cours.

Sylviculture

Une surface d'environ 1'800 m² a été traitée en forêts dites de protection et environ 5'300 m² hors forêts de protection. Le but de ces interventions est de garantir la pérennité des forêts de Pully en favorisant certaines espèces adaptées à la fonction locale de la forêt (protection, social, biodiversité, production). Tous les 5 ans, selon l'accroissement du peuplement, des soins sont prodigués à la jeune forêt (de la graine jusqu'aux troncs de 10 cm de diamètre). Les tiges coupées restent au sol, leurs décompositions profitant à la biodiversité des insectes et champignons.

De plus, une plantation d'essences forestières buissonnantes et d'arbustes a été effectuée au printemps le long de l'autoroute, de manière à créer une lisière étagée riche en biodiversité et adaptée au changement climatique.

Biodiversité

La commune de Pully est confrontée à la problématique de mortalité routière d'une espèce menacée, la salamandre tachetée, sur le chemin du Stand. Ce tracé est parcouru par des véhicules motorisés et la mobilité douce (accueil du public en forêt, utilisateurs du stand de tir, transit de mobilité douce entre Pully et Belmont). Notre stratégie de préservation repose sur trois étapes : 1. Limitation du trafic par une interdiction de circulation de nuit (mesure immédiate déjà réalisée). 2. Monitoring des populations de salamandres en vue de la réalisation d'une mesure définitive (étape 3) permettant de concilier l'utilisation des infrastructures et la protection de cette espèce protégée. L'étape 2 « monitoring de la population » a été accomplie par un groupe de bénévoles, avec la participation des forestiers et de biologistes. Cette étape s'est terminée en automne 2023 par le dernier relevé. Un rapport final sera rendu début 2024. Celui-ci comprendra différentes données qui permettront de définir une stratégie appropriée (étape 3) dans le but de protéger à long terme cette espèce menacée et protégée.

Produits forestiers

L'énergie du bois est, après la force hydraulique, la deuxième source d'énergie indigène de notre pays. Suite à la crise énergétique de l'année dernière, la demande en bois de feu a fortement augmenté. Cette dernière étant plus forte que l'offre, le stock a rapidement diminué. Le point de vente en self-service a cependant pu être alimenté en cartons de bois de manière à permettre à plus de personnes possibles de se fournir en bois.

Un ajustement des tarifs a eu lieu en début de saison de manière à générer plus de profits selon le principe de l'offre et de la demande, mais aussi afin de rester cohérent avec les autres producteurs régionaux. La totalité du bois abattu durant l'année est valorisée directement par le service forestier grâce aux différents produits transformés (plaquettes forestières, sciage à façon et constructions diverses, bois de feu).

Site internet des forêts (forets.pully.ch)

Le site internet des forêts de Pully a enregistré 15'552 visites en 2023. 670 articles ont été vendus depuis cette plateforme.

Vulgarisation

L'accueil des classes d'écoles dans nos forêts a continué à prendre de l'ampleur. Environ 22 activités avec les élèves des établissements scolaires ont eu lieu en compagnie du service forestier de la Ville. Cela représente environ 300 élèves qui ont pu éveiller leurs sens et découvrir la forêt pulliérane au fil de l'année scolaire.

Les activités proposées comprennent, entre autres, la visite du sentier didactique, la présentation de l'apiculture, la construction d'hôtels à insectes et la présentation du métier de forestier-bûcheron.

Une nouvelle activité, qui consiste à faire découvrir la forêt et la nature au gré des saisons, a été créée. Pour ce faire, les mêmes élèves viennent faire une activité avec les forestiers par saison et ils peuvent ainsi voir et se rendre compte des changements d'une sortie à l'autre.

Cette année, des élèves ont participé à l'arrachage des plantes envahissantes dans les forêts. Les forestiers-bûcherons ont également fait des démonstrations d'abattages.

Le service forestier a également participé à la fête de la Nature, le dimanche 21 mai 2023, en compagnie du Groupement Herpétologique et Arachnide de Lausanne (GHAL). Durant cette journée, environ 60 personnes ont pu découvrir les habitudes de la salamandre tachetée, les menaces qui la guettent et les actions possibles pour la sauvegarder. Les participants ont également pu découvrir les différentes actions en faveur de la biodiversité accomplies par les forestiers-bûcherons de la Ville, à savoir :

- Lutte contre les néophytes envahissants ;
- Aménagement et créations d'étangs ;
- Aménagement et création d'une zone favorable à la couleuvre d'esculape et au lucane cerf-volant.

Le service forestier a également contribué à la promotion de la vente du vin durant les automnales en participant à l'organisation de la manifestation et en se mobilisant pour les décorations du Foyer de la Maison Pulliérane. Cet évènement a également permis de mettre en avant les constructions en bois réalisées par le service et de gagner en visibilité auprès de la population.

BUREAU DES SPORTS

Sociétés sportives pulliérane

Outre l'entretien des infrastructures sportives, la DDGS coordonne et gère le planning de mise à disposition des installations aux différentes sociétés sportives pulliérane. Si certains clubs sportifs, de par leur nature, bénéficient d'une relative exclusivité des installations (football et tennis), d'autres (gymnastique, basket, rink-hockey) doivent se partager des salles sportives également utilisées par les écoles. Ces salles sont fortement exploitées en dehors des périodes scolaires. En 2023, les sociétés sportives concernées les ont utilisées durant environ 10'600 heures.

Subsides par société sportive

Conformément à la directive fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives, un montant de CHF 147'945.00 a été versé aux sociétés sportives pulliérane selon le détail ci-après :

Société	Nombre d'actifs	Nombre de juniors	Subsides 2023 en CHF
Association Prieuré Sports	26	0	630
Budokwai Pully	9	134	10'745
Bushido Pully	23	54	5'165
Club de tennis de table de Pully	20	24	2'900
Club nautique de Pully	235	176	13'825
Espérance sportive Pully Basketball	29	128	15'045
Fédération suisse de gymnastique	125	232	14'855
Gymnastique féminine et volleyball - L'Ondine	71	0	855
Pétanque de Pully	59	0	795
Pully Football	127	376	16'265
Pully Lausanne Foxes Basketball	116	156	18'730
Pully Natation	106	288	15'720
Pully Rink-Hockey Club	22	41	7'185
Seniors en mouvement	58	0	790
Société de gymnastique féminine	20	0	600
Société de tir du Volson	43	0	715
Société Internationale de Sauvetage	34	6	1'620
Tennis Club Pully	453	317	17'600
Tri Team Pully	95	25	3'350
Volleyball club Pully	11	0	555
TOTAL	1'682	1'957	147'945

Il est à noter qu'environ 39% des membres des sociétés sportives pulliérane sont domiciliés à Pully.

La Commune verse annuellement un montant de CHF 50.00 aux clubs sportifs d'autres communes lorsque ces clubs accueillent un participant pulliérane qui ne peut pas pratiquer son sport à Pully. La Ville a versé un montant total de CHF 4'000.00 à ce titre.

Divers subsides extraordinaires ont été distribués aux sportifs d'élite, pour les soutenir à des compétitions internationales et à leur participation aux prochains Jeux Olympiques.

Urban Training

L'Urban Training s'est déroulé à Pully du 1^{er} mai au 11 septembre 2023 avec une moyenne de 30 participants par session (18 sessions au total). C'est une manière de (re)découvrir sa ville sur le principe du sport en groupe. Les sessions sont ouvertes à toutes et à tous, et accompagnées d'un coach professionnel. Un choix varié de parcours urbains est proposé, combinant marche rapide et exercices musculaires, réalisés à l'aide du mobilier urbain (bancs, escaliers, quais, murets, etc.), les phases de marche favorisant le contact social. Tous les cours, d'une durée de 1 heure, sont gratuits et adaptés à toutes et tous, quels que soient l'âge et la condition physique. En complément, l'application « Runnin'City » pour smartphone propose un parcours sportif tout en visitant Pully.

Aqua Training

L'Aqua Training s'est déroulé du 12 mai au 15 septembre 2023 dans le bassin moyen de la piscine de Pully-Plage, avec une moyenne de 70 participants inscrits par session (19 sessions au total), sans compter le public (présent sur le moment dans la limite de la capacité). C'est une activité physique complète qui allie plaisir, détente, travail musculaire et cardio-vasculaire pour jeunes ou moins jeunes, sportifs ou non, nageurs ou non-nageurs. L'activité est prise en charge par la Commune.

Yoga Training

Le Yoga Training s'est déroulé du 4 juin au 17 septembre 2023 dans les espaces verts de Pully-Plage, avec une moyenne de 26 participants inscrits par session (22 sessions au total). Le yoga est la pratique d'un ensemble de postures et d'exercices de respiration qui vise à apporter un bien-être physique et mental. L'activité est prise en charge par la Commune.

Tournus estival danse indienne, pilates, free fascias, zumba Training

Le tournus estival s'est déroulé du 4 juillet au 15 août 2023, avec une moyenne de 12 participants inscrits par session (7 sessions au total).

Sunday Training

Sunday Training s'est déroulé à la salle de gymnastique Annexe-Ouest le dimanche 15 janvier 2023 de 9h à 11h45 avec plus de 220 participants. C'est une activité pour se détendre, se muscler et se défouler en partageant ensemble un moment d'activité physique et de bien-être. L'activité est prise en charge par la Commune.

MÉRITES SPORTIFS

La cérémonie de remise des mérites sportifs s'est tenue le 20 juin 2023 à la Maison Pulliérane. La Municipalité de Pully a décoré les sportifs et sportives suivants pour leurs magnifiques succès réalisés en 2022 :

- Espérance Sportive Pully, Equipe U16, Basketball ;
- Pully-Football, Equipe 2L interrégionale, Football ;
- Pully-Natation, M. Olivier Fromentin, Triathlon.

La soirée, animée par le journaliste sportif David Lemos, a vu se succéder au micro la conseillère municipale en charge des sports, Lydia Masméjan, ainsi qu'Alain Mouter, Président de l'Association Pully, Paudex, Belmont (PPB). Tous deux ont ensuite remis les trophées, offerts par PPB, ainsi qu'un certificat et une récompense financière aux athlètes. La jeune humoriste pulliérane Yoanna Sallese a assuré l'animation avec un sketch de stand-up dont le sujet était le sport à Pully. La soirée s'est poursuivie avec un apéritif dinatoire.

DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Sommes-nous sujets à des pertes de mémoire ? Nous souvenons-nous seulement que nous venons de sortir de près de 3 ans de crise sanitaire et énergétique ? Le monde que nous voyons aujourd'hui ressemble en effet étrangement à celui que nous connaissions avant ces crises.

La Municipalité et ses Directions, dont celle des travaux et services industriels, doivent porter leur réflexion sur le moyen et le long terme. Celui-ci restera, à n'en pas douter, influencé par les événements vécus durant les années passées et ceux toujours en cours, notamment en Ukraine et au Moyen-Orient. La disponibilité des énergies fossiles dont nous dépendons toujours largement n'est plus garantie et la recherche d'une autonomie énergétique accrue reste prioritaire.

Dans ce sens, des discussions ont été menées durant l'année écoulée avec les Services Industriels de Lausanne (SIL) concernant la construction d'un réseau de chauffage à distance (CAD) à Pully. Elles aboutiront à la signature d'une convention début 2024. Dans ce cadre, la nouvelle station d'épuration (STEP) projetée pourrait fournir au CAD une partie de la chaleur nécessaire aux besoins des ménages pulliérans.

L'appel d'offres en vue de désigner le groupement de mandataires appelé à développer le projet de la STEP a été mené à son terme avec succès. Le préavis demandant les crédits d'étude nécessaires à cet effet devait être présenté au Conseil communal lors de sa séance du mois de novembre 2023. Il a toutefois été retiré par la Municipalité afin de permettre d'apporter toutes les précisions financières nécessaires à une bonne appréciation de la situation par le Conseil communal.

L'année 2023 a également été marquée par l'avancement de la mise en œuvre du Plan directeur de distribution de l'eau, étape 2, voté par le Conseil communal au printemps 2021. La construction de la conduite permettant d'amener l'eau des sources pulliérans de Montpreveyres au réservoir lausannois de la Montagne-du-Château est, en effet, en bonne voie. Ce raccordement permettra, à terme, de mettre hors service la conduite de transport vétuste, presque centenaire et objet de nombreuses fuites, amenant ces eaux au réservoir communal des Daillettes et de valoriser ainsi au mieux l'eau de nos sources.

Le partenariat romand pour la décarbonation, créé fin 2021 par la Ville de Pully, la Commune de Belmont-sur-Lausanne et Romande Energie a permis le développement de deux projets qui sont à bout touchant. Le premier projet permettra l'organisation d'appels d'offres groupés pour le développement du photovoltaïque et sera initié durant le premier semestre 2024 en partenariat avec les communes de Vevey, Montreux et la Tour-de-Peilz.

Le développement des énergies locales et la préservation de nos ressources vitales, comme l'eau potable ou l'air que nous respirons, ont été au cœur des préoccupations de la DTSI en 2023. Ses collaboratrices et collaborateurs ont mis toute leur énergie dans les projets en cours. Qu'ils et elles en soient ici vivement remerciés.

Marc Zolliker

DOMAINES TRANSVERSAUX

CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION FTTH AVEC SWISS4NET

La Municipalité a signé en décembre 2020 un accord avec la société Swiss4net par lequel celle-ci s'est engagée à déployer à Pully un réseau de télécommunications à fibre optique de type FTTH (fiber to the home) qui équipera chaque foyer et entreprise, au terme de travaux d'une durée de 5 ans environ. La Commune n'est ni propriétaire ni exploitante de ce réseau, mais permet à Swiss4net, contre rémunération, d'exploiter les espaces disponibles dans les tubes du réseau électrique pour tirer ses fibres optiques.

Dès 2021, Swiss4net a créé la filiale « Pully4net SA », sise à Pully, en charge du déploiement du réseau, et a démarré la phase d'acquisition des contrats de raccordement à la fibre optique avec les propriétaires. De plus, une phase test du projet a été lancée dans le but d'équiper un premier quartier et de valider ainsi les processus de déploiement qui seront appliqués ultérieurement de façon systématique sur l'ensemble de la Ville de Pully. Il s'agit notamment de veiller à ce que les travaux de déploiement de Swiss4net ne mettent pas péril le bon fonctionnement du réseau électrique et que les données sur l'occupation des tubes soient correctement remontées dans le système d'information géographique communal.

En 2023, Pully4net a poursuivi sa campagne d'« acquisition » avec la signature des contrats ainsi que les visites techniques sur site pour déterminer le passage des fibres optiques dans les bâtiments. Pully4net a également connecté au réseau national le « Central office », centre névralgique sur lequel viennent se connecter l'ensemble des fibres optiques du réseau pullieran. En ce qui concerne le secteur test, les chambres et tubes ont été construits, les fibres optiques principales tirées, les bâtiments reliés et les premières connexions mises en service. Ceci devrait permettre de finaliser les processus pour le déploiement de masse et de lancer une nouvelle phase dès le 2^e trimestre 2024. Le démarrage du projet par Pully4net s'étant avéré plus compliqué que prévu, un retard d'environ 2 ans sur le planning initial est à prévoir. La Ville de Pully recevant de nombreuses demandes concernant les travaux FTTH en cours de Swisscom et de Swiss4net, la DTSI a mis à jour la page internet de la Ville qui renseigne la population sur l'offre existante en matière de réseaux et de services de télécommunication à Pully (pully.ch > vivre à Pully > gaz et internet). Les questions qui parviennent au central téléphonique communal restent néanmoins assez nombreuses et nécessitent un important travail d'aiguillage.

GESTION DU PATRIMOINE ET PLAN DES INVESTISSEMENTS

Le patrimoine géré par la DTSI est réévalué tous les 6 ans. Ainsi, après les études de 2010 et 2016, la valeur des différents réseaux de services publics appartenant à la Ville de Pully a été remise à jour en 2022.

Patrimoine de la Ville de Pully géré par la DTSI – Valeur et état des infrastructures

CHF	Valeur de remplacement	Dépréciation annuelle*	Investissements moyens 2000-2023	Investissements 2023
Routes	157'000'000.00	2'260'000.00	2'620'000.00	1'870'000.00
Canalisations et STEP	169'000'000.00	2'550'000.00	2'070'000.00	1'610'000.00
Eclairage public	6'000'000.00	150'000.00	60'000.00	10'000.00
Service des eaux	67'000'000.00	1'210'000.00	890'000.00	870'000.00
Service de l'électricité	33'000'000.00	620'000.00	630'000.00	580'000.00
TOTAL TTC	432'000'000.00	6'790'000.00	6'270'000.00	4'940'000.00

*Fondée sur une espérance de vie moyenne théorique des installations de 70 ans pour le réseau routier, 65 ans pour les canalisations et la STEP, 55 ans pour les réseaux d'eau potable et d'électricité, et 40 ans pour le réseau d'éclairage public.

Le remplacement des différents réseaux gérés par la DTSI atteint une valeur à neuf de plus de CHF 430 mios. Alors que depuis 2015 les investissements annuels moyens étaient de l'ordre de CHF 8 mios, permettant un rattrapage du manque d'investissements réalisés les années précédentes, l'année 2023 est marquée par leur très net recul. En effet, les investissements consentis dans les réseaux en 2023 sont de l'ordre de CHF 5 mios et ne compensent pas la dépréciation annuelle théorique de CHF 6.8 mios ; c'est-à-dire que la valeur de nos réseaux a perdu CHF 1.8 mios en 2023. La perte de valeur des réseaux entre 2000 et 2023 est estimée à CHF 12.5 mios. Cette situation est inquiétante puisqu'elle menace à terme le maintien d'infrastructures essentielles à la population et à l'économie.

Le plan des investissements présenté au Conseil communal le 6 décembre 2023 prévoit des investissements moyens d'environ CHF 15 millions par an. Plus probablement, les forces en présence permettront d'atteindre 75 % de ce montant, soit environ CHF 11 millions par an, ce qui rend ainsi possible l'objectif du maintien de la valeur et de modernisation des réseaux à moyen terme.

GESTION DES RÉSEAUX

La valeur à neuf des réseaux à Pully atteint CHF 432 millions à fin 2022. Afin de contrer leur dépréciation, la Ville de Pully a investi CHF 6.3 millions en moyenne annuelle entre 2000 et 2023. Connaître la position des réseaux, leurs caractéristiques et leur état est un enjeu majeur pour identifier les chantiers qui présenteront le meilleur rapport coût/utilité. À cet effet, depuis le milieu des années 90, des logiciels d'aide à la décision pour la gestion des réseaux souterrains sont mis en œuvre.

En 2019, la DTSI, en étroite collaboration avec le SSI, a finalisé un projet de renouvellement des logiciels de gestion des réseaux souterrains, développés en code source ouvert (open source). Le partenariat avec les villes de Lausanne et de Morges, ainsi qu'avec le Service Intercommunal de Gestion (SIGE) de la région de Vevey-Montreux, a permis de mutualiser les coûts de développement et de partager les efforts en termes de ressources humaines.

À la suite de la mise en service de deux modules professionnels pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, une réflexion a été engagée afin de pérenniser ces développements à moyen et à long terme. À cet effet, le 25 mai 2022, l'association à but non lucratif «TEKSI» a vu le jour avec pour mission de rassembler la communauté des contributeurs, d'initier un partenariat public-privé, de partager un savoir-faire à l'échelle nationale ainsi que de mutualiser les coûts de maintenance et de développement de nouveaux modules dédiés aux infrastructures publiques. TEKSI est présidée par un collaborateur de l'Administration pulliérane et s'appuie sur le site Internet www.teksi.ch pour diffuser l'information et donner un cadre clair à l'organisation.



L'année 2023 est la première année de l'association dont le budget est entièrement financé par les cotisations des membres. Pully a accueilli la première assemblée générale ordinaire ainsi que la première Journée nationale des utilisateurs de TEKSI. Le nombre de membres a fortement progressé en passant de 19 lors de l'assemblée générale constitutive à 41 à fin 2023. Parmi les nouveaux membres, citons un premier canton, Appenzell Rhodes-Intérieures, une première commune suisse-allemande, Zermatt, ainsi qu'un premier centre académique, l'Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau (EAWAG). Des spécialistes en systèmes d'information de la Croix-Rouge internationale ont également approché TEKSI pour déployer les modules eau potable et assainissement dans les villes en reconstruction suite à un conflit.

ÉNERGIE

Processus Cité de l'énergie

Distinguée «Cité de l'énergie» en 2017 avec un score de 57.4%, la Ville de Pully a brillamment renouvelé sa labellisation en septembre 2022 en atteignant 67.8%. Cette distinction récompense la politique ambitieuse et pragmatique en matière d'énergie et de climat menée par la Municipalité. Les principales mesures ayant conduit à ce succès sont la création d'un fonds d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, la révision de la planification énergétique territoriale visant un approvisionnement du territoire fortement décarboné ainsi que le projet de déploiement d'un chauffage à distance alimenté par l'eau du lac dans le sud de la Commune. Pour rappel, le label Cité de l'énergie est obtenu dès que 50 % des mesures préconisées par l'Association Cité de l'énergie sont réalisées. Le label Cité de l'énergie Gold, la plus haute distinction accordée par l'Association, qui constitue le nouvel objectif de la Municipalité, est quant à lui obtenu à partir d'un score de 75 %.

Évolution 2022-2023 des indicateurs de suivi de la politique énergétique communale

Afin de suivre l'évolution de la politique énergétique communale, un système d'indicateurs a été mis en place (cf. tableau ci-après). Il porte, d'une part, sur l'activité de l'Administration communale et, d'autre part, sur l'ensemble du territoire communal (propriétaires, gérances immobilières, entreprises, population, etc.). L'année de référence 2015 correspond à l'entrée en vigueur du Concept énergétique communal de la Ville de Pully (CEVP).

Indicateurs pour l'Administration communale

Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-23
Indice de consommation de chaleur des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	134	142	129	133	135	124	115	-7.3%
Indice de consommation d'électricité des bâtiments communaux suivis énergétiquement	MWh/m ² SRE/an	35	33	35	30	30	24	21	-12.5%
Indice de consommation d'eau des bâtiments communaux suivis énergétiquement	m ³ /m ² SRE/an	491	555	576	480	512	490	468	-4.5%
Indice de consommation de l'éclairage public	MWh/km/an	9.2	8.7	8.9	8.4	8.4	6.60	6.97	+1.6%
Part d'électricité renouvelable certifiée par rapport à la consommation totale d'électricité	%	100	100	100	100	100	100	100	0.0%
Production d'électricité photovoltaïque	kWh/hab/an	183	185	187	193	190	221	205	-7.1%
Emission de CO ₂ due au chauffage et à la consommation électrique des bâtiments communaux	tCO ₂ /an	2'839	2'920	2'762	2'510	2'668	2'626	2'244	-14%

Indicateurs pour le territoire communal

Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-23
Consommation totale d'électricité par habitant	kWh/hab/an	2'738	2'682	2'599	2'548	2'524	2'401	2'333	-3%
Consommation totale d'eau par habitant	L/hab/jour	211	224	208	224	212	221	203	-8.4%
Part d'électricité renouvelable par rapport à la consommation totale d'électricité	%	59.8%	59.8%	66.7%	69.1%	98.7%	99.6%	99.5%	-0.1%
Puissance des panneaux photovoltaïques installés, par habitant	W/hab	32.6	40.0	51.0	62.5	79.2	93.7	114.2	+21.8%
Part de la production d'énergie électrique renouvelable locale (photovoltaïque) par rapport à la consommation électrique totale	%	1.09	1.38	1.81	2.25	3.56	4.20	4.57	+8.8%

ACTIONS ENTREPRISES EN 2023

Ecowatt – subventions

Depuis la première édition du programme (2019), ce sont, entre autres, la création de 53 centrales solaires photovoltaïques et thermiques, la réalisation de 66 diagnostics énergétiques de bâtiments, l'achat de 951 vélos électriques ou encore l'installation de 66 bornes de recharge pour véhicules électriques qui ont été soutenus.

Contrairement à l'édition 2022, qui avait vu une chute importante des demandes, le succès de l'édition 2023 a mené à l'épuisement du budget alloué, et ce pour la première fois. Le montant des subventions octroyées pour l'habitat et la mobilité en 2023 a été 75% plus élevé qu'en 2022, atteignant CHF 135'000.00. Cette hausse des demandes est probablement due à une sensibilisation accrue de la population sur l'efficacité énergétique à la suite de la crise en Ukraine et aux pénuries d'énergie attendues l'hiver dernier.

Bien qu'aucune pénurie d'énergie ne soit attendue pour l'hiver 2023-2024, le contexte énergétique reste relativement tendu et la tendance haussière des demandes devrait se poursuivre. Le programme Ecowatt est financé par une taxe spécifique de 0.25 ct prélevée sur chaque kWh d'électricité consommé sur le territoire communal. Afin de mieux soutenir encore les particuliers, la taxe sera augmentée à 0.4 ct dès le 1^{er} janvier 2025. Ainsi, le programme Ecowatt pourra continuer de jouer au mieux son rôle de facilitateur et de contributeur à la transition énergétique sur le territoire communal.

Renovo

Vainqueur du Climathon de Lausanne de février 2021, le projet pilote Renovo avait pour but d'accélérer la rénovation des bâtiments situés sur le territoire pullièran en facilitant la démarche de rénovation pour les propriétaires, tout en la rendant financièrement plus intéressante. La méthodologie proposée consiste à regrouper les besoins des propriétaires et à les mutualiser dans le cadre d'appels d'offres communs dans une logique d'économie d'échelle. Les propriétaires sont également accompagnés à toutes les étapes de la démarche de rénovation, jusqu'à la finalisation des travaux.

Parmi la cinquantaine de propriétaires présents lors de la séance d'information de mai 2022, 18 ont confirmé leur participation à la première phase, réalisée en collaboration avec la Commune. Celle-ci a consisté à établir le diagnostic énergétique des objets inscrits. L'ensemble des travaux proposés pour assainir énergétiquement ces objets s'est chiffré à CHF 4.5 mios.

Cependant, seuls les propriétaires de quatre de ces 18 objets ont confirmé leur participation à la seconde phase du projet qui mènera à la réalisation concrète des travaux.

Bien que ce résultat soit en dessous des attentes, les nombreux échanges entre les propriétaires et Renovo ont été riches d'enseignements. Des écueils inattendus sont apparus, notamment le fait que pour beaucoup de propriétaires il a été difficile d'admettre que leur bien puisse afficher une étiquette énergétique E, F ou G (méconnaissance des ordres de grandeur). Par ailleurs, les travaux à réaliser pour améliorer l'étiquette énergétique et les différentes possibilités de subventionnement pour les rénovations ne sont pas ou peu connus des propriétaires. À l'avenir, la démarche Renovo sera améliorée en conséquence.

Ma commune et moi

Lancé en collaboration avec Romande Energie, ce projet pilote, financé par le programme Ecowatt, vise à réduire l'empreinte carbone des ménages grâce à un accompagnement personnalisé de trois mois. Un coach et une plateforme en ligne interactive permettent aux ménages volontaires de découvrir de façon ludique des alternatives durables sur les trois thèmes les plus impactants au niveau de l'empreinte carbone: le logement, la mobilité et l'alimentation.

Depuis son lancement à fin 2022, ce sont plus de 50 ménages qui ont été tirés au sort et qui ont pu participer à cette phase pilote. Une réduction moyenne de 14 % de l'empreinte carbone des ménages a pu être observée à l'issue du coaching. Les initiatives suivies touchent principalement au chauffage (48 %), à la mobilité, plus précisément au fait de ne plus prendre l'avion (21 %) et à la consommation de viande (15 %). Réduire l'utilisation de la voiture semble être l'initiative la plus problématique pour les ménages, surtout dans le cadre des déplacements de loisirs.

Des réflexions sont actuellement menées au sein de Romande Energie en vue de pérenniser cette action.

Chauffage à distance

Des discussions sont en cours avec la Ville de Lausanne en vue d'étendre le réseau de chauffage à distance lausannois sur le territoire pullièran afin d'en faire profiter sa population.

Par ailleurs, une étude réalisée par le bureau CSD Ingénieurs SA a démontré la faisabilité technico-financière d'utiliser l'eau du lac ainsi que les rejets de la station d'épuration comme ressources renouvelables pour alimenter un réseau thermique couvrant le périmètre de la Commune situé principalement au sud de la ligne CFF de Berne.

Partenariat romand pour la décarbonation

Créé à fin 2021 par la Ville de Pully, la Commune de Belmont-sur-Lausanne et Romande Energie, ce partenariat a pour but de favoriser les collaborations entre les communes romandes afin de faciliter la décarbonation de leur territoire. Plusieurs communes ont participé à cette plateforme depuis 2022 (Épalinges, Echallens, Le Mont-sur-Lausanne, La Tour-de-Peilz, Montreux, Ecublens, Vevey, Morges et Daillens).

Deux projets sont à bout touchant. Le premier vise à faciliter la mise en place d'appels d'offres groupés régionaux pour le développement du photovoltaïque et le second à développer une plateforme de contenu vidéo vulgarisé, factuel et ludique sur l'énergie. En cas de succès, ces projets seront ensuite accessibles à l'ensemble des communes vaudoises.

RÉSEAUX (ASSAINISSEMENT, STEP, EAU POTABLE, ÉLECTRICITÉ, ÉCLAIRAGE PUBLIC, ROUTES)

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (ÉVACUATION DES EAUX)

En 2023, conformément aux directives du Plan général d'évacuation des eaux (ci-après PGEE), les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement se sont poursuivis dans le secteur Poste – Samson Reymondin. Actuellement, le taux de séparatif « effectif », soit la proportion de parcelles dont les eaux usées et les eaux claires sont séparées jusqu'à la STEP, se situe à environ 61 %.

État de la mise en séparatif

Bâtiments	>	Collecteurs	Nombre	Total
Séparés	>	séparatif	911	1'483
Séparés	>	séparatif dormant*	340	
Séparés	>	unitaire	232	
Unitaires	>	séparatif	111	387
Unitaires	>	séparatif dormant*	59	
Unitaires	>	unitaire	217	
Pas de raccordement / inconnu / fosse septique			436	436
			Total	2'306

* *Séparatif dormant = le réseau est en séparatif là où le bâtiment est raccordé mais encore en unitaire plus en aval*

Les études menées dans le cadre du PGEE ont mis en évidence la nécessité de renforcer les mesures de contrôle et d'entretien du réseau d'assainissement, tant sur le domaine public que privé.

En ce qui concerne le réseau communal, c'est le programme « court » qui a été effectué. Portant sur environ 7'000 m de collecteurs particulièrement sensibles, la campagne comprend le curage des canalisations des ch. de Champittet, de Beau Soleil, des Boverattes, du Caudoz, de Miremont, de Belmont et des rives du lac. En outre, conformément au PGEE, 4'600 m de collecteurs supplémentaires ont été curés et inspectés par caméra vidéo.

Les dépotoirs de routes, servant à l'évacuation des eaux pluviales de la chaussée, doivent être vidangés une fois par année. Ces prestations ont été remises au concours au moyen d'un appel d'offres, pour une nouvelle période de 5 ans.

Les équipements privés d'évacuation des eaux de 72 biens-fonds ont été inspectés dans le cadre des chantiers en cours (ch. de Tourronde et av. de Rochettaz) ainsi que pour la mise en séparatif prioritaire des biens-fonds déjà raccordés au système séparatif de la Commune. Mal entretenus, ils se trouvent souvent dans un état de délabrement avancé et portent atteinte à la qualité des eaux et du sol. Les mesures exigées au terme des contrôles permettent de mettre les équipements en conformité et d'accompagner la mise en séparatif du réseau communal.

Selon une procédure désormais bien établie, le service de l'assainissement vérifie en outre la conformité des équipements d'évacuation des eaux de tous les bâtiments neufs ou transformés (18 bâtiments inspectés en 2023).

Le service de l'assainissement profite des contrôles qu'il effectue chez les particuliers pour mettre à jour les données relatives à l'imperméabilisation du sol et fiabiliser ainsi les modèles hydrauliques qu'il utilise pour la conception du réseau public. Ce travail conduit de cas en cas à un ajustement de la taxe annuelle pour les eaux claires, celle-ci étant calculée depuis 2010, par bien-fonds, en fonction de la surface imperméable raccordée au réseau public. Selon les connaissances actuelles, sur un total d'environ 1.4 mios de m² de surfaces imperméables (la surface totale de la Commune est de 5.85 mios de m²), 1.14 mios de m² est actuellement raccordé sur le réseau communal.

STATION D'ÉPURATION DE PULLY (STEP)

La STEP de Pully traite les eaux provenant des communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne. Le tableau ci-après présente les chiffres-clés. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est l'« équivalent-habitant » (EH) qui correspond à un résident permanent, 3 lits d'hôtel, 3 emplois ou 4 places de café-restaurant.

Population raccordée en équivalents-habitants (EH)	31.12.22	31.12.23
Belmont-sur-Lausanne*	4'133	4'162
Paudex	2'069	2'091
Pully**	20'557	20'765
Total	26'759	27'018
*y compris 64 EH sis sur la Commune de Lutry **y compris 62 EH sis sur la Commune de Lausanne. À noter que 1'585 habitants de Pully sont raccordés sur le bassin versant de la Vuachère, relié à la STEP de Vidy		
Données statistiques	2022	2023
Pluviométrie (mm)	971	1'290
Eaux traitées biologiquement (m ³)	1'722'036	1'951'564
Eaux non traitées (déversement après décantation) (m ³)	117'742 (285 heures)	207'797 (520 heures)
Part des eaux non traitées biologiquement (%)	6.8	10.6
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	Env. 10'000	Env. 10'000
Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	96	93
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (tonne de MS)	260	252
Sables évacués à la STEP de Lausanne (tonne)	12.7	13.5
Déchets de grille incinérés à TRIDEL (tonne)	52	50
Electricité totale consommée (kWh)	669'098	660'519
Electricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	263'375	364'305
Rapport production consommation électrique (%)	39	55

Avec une pluviométrie de 1'290 mm, l'année 2023 a été relativement pluvieuse. Les eaux ont été passablement déversées avant le traitement biologique (520 heures, soit légèrement plus de 5.9% du temps). Les normes légales sont respectées et le rendement épuratif est toujours bon, avec notamment un taux d'abattement des matières organiques de 93%.

Les principaux travaux réalisés en 2023 se présentent comme suit :

- remplacement d'une soufflante pour le traitement biologique ;
- remplacement de l'écran de contrôle de la centrifugeuse des boues ;
- remplacement du rotor et du stator de la pompe de la grille d'égouttage ;
- remplacement de plusieurs pièces sur la grille d'égouttage des boues ;
- remplacement de la grille de réduction du dilacérateur (couteau rotatif diminuant la taille des matières fibreuses) ;
- révision de la pompe 3 à la station de pompage ;
- remplacement de la centrale de détection incendie ;
- modification du système de condensat sur le tube d'alimentation de la torchère.

AVENIR DE LA STEP DE PULLY

Les études d'avant-projet de la STEP de Pully se sont achevées fin 2022. Début 2023, les résultats de l'avant-projet ont été présentés à la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI). Deux appels d'offres ouverts ont été organisés pour sélectionner les mandataires qui réaliseront les études de projet. Un préavis de demande de crédit d'étude pour la suite du projet sera soumis au Conseil communal début 2024.

En parallèle à la réhabilitation de la STEP, la mise à jour du partenariat entre Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne pour le financement et l'exploitation de la future STEP se poursuit. Courant 2023, les trois municipalités concernées ont validé une première ébauche des statuts et un modèle foncier de principe. Ils seront présentés au Conseil communal dans le cadre du préavis précité.

La mise à jour du plan d'affectation englobant la STEP fait également partie des prérequis aux travaux. Le plan d'affectation a été réalisé courant 2023 par la DUE et sera soumis à l'examen préalable du Canton début 2024.

RÉSEAU D'EAU POTABLE

En 2023, la consommation d'eau, de 1'387'446 m³, a connu une légère augmentation par rapport à celle de 2022 (+5.2%), malgré un été moins sec. Le nombre de fuites a augmenté par rapport à 2022 (53 fuites en 2022 contre 34 en 2023), notamment du fait de la vétusté de la conduite des sources.

Gestion du réseau d'eau potable	Unité	2022	2023	Différence
Bilan hydrique				
Nombre d'abonnés		2'130	2'130	+0.0%
Volume introduit sur le réseau	m ³	1'535'715	1'486'365	-3.2%
Volume facturé (assimilé à la consommation)	m ³	1'319'475	1'387'446	+5.2%
Volume non facturé (assimilé aux pertes)	m ³	216'240	98'919	-54.3%
Part du volume non facturé (pertes)		14.1%	6.7%	
Indice linéaire de perte (ILP)	m ³ /km/j	10.0	4.6	
Consommation par habitant	l/hab/j	190.8	197.2	+3.4%
Sources communales de Montpreveyres				
Production des sources de Montpreveyres	m ³	116'444	157'922	+35.6%
Volume restitué par l'AIEJ	m ³	139'821	251'138	+79.6%
Ruptures de conduites et travaux d'urgence				
Nombre de fuites réseau		17	22	
Nombre de fuites branchements		11	19	
Nombre de fuites sur la conduite des sources		6	12	
Nombre total de fuites		34	53	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		13	22	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau principal de distribution	km	59.4	59.0	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	1'226	234	
Taux de renouvellement du réseau		2.06%	0.40%	
<i>*En 2023, principaux axes renouvelés : rue du Nord et ch. de Margerol</i>				
Réseau de défense incendie				
Nombre de bornes hydrantes		389	389	

En 2023, le taux de renouvellement du réseau d'eau potable a drastiquement diminué (de 2.1 % en 2022 à 0.4 % en 2023). L'année 2022 avait été marquée par le renouvellement d'un important réseau de conduites dans le cadre du chantier communal de la rue de la Poste - Samson Reymondin. Certains bouclages du réseau d'eau potable ont été abandonnés durant l'année 2023, diminuant ainsi la longueur du réseau principal de distribution.

Plusieurs mesures prévues au Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) se sont poursuivies avec, notamment, le démarrage des travaux sur le réseau de la commune de Montpreveyres, dans le but de pouvoir, à terme, acheminer l'eau des sources de Pully jusqu'au réservoir de la Montagne-du-Château du service de l'eau de la Ville de Lausanne. Par ailleurs, une des chambres de réduction de pression du réseau d'eau a été équipée d'une micro-turbine, permettant de récupérer l'énergie dissipée. La turbine a produit ses premiers kWh en octobre 2023. Cette installation fait partie d'un projet de recherche et de développement mené en partenariat avec la HES-SO, le bureau d'ingénieurs BG et la société Cla-Val. Elle est financée en partie par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Comme chaque année, le service des eaux a travaillé sur de nombreux raccordements des bâtiments privés au réseau communal (renouvellement, nouveau branchement, provisoire pour chantiers, etc.).

En raison d'un été 2023 moins sec par rapport à 2022, les sources communales ont produit une quantité d'eau un peu plus importante. La quantité d'eau restituée par l'Association intercommunale des eaux du Jorat (ci-après AIEJ) dans le cadre des échanges d'eau a largement augmenté grâce à une production importante des sources de l'AIEJ pendant les mois d'hiver.

RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au total, 45'122'982 kWh ont été facturés en 2023, ce qui représente une diminution de près de 1.8% de la consommation par rapport à 2022. Cette réduction est vraisemblablement liée à la poursuite des efforts de réduction de la consommation de la population et des entreprises, ainsi qu'au développement du courant solaire et de l'autoconsommation.

Le nombre de coupures de courant non planifiées (pannes survenues pendant les heures de travail) a été faible en 2023 (huit coupures) et les interventions d'urgence sont restées limitées comme cela avait été constaté en 2022 à la suite de la mise en place d'un service de piquet commun entre Pully et Lausanne.

Gestion du réseau d'électricité	Unité	2022	2023	Différence
Bilan électrique				
Nombre d'abonnements		11'835	11'835	+0.0%
Énergie introduite sur le réseau	kWh	46'896'199	45'794'490	-2.3%
dont prod. photovoltaïque locale injectée sur le réseau	kWh	1'168'232	1'207'622	+3.4%
Énergie facturée	kWh	45'930'792	45'122'982	-1.8%
Énergie non facturée (pertes)	kWh	965'407	671'508	-30.4%
Consommation par habitant	kWh/hab/an	2'424	2'341	-3.4%
Coupures non planifiées et interventions d'urgence				
Nombre de coupures - réseau moyenne tension		7	3	
Nombre de coupures - réseau basse tension		11	5	
Nombre total de coupures		18	8	
Nombre d'interventions d'urgence du service de piquet		8	7	
Extension et renouvellement du réseau				
Longueur du réseau (principal et secondaire)	km	175.5	171.9	
Renouvellement et extension du réseau (*)	m	1'192	339	
Taux de renouvellement		0.68%	0.20%	
*En 2023, principaux axes renouvelés : rue de la Poste (nouvelle armoire électrique au ch. des Vignes), av. Samson Reymondin, rue du Nord, av. des Désertes Est, ch. du Viaduc et ch. de Margerol. Postes de transformation ch. des Daillettes, av. des Roses, ch. du Ruisselet 5, 7, 13 et armoires électriques 413, 260, 132, 734, 539, 655, 482, 733, 468, 252, 564.				
Réseau d'éclairage public souterrain				
Longueur du réseau (au 1 ^{er} janvier)	km	107.5	105.1	
Renouvellement et extension du réseau	m	507	268	
Taux de renouvellement		0.47%	0.25%	

Comme chaque année, le service électrique a été impliqué dans de nombreux raccordements, que ce soit pour les manifestations (raccordements provisoires) ou pour les bâtiments privés (renouvellement, nouveau branchement, provisoire pour chantier, etc.). Un nombre important de demandes concerne de nouvelles installations photovoltaïques ou des bornes de recharge pour véhicules électriques.

La Commune de Paudex ayant décidé de changer de partenaire pour la gestion de sa clientèle dans le domaine de l'électricité à partir du 1^{er} janvier 2023, les synergies mises en place au cours des dernières décennies qui permettaient l'exploitation du réseau électrique par le service pullièran n'ont pas pu être maintenues. Le service de l'électricité n'a ainsi effectué que très peu de prestations en faveur de Paudex en 2023. Plusieurs conventions qui régissaient le partenariat entre les communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully dans le domaine des services industriels (notamment la gestion de la clientèle et le contrôle des installations électriques) ont ainsi été résiliées au 1^{er} janvier 2023. Le partenariat avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne est quant à lui maintenu et pourrait également être appelé à se développer dans le courant de ces prochaines années, notamment dans le domaine lié à l'eau.

L'entrée en vigueur en 2018 de la révision de plusieurs bases légales liées à la Stratégie énergétique 2050 provoque d'importants changements dans le domaine de l'électricité. En particulier, 80% des compteurs d'électricité devront être remplacés par des compteurs intelligents d'ici fin 2027. En 2023, les études visant à définir la stratégie de déploiement et d'exploitation la plus adaptée (infrastructure informatique, technologie de télécommunication, exploitation des compteurs et de leurs données, etc.) se sont poursuivies.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La consommation de l'éclairage public a très légèrement augmenté en 2023 (+1.6%) et se situe à environ 480'000 kWh. Avec une consommation électrique annuelle de seulement 6.9 MWh/km de voies éclairées, l'éclairage public de Pully est considéré comme particulièrement efficace selon les critères établis par l'Agence suisse pour l'efficacité énergétique (S.A.F.E.). Cette légère hausse de la consommation d'électricité est vraisemblablement liée à la variabilité interannuelle de l'enclenchement et du déclenchement de l'éclairage public (pilotage par cellule crépusculaire qui enclenche et déclenche l'éclairage public selon la luminosité ambiante).

Gestion de l'éclairage public	Unité	2022	2023	Différence
Longueur de voies éclairées	km	69.2	69.2	0
Nombre de points de fourniture	nbr	2'223	2'208	-15
Consommation d'énergie	kWh	473'234	480'812	+1.6%
Energie consommée par longueur de voies éclairées	MWh/km	6.8	6.9	+0.1
Nombre de luminaires renouvelés	nbr	31	56	+25

En 2023, plusieurs installations d'éclairage public ont été modernisées avec la pose de matériel plus performant, ce qui a permis de réduire la consommation d'énergie (notamment à la rue de la Poste et à l'av. Samson Reymondin). Certaines zones modernisées ont également été équipées d'un éclairage dynamique avec des détecteurs de mouvements: les sentiers du Coteau et de la Naz, l'av. Général Guisan et les impasses du ch. du Montillier.

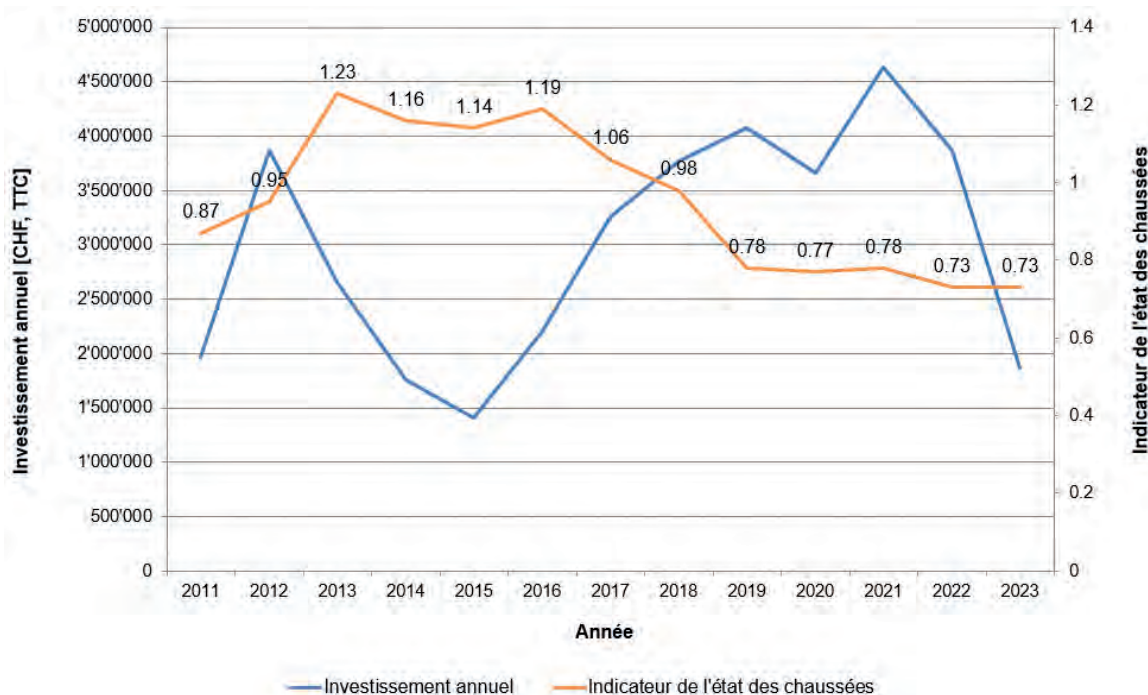
En novembre 2023, pour faire suite aux mesures d'économie d'énergie de l'hiver précédent, de nouvelles mesures ont été annoncées par la Municipalité. Certains parcs et cheminements de même que certains bâtiments sont donc restés éteints durant l'hiver. Contrairement à l'année dernière, la Municipalité a pris la décision de remettre en service l'éclairage de quelques bâtiments emblématiques, à savoir le Prieuré, le théâtre de l'Octogone et l'église de Chantemerle.

En plus du renouvellement des luminaires, le service électrique a effectué de nombreuses tâches courantes d'exploitation, comprenant notamment le contrôle de la stabilité des mâts d'éclairage public, les vérifications du fonctionnement électrique des installations (contrôles OIBT) et le remplacement des sources lumineuses obsolètes.

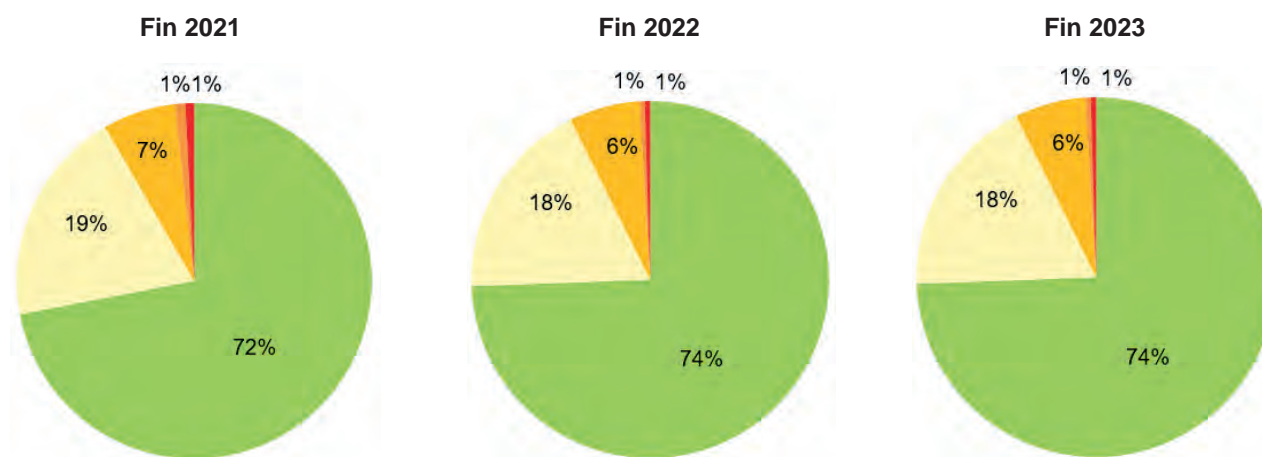
RÉSEAU ROUTIER ET OUVRAGES D'ART

Le réseau routier compte 44.5 km de routes (dont 5.1 km de routes cantonales en traversée de localité), 4.8 km de sentiers piétonniers, 55 ouvrages d'art routiers et piétons, 18 parkings et 78 arrêts de bus. Sa valeur à neuf est estimée à plus de CHF 150 mios.

Chaque année, un relevé d'environ un tiers du réseau routier communal est effectué afin de suivre l'évolution de son état. Les mesures montrent que les investissements réalisés ces dernières années permettent de stabiliser l'état de la chaussée.



Évolution de l'indice moyen de l'état des 44.5 km de chaussées du réseau routier



- Bon état (0.0 < I < 0.9)
- État moyen (1.0 < I < 1.9)
- État suffisant (2.0 < I < 2.9)
- État critique (3.0 < I < 3.9)
- Mauvais état (4.0 < I < 5.0)

Afin de sélectionner les tronçons prioritaires à remplacer en fonction de l'enveloppe budgétaire à disposition, la DTSI s'est appuyée sur les relevés susmentionnés pour garantir le confort et la sécurité, mais aussi protéger les couches inférieures de la route d'une trop rapide dégradation. En 2023, les travaux de renouvellement de la couche de roulement ont concerné un tronçon sur l'av. des Cerisiers, au croisement de l'av. des Deux-Ponts et du ch. du Château-Sec. Des travaux d'entretien de revêtement routier ont également été réalisés au droit de plusieurs arrêts de bus des av. C. F. Ramuz et Général Guisan afin de supprimer des ornières devenus dangereux pour la sécurité routière.

À cela, il convient d'ajouter la réfection ponctuelle de chaussées et la réalisation de nouveaux trottoirs (à l'est de l'av. des Alpes, au ch. Jean Pavillard 14 et à l'av. des Désertes 24).

Ce réseau compte également 55 ouvrages d'art que la Municipalité a le devoir d'entretenir afin d'en garantir la sécurité, la pérennité et la conformité. Le préavis N° 09-2021 « Entretien des ouvrages d'art – période 2021 -2024 » a été présenté au Conseil communal afin de demander un 3^e crédit de CHF 963'000.00 TTC destiné à réaliser des études et des travaux d'entretien prioritaires sur une série d'ouvrages.

En raison de son état général, la passerelle Verdaine, située au centre de Pully, a fait l'objet d'un suivi régulier par un bureau d'ingénieurs spécialisé. À la suite des travaux de renforcement de l'ouvrage réalisés au printemps 2023, de nouveaux défauts sont apparus sur sa structure. Après analyse de la situation et pour des raisons de sécurité, la décision de fermer cette passerelle a dû être prise en juin. Des investigations complémentaires ont été réalisées à l'automne afin de vérifier si cet ouvrage pouvait à nouveau être ouvert aux piétons. Les résultats de ces investigations sont attendus pour début 2024. En parallèle, une étude d'avant-projet a débuté en 2023 pour remplacer la passerelle piétonne ainsi que la cage d'escalier.

Pour rappel, un premier inventaire des murs de soutènement situés le long des routes communales a été réalisé en 2022, accompagné d'un relevé sommaire de leurs caractéristiques principales et de leur état. Toutes ces données sont recensées dans le Système d'information géographique intercommunal de Pully et Belmont-sur-Lausanne (SIGIP) et permettront de prioriser l'entretien de ces ouvrages ces prochaines années. Avant tous travaux, la propriété de ces ouvrages, souvent situés à la limite entre le domaine public et le domaine privé, devra être déterminée avec soin. Leur valeur s'élève à CHF 80 millions, ce qui est considérable. La prochaine étape consiste à inciter les propriétaires privés à étudier plus en détail les murs de soutènement jugés en mauvais état et pouvant avoir des répercussions sur les usagers du domaine public ou sur les infrastructures souterraines et routières de la Ville de Pully. Le défi pour les années à venir consiste à trouver des ressources humaines et financières pour assurer ce travail indispensable.

Étude «Assainissement du bruit routier»

Le dossier d'assainissement du bruit routier a été validé par le Canton à fin 2018.

En août 2019, le Canton de Vaud a intégré le 30 km/h de nuit entre 22h et 6h du matin comme mesure pouvant être incluse par les communes vaudoises dans leurs plans d'assainissement du bruit routier. Bien qu'elle n'ait pas encore arrêté la date de son introduction, la Municipalité a décidé de l'intégrer parmi les mesures prévues dans son plan d'assainissement du bruit routier.

Dès lors, le dossier a dû être adapté en conséquence et a fait l'objet d'un nouvel addenda qui a été validé par le Canton à fin 2021. Les décisions d'allègement ont été publiées début 2022. Les oppositions sont en cours de traitement.

Finalement, le PP8 du réseau des axes forts de transports publics sur l'av. de Lavaux a également nécessité une adaptation du projet d'assainissement dans le périmètre de l'étude. Un addenda spécifique au PP8 a été validé par le Canton en 2021 et les décisions d'allègement ont fait l'objet d'une publication dans le cadre de l'enquête publique de ce projet. Les oppositions sont également en cours de traitement (obtention d'une année de procédure d'enquête publique supplémentaire issue de la demande de prolongation faite conjointement avec celle du PP8).

VOIRIE, GESTION DES DÉCHETS ET ROUTES

COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS

La quantité totale de déchets collectés en 2023 est restée stable par rapport à 2022 (-15 tonnes, soit -0.22%). Le taux de tri est également resté stable (57.0% en 2023 contre 57.3% en 2022). L'année 2023 a vu la quantité de déchets verts repartir à la hausse (+64 tonnes, soit +5.3% par rapport à 2022). La plupart des autres catégories de déchets sont concernées par une légère réduction des quantités produites sur le territoire communal, ce qui peut être lié à la reprise des habitudes de vie, activités et loisirs à l'étranger ou à une diminution du pouvoir d'achat.

Le vide-greniers communal, qui aurait dû se tenir en juin 2023 sur le parking Pré-de-la-Cure, n'a pas eu lieu en raison des importants travaux d'aménagement de la rue de Poste et de l'av. Samson Reymondin.

Matière	Déchèterie		Ramassage		Total		Différence	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	Différence poids	Différence +/-
Ordures ménagères (OM)	0	0	2'665'100	2'655'150	2'665'100	2'655'150	-9'950	-0.37%
Déchets encombrants (OMV)	295'068	319'776	27'100	23'260	322'168	343'036	20'868	+6.48%
Verre	42'340	36'954	700'500	663'700	742'840	700'564	-42'186	-5.68%
Papier + carton	62'720	64'700	1'261'940	1'199'190	1'324'660	1'263'890	-60'770	-4.59%
Ferraille	103'660	106'460	6'020	5'540	109'680	112'000	2'320	+2.12%
Déchets végétaux	7'770	3'710	1'260'070	1'327'950	1'267'840	1'331'660	63'820	+5.03%
PET	13'180	13'320	71'530	68'860	84'710	82'180	-2'530	-2.99%
Aluminium + fer-blanc	2'950	1'860	43'630	41'260	46'580	43'120	-3'460	-7.43%
Piles / batteries	560	780	292	136	852	916	64	+7.51%
Déchets spéciaux	0	0	4'534	3'347	4'534	3'347	-1'187	-26.18%
Textiles	0	0	62'026	62'163	62'026	62'163	137	+0.22%
Autres déchets triés*	364'554	381'839	0	0	364'554	381'839	17'285	+4.74%
Total	892'802	929'399	6'102'742	6'050'556	6'995'544	6'979'955	-15'589	-0.22%
Dont tri sélectif **	597'734	609'623	3'410'542	3'372'146	4'008'276	3'981'769	-26'507	-0.66%
Part du tri sélectif sur total (%)	67.0%	65.6%	55.9%	55.7%	57.3%	57.0%		

*plastique, néons, peinture, électroménager, etc.

**total sauf ordures ménagères et déchets encombrants

En 2023, 43 nouveaux conteneurs destinés à la collecte porte-à-porte des déchets végétaux ont été installés, portant leur nombre à 2'226 sur le territoire communal.

Quantité des principaux déchets produits par habitant :

Déchets (en kg/habitant/an)	Pully 2022 (base : 18'946 habitants)	Pully 2023 (base : 19'274 habitants)	Vaud 2022
Ordures ménagères	140.67	137.76	133.4
Déchets encombrants	17.00	17.80	25.7
Verre	39.22	36.35	41.7
Papier et carton	69.92	65.57	62
Déchets végétaux	66.92	69.09	87.5

NETTOYAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Afin de compléter le travail effectué par les conducteurs des balayeuses mécaniques, deux équipes mobiles, composées chacune de deux employés et d'un véhicule électrique, assurent le nettoyage des secteurs Nord et Sud, délimités par l'av. de Lavaux, aux endroits qui ne peuvent être accessibles mécaniquement. Le nettoyage et le balayage des arrêts de bus, places et trottoirs sont prioritaires. Selon les endroits, le programme de travail prévoit un passage quotidien ou hebdomadaire. La zone du centre-ville et les rives du lac sont nettoyées par des collaborateurs à pied. De plus, une dernière équipe s'occupe quotidiennement du contrôle et du nettoyage des bennes à verre et des conteneurs à PET, à aluminium et à déchets organiques ménagers (27 écopoints répartis sur l'ensemble du territoire). Un service d'entretien est assuré tous les samedis, dimanches et jours fériés, de 7h à 10h, garantissant la propreté du centre-ville, des rives du lac et des principaux points de collecte des déchets.

Afin de renouveler les balayeuses devenues obsolètes, la voirie a acquis une balayeuse électrique ainsi qu'un porte-outil thermique pouvant servir de balayeuse, de laveuse ou de véhicule pour le service hivernal. Ces véhicules sont arrivés au mois de novembre à la voirie.

SERVICE HIVERNAL ET AUTRES TRAVAUX SPÉCIAUX

La voirie, secondée par Parcs et promenades (DUE), est intervenue à huit reprises pour des alarmes neige ou gel en dehors ou pendant les heures de travail. Le temps consacré au service hivernal s'est élevé à 634 heures pendant l'année 2023. Ce qui en fait un hiver peu rigoureux.

La voirie effectue les tâches suivantes, indispensables au bon fonctionnement de la Commune :

- travaux pour les manifestations publiques (mise en place, transport de bancs et de barrières, etc.) : 860 heures ont été effectuées en 2023 pour ces prestations contre 910 en 2022. Le nombre de manifestations reste stable ;
- travaux pour les autres services communaux (vendanges, transport de matériel pour le Musée d'art, dépose et repose des barrières en début et fin de saison estivale pour l'accès direct au lac depuis la piscine, relevé des compteurs d'eau et d'électricité, etc.) : 1'508 heures ;
- petits travaux d'entretien et de réfection des routes et des trottoirs ;
- contrôle du débit de la Paudèze et évacuation de bois le long des rives du lac ainsi que dans les dégrilleurs Nord et Sud ;
- entretien et remplacement de bancs publics, travaux de maçonnerie pour la fabrication de socles de bancs publics ou de corbeilles, ainsi que réfection de petits murs de soutien et travaux divers ;
- nettoyage des cuves des conteneurs enterrés en collaboration avec une société externe ;
- nettoyage des sacs de route avec l'appui d'une société externe ;
- divers autres travaux tels que le fauchage de talus et le désherbage mécanique sans pesticide des bords de routes et trottoirs ;
- pose et dépose d'environ 1'000 m de barrières à neige et de piquets en bord de route aux Monts-de-Pully, en collaboration avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne. En raison de fortes intempéries automnales, les champs étaient détrempés et la pose des barrières à neige a été passablement perturbée en 2023.

COURS D'EAU

Renaturation de la Paudèze

La renaturation de la Paudèze a fait l'objet d'une étude d'avant-projet en 2019. Cette étude a permis de préciser les emprises du projet de manière à concilier les différents enjeux présents (objectifs environnementaux, espaces et aménagements publics ainsi que sécurité hydraulique).

En 2023, une étude de projet a débuté, en parallèle à l'étude de la rénovation de la piscine de Pully Plage dans l'objectif de déposer à l'enquête publique ce projet simultanément à celui du plan d'affectation « Pully-Plage ».

Renaturation de la Vuachère

Le projet de réfection de la passerelle piétonne sise à l'embouchure de la Vuachère, qui doit remplacer la passerelle provisoire mise en place à la suite des intempéries survenues en juin 2018, a redémarré. À la suite de l'abandon en 2021 par la Ville de Lausanne du projet initial développé entre les deux communes, une nouvelle organisation a pu être mise en place en 2023 et l'étude de nouvelles variantes, aux périmètres élargis et aux ambitions plus grandes sur le plan de la renaturation, a enfin été lancée. Les résultats de la comparaison de ces variantes sont attendus pour 2024.

Travaux d'entretien

Les intempéries de novembre 2023 ont occasionné quelques glissements de terrain. Des travaux urgents et imprévisibles dans le lit des cours d'eau pulliérens ont dû être réalisés pour éviter des embâcles (curage des dégrilleurs et évacuation de bois).

CADASTRE-SIT

Les prestations de l'entité Cadastre-SIT couvrent un large spectre de tâches dans les domaines de la coordination des procédures à incidences spatiales, du droit foncier, des mensurations officielles et techniques, du cadastre des conduites souterraines et du traitement et de la publication de géodonnées informatiques.

DROIT FONCIER ET GÉOMATIQUE

Le Cadastre-SIT a participé à plusieurs démarches foncières liées aux parcelles et infrastructures communales, permettant généralement de trouver des solutions à l'amiable. Ces interventions concernent notamment le projet de réaménagement routier de la RC 780 (av. de Lavaux à Pully – PP8).

De plus, le Cadastre-SIT assure le suivi d'une trentaine de conventions signées en relation avec des projets en cours de réalisation.

PERMIS DE CONSTRUIRE, CONTROLES DES MUTATIONS FONCIÈRES, TRAITEMENT DES MENTIONS DE DROIT PUBLIC AU REGISTRE FONCIER

Le Cadastre-SIT analyse toutes les demandes d'autorisation de construire, de transformer et de démolir, principalement les différents aspects géométriques, de propriété et de droit foncier (servitudes et mentions). Conformément à la loi et au règlement sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC), le Cadastre-SIT valide l'ensemble des mutations foncières sur la Ville de Pully de manière à ce qu'elles ne provoquent pas de dérogation au Plan général d'affectation (PGA) et aux différents plans d'affectation communaux. En outre, le Cadastre-SIT traite les différentes mentions de droit public au registre foncier pour la Ville de Pully.

CADASTRE DES CONDUITES

Dans le cadre du suivi des chantiers et à la demande des services gestionnaires, le Cadastre-SIT relève en fouille ouverte toutes les conduites et canalisations visibles (nouvelles et en service) de la Ville et des réseaux tiers (gaz et eau Lausanne, opérateurs de télécommunication, etc.) sur le domaine public, dans les propriétés communales ainsi que sur les parcelles privées. Ces relevés s'étendent également sur la Commune de Belmont-sur-Lausanne. À ce titre, ce sont 512 interventions des équipes de terrain qui ont permis de déterminer 3'800 points en planimétrie et en altimétrie.

TRAITEMENT ET PUBLICATION DE GÉODONNÉES INFORMATIQUES

Les différentes bases de données (en particulier celles du cadastre des conduites souterraines) sont continuellement mises à jour au gré des mutations, relevés des constructions et aménagements nouveaux, mises en vigueur des nouveaux plans d'affectation et autres. Ces informations sont à disposition de tous les services communaux sous forme numérique, notamment au travers des systèmes d'information SIGIP, AutoCad et QGIS. Elles sont également diffusées sur support informatique et sur papier aux particuliers et aux bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes et d'aménagistes menant des études ou des projets sur le territoire communal.

La mise en production de l'application EXTRACT (développement opensource mutualisé avec d'autres partenaires communaux du Canton) en 2021 a permis d'automatiser l'extraction de données géographiques numériques pour répondre aux 1'160 commandes en ligne de clients internes et externes passées au travers de la plateforme www.viageo.ch.

À noter également l'implication du Cadastre-SIT et l'importance des ressources affectées à la migration des données du réseau d'électricité et d'éclairage public et à la mise en production du nouveau logiciel SchemaSuite en remplacement du système Topobase.

MENSURATIONS TECHNIQUES

Le Cadastre-SIT réalise des relevés techniques particuliers pour les projets communaux ou pour des ouvrages existants (implantations de constructions, levés de détails, états d'abornement avant travaux et contrôles de stabilité d'ouvrages). Durant l'année sous revue, quelques opérations particulières peuvent être citées à titre d'exemple, telles que :

- l'implantation de références altimétriques et planimétriques sur le chantier de la rue de la Poste et de l'av. Samson Reymondin ;
- le contrôle de stabilité de la piscine ;
- la mise en place et le contrôle de stabilité d'un mur de soutènement ;
- les divers relevés des vignes, murs et jardins familiaux.

CHANTIERS

PRINCIPALES ÉTUDES

PALM - Axes forts - PP8 entre Damataire et Perraudettaz

Le réaménagement de l'av. de Lavaux en vue de la mise en service d'un bus à haut niveau de service (BHNS) dans le cadre du projet d'axes forts de transports publics urbains (AFTPU), également appelé PP8, est l'un des projets phares pour le Schéma directeur de l'Est lausannois (ci-après SDEL) et le centre-ville de Pully.

Il prévoit notamment la mise à double sens de l'av. du Tirage et le remplacement du carrefour à feux de la Clergère par un giratoire oblong percé d'un arrêt central pour les bus. Les bus 47, 49 et le futur BHNS (ligne 9) bénéficieront dès lors d'un aménagement de qualité ainsi que d'une priorisation par rapport au trafic individuel motorisé.

À la suite du vote d'un crédit d'étude par le Conseil communal en 2019, le groupement pluridisciplinaire « IciLavaux » a été engagé pour prendre en charge la maîtrise d'œuvre, tant pour les phases d'étude que pour les phases d'exécution.

Cette année 2023 a été dévolue à la poursuite du traitement des 35 oppositions recensées à la suite de la mise à l'enquête publique du projet effectuée à fin 2021. Une prolongation de période d'enquête d'une année supplémentaire a été obtenue de l'instance cantonale avec un nouveau délai fixé à novembre 2024. D'ici là, un préavis devra être adopté par le Conseil communal pour valider l'ensemble du projet, autoriser la levée des oppositions et obtenir les crédits de financement de la première étape des travaux.

À la suite de l'abandon du Projet partiel 7 (PP7), une étude a été lancée au mois de décembre 2022 afin d'étendre le réaménagement de l'av. de Lavaux issu du PP8 jusqu'à la limite communale avec Paudex. Le périmètre d'étude comprend le carrefour Lavaux / Damataire / Anciens-Moulins ainsi que l'ouvrage d'art surplombant la Paudèze. Les études qui se sont poursuivies en 2023 doivent amener le projet jusqu'à sa mise à l'enquête publique au 2^e semestre 2024.

Étude « Av. de Rochettaz et ch. du Vigneron »

Plusieurs fuites sur le réseau d'eau potable ainsi que la vétusté des autres réseaux (assainissement, électricité, gaz et routier) présents dans ce périmètre ont donné lieu au lancement d'un projet inscrit au plan des investissements (ci-après PI) 2022-2026. Essentiellement infrastructurel, ce projet présente peu d'enjeux du point de vue des aménagements extérieurs et n'engendrera que des interventions mineures en surface. Il contribuera cependant à maintenir les infrastructures de la Ville dans un état de fonctionnement satisfaisant et à compenser leur dépréciation. L'année 2023 a principalement été dévolue à l'étude des infrastructures souterraines et à la réalisation d'un dossier de plans complet qui a fait l'objet d'une validation interne de la DTSI.

Étude « Ch. de la Bruyère, des Daillettes et des Bouvreuils »

Plusieurs fuites sur le réseau d'eau potable, la mise en séparatif du réseau d'assainissement et l'état général du réseau routier dans ce périmètre ont donné lieu au lancement d'un projet inscrit au PI 2022-2026.

En outre, les autres réseaux (électricité, gaz et éclairage public) présents dans le périmètre du projet sont en mauvais état. Essentiellement infrastructurel, ce projet inclut ponctuellement quelques aménagements extérieurs. De façon similaire au projet précédent, il contribuera à maintenir les infrastructures de la Ville dans un état de fonctionnement satisfaisant et à compenser leur dépréciation. En raison d'un manque de ressources internes, ce projet a été mis en veilleuse en 2023. Son redémarrage est prévu dans le courant du 1^{er} semestre 2024.

Étude « Ch. de Tourronde »

L'état défectueux de la conduite d'eau potable, la dégradation prononcée de la chaussée ainsi que la mise en séparatif du réseau d'assainissement ont donné lieu au lancement d'un projet inscrit au PI 2022-2026. Les travaux ont démarré en octobre 2023 (voir chapitre « Principaux chantiers »).

Étude « Impasse du ch. des Roches »

Le préavis N° 09-2019 relatif à l'adoption du plan d'affectation « Roches-Rochettaz » et au renouvellement des infrastructures de l'impasse du ch. des Roches a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 25 septembre 2019.

Durant cette séance, le Conseil communal a également soutenu un amendement proposé par la Commission permanente d'urbanisme (CPU), rendant obligatoire l'aménagement d'un cheminement piétonnier public Nord-Sud à travers le périmètre du plan. Ce projet complémentaire a été étudié par la DTSI en collaboration avec la DUE.

Le projet prévoit le réaménagement de ce cheminement afin de garantir une largeur constante d'au minimum 1.6 m. Pour ce faire, plusieurs emprises sont nécessaires sur les parcelles situées au nord du cheminement. La DTSI a mené une première séance d'information avec les propriétaires concernés en novembre 2021.

À la suite de l'enquête publique qui a eu lieu du 31 mai au 1^{er} juillet 2022, cinq oppositions ont été déposées. Plusieurs séances de conciliation organisées par la DUE et la DTSI se sont succédées en novembre 2022.

En 2023, le préavis N° 04-2023 soumis au Conseil communal avait pour objectif de lui proposer, comme le voulait l'amendement du préavis N° 09-2019, de créer un cheminement piétonnier pour relier le ch. des Roches à l'av. de Rochettaz. Le préavis a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 26 avril 2023 pour la partie relative au plan d'affectation. En revanche, le cheminement précédemment amendé a été refusé et dès lors supprimé du plan d'affectation. Le dossier a été soumis à fin 2023 aux autorités cantonales pour examen final du projet.

Étude « Ch. de Chamblandes, de Champittet et du Manoir »

L'état défectueux de la conduite existante d'eau potable et du réseau unitaire d'assainissement située sous la chaussée du ch. de Chamblandes Nord-Sud et de celui de Champittet est le principal élément déclencheur de cette étude. Ces deux réseaux ont d'ailleurs fait l'objet de plusieurs réparations au cours de ces dernières années.

La DTSI a étudié le projet courant 2022 et les intentions des réseaux ont démontré qu'il était également nécessaire de réaliser des travaux sur le ch. de Chamblandes Ouest-Est ainsi que sur le ch. du Manoir.

Le projet, inscrit au PI 2022-2026, prévoit une mise en séparatif des collecteurs sur l'ensemble du périmètre, des renouvellements de conduite d'eau potable, des renforcements du réseau électrique et la modification de l'aménagement routier qui permettra d'intégrer la mobilité douce dans ce secteur et de sécuriser les usagers. Cette extension de projet fera l'objet d'un examen préalable en février 2024 et d'un préavis au dernier trimestre 2024. Des aménagements paysagers en collaboration avec la DUE sont également prévus.

Étude « Infrastructures du plan d'affectation Vers-les-Moulins »

Ce projet a été abandonné en 2023 en raison de la priorisation d'autres plans d'affectation par la DUE.

Étude « Grillon Nord - Coquelicots - Peupliers Est »

Après une première séance participative en 2022, ce projet de mise en séparatif et de renouvellement d'infrastructures a fait l'objet d'une seconde séance publique en février 2023. Cette dernière a permis de présenter l'avancement des réflexions sur les variantes d'aménagements routiers. La variante retenue a été déposée en consultation auprès des instances cantonales en mars 2023. Le régime de vitesse plébiscité par les riverains et propriétaires de ce quartier est de 20 km/h, soit la création pour l'ensemble du périmètre d'une zone de rencontre. Un dossier technique doit être réalisé en ce sens en 2024 pour obtenir l'autorisation de la Direction générale de la mobilité et des routes (ci-après DGMR).

Étude « Chenaule Sud et trottoirs Monts-de-Lavaux Ouest »

Ce projet, dont l'objectif principal est de réfectionner la chaussée de la rte de Chenaule, a fait l'objet d'un examen préalable en 2022 et d'une mise à l'enquête du 17 janvier au 17 février 2023. Les trois oppositions portées au dossier sont en cours de traitement. La phase d'appel d'offres pour les prestations de génie civil interviendra à la fin du 1^{er} semestre 2024 pour un démarrage des travaux souhaité en fin d'année, dans la continuité de ceux entrepris par l'Office fédérale des routes (OFROU) relatifs à la démolition et à la reconstruction du passage supérieur permettant le franchissement de la RC de Chenaule.

PRINCIPAUX CHANTIERS

Sécurisation des piétons le long du ch. de Rennier

La Ville de Pully a eu l'opportunité d'améliorer significativement la sécurité routière et piétonne au ch. de Rennier, entre l'av. des Alpes et celle de l'Avenir. En effet, les propriétaires des parcelles, situées respectivement à l'av. de Senalèche 1 et à l'av. de l'Avenir 1, ont sollicité la Municipalité afin de construire de nouveaux bâtiments. À l'occasion de cette demande, la Municipalité a négocié deux cessions de terrain pour réaliser un nouveau trottoir. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de crédit de CHF 1'130'000.00 TTC auprès du Conseil communal (préavis N° 19-2021). En 2022, une première étape des travaux a été réalisée entre les av. de Senalèche et de l'Avenir. La deuxième étape n'a toutefois pas pu démarrer en 2023 en raison d'un recours au Tribunal fédéral.

Renouvellement des infrastructures à la rue de la Poste et à l'av. Samson Reymondin

À la suite de l'acceptation du préavis N° 11-2020 et de son crédit de CHF 9'370'000.00, ce chantier a débuté le 15 mars 2021. Pour rappel, le projet prévoyait une refonte complète du centre-ville de Pully pour renforcer son attractivité, sa convivialité et améliorer la qualité de ses espaces publics. Comme planifié, les travaux se sont achevés à fin décembre 2023, hormis la pose des revêtements finaux qui sera effectuée au printemps 2024.



Vue sur la rue de la Poste et la Maison Pulliérane



Vue sur l'av. Samson Reymondin

Renouvellement des infrastructures au ch. de Tourronde

À la suite de l'acceptation du préavis N° 07-2023 et de son crédit de CHF 1'278'000.00, le chantier a débuté le 16 octobre 2023 pour une durée planifiée de neuf mois. Il porte sur le renouvellement des conduites industrielles, la mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux, le réaménagement urbain et la réfection de la chaussée. La fin des travaux est prévue pour l'été 2024.

Chantier « TrustStone – Ruisselet »

La 2^e phase de travaux comprenant les aménagements routiers et paysagers a été réalisée durant l'automne 2023. Elle a permis la construction d'un trottoir franchissable et des socles de candélabres, la réalisation d'une nouvelle zone containers pour les immeubles Ruisselet 5 et 7 ainsi que la plantation d'arbustes. La pose des revêtements finaux sur l'entier du périmètre des travaux est planifiée pour le 1^{er} semestre 2024.

Édicules au Quai Milliquet

La Municipalité a approuvé le 7 septembre 2022 l'emplacement de deux nouveaux édicules pour « La Générale » et « Poisson Léman » au Quai Milliquet ainsi que leur raccordement pérenne aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'électricité basse tension. Ces travaux ont débuté en novembre 2022 et se sont achevés en mars 2023. Les édicules ont pu ouvrir en avril 2023 et bénéficier ainsi d'une très belle saison estivale.

Ch. de Margerol et du Petit-Clos

Le préavis N° 13-2018 relatif au plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) – étape 1 – a pour objectif de renouveler et de moderniser le réseau d'eau potable de la Ville de Pully.

De nombreuses ruptures sont survenues sur les conduites d'eau potable des ch. de Margerol et du Petit-Clos au cours des dernières années, révélant l'état de vétusté avancé de ces dernières. Le service électrique de la Ville de Pully a également profité de ce chantier pour moderniser les tubes électriques et déployer la fibre optique sur une partie du ch. de Margerol.

Les travaux ont été réalisés au cours du dernier trimestre 2023.

Déplacement de l'armoire électrique PD655

L'armoire électrique PD655 se trouvait dans le jardin privé de la propriété sise ch. de Pierraz-Portay 20, sur un talus, entourée par de la végétation indigène non entretenue. La DTSI a dès lors déplacé cette armoire afin de la rendre accessible et exploitable depuis le cheminement piétonnier. Les travaux ont été réalisés durant l'été 2023.

PRÉAVIS BOUCLÉ EN 2023

La DTSI a bouclé le préavis suivant :

- Préavis N° 02-2019 – Chemins des Vignes et du Pré de la Tour, mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement des conduites industrielles, modernisation de l'écopoint et réaménagement urbain. Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 4'768'437.91, soit avec une non-dépense de CHF 24'562.09 par rapport au crédit de CHF 4'793'000.00 alloué pour ce chantier. Le bouclage de ce préavis a fait l'objet de la communication N° 12-2023 au Conseil communal du 6 décembre 2023.

MOBILITÉ

Projet « Construction d'une passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz »

À l'issue de l'étude de faisabilité menée dans le cadre du SDEL, la Ville de Pully, en coordination avec les autres communes du SDEL, avait fait opposition au projet de rénovation du viaduc mené par les CFF en 2022. En 2023, des négociations ont été menées avec ces derniers afin d'assurer la faisabilité du projet et la possibilité de coordonner les travaux. L'opposition de la Ville a été levée fin 2023 par l'Office fédéral des transports (OFROU), séparant ainsi le projet de passerelle intercommunale des travaux de réfection du viaduc.

Projet « Amélioration de l'itinéraire cyclable le long de la RC 777 »

L'étude menée en 2022 avait débouché sur une première mesure de sécurisation impliquant la suppression du stationnement situé à cheval entre le trottoir et la route. Les décisions de signalisation y relatives avaient été publiées en été 2022 et un recours à leur encontre déposé. Durant le premier semestre 2023, le Tribunal cantonal a tenu une inspection locale. Le traitement du dossier a ensuite été interrompu en raison d'une requête en récusation déposée par les recourants et portée au Tribunal fédéral. Ce dernier ayant accepté la requête à fin 2023, le traitement du dossier par le Tribunal cantonal va pouvoir reprendre en 2024.

Projet « Amélioration de la signalisation pour les vélos »

À la suite des inventaires et analyses effectués en 2022, diverses adaptations de la signalisation ont été publiées et mises en œuvre en 2023. 30 impasses ont été signalées comme comportant des exceptions pour les piétons et/ou les cycles, 6 nouveaux contresens cyclables ont été créés et 10 panneaux de tourner-à-droite aux feux rouges ont été installés. En complément à ces mesures, 5 allègements d'interdiction de circuler afin de laisser passer les cycles ont été introduits. Ces adaptations de la signalisation ont été détaillées dans la réponse à un postulat sur ce thème, traité en 2023.

Étude « Mise en conformité des arrêts de bus avec la LHand »

La loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), entrée en vigueur en 2004, fixe un délai d'adaptation des installations et véhicules de transports publics à fin 2023. Durant l'année 2023, une étude portant sur l'analyse des 88 arrêts situés à Pully, l'établissement d'une stratégie de mise aux normes et le chiffrage sommaire des travaux, a été menée et validée.

Études « Mobilité scolaire »

Les divers projets d'extension des sites scolaires existants ont des implications en termes de mobilité. En 2023, plusieurs études et réflexions ont été menées sur l'aménagement de la voirie aux abords des sites du Collège Principal, des collèges de Chamblandes et de Chantemerle. Ces études « par site » sont complétées par une réflexion d'ensemble dont les premiers éléments ont été résumés dans la réponse à une interpellation sur ce thème, traitée en 2023.

Étude « Image directrice intercommunale de la mobilité active »

Dans le cadre du SDEL, une étude stratégique sur le thème de la mobilité active (déplacements à pied et à vélo) a été lancée en 2023 à l'échelle intercommunale. Les résultats de cette étude sont attendus en 2024.

Étude « Stationnement dans le secteur des rives du lac »

Dans le cadre des travaux de réfection de la piscine et de la STEP, deux plans d'affectation à proximité des rives du lac, comprenant d'importants parkings publics, doivent être mis à jour. À la demande de la DGMR, une étude de stationnement a été finalisée courant 2022. Sur cette base, des discussions ont été menées avec la DGMR afin de fixer un plafond de stationnement pour l'ensemble du secteur et chaque plan d'affectation. En 2023, un projet incluant la mise en œuvre d'une tarification, d'une durée limitée du stationnement et la revue du marquage des places a été finalisé. Ces mesures doivent accompagner l'entrée en vigueur des plans d'affectation.

Recensement du stationnement privé

Dans le cadre de la révision du Plan directeur communal (PDCom) et du Plan général d'affectation communal (PGA), un inventaire du stationnement privé a été amorcé. Il s'agit d'une information indispensable à une gestion globale et intégrée du stationnement sur fonds privés et publics. Le travail a démarré durant l'automne 2023 et devrait s'achever en 2024.

Vélos en libre-service (VLS) à Pully

La mise à disposition de VLS figure comme mesure du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Courant 2023, les résultats d'un sondage en ligne mené sur ce thème et sous l'égide du SDEL ont été publiés. En mai 2023, deux stations ont été installées à la gare de Pully et à la gare de Pully-Nord. Après avoir été temporairement fermées durant l'été en raison de vandalisme, leur exploitation a repris en automne et les chiffres de fréquentation de cette première année sont très encourageants.

Transports publics

L'offre urbaine semble avoir retrouvé une belle attractivité au regard de la fréquentation revenue au niveau d'avant la crise du Covid. Plusieurs lignes de bus montrent également une augmentation du nombre de passagers, créant des surcharges ponctuelles à certaines heures. Cela concerne notamment la ligne 7, dont la cadence a été augmentée aux heures les plus chargées en août 2023 à la suite d'une demande de la Municipalité.

L'offre régionale a été fortement renforcée grâce à une cadence de quatre trains par heure et par sens à la gare de Pully. En revanche, des travaux sur la ligne Lausanne-Palézieux ont contribué à péjorer certaines correspondances entre Pully-Nord et le réseau des trains grandes lignes.

Un nouvel arrêt de bus a été aménagé au ch. Jean-Pavillard, offrant ainsi un meilleur confort pour les voyageurs et un accès à niveau aux véhicules, tout en offrant la possibilité d'exploiter cette ligne avec des véhicules plus grands.

Petites mesures liées à l'amélioration de la mobilité

Plusieurs petites mesures d'amélioration de la mobilité ont été réalisées. On peut notamment citer :

- la mise en zone 30 du ch. des Ramiers ;
- la mise en zone 30 du ch. de Verney sur toute sa longueur ;
- la mise en zone 30 du ch. de la Vuachère sur toute sa longueur, soit les parties lausannoises et pulliéranses ;
- la mise en zone 30 de la rte du Port, du ch. des Bains et du ch. de la Plage ;
- la création d'une aide à la traversée au ch. de Villardiez ;
- la création de stationnement pour vélos au ch. de Verney (accès aux rives du lac) et à la place Neuve.

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

Dans la palette des outils à disposition des responsables politiques – tout particulièrement au niveau communal – pour aider à la prise de décision, la participation informelle doit être considérée comme une ressource précieuse et non négligée. Les processus participatifs favorisent l'acceptation, l'identification et la confiance des citoyens à l'égard des décisions prises.

Par participation informelle, il faut comprendre les outils tels que les ateliers, questionnaires ou séances participatives à destination de toutes et tous, comme les enfants, les jeunes de moins de 18 ans et les personnes n'ayant pas le droit de vote en Suisse, de participer à la vie politique, contrairement aux enquêtes publiques ou votations qui sont des instruments de participation formelle.

Au cours de l'année écoulée, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE) a eu l'occasion de mettre en place quatre démarches participatives de consultation et, pour certains, de co-construction sur des sujets très différents : rénovation de trois places de jeux, révision du Plan directeur communal (PDCoM), réaménagement de la place Neuve ainsi que l'élaboration du programme du rez-de-chaussée du bâtiment du Prieuré.

Les méthodes utilisées et les publics impliqués ont passablement varié : une seule soirée pour l'ensemble de la population dans le cas du diagnostic préalable à la révision du PDCoM, un déroulement en quatre étapes, étalé sur huit mois pour les riverains et usagers pour le réaménagement de la place Neuve, deux soirées exclusives pour les membres du Conseil communal concernant le Prieuré et une consultation sur place et en ligne pour les usagers des places de jeux concernées.

La diversité des processus participatifs mis en œuvre en 2023 montre qu'il n'y a pas de recette toute faite, mais qu'il faut trouver celle qui convient au sujet, aux ressources disponibles et aux conditions-cadres. Outre la volonté politique, il faut bien sûr que les participants se sentent concernés et plus encore écoutés, ce qui implique que l'on tienne objectivement compte du résultat de ces démarches.

Pour les quatre objets mentionnés, les résultats sont très satisfaisants. Les trois places de jeux seront rénovées en 2024 et 2025, en tenant compte de plus de 300 réponses reçues. Par ailleurs, le Conseil communal a très largement accepté en septembre dernier un crédit d'étude reprenant les conclusions des deux ateliers participatifs concernant le Prieuré. Quant à la révision du PDCoM, elle progresse en s'appuyant sur les constats exprimés par les différents groupes consultés. Enfin, la place Neuve a été rapidement réaménagée avant l'été, faisant suite à une large consultation ayant eu lieu au printemps. Ces aménagements, de type provisoire, ont été modifiés à l'automne à la suite des premiers mois d'utilisation, préfigurant ainsi des aménagements pérennes pour cette place redevenue piétonne et conviviale, pour le plus grand plaisir de toutes et tous.

Les démarches participatives ne s'appliquent bien sûr pas à toutes les situations et il convient de souligner que, dans certains cas et selon le niveau de participation, la représentativité peut être insuffisante et l'influence sur la décision finale peut être faible. Elles doivent donc être utilisées à bon escient, tout en demeurant un outil important que la DUE continuera d'employer, en particulier pour les questions liées à l'espace public.

Ces quatre projets et tous les autres sur lesquels la DUE a travaillé ces douze derniers mois sont présentés en détail dans ce rapport. Pour les mener à bien, je peux compter sur des collaboratrices et collaborateurs motivés, impliqués et professionnels. Qu'ils soient ici remerciés pour leur engagement.

Lucas Girardet

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONTEXTE

L'année 2023 a été particulièrement chargée pour l'entité Aménagement du territoire, avec le renvoi à la Municipalité, lors de la séance du Conseil communal du 22 mars 2023, de deux motions relatives à une révision anticipée du Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions (ci-après RCATC), d'une motion pour l'introduction d'une taxe sur les équipements communautaires liés à des mesures d'aménagement du territoire, d'un postulat demandant un moratoire sur les plans d'affectation, ainsi que d'un postulat pour la mise en place d'une zone réservée communale.

Ces différentes interventions émanant du Conseil communal sont venues s'ajouter aux nombreux projets et travaux en cours portés par l'entité Aménagement du territoire. La Municipalité y a apporté une première réponse lors de la séance du Conseil communal du 24 mai 2023 (Communication N° 06-2023). Par ce biais, elle confirmait sa volonté de réviser le Plan directeur communal (ci-après PDCom) ainsi que le Plan d'affectation communal (ci-après PACom). Elle informait également le Conseil de sa décision de mettre en place une zone réservée communale en attendant la révision de ces outils d'aménagement stratégiques. Enfin, elle annonçait sa décision de répondre favorablement à la motion sur l'introduction d'une taxe sur les équipements communautaires liés à des mesures d'aménagement du territoire.

Le postulat relatif à la mise en place d'un moratoire partiel sur les plans d'affectation a quant à lui fait l'objet d'une réponse circonstanciée du 22 novembre 2023. La Municipalité y a confirmé sa position défavorable quant à un moratoire généralisé sur les PA. En revanche, après le refus du Conseil communal d'accorder un poste supplémentaire pour piloter les démarches de révision du PDCom et du PACom, la Municipalité s'est vue contrainte de revoir la priorisation des projets en cours. Elle a ainsi pris la décision de suspendre les quatre projets de PA suivants: PA Clergère Nord; PA Vers-les-Moulins; PA Route du Port II et PA Ramuz-Tirage. Dans le même temps, elle décidait d'abandonner les deux projets de PA suivants: PA Tirage-Gare et PA Nos Pénates.

RÉVISION DES OUTILS D'AMÉNAGEMENT COMMUNAUX

Le 28 septembre 2022, la Municipalité informait le Conseil communal de sa décision d'ouvrir un crédit d'étude afin d'amorcer les démarches préalables aux travaux de révision du PDCom et du PACom. Ce crédit a permis l'ouverture d'un appel d'offres pour la révision du Plan directeur communal, en février 2023, puis l'adjudication d'un mandat à un groupement de mandataires piloté par un bureau d'urbanisme, au mois de mai de la même année. Sur cette base, la DUE a travaillé à la rédaction d'un préavis sollicitant un crédit d'étude pour la révision conjointe du PDCom et du PACom, lequel a fait l'objet d'une adoption par le Conseil communal, le 24 mai 2023.

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Les travaux de révision du PDCom ont débuté au mois de juin 2023 avec la première phase de diagnostic et de définition des enjeux qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. Afin de nourrir cette première phase des travaux, différents ateliers ont été menés, entre les mois de septembre et de décembre 2023, avec la Municipalité, la Commission permanente d'urbanisme (ci-après CPU), la population – près de 100 personnes – et les services de l'Administration communale.

Atelier participatif avec la population



En parallèle à ces démarches participatives, plusieurs études ont été menées pour approfondir le diagnostic du PDCom sur certaines thématiques spécifiques. La DUE a ainsi réalisé un diagnostic cartographique des sols et de la canopée de son territoire. Celui-ci a été complété par un état des lieux de la biodiversité dont les résultats ont été livrés en décembre 2023.

PLAN D'AFFECTION COMMUNAL

Conformément à la stratégie et au calendrier fixé par la Municipalité dans le cadre de la révision de ses outils d'aménagement du territoire, les travaux préparatoires pour l'élaboration du nouveau PDCom et de son règlement ont commencé au deuxième semestre 2023 avec l'organisation de l'appel d'offres. Plusieurs ateliers internes à l'Administration ont été réalisés pour définir les attentes politiques et techniques, et fixer le cadre du mandat. L'appel d'offres a été publié en novembre 2023 avec un retour des offres fixé au 22 janvier 2024.

MISE EN PLACE D'UNE ZONE RÉSERVÉE COMMUNALE

La mise en place d'une zone réservée sur l'ensemble du territoire communal est une réponse aux motions et postulats renvoyés à la Municipalité le 22 mars 2023. Elle a pour but de limiter la constructibilité des terrains à bâtir en attendant la révision des outils d'aménagement du territoire (PDCom et PACom) par le biais de deux dispositions: l'introduction d'un coefficient de pleine terre minimal dans les nouveaux projets et la conservation du patrimoine bâti d'importance locale recensé en note *3* qui désigne des objets intéressants au niveau communal et qui méritent d'être conservés.

Pour rappel, les vestiges de la Villa romaine sont classés en note *1* en tant qu'objet d'intérêt national et le Prieuré (Hôtel de Ville) est classé en note *2* en tant qu'objet d'intérêt régional.

Le principe de la mise en place d'une zone réservée communale a été validé par la Municipalité le 17 mai 2023, puis communiqué au Conseil communal le 24 mai 2023. Une information publique est parue dans la FAO le 7 juillet 2023.

Le dossier d'examen préliminaire, valant examen préalable, a été élaboré durant le deuxième semestre 2023 avec un appui juridique externe. Son envoi au Canton est prévu en février 2024.

PLAN D'AFFECTATION « COLLÈGE PRINCIPAL II »

Le PA a été déposé à l'enquête publique au mois de février 2023. Le dossier a fait l'objet d'une dizaine d'oppositions. La DUE a mené des séances de conciliation avec l'ensemble des opposants, conformément aux exigences légales cantonales. Le PA et son règlement ont ensuite été soumis par voie de préavis au Conseil communal, qui les a adoptés le 21 juin 2023. Le dossier est actuellement en mains du Canton, pour une approbation attendue début 2024.

PLAN D'AFFECTATION « ROCHES-ROCHETTAZ »

Les amendements apportés par le Conseil communal lors de l'adoption du PA en 2019, et les modifications demandées par le Canton lors de l'examen préalable complémentaire qui ont suivi, avaient nécessité une nouvelle mise à l'enquête publique qui s'était déroulée entre le 31 mai et le 1^{er} juillet 2022. Cinq oppositions avaient été formées à cette occasion. Dans le courant du mois de novembre 2022, la DUE avait rencontré une majorité des opposants dans le cadre de séances de conciliation.

Une dernière séance de conciliation s'est déroulée début 2023. Puis, le PA, son règlement et le projet de cheminement piéton public piloté par la DTSI ont été soumis au Conseil communal en avril 2023. Celui-ci a finalement adopté le PA sans le cheminement piétonnier. Le dossier amendé a été transmis au Canton pour approbation en novembre 2023.

PLAN D'AFFECTATION « CHAMBLANDES-DESSOUS »

Le 25 mai 2022, le PA a été soumis au Conseil communal qui l'a adopté avec plusieurs amendements. Le dossier amendé a été transmis au Département le 6 décembre 2022 pour approbation.

À la suite de son envoi à l'approbation, le Service cantonal de l'aménagement a recommandé que les amendements apportés par le Conseil communal lors de son adoption fassent l'objet d'une enquête publique complémentaire.

Quatre oppositions ont été formées à l'encontre de ces amendements. Le PA a été soumis une nouvelle fois au Conseil communal qui a levé les oppositions de l'enquête publique complémentaire. Le dossier sera transmis au Canton en début d'année 2024 pour approbation.

PLAN D'AFFECTATION « CLERGÈRE-GARE »

Le PA Clergère-Gare a été déposé à l'enquête publique entre le 11 mai et le 9 juin 2022. Il a fait l'objet de quatre oppositions. Conformément à la procédure légale, la DUE a rencontré les opposants lors de séances de conciliation dans le courant de l'automne 2022.

Le PA a été soumis au Conseil communal pour adoption en mai 2023. En raison d'un vice de procédure lors de la séance, aucune décision concernant le PA n'a pu être rendue. La Municipalité a finalement pris la décision de retirer son préavis.

PLAN D'AFFECTATION « LA ROSERAIE II »

Le dossier du PA a été finalisé dans le courant de l'année 2022, puis présenté aux locataires des bâtiments concernés et à la population lors de deux séances d'information qui se sont déroulées respectivement les 11 et 16 novembre 2022. Le PA a ensuite été déposé à l'enquête publique du 23 novembre au 22 décembre 2022.

Le PA a fait l'objet de quatorze oppositions lors de son enquête publique. La DUE a rencontré une majorité des opposants dans le cadre de séances de conciliation. Le PA sera présenté au Conseil communal pour adoption au mois de mars 2024.

PLAN D’AFFECTATION « CLAIRE-FONTAINE II »

Suspendue en 2022 dans l’attente de compléments, la procédure d’examen préalable du dossier a repris en mars 2023 et le préavis des services cantonaux est parvenu à la Municipalité au mois de juillet 2023. Les remarques émises par les services cantonaux lors de l’examen ont été intégrées au PA. Le dossier de mise à l’enquête publique sera finalisé début 2024.

PLAN D’AFFECTATION « LES GAIS-COTTAGES II » (STEP)

Le PA et le règlement ont été formalisés durant l’année. Des études techniques sur le paysage, l’environnement et la mobilité ont été initiées dans le but de transmettre le dossier du PA à l’examen préalable au premier semestre 2024.

PLAN D’AFFECTATION « PULLY-PLAGE »

Le projet de rénovation de la piscine de Pully-Plage nécessite l’élaboration d’un nouveau PA. Durant l’entier de l’année 2023, la DUE a assuré le suivi du PA confié à un groupement de bureaux externes. L’avancement du projet de rénovation se fait en coordination avec celui du projet d’architecture.

RÉVISION DU RECENSEMENT ARCHITECTURAL CANTONAL

La révision du recensement architectural cantonal, initiée en 2021, s’est poursuivie en 2023 en collaboration avec les services cantonaux en charge du patrimoine.

Un premier lot de près de 500 objets a été évalué dans le cadre de la démarche de révision en cours et a fait l’objet d’une validation formelle. Les bâtiments restants seront analysés au cours du premier semestre 2024. La révision du recensement architectural cantonal sera entièrement finalisée lors du deuxième semestre 2024.

TAXE SUR LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES LIÉE A DES MESURES D’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

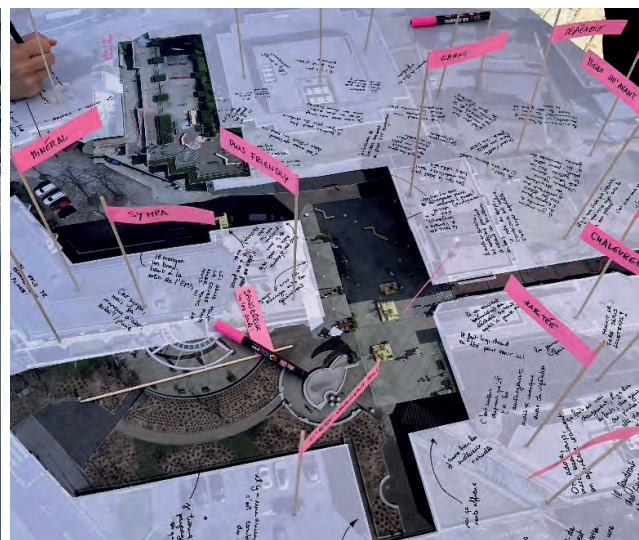
En réponse à la motion N° 4 de MM. les Conseillers communaux J.-D. Briod et consorts du 13 mars 2023, la Municipalité a décidé de charger la DUE de mettre en place un règlement relatif à la taxe sur les équipements communautaires. L’entité Aménagement du territoire a élaboré ledit règlement durant l’automne. Le projet sera soumis pour adoption au Conseil communal au mois de mars 2024.

AMÉNAGEMENTS TRANSITOIRES À LA PLACE NEUVE

Le projet pilote d’aménagement de l’espace public de la place Neuve, dont le crédit d’étude de CHF 67’000.00 a été validé par la Municipalité le 21 décembre 2022, s’est déroulé de janvier à décembre 2023.

Cette démarche d’urbanisme transitoire a permis d’apporter des changements d’image et d’usage rapides, de tester des solutions d’aménagements durant une année et d’intégrer la population en amont du projet dans le but de faciliter l’acceptation des projets à venir.

Quatre ateliers participatifs ont jalonné l’année 2023, débouchant sur un document de recommandations pour aménager la place Neuve sur le long terme.



Atelier participatif à la pl. Neuve durant l’été 2023

PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES (PALM)

Amorcée en 2022, l'élaboration du projet d'agglomération 2025 (PALM 2025) s'est poursuivie durant le courant de l'année 2023. Dans ce cadre, la DUE et la DTSI ont participé à plusieurs ateliers techniques et politiques. Ces directions ont également été sollicitées à différentes reprises dans le courant de l'année afin de transmettre les informations pertinentes au travail des mandataires en charge du projet en termes d'urbanisation, de transport et d'environnement.

SCHÉMA DIRECTEUR DE L'EST LAUSANNOIS (SDEL)

COMITÉ DE PILOTAGE

Présidé par M. G. Reichen, le COPIL est l'organe décisionnel du SDEL. Il est composé de représentants des exécutifs communaux et de représentants du Canton. Le COPIL prend toutes les décisions, assure la responsabilité et le pilotage du Schéma directeur. Au cours de leur processus d'élaboration, tous les documents résultant des études stratégiques et de projets lui sont soumis pour validation. En 2023, le COPIL s'est réuni à trois reprises.

GROUPE DE TRAVAIL

Le GT, présidé par Mme P. Seghin, cheffe de projet du SDEL, rassemble des représentants techniques des communes, des transports lausannois (ci-après tl) et du Canton. Un représentant technique de la DUE et de la DTSI y participe également. Le GT pilote les études et prépare les objets soumis au COPIL pour adoption. En 2023, le GT s'est réuni à cinq reprises.

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT INTERCOMMUNAL DES RIVES DU LAC

En 2023, la DUE a été impliquée dans l'élaboration du Concept d'aménagement intercommunal des rives du lac. Sur la base des remarques techniques des services communaux formulées pendant l'été, ce document stratégique de référence a pu être finalisé durant le mois d'octobre puis validé par le COPIL du SDEL lors de sa séance du 26 septembre 2023.

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, PRÉAUX SCOLAIRES ET ESPACES PUBLICS

La DUE mène une réflexion sur le territoire impliquant des projets d'aménagements paysagers et d'espaces publics liés aux problématiques environnementales actuelles : préservation de la biodiversité, perméabilité des sols, lutte contre les îlots de chaleur.

Certains de ces projets se réalisent à l'occasion de renouvellements d'infrastructures tels que l'assainissement des réseaux en lien avec des projets DTSI ou lors de mises en séparatif des canalisations d'évacuation des eaux usées et claires, telles que :

- les plantations de la rue de la Poste et aménagements urbains (achèvement des travaux au 1^{er} trimestre 2024) ;
- la requalification des espaces verts liés au ch. du Manoir et au ch. de Chamblandes.

Par ailleurs, des réflexions sur les préaux scolaires trouvent à se réaliser à l'occasion des projets de constructions ou d'extensions scolaires, notamment :

- l'arborisation du préau du Collège de Chantemerle (nord) et la perméabilité des sols (achèvement des travaux au 2^e semestre 2024) ;
- l'arborisation du préau et les aménagements paysagers du Collège Principal (achèvement des travaux pour la rentrée scolaire 2027-2028) ;
- les zones de dépose et de rencontres aux abords du collège de Chantemerle et du Collège Principal (mise en œuvre pour la rentrée scolaire 2024-2025) ;
- la mise en séparatif du site du collège de Chantemerle, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et les aménagements paysagers (projet en cours de redéfinition).

De plus, le développement des infrastructures de transport est également l'occasion d'accroître les aménagements urbains et la végétalisation des réseaux viaires.

La DUE fait partie du « Groupe de Travail aménagements » (ci-après GT) du projet de réaménagement de l'av. de Lavaux, appelé également « projet partiel 8 » ou « PP8 ». Il s'agit d'un des projets phares porté par le SDEL.

À la suite de l'abandon du projet partiel 7 (PP7), le périmètre du PP8 a été étendu pour inclure le carrefour Lavaux / Damataire / Anciens-Moulins ainsi que le pont surplombant la Paudèze. La suite des études relatives à ce périmètre étendu a été suspendue.

ACTIVITÉS DE LA CONSTRUCTION

AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

En 2023, le nombre de demandes d'autorisation de construire ainsi que de permis de construire délivrés reste élevé, mais comparable à 2022. 219 demandes d'autorisation de construire ont été déposées (176 en 2022) et 99 permis de construire ont été délivrés (91 en 2022 et 93 en 2021). Le nombre de projets soumis à une procédure d'enquête s'est élevé à 41 (42 en 2022 et 61 en 2021).

Le nombre de dossiers de dispense d'enquête publique reste très élevé, avec 27 dossiers en 2023 et 31 en 2022, contre une dizaine les années précédentes, en raison de très nombreuses demandes relatives à la pose de capteurs photovoltaïques ou à des changements de système de chauffage au profit des pompes à chaleur.

Pour le solde, il s'agit de dossiers toujours en cours de traitement ou qui, pouvant être dispensés d'enquête publique ou d'autorisation, ont fait l'objet d'une procédure simplifiée.

Toutes catégories confondues, la masse financière représentée par les autorisations de construire délivrées en 2023 s'élève à CHF 96 mios d'investissement (73 mios en 2022, 111 mios en 2021, 60 mios en 2020).

En outre, 42 permis d'habiter ou d'utiliser ont été délivrés.

De nombreux projets font l'objet de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (ci-après CDAP). En 2023, 13 recours ont été déposés contre 8 en 2022 et 22 en 2021 :

- 5 recours ont été rejetés par la CDAP ;
- 2 recours ont été partiellement admis par la CDAP ;
- 1 recours a été admis par le TF ;
- 2 recours ont été retirés ou sont devenus sans objet ;
- 17 recours sont actuellement en traitement soit par la CDAP soit par le TF.

Par ailleurs, à l'instar des années précédentes, de nombreux projets ont bénéficié de l'accompagnement de la DUE. Cette aide aux projets continue de porter ses fruits et reste très appréciée de la plupart des bureaux d'architectes, ainsi que des propriétaires.

INSPECTORAT DES CHANTIERS - PRÉVENTION DES ACCIDENTS

56 visites de chantiers ont été effectuées dont 45 sont liées à des travaux relatifs à la construction ou à la transformation de bâtiments et 11 sont en rapport avec des travaux routiers ou d'infrastructures techniques. Par ailleurs, l'inspecteur a procédé à l'inspection spécifique de 18 grues ou engins de levage et de 24 installations d'échafaudages fixes ou mobiles.

Ces contrôles portent également sur des aspects tels que les accès et le parage des véhicules d'entreprise, le nettoyage du domaine public, la diminution des nuisances (bruit, poussière, vibrations), les travaux de fouilles et terrassements, le respect des plans d'enquête, ainsi que la conformité des travaux à la législation en vigueur.

TRANSFORMATIONS ET RÉNOVATIONS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

REQUALIFICATION DU SITE DU PRIEURÉ

La Ville de Pully a lancé en février 2017, dans le cadre du préavis N° 22-2014, un concours international de projets d'architecture et d'ingénierie et, conjointement, un concours d'idées en procédure sélective. Le concours de projets portait sur la création d'un Hôtel de Ville ainsi que sur la conservation et la mise en valeur des vestiges romains de la Villa romaine.

L'équipe lauréate du concours d'architecture est composée des bureaux d'architectes Garcés – de Seta – Bonet Arquitectes (Barcelone) et FAZ Architectes (Genève), associés à des paysagistes et à des ingénieurs spécialisés.

En mai 2022, une demande de crédit d'investissement pour la démolition et reconstruction de l'immeuble administratif sis à l'av. du Prieuré 2 et la rénovation du monument historique du Prieuré 2a, selon le préavis N° 09-2022, a été refusée par le Conseil communal. La Municipalité a mandaté l'équipe lauréate pour des études de faisabilité visant à identifier un nouveau programme pour le bâtiment en vue d'une demande de crédit d'étude au Conseil communal.

En mars 2023, le préavis N° 01-2023, pour un crédit d'étude de CHF 660'000.00 concentré sur le bâtiment du Prieuré 2a, a fait l'objet d'un refus d'entrer en matière de la part du Conseil communal.



Atelier participatif pour la requalification du site du Prieuré

La Municipalité a organisé, à l'intention du Conseil communal, deux ateliers participatifs pour redéfinir un programme d'occupation des locaux. Sur cette base, le préavis N° 16-2023 pour un crédit d'étude de CHF 750'000.00 a été validé par le Conseil communal le 27 septembre 2023.

Les mandataires vont développer le projet de transformation du Prieuré 2a en 2024 afin de déposer une demande de crédit d'investissement à la fin de l'année. Selon ce planning, la fin des travaux pourrait advenir au 1^{er} semestre 2027.

MISE EN CONFORMITÉ ET HOMOLOGATION DU TERRAIN (A) EN GAZON DE FOOTBALL DE ROCHETTAZ

Pour permettre la réalisation de travaux d'entretien et d'amélioration du Centre sportif de Rochettaz, le Conseil communal a alloué, lors de sa séance du 26 avril 2017, un crédit d'investissement de CHF 3'420'000.00 (préavis N° 06-2017). Le dossier de demande d'autorisation de construire a été mis à l'enquête publique fin 2017.

Deux oppositions de voisins présentant de multiples griefs contre la réalisation du terrain de football ont été déposées. Les Municipalités de Pully et de Paudex ont levé les oppositions et délivré les permis de construire le 1^{er} juin 2018.

Les permis délivrés ont fait l'objet d'un recours des voisins, opposés au projet de transformation du terrain naturel existant en terrain synthétique. Le 4 août 2018, la CDAP a suspendu les permis de construire des communes de Pully et Paudex.

Une convention d'utilisation a alors été négociée avec les voisins, afin de conduire les opposants à retirer leurs recours, autorisant ainsi l'exécution des travaux. Au vu de la convention signée, la CDAP en a pris acte, le 4 mai 2022, et a rayé la cause du rôle. Dès lors, le permis est entré en force.

Les adjudications des travaux aux entreprises ont été approuvées par la Municipalité lors de sa séance du 21 décembre 2022. Ils ont débuté en février 2023 pour une durée de six mois, ce qui a permis de réaliser le terrassement, la construction du nouveau terrain synthétique avec l'éclairage sportif et la sonorisation.

L'inauguration du nouveau terrain de football principal du Centre sportif de Rochettaz a eu lieu le samedi 30 septembre 2023 avec un match de la première équipe de Pully Football.

*Centre sportif de la Rochettaz -
transformation du terrain A*



HOME-ÉCOLE DES MOSSSES

Lors de sa séance du 3 juin 2020 (préavis N° 04-2020), un crédit d'investissement de CHF 5'665'000.00 a été alloué par le Conseil communal pour la mise en conformité et la rénovation du bâtiment.

Le Home-École a dû se conformer aux directives du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) relatives à la sécurité, la prévention du feu, les mesures d'hygiène et l'accès pour les personnes à mobilité réduite, dans le but de recevoir les accréditations qui lui permettront de poursuivre son exploitation.

Le projet répond aussi à une volonté d'accroître l'offre et de permettre ainsi l'exploitation des lieux toute l'année. En effet, il est envisagé de mettre ce lieu à disposition de tiers (sociétés sportives, associations culturelles, etc.), afin d'assurer un rendement locatif lorsque le Home-École n'est pas occupé par les écoles. Le bâtiment a également été rénové dans le but d'une utilisation rationnelle et économique de l'énergie. Il répond donc au standard Minergie® rénovation.

Le permis de construire a été délivré en décembre 2020 et les travaux ont débuté au printemps 2021.

Le conflit en Ukraine et ses conséquences, notamment sur l'approvisionnement des matériaux de construction, a provoqué le report de la remise de l'ouvrage, initialement prévue le 31 octobre 2022, à fin mai 2023.

Le projet a été réceptionné en juin 2023 et le bâtiment est actuellement exploité par la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS) pour des camps et colonies.

Certains travaux de garantie sont en cours de réalisation et seront achevés en mars 2024.

Home-École des Mosses - façade sud



SITE DU COLLÈGE PRINCIPAL, CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX SCOLAIRES, D'UNE BIBLIOTHÈQUE ET D'UNE SALLE OMNISPORTS DOUBLE VD5

Le Conseil communal a validé le principe de la révision du plan d'extension partiel « Collège Principal » et l'organisation d'un concours de projets d'architecture dans sa séance du 20 novembre 2019 (préavis N° 15-2019) en octroyant un crédit de CHF 900'000.00.

Le concours d'architecture s'est déroulé en 2021 avec un programme comprenant 20 salles d'enseignement, soit 10 salles de classe et 10 salles polyvalentes. Le programme d'enseignement était assorti de locaux administratifs et parascolaires ainsi que d'une bibliothèque scolaire et d'une salle de gymnastique double destinée aux écoles et aux associations sportives pulliérane.

Le projet retenu, celui du bureau d'architecture Itten & Brechbühl et des ingénieurs civils Boss & associés, ainsi que les huit autres projets distingués, ont été présentés à la population à l'occasion d'une exposition publique organisée du 28 mars au 3 avril 2022 à la Grande salle de la Maison Pulliérane.

Le concours d'architecture portait sur la construction des nouveaux bâtiments. D'autres interventions nécessaires à différents niveaux sur les bâtiments existants de l'av. des Collèges (Collège Principal, Annexe Ouest, collège Jules Loth et collège Pierre d'Arvel) ont été intégrées dans le périmètre d'intervention et dans le projet d'exécution.

Lors de sa séance du 22 juin 2022 (préavis N° 10-2022), un crédit d'investissement de CHF 5'257'000.00 a été alloué par le Conseil communal pour effectuer les études qui permettront la réalisation du projet de l'ensemble du site.



Vue en 3D depuis C. F. Ramuz du Collège Principal



Vue aérienne en 3D du Collège Principal

Les mandats des spécialistes ont été adjugés afin de poursuivre les études d'avant-projet de mise à l'enquête publique et du projet de l'ouvrage à fin 2023. Le planning des études a été respecté et le cahier des charges a été validé par les exploitants et utilisateurs.

Lorsque ces études seront abouties, la Municipalité sera en mesure d'adresser au Conseil communal une demande de crédit d'investissement sur la base d'un appel d'offres, dont 60 % des soumissions seront reçues au deuxième semestre 2024.

La mise à l'enquête publique a eu lieu du 15 août au 15 septembre 2023. Deux dossiers ont été déposés: un dossier pour l'extension du nouveau collège, l'autre pour la surélévation et la rénovation du collège existant. L'enquête publique a suscité quelques oppositions, principalement pour les mesures d'accompagnement pendant et après le chantier. La délivrance du permis de construire est prévue au premier semestre 2024.

Le démarrage du chantier est prévu en octobre 2024, pour une remise de l'ouvrage attendue pour la rentrée 2027. Les travaux prévus aux collèges Jules Loth et Pierre d'Arvel feront l'objet d'un crédit d'étude et d'une mise à l'enquête séparée, en 2025. Les travaux auront lieu en 2028, après la remise du Collège Principal.

BESOINS SCOLAIRES POUR LE SECONDAIRE, LE PRIMAIRE ET LE PARASCOLAIRE

La loi sur l'enseignement obligatoire (ci-après LEO) définit les obligations conjointes des communes et de l'État relatives à l'école obligatoire: « Les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissements, planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission ».

Le Règlement cantonal sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS) prévoit un processus lié à l'évaluation des besoins et à la planification scolaire visant à anticiper l'arrivée de nouveaux jeunes citoyens/élèves selon l'évolution démographique, en prévoyant et planifiant l'adaptation des structures scolaires: « Les autorités adoptent un plan de développement à l'échelle des aires de recrutement des établissements concernés au sens de l'article 18 LEO, par lequel elles planifient à moyen et à long terme les sites scolaires, les locaux et les installations scolaires ».

Le plan de développement, réexaminé au début de chaque législature, définit les besoins en locaux et installations scolaires, en prenant notamment en compte les critères suivants:

- l'évolution de la population scolaire concernée;
- l'accueil de jour des enfants au sens de la loi sur l'accueil de jour des enfants;
- les perspectives et enjeux des développements régionaux et communaux.

En 2022, la Municipalité a mandaté le bureau CBRE, Research & Consulting Suisse (ci-après CBRE) pour mener une réflexion sur le développement du bâti scolaire en amont de la construction du nouveau collège sur le site du Collège Principal, dont l'ouverture est prévue en 2027.

Le Masterplan sera actualisé au début de l'année 2024. Des scénarios d'interventions ont été précisés pour les sites qui offraient le meilleur potentiel de développement.

Les temporalités à court, moyen et long terme ont été précisées.



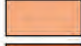


	D1 : ROCAGE DE PROGRAMME INTERIEURE	D2 : AGRANDISSEMENT DU SURELEVATION DANS REGLEMENTATION	D3 : AGRANDISSEMENT DU SURELEVATION HORS REGLEMENTATION
COLLEGE DE FONTAINETZ			
COLLEGE DES ALPES			
COLLEGE DE MALLEU			
COLLEGE DE CHARENTILLE			
COLLEGE DE CHARENTILLE 2			
COLLEGE DE CHAMBLANDES 1			
COLLEGE DE CHAMBLANDES 2			
COLLEGE PRINCIPAL			
QUARTIERS D'ORVAULTES			
COLLEGE ANTOINE REYNAUD			

Dans son rapport, CBRE relève qu'entre la situation actuelle et 2029-2030, les besoins en salles de classe va augmenter. Sans intervention ou construction de nouvelles infrastructures scolaires, provisoires ou définitives, le nombre de salles de classe à disposition ne suffira plus dès la rentrée 2025-2026.

La DUE, d'entente avec la DJAS, la Direction de l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont (EP-PPB), ainsi qu'avec la Direction des domaines, gérances et sports (DDGS), a mené des réflexions sur les sites pouvant accueillir potentiellement des bâtiments scolaires.

La planification scolaire a été mise à jour dans un processus à long terme qui est le suivant :

Projets	2022 / 2023				2023 / 2024				2024 / 2025				2025 / 2026				2026 / 2027				2027 / 2028				2028 / 2029				2029 / 2030				2030 / 2031			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	22	22	22	22	23	23	23	23	24	24	24	24	25	25	25	25	26	26	26	26	27	27	27	27	28	28	28	28	29	29	29	29	30	30	30	30
PHASE I : Rocades + travaux																																				
Ramuz 43																																				
Arnold Reymond																																				
Ramuz 73a																																				
Chamblandes 2																																				
PHASE II																																				
Bâtiment modulaire bois Chantemerle 2																																				
Transformations Alpes																																				
PHASE III																																				
Arnold Reymond Extension scolaire																																				
Arnold Reymond salle de gym																																				
Collège principal																																				
PHASE IV																																				
A définir selon besoins futurs éventuels																																				

	Etudes préliminaires concours		Vote crédit d'étude
	Etude de projet		Vote crédit d'investissement
	Construction		

Phase I

Le préavis accepté par le Conseil communal le 7 décembre 2022 (préavis N° 23-2022) a permis les travaux et rocadés engagés dans les bâtiments de Chamblandes 2, de C.F. Ramuz 73a, de C. F. Ramuz 43 et de l'Arnold Reymond. Les besoins scolaires du primaire et du secondaire ont donc ainsi été couverts pour la rentrée 2023-2024.

Phase II

La construction d'un bâtiment scolaire à Chantemerle pour le primaire est nécessaire pour la rentrée 2024-2025. Elle permettra également de libérer le collège des Alpes et de le mettre à disposition pour les besoins scolaires du secondaire.

Phase III

Des études sont en cours pour la construction d'une extension du collège Arnold Reymond pour le secondaire, ainsi que pour une nouvelle salle de gymnastique, pour la rentrée 2027-2028.

Le nouveau bâtiment scolaire du site du Collège Principal sera mis en service pour la rentrée 2027-2028.

LOCAUX SCOLAIRES DANS LES BATIMENTS EXISTANTS

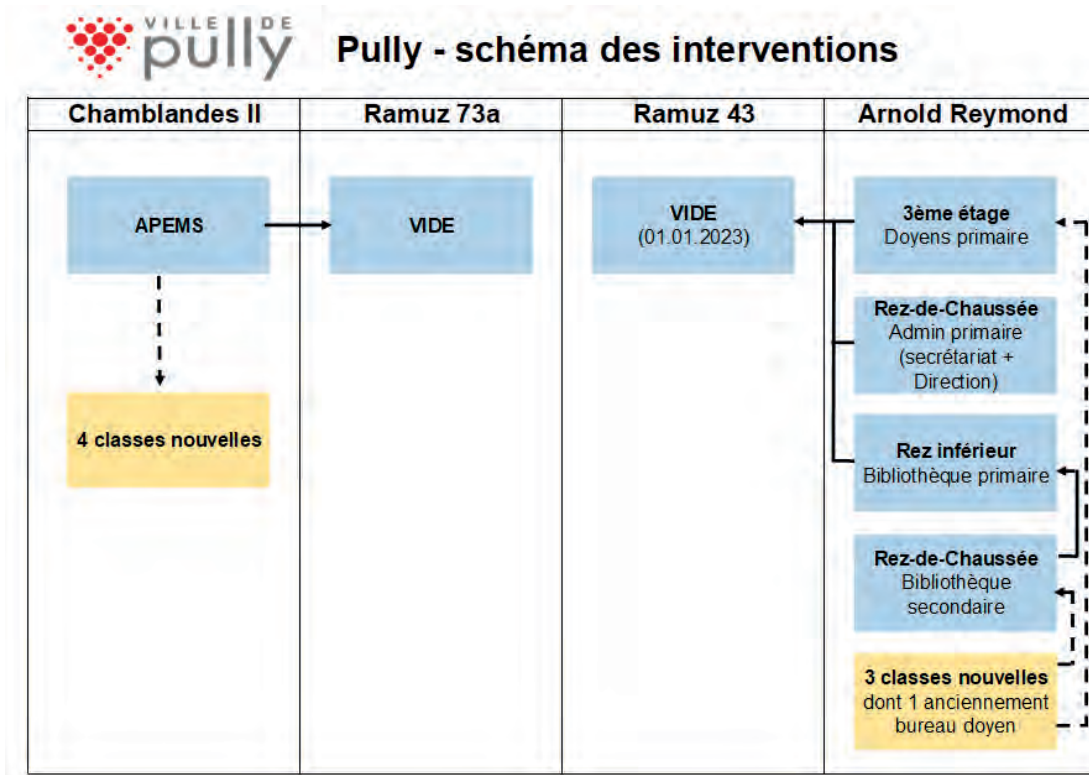
Lors de sa séance du 7 décembre 2022, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit d'investissement de CHF 1'924'000.00 (préavis N° 23-2022) destiné à financer l'aménagement de locaux scolaires provisoires à l'av. C.F. Ramuz 43 et 73a, ainsi qu'à réaffecter des locaux scolaires du collège Arnold Reymond et du collège de Chamblandes 2.

La création de quatre salles d'enseignement dans le bâtiment de Chamblandes 2 pour les écoles primaires à la rentrée scolaire 2023 a été rendue possible par le déménagement de l'UAPE « La Bulle » qui occupait des surfaces scolaires à Chamblandes 2.

Cette UAPE a été relocalisée dans le bâtiment de C. F. Ramuz 73a et profite de la proximité de l'UAPE « Les Copains d'abord » située à l'av. C. F. Ramuz 73.

La création de trois salles d'enseignement dans le bâtiment Arnold Reymond, pour les écoles secondaires à la rentrée scolaire 2023, a été rendue possible par le déménagement de l'administration des écoles primaires à C. F. Ramuz 43 et par la relocalisation sur site de la bibliothèque des écoles secondaires, à la place de la bibliothèque des écoles primaires qui a également déménagé à C. F. Ramuz 43.

Cette opération, selon le schéma d'intervention suivant, outre le fait qu'elle ait libéré des surfaces de classe conformément à leur destination d'origine, a permis de séparer les programmes primaires et secondaires.



Les travaux ont démarré au tout début 2023 et ont été achevés pour la rentrée scolaire 2023-2024, selon le planning prévu.

SITE DE CHANTEMERLE, CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SCOLAIRE EN BOIS

Les réflexions sur les besoins scolaires et parascolaires ont mis en évidence la nécessité de construire un nouveau bâtiment à Chantemerle pour 2024, afin de répondre aux besoins en matière scolaire pour les prochaines années et, en corollaire, des besoins induits en matière d'accueil parascolaire.

La construction d'un bâtiment scolaire à Chantemerle pour la rentrée 2024-2025 permet également de libérer onze salles d'enseignement et de couture du collège des Alpes et de les mettre à disposition pour les besoins scolaires du secondaire.

Cette opération, outre le fait qu'elle permet de répondre aux besoins scolaires des écoles, a le mérite de ne pas trop éloigner les classes secondaires du collège Arnold Reymond en attendant l'extension de ce dernier, prévue pour la rentrée 2027-2028.

En 2020 déjà, une construction provisoire avait été envisagée au nord des parcelles de Chantemerle, propriétés de la Ville de Pully. Aujourd'hui, avec son implantation sur le front sud des parcelles, le long de l'av. de Belmont, en face de l'actuelle école de Chantemerle, toutes les mesures sont prises pour permettre l'accueil et la bonne intégration de nouveaux écoliers dans ce quartier.

Le permis a été délivré en 2023 et le début des travaux a démarré avant l'été 2023. Les travaux seront achevés pour la rentrée scolaire 2024-2025 et une procédure d'appel d'offres en entreprise totale, à coût forfaitaire au sens de la loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD), a été lancée fin 2022. L'entreprise générale JPF a remporté le marché.

La demande de crédit d'investissement a été validée par le Conseil communal en mars 2023.

CRÉATION D'UN ESPACE MUSÉAL C. F. RAMUZ À LA MUETTE ET D'UN ACCUEIL MUTUALISÉ

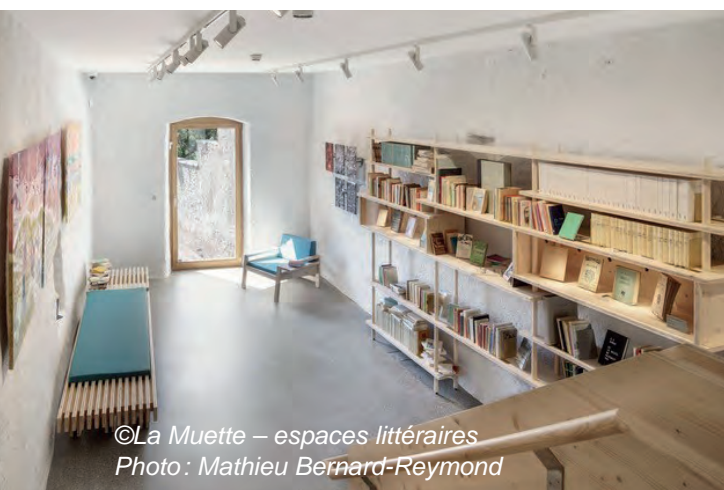
Lors de la séance du 21 juin 2017, le Conseil communal a décidé d'allouer un crédit d'investissement de CHF 1'181'000.00 (préavis N° 13-2017) destiné à réaliser un espace muséal consacré à Charles Ferdinand Ramuz dans la maison « La Muette » et créer la Fondation « La Muette ».

La création de l'espace muséal dédié à l'écrivain est réalisée dans le cadre de la rénovation de la maison dite « La Mulette », dans laquelle vécut C. F. Ramuz de 1930 à 1947. Le cadre financier et juridique pour la mise à disposition de divers locaux, dont le bureau de l'écrivain, a fait l'objet d'une convention entre la propriétaire de « La Mulette » et la Ville de Pully.

Une enquête complémentaire a été déposée en automne 2021 pour modifier la production de chaleur et installer des sondes géothermiques.

Le bureau d'architectes initialement mandaté a fait preuve de manquements et de retards sur de nombreux points (notamment au niveau du développement du projet, de l'accès pour les personnes à mobilité réduite et des aspects financiers). En raison de ces retards et à l'incapacité du bureau mandataire de répondre aux enjeux du projet, la Municipalité a décidé de résilier son contrat avec effet immédiat lors de sa séance du 19 janvier 2022 et de charger la DUE de réaliser les prestations d'architecte.

Pendant les études du projet, la DUE a conclu que la création d'une réception à l'intérieur de l'espace muséal n'était pas réalisable. Pour ces raisons et au vu des économies d'exploitation possibles, décision a été prise de mutualiser les accueils du Musée d'art de Pully et de l'espace d'exposition « La Mulette » au ch. Davel 2.



©La Mulette – espaces littéraires
Photo: Mathieu Bernard-Reymond

Lors de la séance du 12 octobre 2022, la Municipalité a adjugé les travaux nécessaires pour réaliser l'espace muséal « La Mulette ».

Les travaux ont débuté fin octobre 2022 et se sont terminés en août 2023 pour permettre l'inauguration de la Mulette « Espace littéraire » le samedi 23 septembre 2023 à l'occasion de la Nuit des Musées.

À la différence d'autres espaces muséaux qui prennent place dans d'anciens lieux de vie, l'espace muséal Ramuz est constitué de divers locaux de service (ancien garage, ancienne chaufferie) et du bureau de C.-F. Ramuz, qui était une pièce très simple. L'aménagement intérieur retenu vise à maintenir la simplicité et la sobriété des lieux afin de mettre en perspective la matière qui y sera présentée.

S'agissant de l'espace d'accueil mutualisé pour le Musée d'art et La Mulette, l'ouverture nécessaire a été faite entre le Musée et le bâtiment sis à la rue Davel 2. Ceci a permis de créer un espace d'accueil fonctionnant indépendamment des fermetures du Musée d'art pour les changements de collection et de garantir ainsi le service d'accueil permanent pour la Mulette.

MAISON DE L'ENFANCE AU PARC GUILLEMIN

Une étude de faisabilité a été initiée à l'av. de Guillemin 9-11 dans l'hypothèse d'y établir une crèche-garderie en lieu et place de deux appartements existants. Des surfaces importantes inoccupées laissaient penser que le bâtiment pourrait être optimisé au moyen d'un programme associé au préscolaire, en meilleure adéquation avec le site du parc Guillemin.

Des études ont été menées sur le bâtiment Guillemin 9-11, ainsi que sur la garderie de Guillemin 7, pour évaluer les capacités d'accueil et les éventuelles variantes constructives. La solution retenue consiste à réhabiliter Guillemin 9-11 pour accueillir des enfants et de réaliser une mise en conformité du bâtiment de Guillemin 7.

Les deux procédures distinctes ont permis d'attribuer le mandat du bâtiment av. Etienne-Guillemin 9-11 au bureau NB Architectes, à Lausanne, qui a remporté l'appel d'offres sur invitation, et d'attribuer celui concernant le bâtiment sis à l'av. Etienne-Guillemin 7 au bureau Diserens-Maurel, à Lausanne, à l'issue d'une procédure de gré à gré, conformément à la loi sur les marchés publics.

Les études des deux projets ont été attribuées et le Conseil communal a alloué, lors de sa séance du 3 novembre 2021, un préavis de crédit d'étude N° 16-2021, d'un montant de CHF 490'000.00, pour permettre de financer la suite des études.

Le bureau NB Architectes à Lausanne n'a pas honoré l'offre déposée ainsi que les conditions des prestations qu'il devait fournir contractuellement. Le mandataire a été remercié et le contrat a été résilié d'un commun accord. Le bureau Rond Point à Lausanne, deuxième lauréat du dossier d'appel d'offres sur invitation, a été approché afin qu'il reprenne le projet de Guillemin 9-11. Ce bureau a déposé une offre d'étude de reprise de mandat qui a été acceptée sous la forme d'un contrat forfaitaire. Après avoir commencé l'étude de reprise du mandat, le bureau a annoncé un dépassement de ses heures de travail, présenté sous la forme d'une facture complémentaire. Celle-ci a été refusée et aucune suite pour la reprise de l'offre n'a été accordée étant donné que ledit bureau ne remplissait pas à satisfaction les prestations demandées.

La décision a été prise par le COPIL de réaliser les prestations en interne. L'étude a dû être reprise, autant au niveau du programme qu'au niveau des plans. Le projet a été temporisé pour permettre à l'entité architecture de reprendre la réalisation des travaux de la Muette à Davel 4 et ceux de l'accueil mutualisé à Davel 2. Les études ont repris depuis septembre 2023 et devront continuer en 2024.

Les études des mandataires ont permis d'élaborer les plans de projet pour le bâtiment Guillemin 9-11 et la garderie de Guillemin 7.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION PERMANENTE D'URBANISME (CPU)

La Commission permanente d'urbanisme, placée sous la présidence de M. R. Kuonen, Conseiller communal, s'est réunie à 11 reprises au cours de l'année 2023 :

- le 24 janvier pour une information sur l'avancement du PA Claire-Fontaine II, ainsi que pour des démarches préparatoires pour la révision du PDCom et du PACom ;
- le 14 mars pour préavis sur le crédit de construction du nouveau bâtiment scolaire à Chantemerle ainsi que sur le crédit d'étude pour la rénovation et transformation du bâtiment Prieuré 2a ;
- le 29 mars pour préavis sur l'adoption du PA Roches – Rochettaz ;
- le 4 avril et le 2 mai pour préavis sur l'adoption du PA Clergère – Gare ;
- le 9 mai pour préavis sur l'adoption du PA Clergère – Gare ainsi que l'adoption des crédits d'étude pour la révision du PDCom et du PACom ;
- le 5 juin pour préavis sur l'adoption du PA Collège Principal II ;
- le 5 septembre pour une information sur l'élaboration du PA Gais-Cottage II ;
- le 11 septembre pour un atelier relatif à la révision du PDCom ;
- le 3 octobre pour préavis sur l'adoption du PA La Roseraie II ;
- le 20 novembre pour préavis sur l'adoption du PA Chamblandes-Dessous.

COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME (CCU)

Présidée par M. le Conseiller municipal L. Girardet depuis le 1^{er} juillet 2021, cette commission s'est réunie à trois reprises, les 3 mars, 9 juin et 13 octobre 2023. Elle a émis un préavis sur neuf dossiers d'autorisation de construire ainsi qu'un dossier de plan d'affectation.

COMMISSION DE SALUBRITÉ

Présidée par M. le Conseiller municipal L. Girardet depuis le 1^{er} juillet 2021, la Commission s'est réunie à 33 reprises pour examiner et préavis 57 demandes d'autorisation de construire. Elle a inspecté 33 réalisations en vue de l'octroi du permis d'habiter ou d'utiliser. Elle a été interpellée à 16 reprises par des locataires et des propriétaires confrontés à des problèmes de sécurité et d'hygiène qui se sont finalement résolus.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES CIMETIÈRES

PARCS ET PROMENADES

Le nombre de collaborateurs de Parcs et promenades s'élève actuellement à 10 collaborateurs, 2 auxiliaires et 3 apprentis horticulteurs paysagistes. Ils ont également pu compter sur l'aide de 4 stagiaires en reconversion professionnelle, recherche d'emplois ou stage pré-HES.

PATRIMOINE ARBORÉ

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) a nécessité l'adaptation des pratiques concernant les procédures de demande d'autorisation d'abattage et d'élagage.

Les principaux changements incluent la nécessité de publier les demandes dans la Feuille des avis officiels, l'augmentation du délai de mise à l'enquête de 20 à 30 jours et l'obligation systématique de compenser les arbres abattus par une nouvelle plantation ou de payer une taxe.

Le nombre de procédures d'autorisation d'abattage ou d'élagage d'arbres est en hausse, mais le nombre d'arbres concernés est en baisse, avec 63 dossiers pour 70 arbres en 2023 contre 61 dossiers pour 90 arbres en 2022. 13 demandes soumises ont été refusées en 2023 contre 16 en 2022.

Sur 42 autorisations d'abattage (pour 50 arbres) délivrées, 39 autorisations étaient pour des raisons sanitaires (arbres secs ou fortement dépérissants) ou de risques de chute avérés et 3 pour un projet de réaménagement de jardin ou travaux. 44 arbres de compensation ont été exigés.

À noter encore qu'en 2023, une demande concernait un écimage et une autre un élagage (contre cinq en 2022), ces deux demandes ont été refusées car les travaux envisagés étaient inadaptés et auraient pu mettre en péril la santé des arbres concernés.



Des contrôles réguliers ainsi que des travaux d'entretien, tels que le toilettage, les haubanages et mise en place de mulch, ont été réalisés sur de nombreux arbres des parcelles communales, ceci afin de garantir la sécurité des usagers de l'espace public et un développement harmonieux des arbres communaux.

Pour des raisons sanitaires et de sécurité, quatre arbres communaux protégés ont fait l'objet d'une procédure de demande d'autorisation d'abattage. Dans la mesure du possible, des fragments de troncs ou de branches sont conservés sur pied ou en tas sur place lors des abattages. Ceci afin de créer ou conserver des dendromicrohabitats, soit des habitats de petite taille (cavités, branches ou troncs en décomposition, etc.) portés par un arbre et indispensables à de nombreuses espèces, parfois très spécialisées, d'animaux, de plantes ou de champignons, durant au moins une partie de leur cycle de vie.

28 arbres ont été plantés afin de renouveler le patrimoine arboré communal et 20 arbres supplémentaires ont été plantés pour augmenter l'indice de canopée.

< *Plantation d'un Gingko devant la Maison Pulliérane*

ENTRETIEN DES SECTEURS

Parcs et promenades a réalisé, avec la contribution de plusieurs entreprises, de nombreux travaux d'aménagement et d'entretien paysagers. Plusieurs projets ont été mis en œuvre afin d'entretenir et améliorer la gestion des parcs favorisant ainsi la nature en ville et la biodiversité, notamment :

- le débitumage des abords du parking de la STEP pour y planter un mélange de plantes vivaces indigènes ;



Débitumage des abords du parking de la STEP

- la mise en place de prairies fleuries en remplacement de gazon entretenu de manière intensive ;
- le remplacement de certains massifs de plantes annuelles par des plantes vivaces afin de limiter les coûts d'achat des plantes après la fermeture de l'établissement horticole ;
- le remplacement de 130 mètres linéaires de haie de lauriers par des arbustes indigènes au collège des Alpes, dans le cadre de la participation à la Fête de la Nature 2023 ;
- la plantation d'arbustes indigènes ou à fruits aux collèges de Mallieu et des Alpes ;
- l'organisation d'une démarche de réaménagement participative des places de jeux de Mallieu, de l'Emilienne et des Daillettes ;
- le remplacement des cyprès taillés dans les allées du cimetière de Chamblandes par des arbres en port libre adaptés à l'évolution climatique ;
- la plantation et entretien des bacs végétalisés dans le cadre de la démarche participative de réaménagement de la pl. Neuve.

La gestion différenciée de l'entretien des secteurs se poursuit, notamment par le remplacement de la végétation nécessitant un entretien intensif (massif de plante annuelle, gazon) par de la végétation moins exigeante en soins et en eau (plantes vivaces, prairie). Un autre élément est la diminution de la fréquence des entretiens et en tolérant dans la mesure du possible la végétation spontanée, favorisant la nature en ville.

L'utilisation de produits phytosanitaires se limite au strict minimum et les produits biologiques sont toujours privilégiés. Les engrais utilisés sont principalement d'origine organique.

Une fois de plus, le manque de précipitations estivales a engendré une augmentation des travaux d'arrosage et de consommation d'eau pour les nouvelles plantations et les surfaces herbeuses. Cependant, les pluies abondantes de la fin de l'année ont été favorables à la végétation, hormis pour la réalisation de certains travaux spécifiques.

Les 113 tonnes de déchets verts générés par l'entretien des espaces verts ont été valorisés par la compostière de la Coulette à Belmont. Environ cinq tonnes de branches ont été transformées en BRF (Bois Raméal Fragmenté) et réutilisées directement pour le paillage des plantations.

L'entité « Parcs et promenades » a également réalisé des prestations pour d'autres Services, notamment lors des vendanges, du déneigement, pour le 1^{er} août ainsi que pour la remise en état de plusieurs jardins potagers familiaux.

CIMETIÈRES

L'équipe du cimetière a procédé à 111 inhumations et s'est investie à accompagner les familles et les proches dans le deuil.

Les 21 inhumations de corps représentent 19 % et les 90 incinérations 81 % des défunts accueillis dans les cimetières de Pully. À noter que le nombre d'inhumations et la proportion d'incinération sont quasiment identiques à 2022.

L'équipe du cimetière a également procédé à la désaffectation de 60 emplacements (tombes, caveaux ou concessions) venus à échéance au cimetière de Chamblandes.

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

MESSAGE DU CONSEILLER MUNICIPAL

C'est avec enthousiasme que la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS) a rédigé ce rapport de gestion. Ce dernier est un outil de communication important, car peu de gens savent vraiment ce qui est réalisé par leur Administration communale.

Comme précédemment, le rapport 2023 permet au lecteur de se rendre compte de manière transparente des activités déployées en faveur de notre population. C'est la raison pour laquelle notre équipe met du cœur à la réalisation de ce document.

Dans un contexte international instable, la DJAS a poursuivi sa mission, en étroite collaboration avec les autres directions de la Ville de Pully, avec les partenaires de l'enfance, des seniors et de la sécurité publique au profit de notre population.

L'instabilité peut engendrer diverses conséquences, tant au niveau individuel que collectif, et dans divers domaines de la société mettant en péril la sécurité et le bien-être des citoyens. À cela s'ajoute des tensions sociales, des mouvements de protestations, ce qui crée de l'incertitude et de la méfiance.

Cette situation nous met face à nous-mêmes et nous mesurons à quel point il est important de pouvoir compter sur une stabilité de nos institutions suisses. Ainsi, nous pouvons travailler à promouvoir la stabilité et la résilience dans les différents domaines de la vie.

Malgré ce contexte général, la DJAS a mené, localement, ses différentes activités avec l'objectif d'apporter notre aide à ceux qui en ont besoin ainsi que de participer au bien-être et au bien-vivre dans notre commune. Vous trouverez un résumé des activités menées durant l'année 2023 auxquelles s'ajoutent différents projets, sources de motivation pour notre équipe, afin de faire face aux défis à venir. Car comme le disait John F. Kennedy: «le changement est la loi de la vie. Ceux qui regardent seulement le passé ou le présent sont sûrs de manquer l'avenir.»

Pour terminer, une chose est sûre, c'est le dévouement et l'engagement dont font preuve les collaboratrices et collaborateurs de la DJAS que je remercie. Nous poursuivrons notre travail en étroite collaboration avec nos partenaires afin de répondre, dans la mesure de nos moyens, aux besoins de notre population.

J'espère que ce rapport de gestion vous permettra de connaître encore mieux notre commune. Bonne lecture.

Jean-Marc Chevallaz

PÔLES DE COMPÉTENCE DE LA DJAS

La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS) fournit à la population pulliérane des prestations sociales impliquant une gestion de proximité et relevant du domaine de l'intégration au sens large du terme. Elle déploie ses activités autour des pôles des aides individuelles, de l'accueil de la petite enfance, des activités scolaires, parascolaires et extrascolaires liées à l'enfance et à la jeunesse ainsi que des prestations en faveur des seniors. Visant à la cohésion sociale, l'ensemble de ces prestations est assuré par :

- 13 collaborateurs et collaboratrices au sein du service de la jeunesse et des affaires sociales, dont 2 stagiaires qui suivent également des cours dans une Haute école spécialisée (HES) et 1 stagiaire pré-HES ;
- 5 collaborateurs et collaboratrices au Home-École des Mosses ;
- 3 collaborateurs et collaboratrices à Espace Jeunes ;
- 1 animateur en milieu scolaire ;
- 13 accueillantes en milieu familial ;
- divers auxiliaires (personnel de réfectoire, moniteurs d'Espace jeunes, moniteurs de camps et colonies, personnel pour les études surveillées, auxiliaire de bibliothèque, commissionnaire).

PROJETS

SUPPORT 1^{ER} NIVEAU

Le secteur de l'administration générale, secrétariat et accueil a mis en place, dès le mois d'octobre 2023, un support 1^{er} niveau afin de soulager les secteurs de la DJAS qui sont de plus en plus sollicités par des demandes extérieures. L'idée est de communiquer uniquement le numéro de la réception centralisée à l'externe et que le personnel de la réception se charge également de traiter les différentes boîtes mails des secteurs. Pour cela, les secteurs ont fourni un certain nombre d'informations à la réception afin que le personnel puisse traiter directement le maximum de demandes. Les demandes spécifiques et complexes sont, quant à elles, transmises aux collaborateurs spécialisés pour traitement.

Dès août 2024, la deuxième étape du projet dénommée « Gestion des demandes guichet/téléphone par ticket » sera entreprise conjointement avec le service des systèmes d'information.

COMMUNE EN SANTÉ

Durant l'année 2019, la Ville de Pully, par le biais de la DJAS, s'est lancée dans une démarche de labellisation « Commune en santé ». Le label permet d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existantes sur un territoire communal et de se faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitants et des habitantes.

Dans cette démarche, la DJAS a poursuivi différents objectifs comme la valorisation des mesures favorables à la santé déjà présentes ou encore le renforcement des compétences de la Commune dans ce domaine.

Au terme d'un processus de près de trois ans, le projet de labellisation de la Ville de Pully en tant que « Commune en santé » est arrivé à son terme en août 2022, impliquant différentes Directions et piloté par la DJAS en collaboration avec Unisanté.

Cette reconnaissance cantonale a pu être célébrée officiellement en 2023 par une cérémonie, organisée dans le cadre de la « Semaine du Soir » du Club Nautique de Pully, réunissant les autorités communales, les représentantes d'Unisanté et les membres de la DJAS impliqués dans ce projet.

SOIRÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX RETRAITÉS

Pleinement consciente de l'importance du rôle des seniors au sein de la Commune, la DJAS, soutenue par la Municipalité, a décidé de mettre sur pied une soirée à l'attention des habitants de la commune atteignant l'âge de la retraite en 2023.

Par cette démarche, la DJAS a poursuivi un double objectif : recevoir les personnes retraitées de la commune pour célébrer leur nouveau statut et permettre à certaines associations communales et cantonales de se présenter à ces interlocuteurs afin de susciter, peut-être, de nouvelles vocations.

Cette soirée en trois temps a d'abord vu Mme T. Bacsinszky, ancienne sportive d'élite retraitée, s'entretenir avec les nouveaux retraités de la ville, puis les associations ont pu se présenter à chaque participant lors d'un « speed-meeting ». Toutes les personnes présentes se sont finalement retrouvées pour un apéritif chaleureux.

PROJET « REFONTE DE L'AFJ »

Le projet refonte de la Structure de l'Accueil familial de jour (ci-après AFJ) qui a débuté en 2022, initié par la demande du Canton de valoriser l'activité d'AMF, est toujours en cours. Il devait aboutir début 2024, mais sa planification a dû être revue en tenant compte du manque de ressources dans le service en comparaison de l'ampleur de la tâche. Il s'agit d'organiser diverses mesures qui tendent, d'une part, à la valorisation de l'activité d'AMF pour permettre d'augmenter notamment le nombre de places en AFJ, et d'autre part, à la simplification des tâches administratives et à l'adaptation des outils informatiques à disposition. Une structure salariale améliorée et la modification des prix des repas sont également visées dans ce projet.

L'équipe de la Structure AFJ participe également au groupe de travail sur la liste d'attente centralisée du Réseau d'accueil de jour de l'enfance de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry (ci-après Réseau PPBL) qui permettra aux parents de s'inscrire via un portail en ligne et aux gestionnaires des placements en garderie, en UAPE/APEMS et en accueil familial de jour, de mieux coordonner leurs actions au service des familles.

LA GALERIE DES RIVES

La Galerie des Rives est un lieu culturel éphémère proposé par une agence de management artistique et de production basée à Lausanne, MonLausanne Production dont la première édition s'est tenue du 19 juin au 2 juillet 2023.

Cet événement apporte une réponse concrète et visible à l'analyse des besoins des jeunes menée par la DJAS en 2022 qui laissait entrevoir plusieurs souhaits de la part des jeunes et notamment la mise en place d'événements culturels leurs étant destinés.

À Pully, la Galerie des Rives s'est développée comme un lieu de vie, conçu pour permettre aux jeunes de se retrouver durant deux semaines autour d'animations et d'activités culturelles, ouvert à l'ensemble de la population.

Le dynamisme conjugué de l'équipe d'Espace Jeunes de la DJAS et celle de MonLausanne Production a permis de créer une atmosphère conviviale et attractive renforcée par la qualité des activités proposées.



La Galerie des Rives s'est tenue du 19 juin au 2 juillet

Par le biais de cet événement, l'équipe socio-éducative d'Espace Jeunes a su :

- Proposer aux jeunes un événement qui puisse répondre à leurs attentes ;
- Proposer un espace de rencontre convivial ;
- Offrir aux jeunes un projet rassembleur autour duquel ils puissent s'identifier et se rassembler ;
- Offrir un événement culturel pour les jeunes ;
- Intégrer les jeunes dans une démarche participative pour quatre activités ;
- Effectuer un travail de prévention sur les nuisances nocturnes et l'incivilité sur l'espace public de manière concrète ;
- Initier une démarche intergénérationnelle au travers d'activités destinées aux jeunes mais ouvertes à toute la population ;
- Collaborer avec diverses associations, artisans, institutions, commerçants et services de la Ville de Pully ;
- Initier des projets et des collaborations qui perdurent ensuite sur toute l'année par le biais d'Espace Jeunes.

MISE EN ŒUVRE D'UN SYSTEME DE GESTION INFORMATIQUE DES INSCRIPTIONS POUR LES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES

Les activités extrascolaires organisées par la DJAS génèrent d'importantes tâches administratives en lien avec les processus d'inscriptions et de facturation. Les outils utilisés pour traiter ces tâches limitent les possibilités d'augmenter et diversifier les offres car elles nécessitent un important investissement humain de coordination. Afin d'y pallier, la DJAS, en collaboration avec le SSI et la DDGS, s'est dotée d'un outil informatique de gestion des inscriptions aux activités extrascolaires de la Ville de Pully en septembre 2023. Celui-ci a permis de gérer les inscriptions des prestations d'octobre 2023. À terme, une automatisation de la facturation permettra de maximiser la gestion des inscriptions.

BESOINS SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

Une étude détaillée a été commandée à l'entreprise Microgis afin d'identifier les besoins scolaires, préscolaires et parascolaires futurs pour les trois communes de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne que constitue l'Entente scolaire. Nous disposons maintenant d'une projection révisée et récente de nos besoins par année et par site scolaire.

Cette année nous a également permis d'entrer dans la phase numéro deux des quatre phases présentées en 2022 au sein du préavis N° 23-2022. Cette seconde phase a fait l'objet cette année du préavis N° 03-2023 et visait à planifier la rentrée scolaire de 2024 avec l'ouverture d'un bâtiment modulaire en bois de onze classes sur le site scolaire de Chantemerle ainsi qu'une solution d'accueil parascolaire.

Le travail des différents services de la Ville ainsi que des bureaux et entreprises concernées par le projet d'extension du collège Principal s'est poursuivi cette année, de même que la planification du projet d'extension et de rénovation énergétique du collège Arnold Reymond.

Finalement, la direction et le secrétariat de l'établissement primaire ont déménagé en juillet dans des locaux situés à l'av. C. F. Ramuz 43 comme prévu dans le préavis N° 23-2022. Cela a permis de libérer des locaux au collège Arnold Reymond pour la rentrée d'août.

AFFICHAGE NUMÉRIQUE FRONTAL

L'école est amenée à se numériser selon les objectifs stratégiques et pédagogiques du Canton de Vaud et son projet « école numérique » a été lancé en 2021. Ce dernier charge les communes d'équiper l'entier de leurs classes avec des écrans de télévision tactiles de 86 pouces.

Nous avons équipé cette année 4 salles du Pavillon scolaire de Chamblandes, les 3 nouvelles classes créées au collège Arnold Reymond durant l'été ainsi que 5 classes du collège Principal qui accueille des 7P-8P. Ces installations s'insèrent dans les différentes phases visant à répondre aux besoins scolaires, respectivement le préavis N° 23-2022 pour les sites de Chamblandes et Arnold Reymond.

RÉFECTOIRE PRIMAIRE

Le secteur de l'administration scolaire et parascolaire communale de la DJAS a mené une étude en avril pour identifier les besoins d'accueil sur le temps de midi pour les élèves de 3P à 6P sur le territoire communal. Suite à l'analyse des réponses, il a paru opportun d'ouvrir une nouvelle solution d'accueil à midi. Ainsi, un nouveau réfectoire primaire, « Le Pavillon », a vu le jour en août. Ce dernier se situe au sein même du pavillon scolaire de Chamblandes et accueille les élèves des deux classes régionales de pédagogie spécialisée (CRPS). Le personnel nécessaire a été engagé durant l'été afin d'assurer les prestations d'accueil et de gestion du site.

SECTEUR AFFAIRES SOCIALES

Début 2023, l'équipe du secteur des affaires sociales (ci-après SAS) s'est vu étoffée par l'arrivée d'un travailleur social de proximité à 30%. Son rôle est d'être « sur le terrain » afin de rencontrer les différentes populations comme les différentes associations et de répondre à leurs demandes.

Le SAS représente la Commune en différentes occasions, tant vis-à-vis du Canton dans le cadre de la mise en place de la politique d'intégration, que des associations qui constituent le tissu associatif pullièran.

Une réflexion transversale sur le positionnement de la Commune vis-à-vis d'une politique d'intégration inclusive visant à s'adresser non seulement aux personnes étrangères résidant sur le territoire communal, mais aussi à tous les membres de la vie publique, est désormais en cours. Le but étant de parvenir à maintenir et à développer une politique de cohésion sociale favorisant l'épanouissement de la population pullièrane, sans discrimination.

SOUTIEN AUX QUARTIERS SOLIDAIRES

La Ville de Pully soutient les deux quartiers solidaires, « La Mosaïque de Pully-Nord » et « Le Kaléidoscope de Pully-Sud », créés dans la commune. Ces deux associations de seniors se développent autour d'activités régulières (groupes de lecture, promenade, photographie, pétanque, spiritualité, etc.) ainsi que de certaines activités ponctuelles (table d'hôte, visites culturelles, etc.). La DJAS soutient leurs activités, notamment par un accompagnement régulier, une subvention annuelle, ainsi que la diffusion de documents informatifs tels que le journal d'information bimestriel, « l'Echo du Riolet », élaboré par la Mosaïque de Pully-Nord et le cahier d'activités du Kaléidoscope de Pully-Sud.

Le secteur « affaires sociales » est aussi à disposition pour un soutien logistique quant à la mise à disposition ou à la location des salles de la Commune à diverses fins: projection de photographies, assemblées, sont autant d'opportunités d'améliorer la cohésion sociale.

La crise sanitaire liée au COVID a eu un impact important sur les activités dédiées aux seniors. Ces dernières ont heureusement pu reprendre un rythme normal en 2023.

FÊTE DES VOISIN·E·S

La Fête des voisin·e·s est une démarche qui vise l'ensemble de la population afin de promouvoir les liens sociaux intergénérationnels et interculturels, la solidarité et la convivialité entre voisin·e·s. Cet événement, soutenu par la Ville et organisé par la population pulliérane elle-même, permet à cette dernière de partager un moment festif au pied d'un immeuble, dans un jardin, dans un parc ou encore une cour commune.

La sixième édition de la Fête des voisin·e·s à Pully s'est déroulée le vendredi 26 mai 2023. Comme à l'accoutumée, la DJAS a distribué soixante « kits d'organisation » contenant des affiches, des cartons d'invitation, un bon pour les commerces locaux, des jus de fruits locaux et bios, des apéritifs ainsi qu'un sac taxé pour les déchets. En plus de son soutien logistique, la Ville de Pully a eu le plaisir d'agrémenter le kit d'organisation avec des entrées combinées pour le Musée d'Art et l'Archéolab ainsi qu'avec du vin issu des vignes communales.

COURS DE FRANÇAIS POUR MIGRANTS

Depuis 2014, les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry organisent, en collaboration avec l'association Français en jeu et avec le soutien du Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme, des cours de français pour personnes migrantes. En 2023, trois cours de français (un cours pour parents allophones et deux cours pour débutants) ont été organisés. Ces cours ont accueilli 24 personnes habitant Pully.

DEMANDES D'APPARTEMENTS

La Ville de Pully dispose de 34 logements dits à caractère social, au loyer contenu, qui sont gérés, à l'instar de l'aide individuelle au logement, par la DDGS.

Toutefois, la DJAS reçoit de nombreuses demandes de personnes domiciliées sur le territoire communal à la recherche d'un autre logement pour diverses raisons: changement de situation financière, maladie, rupture de colocation, ou encore agrandissement de la famille. Dans ce cadre, elle oriente et soutient, dans la mesure de ses moyens, la population pulliérane dans ses démarches.

SUBVENTIONS DANS LES DOMAINES DU SOCIAL, DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE

Après deux ans de pandémie, la crise en Ukraine, ainsi que l'inflation apparue par la suite ont provoqué un afflux de demandes auprès de nombreuses associations. En 2023, la DJAS a subventionné 35 associations à hauteur de CHF 68'742.00

AIDES ET PRESTATIONS SOCIALES

La DJAS intervient également par des aides ponctuelles ou régulières, ciblées, auprès de la population pulliérane en situation financière précaire afin d'éviter l'exclusion sociale. Le détail est indiqué dans le tableau ci-après.

Force est de constater que le contexte économique global, qui voit l'inflation repartir à la hausse et le pouvoir d'achat diminuer, affecte particulièrement les personnes bénéficiant des aides et des prestations sociales.

Aide sociale directe

Ces aides, conditionnées au remboursement du montant alloué pour tout ou partie, sont octroyées sous forme de secours financiers, de bons alimentaires ou de paiements de factures.

En 2023, douze dossiers ont été traités pour un montant total de dons de CHF 13'337.75 (CHF 11'612.80 en 2022) et deux dossiers pour un montant total de prêts de CHF 1'107.60 (CHF 6'338.30 en 2022).

	Dons aide directe		Prêts aide directe	
	Dossiers traités	Montant total en CHF	Dossiers traités	Montant total en CHF
2021	5	12'450.35	6	5'674.75
2022	10	11'612.80	4	6'338.30
2023	12	13'337.75	2	1'107.60

Les demandes d'aides concernent généralement des dépenses imprévues qui mettent en péril le budget du ménage, une problématique qui touche tout type de population (jeunes adultes, personnes âgées, familles monoparentales). Une intervention coordonnée avec les organismes sociaux régionaux permet généralement de stabiliser la situation des requérants.

Afin de ne pas dépasser le budget annuel octroyé à l'aide directe, trois demandes pour un montant total de CHF 7'040.00 ont été faites – et acceptées – auprès des fonds sociaux gérés par la Municipalité.

Il est à relever qu'à fin 2023, quatre interventions sociales « lourdes » ont eu lieu en collaboration avec le Centre médico-social de Pully, le Centre social régional et la Justice de paix du district Lavaux-Oron. Ces interventions, bien que non financières, ont nécessité un fort engagement du SAS.

Aide complémentaire communale

Destinée aux personnes bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, l'aide complémentaire communale (ci-après ACC) est conçue comme une aide subsidiaire à l'aide cantonale. Elle se présente sous forme d'une allocation mensuelle de CHF 80.00 par ménage, à laquelle peuvent s'ajouter CHF 30.00 pour loyer élevé et CHF 47.00 pour chaque enfant à charge.

En 2023, 166 personnes ont obtenu une aide communale (156 en 2022). Un montant total de CHF 179'146.00 (CHF 168'949.00 en 2022) a ainsi été alloué.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires n'est pas linéaire en effet, elle conjugue sortie de l'ACC, déménagement, entrée en EMS, décès et nouvelles demandes. Cette augmentation des mouvements s'explique par le vieillissement des bénéficiaires et par le fait que les organismes sociaux régionaux les informent mieux et les accompagnent, si besoin, dans les démarches pour déposer une demande d'aide auprès de la DJAS.

Aide au transport pour les personnes à mobilité réduite

Par le biais de cette subvention, la Ville de Pully vise à assurer une égalité de traitement entre personnes valides et invalides, permettant à ces dernières d'effectuer des courses de loisirs au prix d'un billet de transports publics. En 2023, le prix de la course s'élève à CHF 3.70.

	Nombre de bénéficiaires THV - TMRL	Nombre d'utilisateurs THV - TMRL	Nombre de courses THV - TMRL
2019	286	180	5'037
2020	328	211	3'959
2021	364	235	4'236
2022	438	224	6'197
2023	493	259	8'291

Les personnes à mobilité réduite attestée par le Centre médico-social, peuvent obtenir 96 bons de transports par an. Les courses sont organisées et gérées par « Transport à mobilité réduite Lausanne » (TMRL) et « Transport Handicap Vaud » (THV).

On constate que le nombre de dossiers transmis par le CMS augmente de 12%, que le nombre d'utilisateurs augmente lui de 15%. Toutes les demandes doivent être traitées, quand bien même près de 50% des personnes ne vont pas utiliser la possibilité qui leur est donnée.

Quant aux personnes utilisant la prestation, on observe qu'elles utilisent de plus en plus cette possibilité de transport avec une moyenne de 32 courses/an par personne, bien supérieure aux chiffres d'utilisation pré-pandémie. Pour rappel, ce chiffre était tombé en dessous de la barre des 20 courses/an en 2020.

On constate donc une triple augmentation: augmentation du nombre d'utilisateurs, augmentation du nombre de courses par utilisateur et augmentation du prix moyen de la course.

En 2023, la participation de la Ville de Pully s'est montée à CHF 149'552.65 contre CHF 105'406.90 en 2022, soit une augmentation de 43 % en une année et de 92 % par rapport à 2021.

Aide au transport pour les bénéficiaires des PC AVS/AI

Cette aide se présente sous forme d'aide financière à l'acquisition d'un abonnement aux transports publics lausannois. En encourageant la mobilité des bénéficiaires, cette prestation contribue à améliorer leur qualité de vie et à lutter contre l'isolement social.

Au total en 2023, 71 bénéficiaires ont été recensés (45 en 2022) pour un montant de CHF 17'925.00 (CHF 6'900.00 en 2022). On observe une très forte hausse du nombre de bénéficiaires (+57 %), vraisemblablement liée à l'augmentation du subside. Dû à un changement administratif (abonnements payés pour l'année en cours uniquement), le nombre de mois remboursé par utilisateur est passé 10,2 mois à 6,2 mois.

L'augmentation du subside, passé de CHF 15.00 précédemment à CHF 30.00 en 2023, a donc permis à plus de personnes de bénéficier de cette subvention. La rectification administrative ayant été faite en 2023, nous pouvons donc penser que le montant de cette aide va augmenter notablement en 2024, le nombre de mois remboursés par utilisateur allant augmenter à nouveau.

Taxe au sac – mesures sociales d'accompagnement

Afin d'alléger les charges des personnes particulièrement touchées par l'introduction de la taxe au sac, des mesures sociales d'accompagnement ont été mises en place par la Ville de Pully. Elles se présentent sous forme de dotation de sacs-poubelle (familles lors d'une naissance, personnes à faibles revenus, personnes souffrant d'incontinence), d'aide financière (EMS hébergeant des résidents incontinents) ou encore de collecte des déchets encombrants (personnes à mobilité réduite et à faibles revenus).

En 2023, 578 (526 en 2022) demandes de sacs taxés ont été traitées, soit 10 % de demandes supplémentaires, pour un total de 542 (523 en 2022) bénéficiaires. Un montant de CHF 81'154.47 (87'763.97 en 2022) a été alloué pour l'ensemble des mesures sociales d'accompagnement. Cette diminution par rapport à 2022 s'explique par une facture de 2021 pour des résidents en EMS qui avait été imputée sur les comptes de 2022, et non pas par une diminution des prestations, au contraire.

Aides dentaires et orthodontiques

Sur la base d'une évaluation de la situation financière des parents, la Ville de Pully peut participer à la prise en charge de frais de traitement dentaire ou orthodontique des enfants en âge de scolarité obligatoire.

La baisse progressive globale du nombre d'aides au cours des dernières années s'explique notamment par le fait que les conditions d'octroi, datant de 1996, ne sont plus adaptées à la situation actuelle des familles. D'autre part, la complexité des démarches administratives et la multiplicité des intervenants découragent de nombreux parents, ce malgré les efforts fournis par la DJAS pour informer et accompagner les requérants.

Expulsions

Le rôle de la DJAS est d'informer la personne expulsée de son logement de ses droits et du déroulement de la procédure. À cela s'ajoutent un soutien psycho-social et une assistance durant la procédure.

En 2023, la DJAS a traité huit dossiers d'expulsion. La pénurie de logements ne permet souvent pas aux personnes expulsées de poursuivre leur vie sur le territoire pullièran.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, suite à une modification de la loi sur les communes, les frais d'enlèvement et de transport, de conservation, de vente ou de destruction depuis le trottoir, sont mis à la charge du locataire par la Commune qui doit en assumer, dans un premier temps, la prise en charge.

En 2023, la DJAS a dû payer un montant de CHF 1'693.05, correspondant aux factures relatives à l'enlèvement et au transport des biens depuis le logement jusqu'au garde-meuble communal dans quatre situations différentes.

Frais d'obsèques pour indigents

L'article 19 de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) stipule que : « Les communes assument les frais de sépulture des Vaudois indigents décédés sur leur territoire, sous réserve des conventions que l'État passe avec les communes où se trouve un hôpital ou un établissement médico-social ». En 2023, le SAS est intervenu financièrement dans deux situations, sur ordre de la Justice de paix.

SECTEUR ENFANCE 0-12 ANS

STRUCTURE D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

La Structure d'accueil familial de jour (ci-après Structure AFJ) fait partie du Réseau PPBL et est gérée par la Ville de Pully. Elle a pour but de proposer aux parents domiciliés dans ces communes et qui travaillent des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans au domicile d'accueillant·e·s en milieu familial (ci-après AMF). Les conditions d'exigence qui déterminent la qualité d'accueil sont définies dans la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et les directives cantonales pour l'accueil familial de jour. Depuis fin 2023, le concept pédagogique de la Structure AFJ précise encore la prise en charge attendue.

L'EQUIPE

La Structure AFJ est conduite par une coordinatrice, employée à 50 %, qui a pour mission principale de recruter et d'évaluer les candidat·e·s AMF ainsi que de surveiller la qualité des lieux d'accueil. Elle encadre les AMF en assurant un soutien pédagogique et en proposant une formation continue adaptée à leurs besoins. Elle gère les demandes de placement des familles en liste d'attente et assure le suivi des placements en offrant un accompagnement aux parents qui le souhaitent. Elle mène et/ou participe également à des projets de développement de l'accueil familial de jour et collabore avec les différents acteurs de l'enfance.

Elle est épaulée par une secrétaire-assistante employée à 80 %, qui assure la gestion administrative de la Structure AFJ (dossiers des enfants, contrats de prestations, décomptes des heures d'accueil, facturation aux parents, gestion des débiteurs, etc.) et guide les AMF ainsi que les parents sur le plan administratif.

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Au 31 décembre 2023, la Structure AFJ compte 13 accueillant·e·s. Il y a eu deux nouveaux engagements durant l'année 2023, un départ à la retraite, deux démissions et un arrêt d'activité (AI). De plus, 121 enfants sont inscrits en liste d'attente.

Au 31 décembre 2023, 66 enfants sont accueillis et 74 contrats sont actifs. Il y a eu 27 contrats de dépannage et 140 contrats actifs durant toute l'année.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'AMF agréé·e·s (au 31.12)	19	19	19	15	13
Nombre d'enfants (au 31.12)	106	91	82	79	66
Nombre total d'heures d'accueil	104'912	99'548	88'113	82'841	80'258

Heures d'accueil des enfants en 2023 par commune		Nombre d'AMF		
Lieu d'accueil	Nombre d'heures	Lieu de domicile	Actives en 2023	Au 31.12.2023
Pully	68'602	Pully	11	11
Paudex	0	Paudex	0	0
Lutry, La Croix	8'449	Lutry, La Croix	2	1
Belmont	3'207	Belmont	2	1
Total	80'258	Total	15	13

FORMATION CONTINUE

La formation obligatoire cantonale, organisée par la Communauté d'Intérêt pour l'Accueil Familial de jour (CIAFJ), comporte huit soirées (24 heures) durant la première année et demie d'engagement d'un·e AMF, puis une soirée de rencontre de soutien par année.

En plus de cette offre, la Structure AFJ a proposé aux AMF 5 séances d'analyse de pratique, 7 ateliers de conception du concept pédagogique et 2 soirées de formation sur les procédures.

CONCEPT PÉDAGOGIQUE ET PROCÉDURES

Dans le cadre de la valorisation de l'accueil familial de jour initiée par le Canton, les accueillant-e-s en milieu familial ont co-construit un concept pédagogique avec la coordinatrice, guidées par une intervenante externe, formatrice d'adultes.

L'équipe a participé à sept ateliers pour recenser les actes éducatifs qui s'articulent autour de l'accompagnement des enfants en accueil familial de jour, mis en lien avec les besoins des enfants et la qualité de l'accueil. Ce travail important a fait émerger les spécificités de l'accueil familial de jour du Réseau PPBL suivantes :

- L'importance des sorties en extérieur et des échanges entre enfants et entre AMF ;
- La continuité du lien : une seule personne garante de l'accueil présente souvent sur plusieurs années de vie des enfants ;
- L'accueil multi âges qui permet une richesse des échanges entre enfants ;
- L'émergence des cinq valeurs principales : Bienveillance – Confiance – Empathie – Partage – Respect ;
- La motivation à la formation et la participation active de l'équipe d'AMF.

Sur demande du Canton également, la Structure AFJ a mis sur pied huit procédures visant à guider les AMF en cas de situations particulières suivantes : incendie, maladie d'un enfant, épidémie, accident d'un enfant, disparition, sortie à l'extérieur, suspicion de maltraitance et plainte d'un parent. Ces procédures ont fait l'objet de deux soirées de formation pour permettre aux AMF de les intégrer et de les appliquer, si le cas devait se présenter.

ADMINISTRATION SCOLAIRE DE COMPÉTENCE COMMUNALE

ÉCOLAGES ET DÉROGATIONS

Le suivi des enclassements et des fichiers des effectifs des élèves a contribué à l'établissement des coûts par élève, au contrôle des dérogations et des facturations d'écolages.

En effet, selon la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur aire de recrutement. Cela peut faire l'objet de dérogations, notamment pour les classes de raccordement (ci-après RAC), de Sports-Arts-Études (ci-après SAE) ou pour des raisons d'équilibrage d'effectifs. Ces exceptions peuvent conduire à une facturation entre communes selon les tarifs fixés par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Celui-ci a édicté, en décembre 2014, une directive fixant le montant des écolages facturables, à savoir CHF 1'300.00 ou CHF 4'000.00 par élève. En 2015, une convention portant sur l'entente intercommunale en matière scolaire des établissements primaires et secondaires de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne a été validée par le Conseil d'État. Cette convention fixe les refacturations des communes de l'Entente à hauteur de CHF 600.00 pour des écolages et CHF 4'360.00 pour des écolages incluant des frais liés aux bâtiments, soit l'hébergement de l'élève dans un bâtiment d'une commune tierce.

L'établissement primaire a accueilli, à la rentrée d'août, 1'722 élèves issus de 18 communes, dont 423 élèves de Paudex et Belmont-sur-Lausanne. De son côté, l'établissement secondaire a accueilli 709 élèves issus de 18 communes, dont 175 élèves de Paudex et Belmont-sur-Lausanne.

Plusieurs enfants habitant Pully sont scolarisés dans des établissements d'autres communes pour des raisons pédagogiques (stabilité du processus d'apprentissage, raisons médicales, etc.) ou pour intégrer une structure spécifique (RAC, SAE, classe d'accueil, classe de certificat). Pour le primaire, cela concerne une dizaine d'enfants dans cinq communes pour un budget d'environ CHF 15'000.00. Au secondaire, une trentaine d'élèves pulliérans, dont près de la moitié en RAC, sont scolarisés dans sept communes tierces. Le coût d'écolage pour ces enfants est d'environ CHF 68'000.00.

ASSURANCE ACCIDENT COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLÈVES

Cette année, ce sont 29 déclarations d'accident qui ont été établies et traitées pour l'établissement primaire et 19 pour l'établissement secondaire.

Lieu d'accident	Nombre de cas
Gymnastique, piscine	30 (19 secondaires, 11 primaires)
Intérieur des bâtiments	8 (ne concerne que le primaire)
Préaux	5 (ne concerne que le primaire)
Sur le chemin de l'école	0
Sorties scolaires	1 (ne concerne que le primaire)
Camps scolaires / semaines hors-cadre	4 (ne concerne que le primaire)
Colonies de vacances	0

LOCAUX, MOBILIER ET ÉQUIPEMENT

Un suivi des 188 salles de classe et locaux des onze collèges pulliérans a été effectué comme chaque année, dans le but d'établir un relevé de l'état général du mobilier scolaire et d'en planifier le renouvellement prioritaire. L'entretien courant et la collaboration active des concierges ainsi que des collaborateurs et collaboratrices de la DDGS permettent de maintenir l'ensemble du parc mobilier et immobilier scolaire en état et d'en maîtriser les coûts.

Pour les établissements primaires, environ CHF 86'000.00 ont été investis pour le remplacement de mobilier, de chaises, d'armoires, de vestiaires, de bancs, de matériel de sport, du matériel spécifique (travaux manuels, activités créatrices sur textiles, gymnastique, etc.) dans l'ensemble des collèges primaires. Du vieux mobilier scolaire (tables et chaises) de deux salles de classe a notamment été renouvelé au collège de Chantemerle. De plus, des affichages numériques frontaux (ci-après ANF) ont été installés dans les collèges du Principal, au nombre de 5, et de Chamblandes II, au nombre de 4.

Concernant l'établissement secondaire, environ CHF 62'500.00 ont été consacrés au renouvellement de mobilier divers, ainsi que de matériel spécifique (travaux manuels, sport, musique, etc.). Le mobilier scolaire d'une classe a été changé avec du neuf et trois ANF ont été installés. En outre, la bibliothèque primaire qui se trouvait dans le collège Arnold Reymond, a été déplacée dans les nouveaux locaux à l'av. C.-F. Ramuz 43 afin de la réaffecter en deux locaux scolaires en vue de la rentrée 2024-25.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022-23, la Ville de Pully disposait d'un bus scolaire, conduit par des chauffeurs d'une entreprise privée. Depuis la rentrée de cette année, l'entreprise privée assure les transports suivants pour le primaire avec son propre bus :

- Les transports entre collèges pour les leçons de couture, de gymnastique et de natation pour les collèges de Chamblandes, Chantemerle et Fontanettaz ;
- Les déplacements spéciaux dans le cadre de projets pédagogiques ;
- Les déplacements des élèves de 6P et 7P à l'école à la montagne ;
- Un transport a aussi été mis en place pour des enfants des Monts-de-Pully qui ont commencé leur scolarité cette année au collège de l'Annexe-Ouest.

Les élèves du secondaire des Monts-de-Pully ont bénéficié du service de Taxibus des transports lausannois (tl) ainsi que d'un abonnement annuel Mobilis junior.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ABONNEMENTS DE BUS POUR JEUNES EN FORMATION

La Ville de Pully prend en charge les frais de transports de nombreux élèves en fonction de différents critères.

Critères	Montant de la subvention	Nombre remis	Montant dépensé
Élèves scolarisés à plus de 2.5 km	CHF 468.00 par élève 6 à Pully et 6 aux Monts-de-Pully.	12 (2 bons inutilisés)	CHF 4'680.00
Élèves scolarisés en classe RAC ou SAE	CHF 468.00 par élève Cette année, il n'y a eu que des abonnements annuels 2 zones.	22	CHF 10'296.00
Élèves de Pully scolarisés à plus de 1 km de leur domicile	CHF 448.00 par élève Abonnement annuel 2 zones moins CHF 20.00 de frais administratifs.	559 (48 bons inutilisés)	CHF 228'032.00
Jeunes en formation	CHF 214.00 par jeune Moitié d'un abonnement annuel 2 zones moins CHF 20.00 de frais administratifs.	42 dossiers octroyés (4 bons inutilisés) 16 refus	CHF 8'988.00
			CHF 251'996.00

Le nombre d'abonnements remis chaque année augmente. Près de 9% de ces abonnements ne sont pas retirés. Ce pourcentage reste stable par rapport aux années précédentes.

Les élèves en classe RAC bénéficient également, selon la réglementation cantonale, d'une prise en charge des frais de repas.

SERVICE MÉDICAL

Dans le cadre du Règlement cantonal sur la santé scolaire, les médecins scolaires supervisent l'activité des infirmières scolaires et sont membres des équipes de santé des établissements. Ils participent aux actions de prévention et de promotion de la santé en accord avec l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (ci-après Unité PSPS). Ils peuvent être appelés à examiner des élèves. Ils sont rémunérés à l'heure par la Commune selon un barème établi par le Département cantonal de la santé. La Commune n'intervient que pour l'engagement des médecins, le règlement de leurs honoraires et l'équipement adéquat des locaux.

Lors de la rentrée scolaire d'août, une nouvelle doctoresse scolaire pour le primaire a été engagée par la Commune en la personne du Dre K. Hagemann Gysling. Elle remplace la Dre S. Mottet qui a pris sa retraite en juillet.

SERVICE PSYCHOPÉDAGOGIQUE ET LOGOPÉDISTE

Ce service dépend de l'Office de psychologie scolaire. Il est rattaché au centre régional de Grandvaux, avec une participation financière des communes régionales liée à cette infrastructure. Ainsi, seuls les coûts des locaux et du mobilier sont à la charge de la Commune pour la douzaine de bureaux à disposition de l'équipe de Pully, ce qui représente une dépense d'environ CHF 19'000.00. Du mobilier a notamment été acheté cette année pour un peu moins de CHF 4'000.00.

VISITES DE DÉPISTAGE DENTAIRE ET PROPHYLAXIE

Les dépistages obligatoires, réalisés par les quatre dentistes scolaires de Pully et Paudex, se sont déroulés entre mars et avril.

Les enfants de classes primaires de Pully ont bénéficié d'une à trois interventions de prophylaxie par une enseignante en hygiène dentaire, prestation également à la charge de la Commune.

ANIMATION ET PRÉVENTION SANTÉ

La Ville de Pully participe, avec un budget d'environ CHF 25'000.00, aux programmes des établissements scolaires et de l'Unité cantonale PSPS. Cette année, les enfants ont été sensibilisés à diverses problématiques, notamment dans le cadre de cours donnés par la Fondation PROFA et par le théâtre Caméléon (9S, 10S, 11S) en lien avec l'éducation sexuelle, l'éducation à la vie et la prévention des abus sexuels. Les enfants ont également été sensibilisés à la prévention routière, à la prévention de la délinquance juvénile en évoquant notamment le harcèlement sur les réseaux sociaux et à la gestion du stress. Les élèves ont également été sensibilisés à la prévention du racisme avec une exposition au collège Arnold Reymond « nous et les autres ». L'approche de la nature a également été abordée en continuant la gestion de « carrés potagers » initiée il y a maintenant plusieurs années.

En outre, un animateur en milieu scolaire, rattaché à la DJAS, intervient dans les classes des établissements primaires et secondaires dans un but préventif de socialisation. Ces interventions sont un outil important de sensibilisation des élèves aux relations sociales, ainsi qu'au développement de l'estime de soi.

SUBSIDES AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Conformément à l'arrêt fédéral du 7 décembre 2017, le Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO) a été révisé. L'entier des charges liées aux sorties est dorénavant financé par la Ville de Pully à l'exception des frais de repas qui sont toujours demandés aux parents à hauteur d'un maximum de CHF 16.00/jour.

FÊTES DES ÉCOLES ET PROMOTIONS

Ces deux manifestations sont organisées par les établissements scolaires et financées par la Commune. La Fête des Ecoles primaires s'est déroulée au Parc Guillemin à la fin du mois de juin et a accueilli près de 200 élèves.

Les promotions secondaires ont quant à elles eu lieu au Théâtre de l'Octogone et dans la cour couverte du collège Arnold-Reymond à cause des travaux au centre de la Ville. Les prix décernés chaque année durant les promotions par les établissements scolaires à des élèves méritants sont financés par des fonds communaux et par des dons privés ou associatifs.

COURSES D'ÉCOLE ET DÉPLACEMENTS SPÉCIAUX

Des tickets collectifs de bus tl ont été délivrés par la DJAS aux élèves et accompagnants pour les déplacements « spéciaux » (spectacles, visites de musées, piscine, etc.), qui sont couverts par le budget communal des courses d'école et des déplacements. Le bus scolaire a également été mis à disposition des classes pour des projets pédagogiques et des sorties en forêt.

Depuis août 2020, un montant de CHF 20.00 par élève de la 1P à la 5P est accordé. Plus d'une quarantaine de sorties ont été réalisées par ces classes durant l'année pour un budget d'environ CHF 14'000.00. Les élèves de 6P à 8P bénéficient déjà de camps scolaires dans leur programme. Des sorties à visée pédagogique (visite en lien avec un sujet étudié en classe, journée « linguistique ») sont toutefois soutenues par la Ville pour ces degrés scolaires si le budget le permet.

VOYAGES HORS-CADRE

Les subsides communaux octroyés cette année pour les sorties et voyages hors-cadre des élèves du secondaire se sont élevés à environ CHF 205'000.00. Le détail des dépenses effectuées se décompose comme suit :

- 13 classes 9S, dont 1 classe Ressources, ont participé aux traditionnels camps de ski ainsi qu'à des sorties journalières en fin d'année pour certaines d'entre elles ;
- 5 classes de 10S ont effectué des séjours linguistiques. 3 d'entre elles sont parties en Allemagne (Fehmarn, Leipzig). alors que 2 autres ont effectué un camp linguistique en Suisse (Schwytz, Valais). En outre, une trentaine d'élèves de 3 classes ont fait un échange à Herisau au sein d'une école partenaire. Les classes de 10S qui n'ont pas effectué de séjour ou d'échange linguistique ont eu la possibilité de faire une sortie en fin d'année.
- 10 classes de 11S ont réalisé des voyages d'étude. 4 classes ont voyagé en Suisse (Zürich, Winterthur, Charmey), 5 sont parties entre l'Allemagne et l'Italie (Berlin, Florence, Venise) et 1 classe a effectué un camp sportif à la Vallée de Joux.

SPECTACLES ET CULTURE

Les classes du secondaire ont assisté à des représentations de cinéma, de théâtre, ainsi qu'à des animations théâtrales. Lorsque les activités ont lieu hors du temps scolaire, les subsides communaux s'élèvent à 50 % du prix des places, le solde étant financé par les participants.

CARREFOUR-CHANSONS

Ce spectacle annuel est financé par la Commune. Les établissements scolaires mettent à contribution corps enseignant et enfants.

Les 8, 9, 10 et 11 mai 2023, le traditionnel Carrefour-Chansons a eu lieu à l'Octogone. Le spectacle musical intitulé « Jour de marché » a été interprété par douze classes (environ 240 élèves) du collège de Belmont. Fil rouge théâtral : la Bonne Compagnie et l'Entraide familiale de Pully-Paudex-Belmont. Scénario et mise en scène sous la direction de M. M. Giaque, animateur en milieu scolaire, et de Mme H. Chaubert ; direction musicale assurée par M. F. Di Donato, accompagné de MM. J. Bevilacqua, T. Jüdt et B. Klaus, musiciens.

CAMPS SCOLAIRES AUX MOSSES

Le retard des travaux de réhabilitation du Home-École ont contraint l'équipe du Home-École à adapter les camps scolaires de la première partie de l'année 2023.

De janvier à fin mars, l'équipe du Home-École a organisé 11 camps de sports d'hiver principalement axés sur le ski pour les classes de 8P au sein des locaux de l'auberge de Château-d'Oex. Cette auberge a été louée une seconde fois dans le cadre des travaux de réhabilitation du Home-École afin d'assurer des prestations en lien avec l'initiation et la sensibilisation aux sports d'hiver pour les classes de 8P.

D'avril à juin, l'ensemble des classes de 7P ainsi que les classes d'enseignement spécialisé ont pu se rendre au chalet du Bois-du-Moulin pour des sorties scolaires encadrées par le personnel du Home-École. Ces sorties ont permis à chacune des classes de profiter d'activités en extérieur sur deux journées.

Suite à la fin des travaux de réhabilitation, 7 classes de 6P et 6 classes de 7P ont pu se rendre en camp aux Mosses dans un Home-École entièrement rénové.

Conformément à l'arrêt fédéral du 7 décembre 2017 relatif aux contributions financières des parents pour les camps scolaires, la Commune a été contrainte de réduire la participation financière des parents qui s'élève désormais à CHF 80.00 par semaine. Ce montant correspond aux frais de repas de CHF 16.00 par jour à charge des parents. Le reste des dépenses engendrées par une semaine de camp ou pour les sorties scolaires est ainsi entièrement pris en charge par la Ville de Pully.

Les camps scolaires représentent la majeure partie de l'activité du Home-École durant l'année. Ces activités sont planifiées dans le but de répondre au mieux aux exigences du Plan d'Etudes Romand (PER).

Le personnel suit régulièrement les formations « Jeunesse et sport », permettant ainsi de bénéficier de subsides cantonaux annuels qui, cette année, s'élèvent à environ CHF 23'000.00.

PRESTATIONS PARASCOLAIRES

RÉFECTOIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRE

Cette année encore, les réfectoires primaires ont connu des changements majeurs. En août, un troisième réfectoire primaire a vu le jour sur le site de Chamblandes. Il a été créé pour accueillir les élèves CRPS (classes régionales de pédagogie spécialisée) qui avaient besoin d'un accueil de midi. Des places ont ainsi pu être libérées dans les APEMS et UAPE desservant le collège tout en fournissant une qualité d'accueil optimale à ces enfants. Nos réfectoires sont les suivants :

- La Salamandre accueille les élèves de Chantemerle. Il se trouve au rez inférieur du refuge des Quatre Vents. 30 places sont proposées par jour, 44 enfants y sont inscrits ;
- L'Entre-Deux accueille les élèves de l'Annexe-Ouest et de Chamblandes. Il se trouve dans la salle de paroisse de St.-Maurice. 25 places sont proposées par jour (diminution de 5 places selon nos prévisions à cause de l'aménagement), 28 enfants y sont inscrits ;
- Le Pavillon accueille les élèves CRPS. Il se trouve dans le pavillon du site de Chamblandes. 15 places sont proposées par jour, 11 enfants y sont inscrits.

Les réfectoires accueillent des élèves de la 3^e à la 6^e année et proposent deux types d'accueil : pique-nique (les enfants amènent leur nourriture) et repas (un traiteur livre chaque jour des repas chauds et variés).

En tout, ce sont 83 enfants qui sont inscrits dans nos réfectoires en cette fin d'année. En comparaison avec l'année dernière, 27 enfants supplémentaires sont accueillis cette année, soit une augmentation de plus de 30 %.

Le réfectoire secondaire est accessible aux élèves dès la 7^e année et jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Nous cherchons à moderniser le lieu et avons procédé aux aménagements suivants durant l'année :

- Rafraîchissement des peintures ;
- Changement des surfaces, remplacement par de l'inox ;
- Suppression du système de commande de repas, les repas traiteur sont « à disposition » chaque jour ;
- Collaboration avec l'application « TooGoodToGo » pour lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Mise aux normes de la sécurité des employés lors du nettoyage de la cuisine ;
- Changement du buffet de salades et agrandissement de l'offre existante.

ÉTUDES SURVEILLÉES

Depuis la rentrée scolaire d'août, cinq classes d'études sont réparties dans les collèges du Principal, des Alpes, de Chantemerle, du Pavillon de Chamblandes (accueillant aussi des élèves de l'Annexe-Ouest) ainsi qu'au local parascolaire de l'av. du Prieuré 4A. Les études surveillées se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h pour les 3P à 6P et de 15h30 à 17h50 pour les 7P et 8P.

Au total, 72 enfants ont été inscrits lors de la rentrée scolaire, un nombre similaire à celui de l'année passée. De nombreuses modifications d'effectif (inscriptions, désinscriptions) ont lieu tout au long de l'année. La facturation aux parents, basée sur des forfaits semestriels pour 1, 2 ou 3 jours par semaine, représente annuellement environ CHF 13'000.00.

PÉDIBUS

Cette prestation est assurée par l'association Pédibus Vaud et n'est plus de compétence communale depuis 2021. La Commune de Pully continue de participer sporadiquement aux frais relatifs à l'entretien des panneaux de signalétique des lignes. En 2023, aucun frais n'a été enregistré pour cette prestation.

Seules deux lignes ont été actives en 2023 ce qui témoigne de la perte d'intérêt de la population pour cette prestation pourtant essentielle à certaines familles.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

CONTRÔLE DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Avec l'introduction de la LEO il y a 10 ans, le contrôle de la scolarité n'incombe plus aux communes, mais aux directions des écoles. Au 31 décembre, 2'059 enfants en âge de scolarité primaire (de 4 à 11 ans) étaient recensés par l'établissement scolaire primaire.

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire primaire de Pully-Paudex-Belmont	1'722	83.63 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	9	0.43 %
Enfants scolarisés dans une école privée	296	14.38 %
Enfants suivant une scolarité à domicile	15	0.73 %
Parapublic	13	0.63 %
Inscription reportée	2	0.1 %
Enfants scolarisés hors Vaud	2	0.1 %

En 2023, 889 enfants en âge de scolarité secondaire (11-15 ans) étaient inscrits à l'Office de la population.

	Nombre	Pourcentage
Enfants fréquentant l'établissement scolaire secondaire de Pully	709	79.75 %
Enfants scolarisés dans un autre établissement public (dérogations)	13	1.45 %
Enfants scolarisés dans une école privée	162	18.25 %
Enfants suivant une scolarité à domicile	5	0.55 %

ÉTABLISSEMENT PRIMAIRE DE PULLY-PAUDEX-BELMONT

L'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont, dirigé par M. J. Bocherens, compte 1'722 élèves, soit 89 classes réparties dans les collèges des trois communes.

Degré scolaire	Nombre de classes
1-2P	22
3-4P	21
5-6P	21
7-8P	21
7-8P/MO-CP (développement primaire)	1, collège Principal
CRPS (enseignement spécialisé)	2, pavillon de Chamblandes II
Accueil	1, pavillon de Chamblandes II

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE PULLY-LAVAU

L'établissement secondaire de Pully, dirigé par M. S. Fague, accueille 709 élèves répartis en 36 classes.

Depuis le 21 août 2017, l'établissement secondaire de Pully est reconnu comme établissement « Sports-Arts-Études » pour les espoirs du basket vaudois. Ainsi, l'établissement accueille actuellement 28 élèves scolarisés en 9, 10 et 11S, soit : 18 garçons et 10 filles provenant de diverses communes du canton et sélectionnés par l'Association vaudoise de basket. Cette année, toutes les classes sont situées au Collège Arnold Reymond.

9 ^e degré	12 classes	(6 VG, 6 VP)	242 élèves
10 ^e degré	12 classes	(6 VG, 6 VP)	234 élèves
11 ^e degré	11 classes	(5 VG, 6 VP)	222 élèves
Classe « Ressources »	1 classe		11 élèves

La répartition structurelle des 709 élèves est de 54 % en voie pré-gymnasiale (ci-après VP), 45 % en voie générale (ci-après VG), et 1 % en classe « Ressources ».

Pully	491	Belmont	133	Paudex	41	Lutry	7
Ballaigues	1	Blonay	2	Chexbres	2	Clarens	1
Crissier	1	Echallens	1	Epalinges	1	Forel	1
Gland	1	Lausanne	11	Mont-sur-Lausanne	7	Morges	1
Mutrux	1	Orbe	1	Prangins	1	Prilly	1
Vevey	3						

CLASSE D'ORIENTATION ET D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

À l'instar des dernières années, l'organisation des transports et sa gestion financière ont été confiées à l'établissement primaire de Pully-Paudex-Belmont-sur-Lausanne et à l'Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé (OSPES). La Commune assure la mise à disposition des locaux avec facturation d'un loyer à l'OSPES.

COURS ET SPORT SCOLAIRE FACULTATIFS

Échecs

Assuré par S. Fague – 8 élèves de 9^e à 11^e années

Ce cours permet aux élèves issus de VP et de VG de découvrir et de progresser dans l'univers du jeu d'échecs. Tactiques et combinaisons, ouvertures et finales sont quelques thèmes qui ont été abordés de manière théorique et pratique. Le cours – prioritairement destiné aux débutant·e·s – a également permis de jouer de nombreuses parties sous la forme de tournois et de blitz (parties de 5 minutes).

Journal « Noir sur blanc »

Rédacteur en chef: M. B. de Rham – 5 élèves

Ce cours est entièrement financé par l'État de Vaud. Le journal est vendu CHF 2.00 l'exemplaire, ce qui permet de couvrir les frais d'impression.

En 2023-2024, cinq élèves seulement participent à l'élaboration du journal de l'école, de 24 pages, qui paraît quatre fois dans l'année scolaire et dont le tirage s'élève à 100 exemplaires. Lors des comités de rédaction, les sujets, qui reflètent les intérêts des élèves et accordent une place importante à la vie de l'établissement, sont discutés, retenus, précisés. Ensuite, chaque élève élabore et rédige son/ses article(s) puis le/les corrige le cas échéant d'après les indications de l'enseignant responsable qui se charge de la mise en page. Les journaux sont imprimés au Centre d'édition de l'État de Vaud.

Le défi pour l'an prochain sera de recruter davantage d'élèves, afin de faire fonctionner ce cours facultatif dans les meilleures conditions.

Atelier de théâtre

Assuré par Mmes C. Biermann et S. Gugler – 5 élèves entre 13 et 14 ans

Ce cours est entièrement financé par l'État de Vaud. Le spectacle est élaboré à partir des improvisations des élèves et débouchera sur deux représentations auxquelles les parents des comédiens seront conviés au mois de mai 2024 au Théâtre de la Voirie.

Atelier Chanson

Assuré par MM. G. Natterer et F. Di Donato – 46 élèves entre 12 et 15 ans

Cette option facultative donne la possibilité aux élèves du collège Arnold Reymond de présenter un spectacle de chansons en anglais, en français, en allemand ou dans une autre langue qu'ils ont choisie. Ce cours est financé par l'État de Vaud, mais aussi par la Ville de Pully qui prend à sa charge des frais liés aux représentations scolaires et publiques de l'Atelier-Chanson (sonorisation, captation vidéo), à l'achat de matériel et qui met à disposition l'Octogone. Grâce à cette aide, les conditions de concerts, les intervenants (sonorisateur, éclairagiste, technicien de plateau), le matériel et le lieu sont comparables à des situations d'artistes professionnels.

Pour l'année 2023, les élèves ont pu choisir eux-mêmes les chansons à présenter en spectacle. Il en a résulté un choix très varié. Parmi les 18 chansons présentées, 4 étaient en français et 2 en allemand.

Les spectacles de l'Atelier Chanson ont pu, cette année, avoir lieu dans des conditions normales (sans restriction sanitaire): trois pour les classes et un pour le public des parents. L'Atelier Chanson s'est produit aussi fin juin, durant les cérémonies des promotions.

Cours ACT-Top Mode

Assuré par Mme D. Bach Depommier – 12 élèves de 9e à 11e années

Ce cours propose des activités créatrices en lien avec la mode. Cette année, le cours accueille douze élèves, autant de garçons que de filles. Des projets toujours aussi variés sont au programme.

Blog littéraire

Assuré par Mme M. Dias – 6 élèves

Ce cours est un projet d'édition numérique qui permet aux élèves intéressés par l'écriture créative d'exprimer leur créativité à travers diverses formes littéraires telles que contes, nouvelles, poèmes, etc. Les travaux des élèves, corrigés par l'enseignante, sont ensuite retravaillés avant d'être publiés sur le blog. Ceci permet aux élèves de partager leur production avec une audience large, tout en se familiarisant avec les outils de publication numérique.

Les productions de textes peuvent également être réutilisées à des fins pédagogiques (par exemple, en classe d'accueil, en cours de français, etc.). Un projet de collaboration avec le journal « Noir sur blanc » est actuellement à l'étude et projeté pour le mois de février 2024. Cette initiative vise à créer des synergies entre les deux plateformes d'expression, offrant ainsi aux élèves une expérience éditoriale diversifiée.

Modelage

Assuré par Mme O. Hadorn – 12 élèves de 12 à 14 ans

Après avoir expérimenté les quatre techniques de bases essentielles au modelage de l'argile, les élèves réalisent des travaux personnels de leur choix. Il s'agit de leur donner des clefs pour se lancer dans des créations originales en suscitant leur créativité et leur intérêt pour l'art et l'artisanat. L'enseignante les accompagne dans le processus de réflexion et de réalisation. Les pièces sont ensuite peintes et émaillées avant d'être cuites dans le four du Collège Principal à Pully.

Robotique

Assuré par Mme C. Berthoud – 1 élève

Il s'agit d'un cours d'introduction pour débutants qui propose d'approcher et de découvrir le monde de la programmation et de la robotique.

Sport scolaire facultatif

Assuré par M. G. Saudan – 91 élèves

Le Sport scolaire facultatif (SSF) rencontre un bon succès auprès des élèves. Une tendance à la baisse de l'engagement des élèves pour les cours facultatifs est toutefois à noter, malgré les efforts pour diversifier l'offre (7 cours ont dû être annulés par manque d'inscriptions). Les salaires des moniteurs et monitrices sont payés par la Commune, mais remboursés à 80 % par le Canton. Les moniteurs « Jeunesse et Sport » reçoivent une prime en supplément.

Cours organisés en 2022-2023 et nombre de participants

Athlétisme	24	Basket primaire	15
Volleyball	26	Agrès primaire	19
Skateboard	7		

Conseil de délégués : il est entièrement financé par l'État de Vaud. Deux délégués de chaque classe sont élus par leurs camarades. Ils se réunissent par groupes de réflexion (une réunion par mois environ) dont les thématiques ont été choisies en séance plénière et sont encadrés par deux enseignants, Mme C. Maliev et M. Y. Nour.

Le Conseil des délégués est un chaînon essentiel de l'apprentissage concret de la citoyenneté par les élèves, qui ont l'occasion de prendre la parole, de proposer des projets concrets à réaliser dans le cadre scolaire, d'en débattre, de présenter les projets retenus et de les défendre devant le directeur, pour finalement, dans une large majorité des situations, les réaliser directement ou assister à leur réalisation.

Les délégués proposent des améliorations concrètes de la vie dans l'établissement, telles des journées à thèmes, la décoration du hall pour Noël, avec le concours de la Ville de Pully qui fournit le sapin et autres décorations de saison. Des concours de décorations de portes de classes égaient périodiquement les couloirs. L'édition d'un year-book pour tout le secondaire 1 est reconduite, de même que l'organisation du bal des 11e. Cette année, une fontaine à eau supplémentaire et des poubelles de tri de grand format ont été installées, y compris à la salle des maîtres. Les élèves présentent un engagement en faveur de la durabilité de plus en plus marqué. Le réfectoire est encore et toujours un sujet de demandes, tant au niveau de l'offre que des moyens de paiement, mais la flexibilité offerte avec la suppression des inscriptions est appréciée.

Dans les demandes qui viennent plus régulièrement figurent notamment le matériel informatique disponible pour l'usage des élèves durant les cours, quelques questionnements sur les moyens d'affichage en classe, ainsi que sur l'état des fenêtres et des stores.

Durabilité : la Green Team, cellule durabilité de l'ES Pully, est actuellement composée d'une dizaine d'enseignants (dont les deux co-référents durabilité, MM. S. Sollberger et B. de Rham) et autres professionnels de l'école, ainsi que de quatre élèves. Elle fonctionne selon les principes de la gouvernance partagée. Sa raison d'être est de favoriser la durabilité et l'éducation à la durabilité au sein de l'établissement. En 2023, elle a notamment organisé la journée pédagogique des enseignants sur le thème de la durabilité et porté, en collaboration avec les services communaux, un projet de création d'aménagements durables aux abords du collège, dans le cadre d'un appel à projet cantonal, dont le résultat devrait être connu à la fin du mois de janvier (suite à un report du délai de réponse initial). Elle a également amélioré, avec les services communaux, le système de tri des déchets au collège, a organisé le désormais traditionnel vide-greniers de l'Arnold, une collecte de livre de seconde main dans le cadre d'une action de la FPPL, un concours littéraire sur le thème de la durabilité en collaboration avec la file de français, plusieurs activités dans le cadre de la journée du 14 juin, etc. Elle est en train de mettre sur pied, en collaboration avec la HEPL, une formation continue pour les enseignants sur l'intégration des enjeux de durabilité dans les enseignements.

Animation théâtrale par la Compagnie Les arTpenteurs : en janvier et février, chaque classe de 10^e a participé, durant une matinée, à une animation théâtrale sur le thème de « Fahrenheit 451 » de Ray Bradbury. La troupe est restée environ trois semaines, l'idée étant de faire entrer le théâtre dans les murs du collège Arnold Reymond.

« Le Molière improvisé » : début décembre, 7 classes de 9^e, 10^e et 11^e, ayant étudié des pièces de Molière, ont assisté à l'Octogone à une représentation de la compagnie Slalom.

Film « Les Têtes givrées » : en décembre 2023, toutes les classes de 9^e ont pu assister à l'Octogone à une projection du film de Stéphane Cazes « Les Têtes givrées » dont la thématique est en lien avec le changement climatique et la fonte des glaciers.

Spectacles : quelques classes ont assisté à des projections de films au cinéma CityClub, à des spectacles dans les théâtres de la région ou visité des expositions.

Festisoupe : la traditionnelle Festisoupe, organisée dans le cadre de la « semaine du goût », a rassemblé 150 participants. La devise était de venir avec son bol ou son assiette et sa cuillère.

Cours d'éducation nutritionnelle : des cours d'éducation nutritionnelle ont été dispensés en allemand dans le cadre d'un échange de classes entre élèves allemands et pulliérans. Le repas a été mangé au réfectoire.

SECTEUR ANIMATIONS ET JEUNESSE

Le secteur Animations et Jeunesse (SAJ) vise à coordonner l'ensemble des prestations et des activités extrascolaires destinées aux enfants et aux jeunes (Colonies de vacances, Passeport Vacances, Open Sunday, etc.).

La seconde mission de ce secteur est de développer une politique de jeunesse, par le biais d'un panel d'activités répondant aux besoins des jeunes, en lien avec le plan directeur de la DJAS et le programme de législation en vigueur.

COLONIES ET ACTIVITÉS DE VACANCES

Compte-tenu des travaux de réhabilitation du Home-École, la colonie des relâches, d'ordinaire organisée aux Mosses, a été mise en œuvre dans l'auberge de jeunesse de Château-d'Oex durant les relâches 2023. Les autres colonies ont pu être organisées au Home-École dès juillet 2023.

Lieu	Dates	Durée	Nombre d'enfants	Âges
Colonie à Château-d'Oex	13.02 – 17.02.2023	5 jours	21 enfants	8 à 12 ans
Stage sportif SuperCamp	14.08 – 18.08.2023	5 jours	25 enfants	5 à 10 ans
Colonies au chalet du Bois-du-Moulin	03.07 – 07.07.2023	5 jours	23 enfants	7 à 10 ans
	10.07 – 14.07.2023	5 jours	14 enfants	7 à 10 ans
	17.07 – 21.07.2023	5 jours	19 enfants	7 à 10 ans
Activités au chalet des Quatre Vents	03.07 – 07.07.2023	5 jours	20 enfants	5 à 8 ans
	10.07 – 14.07.2023	5 jours	16 enfants	5 à 8 ans
Colonies au Home-École	03.07 – 07.07.2023	5 jours	31 enfants	10 à 16 ans
	10.07 – 14.07.2023	5 jours	27 enfants	10 à 16 ans
Stage sportif SuperCamp	14.08 – 18.08.2023	5 jours	24 enfants	5 à 10 ans
Stage sportif SuperCamp	23.10 – 27.10.2023	5 jours	24 enfants	5 à 10 ans
Colonie au Home-École	23.10 – 27.10.2023	5 jours	24 enfants	10 à 16 ans

PASSEPORT VACANCES

Le Passeport Vacances offre aux jeunes de 9 à 15 ans révolus, durant deux semaines en juillet et deux semaines en août, de nombreuses activités proposées par une multitude de passionnés dans les domaines de la santé, de la culture, des loisirs ou des sports.

La Ville de Pully fait partie de l'Association du Passeport vacances de la région lausannoise (ci-après APVRL). À ce titre, la DJAS, qui par ailleurs est représentée au comité de l'APVRL, propose et coordonne 239 places d'activités destinées aux enfants de Pully et de la région lausannoise.

En 2023, la Ville a vendu 79 Passeports Vacances.

OPEN SUNDAY

En 2017, la DJAS et la DDGS ont pris l'initiative de démarrer un projet « OpenSunday » en collaboration avec la Fondation IdéeSport. Chaque dimanche après-midi de novembre à mars, l'OpenSunday Pully accueille les enfants de la 3P à la 8P dans la salle de l'Annexe Ouest.

Le concept est de permettre aux enfants de s'amuser dans un cadre sécurisé à travers une large palette d'activités sportives, culturelles et ludiques. Ce programme encourage les enfants à se dépenser physiquement par le jeu, les sensibilise à une alimentation saine, facilite les échanges, la non-compétitivité et l'intégration sociale.

La participation des enfants est gratuite. L'encadrement du projet est assuré par des adultes qualifiés et par une équipe de jeunes coachs habitant la région, tous formés par la Fondation IdéeSport. La Ville de Pully fait figure de pionnière, puisqu'elle est la première Ville romande à implémenter le programme « OpenSunday Inclusion ».

La sixième saison de l'OpenSunday Pully s'est déroulée du 6 novembre 2022 au 2 avril 2023 dans la salle de sport de l'Annexe Ouest.

Données statistiques de la saison 2022-2023

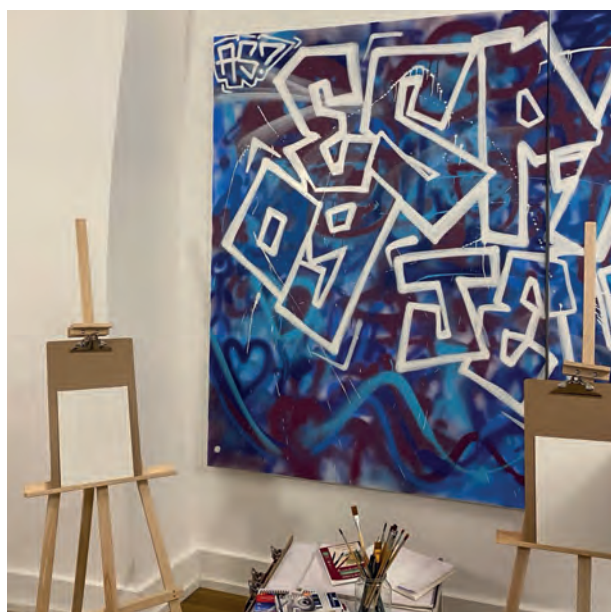
Evènements	17
Nombre de participants	168
Nombre de visites enregistrées	413
Statistiques de la participation	Moyenne participation totale : 24.3 enfants Maximum : 39 enfants Minimum : 14 enfants

La Municipalité, consciente de l'importance d'une telle prestation pour les enfants, surtout dans un contexte post-pandémique, a décidé de reconduire une nouvelle saison 2023-2024 qui a débuté en octobre 2023.

ESPACE JEUNES

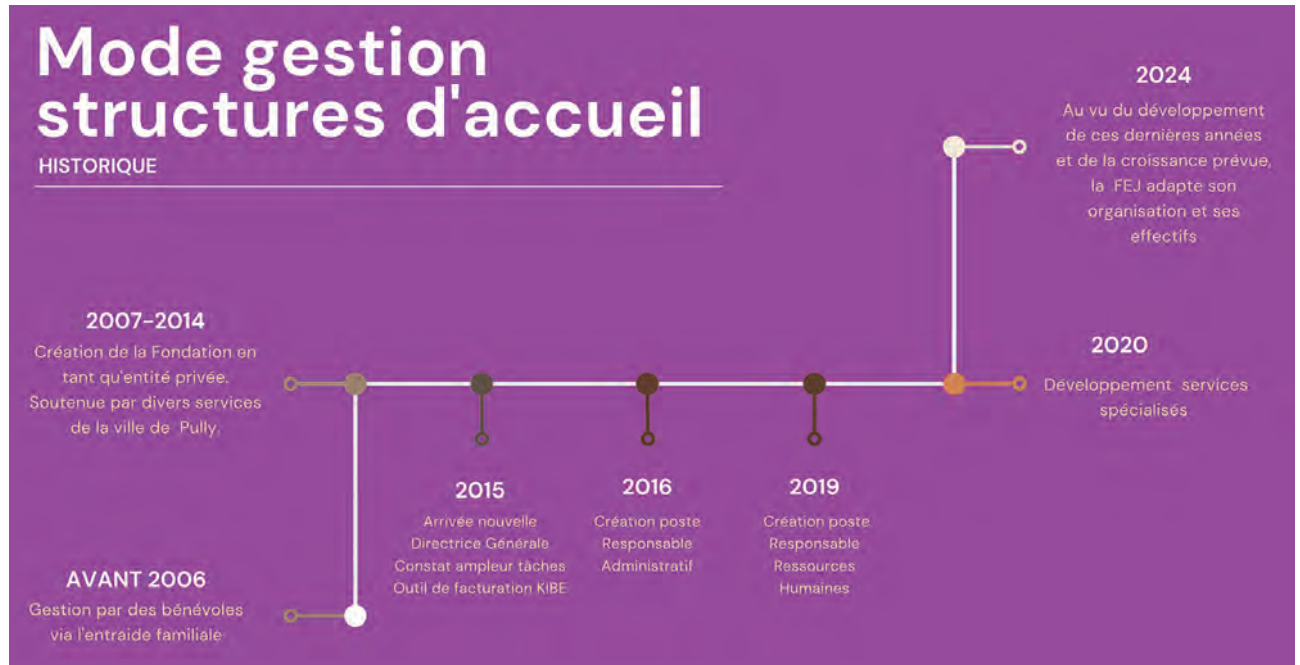
Espace Jeunes est un accueil libre pour les jeunes de la 8^e P à 18 ans encadré par des professionnels. C'est un lieu de rencontres et d'activités ludiques, culturelles et sportives, ainsi qu'un espace de socialisation pour expérimenter la vie en collectivité. Les projets développés le sont de manière participative afin de permettre aux jeunes de se les approprier et d'acquérir de nouvelles compétences. Espace Jeunes vise à répondre aux besoins des jeunes de Pully et de leur offrir un lieu où ils se sentent bien. La prévention est aussi un axe important de son action, ainsi que le suivi socio-éducatif des jeunes qui en sont demandeurs.

Espace Jeunes a réouvert le 2 novembre 2022, après avoir été fermé au début de l'année 2020. Espace Jeunes se veut être un lieu accueillant et convivial, ouvert à toutes et à tous sans discrimination. L'accueil y est libre. Les jeunes s'inscrivent en début d'année et adhèrent par la même occasion à la charte et aux valeurs du lieu. En 2023, environ 200 enfants se sont inscrits et la fréquentation moyenne était de 40 jeunes par jour.



FONDATION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

La Fondation de l'enfance et de la jeunesse (ci-après FEJ) est mandatée depuis 2007 pour la gestion des structures d'accueil de la petite enfance. La gestion des structures d'accueil de la petite enfance a connu au fil des ans plusieurs modèles. Si plusieurs changements importants au niveau organisationnel ont pu être observés à différents niveaux, ils ont toujours eu comme but l'amélioration et la professionnalisation des activités. En passant d'un mandat de gestion initialement effectué par des bénévoles, à la création de la Fondation en tant qu'entité autonome, les transformations ont été multiples, essentielles et doivent se poursuivre.



L'année 2023 a été une période de préparation et de consolidation de l'avenir. Face à une croissance continue, tant en termes de places sous gestion, de nombre de collaborateurs que de budget à gérer, il est devenu impératif d'adapter nos pratiques et nos outils pour répondre aux exigences croissantes du secteur. Le secteur de l'accueil de jour n'échappant pas aux débats et aux transformations de la société.

Une réflexion globale a donc été entreprise pour anticiper les défis à venir et se préparer au tournant majeur qui aura lieu ces prochaines années, avec notamment la reprise de la gestion du parascolaire de la Commune de Belmont. Cette année a été marquée par une analyse approfondie du mode de gestion des structures d'accueil, reflétant notre engagement à rester à la pointe des pratiques tant dans le domaine administratif que dans le domaine de l'accueil de la petite enfance. La croissance soutenue de la Fondation, tant en termes quantitatifs que qualitatifs, nous a conduits à reconsidérer nos stratégies et nos approches. Poser des bases solides pour réussir notre croissance et se préparer à de nombreux défis, organisationnels entre autres, a été un des piliers essentiels du travail effectué en 2023.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Flexible, réactive et axée sur l'amélioration continue, l'administration générale de la FEJ continue son développement et la professionnalisation de ses services. Consciente des risques et des défis auxquelles elle sera confrontée, elle continue à mettre en places les mesures appropriées de gestion des risques et de gestion du changement pour assurer une croissance réussie.

AMÉNAGEMENT D'ESPACES DE BUREAUX ET CRÉATION D'UNE NOUVELLE NURSERIE GARDERIE

C'est un double projet qui a été mené à bien au sein de l'immeuble situé au ch. du Montillier 3 à Pully. Le premier consistait à déménager l'administration de la FEJ qui devait libérer les locaux de l'av. Etienne Guillemin 9-11 dans le cadre du projet « Maison de l'enfance au Parc Guillemin ». C'est chose faite depuis le mois de juin. La FEJ a profité de cette opportunité pour repenser ses espaces de travail et les aménager en un environnement moderne favorisant la collaboration, la communication et la flexibilité.

C'est début octobre que la nurserie garderie le P'tit Loft a ouvert ses portes. Accueillant dans un premier temps un groupe de 10 bébés entre 4 et 18 mois, cette structure accueillera à terme dans le courant de l'année 2024 un total de 44 enfants dans trois groupes. Une réflexion tant sur la conception des locaux, l'atmosphère, l'éclairage que sur un mobilier adapté pour faire de ce lieu un cocon accueillant pour les enfants et les parents a été menée en amont. Les choix pédagogiques mettront l'enfant et sa famille au centre de notre attention en visant le bon développement de l'enfant, à son rythme, grâce à la découverte, la création de liens sécurisants et un univers permettant de trouver des repères facilitant l'exploration et les apprentissages.

PÉNURIE DE PERSONNEL DANS LE SECTEUR DE L'ENFANCE

La difficulté de trouver du personnel formé est bien réelle et a un impact direct non seulement sur l'ouverture des structures à venir mais aussi dans le processus de recrutement lors de postes vacants. Il est donc crucial pour la FEJ de développer des stratégies efficaces pour attirer, recruter et retenir les meilleurs talents dans un marché très compétitif. Miser dans la formation continue afin de garantir une relève interne est devenu une nécessité. La promotion interne et le développement des talents ont permis de pallier en partie à la pénurie de personnel éducatif, plus particulièrement lors de nos recrutements de directions de structure. Entre 2023 et 2024, ce sont quatre directions qui seront en formation et six collaborateurs en formation ESEDE pour devenir éducateurs.

LES PROJETS AU SEIN DE NOS SERVICES

À l'instar des années précédentes, les différents services de la FEJ ont réalisé divers projets s'inscrivant dans une perspective d'amélioration continue. En voici une liste non exhaustive.

Administration, finances et facturation

- Signature de la convention de prestations relative à la reprise de la gestion des structures de la Commune de Belmont;
- Signature d'une convention de prestations informatiques avec la Ville de Pully;
- Remboursement du prêt de CHF 100'000.00 à la Ville de Pully;
- Mise à jour de la procédure liée au traitement des factures fournisseurs afin de pouvoir disposer d'un cycle de paiement hebdomadaire et ainsi pouvoir réduire les délais de paiement;
- Mise en place de l'inscription pour les vacances scolaires exclusivement en ligne;
- Envoi des factures de frais de garde ainsi que des rappels exclusivement par mail dès le mois d'avril 2023;
- Formation continue aux directions sur l'outil de facturation KIBE;
- Intégration des familles de Belmont dans l'outil de facturation KIBE;
- Communication du protocole d'attribution des places préscolaire;
- En collaboration avec le Réseau PPBL, poursuite du travail sur la révision du règlement du réseau, et du projet de liste d'attente centralisée et Kibe.Portail.;
- Signature avec un nouveau prestataire de repas prêts à être servis aux enfants;
- Finalisation du travail préparatoire en vue de la reprise de structures de Belmont;
- Mise à jour et signature de la convention de prestations avec la Commune de Paudex;
- Poursuite des réflexions sur les projets de développement d'accueil collectif prévus ces prochaines années, en collaboration avec la DJAS.

Ressources Humaines

- Organisation d'une formation interne dispensée à tous les auxiliaires de la FEJ sur le thème de la collaboration;
- Mise en place de deux journées de team-building pour les directions, autour des thèmes: cœurs de fonctions, cahiers des charges, responsabilités/pouvoir et risques psychosociaux;
- Création d'un groupe de travail pour la création d'un fil rouge du suivi des apprentis ASE (assistant socio-éducatif) au sein de la FEJ;
- Mise en place de coaching de direction pour les soutenir dans leur fonction managériale de plus en plus pointue;
- Formation continue des directions sur les outils de recrutement mis à jour;
- Poursuite du déploiement de l'outil de gestion du temps dans trois structures pilotes avant déploiement total en 2024;
- Création et mise à jour des procédures RH;
- Réorganisation du service RH, répartition des tâches, missions, responsabilités, etc.;
- Réflexion et uniformisation des cahiers des charges de la FEJ;
- Présentation de la FEJ aux futurs collaborateurs de Belmont et préparation de leur arrivée au 1^{er} janvier 2024.

Maintenance

- Soutien tout au long de l'année dans les divers travaux d'amélioration des locaux au sein de nos structures ;
- Organisation de journées tri et débarras pour les structures.

AU SEIN DE NOS STRUCTURES

Les structures de la FEJ font face à de nombreux défis, tant en termes d'accompagnement spécifique au plus près des besoins des groupes et de chaque enfant, mais aussi au niveau structurel. Déménagement, travaux de mise aux normes de nos structures demandées par l'office d'accueil de jour des enfants (OAJE), restent des challenges qui requièrent une planification stratégique et une gestion opérationnelle délicate.

Outre le déménagement de l'UAPE la Bulle qui a eu lieu en avril 2023, et qui fait suite à un besoin de salles de classes supplémentaires, c'est la nurserie des Alpes qui, en l'espace record de trois semaines, a fait peau neuve. Grâce au don de la Loterie Romande, d'importants travaux de réaménagement de l'espace ont eu lieu durant la fermeture estivale. Le résultat est une réussite indéniable. Ce nouvel environnement permet un accueil de qualité, plus adapté aux besoins des enfants et des collaborateurs.

Au niveau pédagogique, nous avons confirmé notre politique d'inclusion et proposé des outils concrets aux équipes éducatives pour les soutenir dans leur travail de suivi et d'accompagnement au quotidien.

Nous avons également retravaillé l'institutionnalisation de l'articulation des passages des enfants d'une structure à une autre, tant dans le préscolaire que du préscolaire au parascolaire, afin d'affiner une cohérence dans le parcours institutionnel des enfants au sein de la FEJ et l'optimisation de l'occupation des places. Dans le parascolaire, un affinage des fonctionnements en termes de planification pour la rentrée scolaire a également été mené.

Le protocole de prévention-protection des mineurs a été retravaillé et les rôles au niveau de l'obligation de signaler un mineur en danger ont été redéfinis.

L'alimentation étant un sujet sociétal actuel, nous avons entamé un travail sur cette thématique. L'aboutissement se fera en 2024.

Au sein des structures, nous avons spécifiquement documenté les activités ou les projets pédagogiques en lien avec l'une des valeurs de la FEJ, la créativité.

En voici quelques exemples :

- À la nurserie-garderie des Petits Pas, une mudkitchen en extérieur est proposée aux enfants. Concrètement, c'est un espace aménagé qui ressemble à une dinette, garnie de tout ce qui peut se prêter à patouiller, faire des « potions magiques », terre, herbe, épices, peu importe. Permettant des découvertes sensorielles réconfortantes, mais aussi permettant à l'exploration et à la pensée magique de se développer.
- Toujours dans le registre de la créativité, à la Garderie du Parc, l'équipe éducative a pu proposer aux familles accueillies un projet nommé « Quand je suis à la garderie, où sont maman et papa ? ». Le concept consiste à inviter les parents qui le souhaitent à venir présenter leur métier de manière ludique aux enfants au sein de la structure. L'objectif de ce projet pédagogique est de permettre aux enfants dont la permanence de l'objet est déjà installée depuis plusieurs années, de mettre un sens à leur propre accueil en collectivité, mais aussi de découvrir différents métiers, ouvrant ainsi le champ des possibles pour la construction de la projection qu'ils se font d'eux-mêmes.
- L'UAPE l'Appart s'est quant à elle transformée le temps d'un repas en aéroport dans le cadre du projet « Action Resto » grâce à un décor et des adultes divinement mis en scène. Dans la même veine, l'UAPE l'Appart a également pu se transformer en château, sur le thème médiéval, ou en restaurant gastronomique par exemple. L'objectif de ce projet institutionnel est de permettre une participation collaborative des enfants pour la création de certaines parties du décor.
- L'UAPE de Fontanettaz a mis en place un « coin brico » digne des plus grands ateliers de créations. Il permet aux enfants d'avoir des repères visuels sur le matériel à disposition. Pouvant s'apparenter à une inspiration Montessori, le matériel est en suffisance pour tous, rangé par catégorie, de manière claire et minimaliste, à portée des enfants, permettant un maximum d'autonomie dans les choix. Ce lieu est tout spécialement conçu pour donner envie, tant aux enfants qu'aux adultes, d'explorer leur propre créativité dans le cadre d'ateliers.

Les équipes de la FEJ s'investissent quotidiennement pour que chaque enfant se sente épanoui et en sécurité. La FEJ propose des activités en fonction du développement des enfants afin de leur donner des outils pour développer leur autonomie. Bien que depuis plusieurs années déjà, les structures de la FEJ prennent en charge les enfants à besoins spécifiques, l'année 2023, comme en 2022, aura vu une importante augmentation du nombre d'enfants concernés. Face à ce constat, et afin de faciliter l'inclusion de ces enfants, une réflexion de fond se poursuit dans le cadre d'un groupe de travail afin de développer une politique d'inclusion bienveillante et en accord avec la réalité du terrain.

Poursuivant son développement tout en faisant face avec réalisme aux défis et contraintes du quotidien, la FEJ est heureuse de pouvoir continuer à honorer la mission centrale qui lui a été confiée, à savoir le développement d'un accueil extra-familial de qualité pour les familles de Pully et de Paudex.

LA FEJ EN CHIFFRE



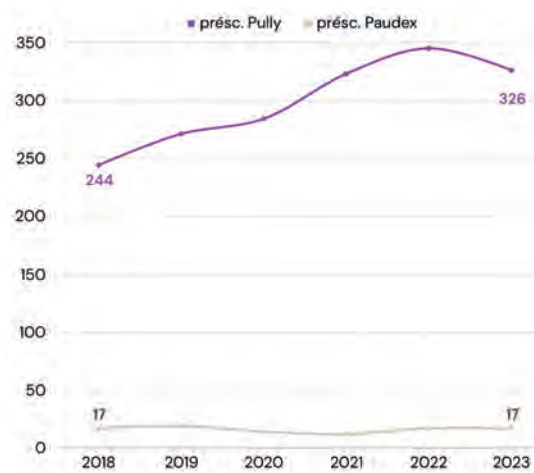
Le financement du fonctionnement de la FEJ et de ses structures est pris en charge par :

- La participation des parents d'après leurs revenus : 42.6 %
- Les subventions cantonales (FAJE) et fédérales (OFAS) : 21.6 %
- Les revenus divers, tels que les dons et remboursements divers : 5.4 %
- La subvention des communes à titre de couverture du déficit : 30.4 %

POINT DE SITUATION SUR LA LISTE D'ATTENTE

Liste d'attente préscolaire

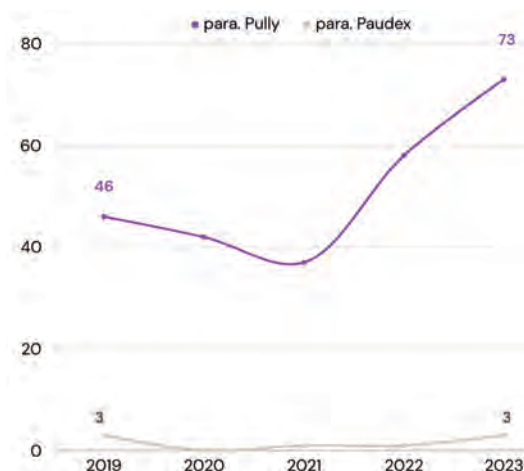
Nous observons une croissance de 34 % en l'espace de 5 ans. La pression qui s'exerce sur la demande de placement d'accueil ne faiblit pas. Le nombre de familles en liste d'attente continue à augmenter. Trois facteurs contribuent à ce phénomène : la croissance démographique vaudoise qui se situe régulièrement au-dessus de la croissance helvétique. Une présence massive des mères sur le marché du travail et des taux d'occupation qui ne cessent d'augmenter.



Liste d'attente parascolaire

Malgré l'ouverture de 322 places en parascolaires en l'espace de 5 ans, nous n'arrivons toujours pas à répondre à la demande croissante de besoins de garde des familles.

Bien que la FEJ mette tout en œuvre pour une utilisation efficiente et la plus complète possible des places disponibles, le nombre de familles en attente ne cesse de grandir.



POLICE EST LAUSANNOIS

C'est à titre informatif que les chiffres suivants figurent dans le rapport de gestion de la Ville de Pully. Police Est Lausannois, entité de l'Association de communes Sécurité Est Lausannois (ci-après ASEL), dispose de son propre rapport de gestion. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

1'034 heures (1'213 en 2022) ont été consacrées à des tâches déléguées par la Ville de Pully, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, Police des déchets, etc.

	Pully	Paudex	Savigny	Belmont	Total des 4 communes
Dénonciations à :					
L'autorité communale :					
• Commission de police					2'718
• Loi sur les amendes d'ordre	26'977	2'995	17'388	2'775	50'135
La Préfecture (divers, circulation, police commerce, etc.)	231 (288)	39 (40)	672 (567)	50 (52)	992 (947)
Ministère public	72 (136)	10 (11)	120 (83)	9 (5)	211 (235)
Tribunal des mineurs	5	0	1	0	6
Interventions globales (sur demande ou spontanée)					2'988
Personnes et véhicules contrôlés dont :					2'450
• Personnes interpellées (flagrant délit ou recherchée par une instance)				176	
Rapport de renseignements divers					576
Enregistrements de plaintes					787
Exécutions de mandats et notifications diverses (remis par PCV)					383
Commandements de payer notifiés					1'087

Dans le domaine préventif, les faits suivants peuvent être cités :

- 1'058 automobilistes (1'180) et autres usagers ont fait l'objet d'un avertissement suite à diverses infractions ;
- 38 lettres d'avertissement (26) ont été adressées pour des infractions relatives au bruit, au comportement des chiens et dans le domaine de l'égagement des haies d'ornement ;
- 738 (685) présences aux entrées et sorties de classes de Pully ;
- 1'394 (1'204) contrôles de circulation sur la commune de Pully ;
- 5'585 (5'468) patrouilles/présences préventives ont été effectuées à Pully (patrouilles pédestre, cycliste et motorisée et autres présences préventives aux abords des écoles).

Circulation

Le Service de police a enregistré un total de 240 (214) accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. 103 (92) ont fait l'objet d'un rapport officiel et 137 (123) ont été arrangés à l'amiable entre les parties. Sur ce total, 165 (142) ont été dénombrés sur la commune de Pully. Dans le détail :

- 45 (45) avec dommages matériels ;
- 22 (19) avec lésions corporelles ;
- 98 (77) avec dommages matériels de peu d'importance ou bénins et sans faute grave (arrangement à l'amiable).

Par ailleurs, 53 (68) personnes ont été contrôlées à Pully en état d'ivresse au volant de leur véhicule. Sur ce nombre, 30 (33) se trouvaient en état d'ivresse qualifiée (taux égal ou supérieur à 0.40 mg/l).

Prévention-Proximité

Cette année, les policiers de l'unité Prévention-Proximité ont agi dans de nombreux domaines, en particulier ceux touchant aux incivilités, aux infractions LCR et au Règlement général de police intercommunal, ainsi que dans le cadre de nuisances et autres conflits. Plus de 5'048 actions (3'600) préventives ont été effectuées sur l'ensemble des quatre communes, notamment aux abords des écoles et lors de patrouilles pédestres. Dans le domaine de la circulation, 82 (96) contrôles ont été planifiés, dont 40 dans le domaine de la « dissuasion » (19 contraventions). Les 42 autres contrôles étaient à but préventif dans le cadre de campagnes coordonnées avec les polices communales et la police cantonale. Lors de ces actions, de nombreux flyers et autres articles promotionnels ont été remis aux usagers.

Le stand de prévention a été déployé à 16 (9) reprises sur le territoire de l'ASEL. À ces occasions d'échanges avec la population, près de 1'200 (400) personnes ont été rencontrées. Plus de 850 flyers préventifs ont été distribués, de même que des centaines d'articles promotionnels (stylos, sprays désinfectants, disques de stationnement, grattoirs, étuis empêchant la lecture inopinée des cartes de crédit, etc.) ont été offerts.

Infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants

Dans le domaine de la lutte contre la consommation, la détention et le trafic de stupéfiants, 24 (36) personnes ont été interpellées en possession de produits stupéfiants. 5 personnes (toutes majeures) ont fait l'objet d'une dénonciation à l'Autorité compétente (MP et TM) et 4 autres ont été mises au bénéfice de l'amende d'ordre. En outre, à 4 (7) reprises, de la marchandise a été découverte sur la rue, sans qu'elle puisse être attribuée à un auteur.

Par ailleurs, 4 (6) automobilistes ont été interpellés alors qu'ils circulaient sous l'influence de produits stupéfiants.

Surveillance automatique du trafic (SAT)

7 carrefours sont équipés d'installation de contrôle des feux rouges et de la vitesse, soit :

- Carrefour de la Damataire Sud (directions Vevey / Lausanne) ;
- Carrefour de la Clergère (direction Lausanne) ;
- Av. de Lavaux – av. du Tirage (directions Vevey / Lausanne) ;
- Av. des Désertes – rte du Port (directions Vevey / Lausanne) ;
- Av. C. F. Ramuz – ch. du Préau (directions Vevey / Lausanne) ;
- Av. C. F. Ramuz, hauteur du collège de Chamblandes (directions Vevey / Lausanne)
- Bd de la Forêt – av. de la Rosiaz (directions Belmont-sur-Lausanne / Lausanne)

Les caméras de contrôle fonctionnent 24h/24h. Sur 11'963'705 (9'902'250) véhicules « contrôlés », 5'342 (5'050) ont été pris en infraction. 711 (soit 0.0055%) pour non-respect de la phase rouge de la signalisation lumineuse, 4'631 (soit 0.033%) pour excès de vitesse et 6 cas pour non-respect de la phase rouge avec excès de vitesse. 40 (26) conducteurs ont été dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus de 15 km/h) et 6 (11) au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h). Vitesse maximale enregistrée : 80 km/h au niveau du carrefour de la Clergère (50 km/h).

Unité de signalisation routière

L'unité SR, composée de 5 collaborateurs (2 responsables au bureau SR et 3 à l'équipe technique), gère notamment les missions suivantes :

- Les panneaux de signalisation lors des demandes de réservations de places de parc, pour les chantiers, manifestations, déménagements et livraisons privés ;
- Exécuter le marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc, passages de sécurité pour piétons, pose de pictogrammes, etc.) ;
- Entretenir et, si besoin, remplacer les signaux routiers défectueux ;
- Appuyer et collaborer avec les responsables des divers services techniques des communes partenaires – élaborations de plan de circulation, stationnement ;
- Collaborer avec les diverses unités du service de police, en particulier pour la prise en charge de certains motocycles signalés, abandonnés – pose des appareils de comptage pour la circulation, etc. ;
- Gestion administrative et logistique pour la bonne marche de l'unité SR (planification du travail, horaires, demande de congés, achat et entretien du matériel, machines et des véhicules, etc.) ;
- Contrôle des chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière ;
- Séances avec les entreprises générales de construction, travaux routiers, gérances et propriétaires.

Durant l'année écoulée, l'unité de la signalisation routière a fortement été mise à contribution, tant au niveau opérationnel, qu'en appui aux Autorités communales afin de garantir des prestations en termes de pose de signaux divers liés aux chantiers et analyses et propositions d'unifications, mise en adéquations, voire le changement complet d'une signalétique à adapter aux besoins actuels afin d'améliorer la sécurité routière. Pour cela, de nombreuses séances de planification ont été organisées avec les services techniques des communes partenaires. Au mois de décembre, le chantier intitulé hypercentre destiné à modifier le paysage routier et urbanistique du centre de Pully se terminait après environ 3 ans de travaux. À ce titre, nous avons été régulièrement sollicités afin de finaliser le plan complet de la signalisation qui régit désormais la nouvelle configuration routière du centre-ville.

La circulation de cycles et autres véhicules à mobilité douce a été intégrée, non sans difficulté, sur l'ensemble du réseau routier pulliëran. La modernisation de nos moyens s'est poursuivie et terminée avec l'aménagement aux normes sécuritaires des ateliers/dépôts de la Damataire.

Pour terminer, quelques chiffres qui illustrent également le quotidien de l'unité de signalisation routière, à savoir :

- 45 interventions pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis suite à des accidents ou de la déprédation ;
- 546 signaux – interdictions de stationner ont été traitées pour des privés et nos administrations ;
- Plus de 167 demandes (Communes et autres entreprises) de réservation de places de stationnement ;
- Plus de 90 h destinées aux fouilles réalisées pour les services techniques de la Ville de Pully ;
- Plus de 60 h pour les seuls sondages/fouilles destinés à la fibre optique.

OBJETS TROUVÉS

491 (456) objets trouvés ont été enregistrés. 224 (218) de ces objets ont pu être restitués à leur propriétaire, 9 (7) ont été transmis à d'autres autorités tels que Bureau des passeports, Service des automobiles, établissements bancaires, etc.

95 (102) récompenses ont été remises aux déposants, totalisant CHF 2'324.00 (2'469.50).

Toutes les valeurs en espèces enregistrées atteignent la somme de CHF 5'184.35 (2'909.35)

CONTRÔLE DE LA VITESSE

Radars mobiles (véhicule & laser)

Les contrôles quotidiens effectués sur Pully l'ont été notamment à proximité des écoles et dans les zones 30 km/h.

- 1'010 heures (531) de contrôle « radar » effectuées sur 44 artères différentes avec 184'629 (137'276) véhicules contrôlés. 12'927 (10'683) contraventions relevées dont 91 (67) conducteurs dénoncés à la Préfecture (dépassement de plus 15 km/h) et 25 (20) au Ministère public (dépassement de plus de 25 km/h).
- Vitesses maximales enregistrées en localité : 95 km/h au ch. de Rennier (zone 50), 60 km/h au ch. du Liaudoz (zone 30).
- Vitesses maximales enregistrées hors localité : 159 km/h à la rte d'Oron (zone 80), 118 km/h à la rte d'Oron (zone 60).

Viasis

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannoise dispose de trois appareils de mesure de vitesse plus communément appelés « Visispeed ». Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 1'076 jours (969).

Les données récoltées renseignent sur le comportement des usagers, notamment sur la vitesse (minimum, moyenne et maximum) ainsi que sur le nombre de véhicules empruntant l'artère en question.

Amendes encaissées	Total en CHF
Procédure d'amendes d'ordre	
Règles de circulation	465'510.00
Radar mobile	2'200'180.00
Radar fixe / Surveillance automatique des feux	314'340.00
Procédure en Commission de police	
Règles de circulation – Radar mobile – Radar fixe et surveillance automatique des feux – Règlements communaux	297'698.82
Infractions sur fonds privés	57'296.42
Revenu brut des amendes encaissées y.c. frais de procédure	3'335'025.24
Taxes CPP	7'251.42
Commissions cartes	197.12
Frais d'affranchissement	72'782.35
Frais de poursuites et de faillites	66'855.20
Horodateurs - macarons	Total en CHF
Horodateur centre-ville et parking des Alpes	187'581.42*
Abonnements parking des Alpes	14'630.00*
Autorisations de stationnement (macarons) y c. personnel communal et enseignants	291'537.50
Autorisations pour utilisation du domaine public (marché, kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet, musiciens des rues, pantomimes, stands divers, réservations de places de parc, fermetures de rues, autorisations de parquer pour les entreprises)	58'306.00*
Taxes et émoluments divers	Total en CHF
Taxes de séjour	50'312.12*
Permissions (établissements publics)	840.00
Permis de pêche	0.00**
* montants rétrocédés à la Ville de Pully ** montants rétrocédés au Canton	

COMMISSION DE POLICE

Elle a prononcé 2'718 (2'486) ordonnances pénales, dont 1'642 (1'708) pour des infractions sur la commune de Pully. Le back office, qui gère le suivi des procédures, a envoyé 898 (1'050) sommations de payer, dont certaines sont restées sans effet. Dès lors, la procédure suit son cours.

POLICE DES INHUMATIONS

Durant l'année écoulée et dans le cadre des tâches optionnelles demandées par la Ville de Pully à l'ASEL, cette dernière a consacré 160 heures (118) pour la police des inhumations et la gestion des cimetières.

POLICE DES DÉCHETS

120 heures (149) ont été consacrées à la police des déchets. Ceci comprend les surveillances, les appuis à la voirie ainsi que le suivi administratif, soit 6 avertissements (6) et 3 ordonnances pénales (2) délivrées par la Commission de police.

La Police agit principalement à la demande de la voirie qui fixe les dates de contrôles spécifiques (binômes police/voirie). Entre-temps, les assistants de sécurité publique contrôlent le littering durant leurs patrouilles et renseignent la voirie sur leurs constats. Les unités de la Police-secours et les agents de proximité font de même s'ils sont confrontés à ce genre d'infraction.

PROTECTION CIVILE

La Protection civile du district Lavaux-Oron dispose de son propre rapport de gestion. Ce chapitre figure dans le rapport de gestion de la Ville de Pully à titre informatif. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal comprend deux délégués de chaque commune, un délégué de l'exécutif, désigné par la Municipalité, et un délégué du législatif, désigné par le Conseil communal ou général.

Pour la législature 2021-2026, il est composé de :

- 32 délégués élus et 16 suppléants désignés
- Présidence : M. Christophe Rebetez
- Vice-Présidence : M. Roger Cordey
- Secrétariat : Mme Lorraine Bard

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction (ci-après CODIR) est constitué de neuf membres élus par le Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026. Le CODIR 2023 se présente comme suit :

Chevallaz Jean-Marc, Président	Municipal	Pully
Chappuis Christophe	Municipal	Rivaz
Dillner-Reichen Céline	Municipale	Paudex
Galley Roland	Municipal	Jorat-Mézières
Greiner-Meylan Nathalie	Syndique	Belmont-sur-Lausanne
Küng Claude	Municipal	Montpreveyres
Métraux Daniel, Vice-Président	Municipal	Savigny
Uldry Anne-Cécile	Municipale	Oron
Sutter Patrick	Municipal	Lutry

Le CODIR a tenu cinq séances en 2023 afin de régler les affaires courantes, ainsi que l'application des décisions du Conseil intercommunal.

La commission RH n'a pas été sollicitée durant l'année 2023

COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion est composée de trois membres et un suppléant élus pour une année par le Conseil intercommunal. Elle a pour objectifs de vérifier le budget et les comptes, et d'établir un rapport à l'intention du Conseil intercommunal ainsi que des Municipalités.

COMMANDEMENT

Sous le commandement du Lt Col Patrick Favre, les huit collaborateurs de l'ORPC représentent 7.4 ETP.

MUTATIONS/RESSOURCES HUMAINES

Le 6 mars 2023, M. B. Flotron a rejoint l'équipe au poste d'adjoint logistique et technique. Il a la charge de la gestion des abris publics ainsi que les constructions du haut du district. Il s'occupe des locaux, ainsi que du matériel de la protection civile.

Composition 2023

Commandant-remplaçant
Major Olivier Pittier

Commandant
Lt-col Patrick Favre

Cheffe d'office
Cap Fanny Plattner

Chef opérations et instruction
Lt Christophe Gaudard

Responsable technique et logistique
Cap Didier Gebhardt

Adjoint logistique et infrastructures
Sgt Xavier Dekay

Adjoint logistique et infrastructures
Sgt Billy Flotron

Assistance d'office
Four Mariline Alves

2023 EN CHIFFRES

Jours de services	
CR <small>(p.10)</small> <small>AR 21.11.2015 (DSS) & 2018/19</small>	2336
CR Cantonal <small>(p.13)</small> <small>AR 21.11.2015 (DSS) & 2018/19</small>	218
CR National <small>(p.14)</small> <small>AR 21.11.2015 (DSS) & 2018/19</small>	0
ISU <small>(p.01)</small> <small>AR 21.11.2015 (DSS)</small>	113
EFB <small>(p.05)</small> <small>AR 21.11.2015 (DSS)</small>	149
Instruction comp. <small>(p.06)</small> <small>AR 21.11.2015 (DSS)</small>	66
CR Perfection <small>(p.09)</small> <small>AR 21.11.2015 (DSS)</small>	9
Cours cadres <small>(p.07)</small> <small>AR 21.11.2015 (DSS)</small>	71
Total	3010

Convocation																				
Nombre total de convocation envoyée	Présents			Service annuel	Libérer certificat maladie	Libérer motif études	Libérer motif pro	Libérer motif étranger ans	Libérer motif étranger	Libérer congé paternité	Libérer par médecin	Libération anticipée	Pas convoquer	CVS	Autre Raison	Pas entrée en service	Procédure en cours	Procédure classée	Procédure close	
	Présents	Annulé	Service annuel																	
1266	940	24	1		40	43	85	2	26	5	2	1	18	6	32		1	7	8	24
1266	965				260										40					
100%	78%				21%										3%					

ENGAGEMENT PRU (POINT DE RENCONTRE D'URGENCE)

En cas de rupture de courant, il est indispensable de permettre à la population d'avoir des informations et de pouvoir communiquer avec les systèmes de secours. Une formation de langage radio a été dispensée à l'ensemble des communes du district sur les radios cryptées de la PCi. Ceci permet de rester en contact et coordonner les chaînes de secours. Par ce moyen, les ambulances, pompiers, police et PCi restent en contact même sans électricité.

INFORMATION FIR – TES

Le territoire suisse est traversé par de nombreuses voies de chemin de fer CFF. Lors d'une journée découverte, la Formation d'Intervention Régionale a eu l'occasion d'aborder plusieurs questions concernant les possibles interventions de la PCi dans ce milieu.

URGENCES - AUTRES SITUATIONS D'URGENCES

Délesta – janvier 2023

Le dimanche 16 janvier à 11h52, à la suite d'un important accident sur l'autoroute entre Belmont et Vevey, le plan délesta a été engagé par la police cantonale. La PCi a été chargée de dévier les véhicules en direction de Chardonne jusqu'à 21h.

Délesta – juin 2023

Le vendredi 16 juin à 2h30 du matin, à la suite d'un important accident sur l'autoroute entre Belmont-sur-Lausanne et Vennes, le plan délesta a été engagé par la police cantonale. La PCi a été chargée de dévier les véhicules en direction de Lausanne jusqu'à 10h30.

Canicule 1 – août 2023

En raison des températures élevées, le plan canicule a été déclenché le 17 août 2023. Les miliciens ont été mobilisés jusqu'au 25 août pour des missions d'appels à la population, incluant les visites à domicile.

Inondations – novembre 2023

Le samedi 4 novembre à 20h24, à la suite d'inondations ainsi qu'une canalisation bouchée, la PCi a appuyé le SDIS Cœur de Lavaux.

Inondations – novembre 2023

Le mardi 14 novembre à 15h32, à la suite d'importantes inondations, la PCi a appuyé le SDIS Cœur de Lavaux. Des routes sont coupées, des maisons et salles inondées sur la commune de Puidoux. 450 sacs de sable ont été mis à disposition par la PCi. La circulation a été déviée jusqu'à 23h45.

MANIFESTIONS

Les activités liées à l'événementiel ont repris de manière importante. La Protection civile a été sollicitée pour les manifestations suivantes.

Xtratrail du 2 au 5 juin 2023 -53 Jours de service

Missions : installation et exploitation de l'infrastructure de conduite, couverture radio Polycom, assurer la sécurité et la surveillance sur le parcours de la course, collaboration à la gestion du trafic et exploitation du service de transport, montage et démontage des infrastructures temporaires avec l'appui des polices municipales.

Camp de l'ARFEC du 4 au 14 août 2022 – 120 jours de service

Le Camp de l'ARFEC s'est déroulé en présence de la milice sur base de volontariat avec des mesures sanitaires strictes, permettant d'accompagner les enfants atteints du cancer ainsi que les fratries (frère ou sœur). Durant une semaine avec deux week-ends inclus, des enfants malades, encadrés par le personnel soignant, ont été pris en charge par la Protection civile afin de permettre aux parents un petit moment de repos, et aux enfants un séjour hors de leur encadrement usuel. Ce camp est rempli de moments forts, parfois durs, mais enrichissants pour tous.

Lausanne Marathon le 27 octobre 2022 – 65 jours de service

Cette course, au départ de Lausanne, traverse tout le Lavaux. La Protection civile a pour mission de sécuriser le passage des coureurs par la fermeture des routes.

SERVICES 2023

La planification s'effectue désormais par des services en compagnie. Tous les domaines sont présents et doivent interagir ensemble.

Cours de répétitions des compagnies 1, 2 et 3

Ce cours est réparti sur trois fois huit jours. Durant l'année 2023, tous les miliciens ont été convoqués. Cela a débuté par un rapport préparatoire : les objectifs ont été ordonnés, les impératifs d'instruction définis et les processus de fonctionnement ont été coordonnés avec les commandants de compagnies ainsi que leurs chefs de section. S'en est suivi la révision de l'instruction de tous les thèmes, durant le cours de cadre, exercée par les cadres, peaufinée, et préparée pour la milice.

Les rapports initiaux, rapports de situations et rapports de décisions se sont enchaînés comme prévu. L'instruction sur les fondamentaux a été délivrée avec les massages cardiaques, les instructions concernant les génératrices, l'éclairage, la régulation de la circulation, l'entretien des constructions, les contrôles des abris privés chez les particuliers.

Désormais, durant une journée, le personnel est confronté à des exercices sur le terrain prévu à cet effet : formations de battue (recherches de personnes), découpage, déplacements de charges élevées, poste de conduite en campagne ou encore alimentation des antennes Polycom.

Pour la première fois, un détachement du Canton est venu sur place pour observer une journée entière de service. Il a été constaté que les processus étaient corrects et permettaient d'assurer la sécurité des troupes ainsi que les bonnes usances comptables.



Don du sang

À Pully, une collecte de sang, organisée par les samaritains appuyés de la PCi, a eu lieu le 14 avril à la Maison Pulliérane.

Essai fédéral des alarmes

Le contrôle des sirènes avec un accent sur les parcours et l'audibilité des sirènes fixes a eu lieu le mercredi 1^{er} février.

Séances et instruction officiers de piquet

Des séances permettant la coordination et l'instruction ont eu lieu, avec comme thème l'alimentation de nouvelles antennes Polycom.

16 nouveaux cadres ont réussi leur formation et ont rejoint l'encadrement des troupes.

De plus, l'ensemble des procédures Delesta pour le district a été actualisé. Une étape cruciale a été la mise en place d'une procédure avec différentes phases de test sur les antennes Polycom, garantissant ainsi un système de communication fiable en cas de blackout.

DOMAINES - LOCAUX – AFFECTATIONS – MATÉRIEL – VÉHICULES

Logistique

L'organisation de la structure d'instruction de la Clergère à Pully a été une priorité en 2023. L'accent a été mis sur la mise à niveau de 36 abris publics situés dans le district. Chaque abri est scruté en permanence, taux d'humidité, température, etc. Les travaux d'entretien de toute la partie technique sont également assurés par la PCi.

Des inventaires du matériel et de l'équipement ont été dressés pour les constructions. Le matériel est trié en vue d'optimiser les espaces.

Les miliciens qui ont quitté nos rangs ont été déséquipés. Désormais, les tenues des conscrits sont harmonisées, ce qui permet une seule identité visuelle.

Trois véhicules ont été équipés en rampe de feux et tagués, et une radio fixe a été installée. Trois véhicules ont été présentés à l'expertise.

Contrôles des abris privés

Lutry: 32 en ordre, 6 défauts mineurs, 25 défauts graves

Pully: 42 en ordre, 3 défauts mineurs, 21 défauts graves

Bourg en Lavaux: 110 en ordre, 16 défauts mineurs, 38 défauts graves

Paudex: 53 en ordre, 2 défauts mineurs, 7 défauts graves

Instruction - Opérations

13 nouveaux astreints ont rejoint l'organisation. Ils ont terminé leur EFB (Ecole de Formation de Base) et sont désormais formés pour servir le district.

Courant décembre, une cellule de crise préfectorale a été constituée. Deux hommes ont rejoint la préfecture pour coordonner les formations radio et aider le déploiement des PRU avec les communes du district.

Direction

Un ordre général a été créé pour permettre de coordonner les missions. Il structure et détermine les attentes de l'année à venir de manière concrète.

Un partenariat avec Prodega a été conclu, avec un accès 24/24h en cas de nécessité.

Office

Un suivi particulier des fourriers a débuté cette année. Un suivi du budget, une documentation améliorée et une qualité des comptabilités est souhaitée.

Désormais, un QR code complète les convocations qui comportent l'accessibilité du plan de stationnement et l'ajout du service auquel la personne est convoquée dans l'agenda. Ces nouvelles convocations sont un pas en avant pour une vision actuelle de la technologie.

Mesures administratives

41 défaillances, 14 avertissements et 17 mesures disciplinaires.

BATAILLON LAVAU-ORON (LAO)

L'organisation est composée de trois compagnies formant un bataillon avec du personnel de milice (environ 350 personnes). Le territoire du district Lavaux-Oron est composé de 16 communes, sur 134.5 km², avec une population de 64'479 habitants (2022).

Six officiers ont été nommés Commandants ou remplaçants de Commandants de Compagnie. Ils sont amenés à conduire les opérations de l'instruction de compagnie constituée de 110 miliciens environ :

Compagnie ORPC LAO	Commandant de Compagnie	Commandant rempl. de Cp
Compagnie I	Cap Damien Cuche	Cap Raffael Favaretto
Compagnie II	Cap Yves Lopes	Plt Jonathan Ochs
Compagnie III	Cap Jérémie Rapin	Plt Alexandre Ravey

CONCLUSIONS

L'ORPCi du district Lavaux-Oron a rempli toutes ses missions et repris l'instruction des fondamentaux grâce à une équipe participative et engagée. C'est avec beaucoup de fierté que nous pouvons compter sur le dévouement des professionnels et des miliciens.

L'année 2023 marque une consolidation du personnel professionnel, les nouveaux arrivés font partie intégrante de l'équipe qui se trouve enfin au complet.

L'actualité nous rappelle que des conflits sont possibles, les problèmes climatiques génèrent des conséquences et les risques technologiques (hacking) sont présents. Le risque systémique devient un thème que nous devons absolument sécuriser.

Les prestations de Protection civile touchent des domaines très différents et le personnel professionnel est heureux de pouvoir compter sur les compétences de ses officiers et miliciens.

Les prestations de Protection Civile touchent des domaines très différents et le personnel professionnel est heureux de pouvoir compter sur les compétences de ses officiers et miliciens.

SERVICE DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

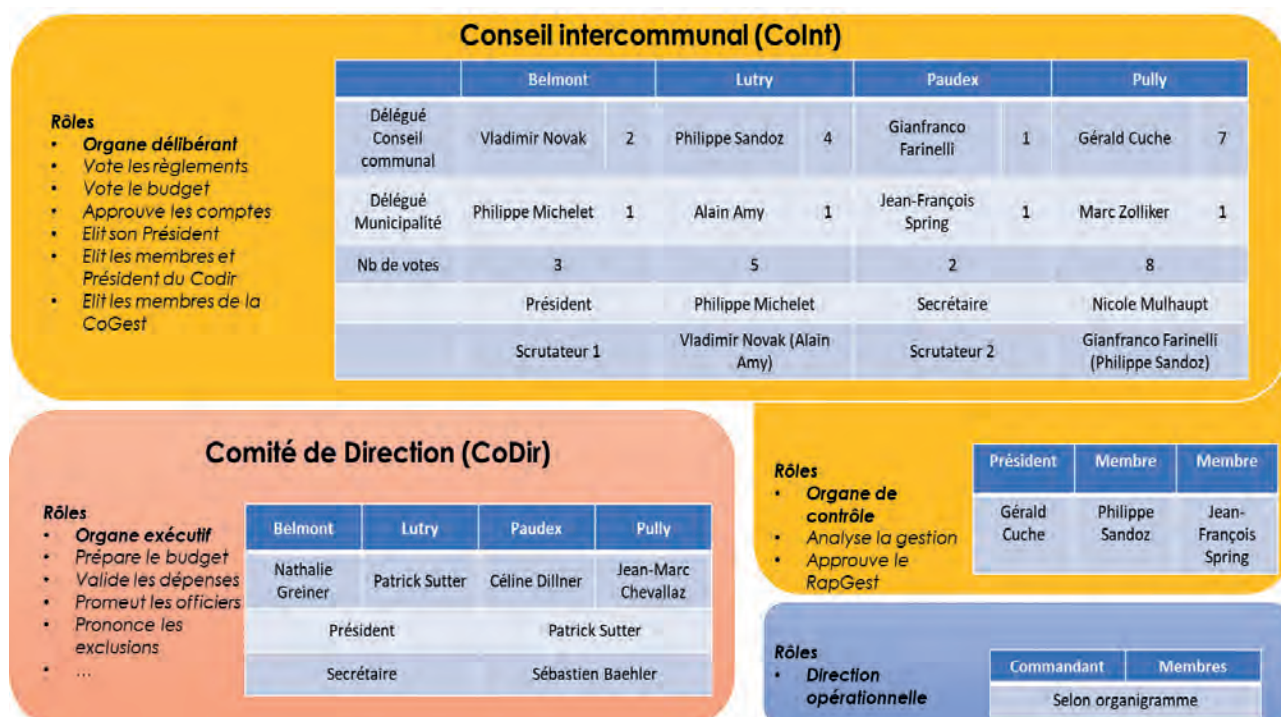
C'est à titre informatif que les informations suivantes figurent dans le rapport de gestion de la Ville de Pully. Le SDIS Ouest-Lavaux dispose de son propre rapport de gestion. Pour les détails de son activité, il y a donc lieu de se référer à cet écrit.

ORGANISATION

Autorités

Depuis le 1^{er} avril 2023, le SDIS a modifié sa forme juridique en passant d'une Entente intercommunale à une Association de communes, acquérant ainsi une personnalité juridique. Les membres de cette Association sont les communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully.

La composition des organes de cette Association est illustrée ci-dessous :



Installé lors de la cérémonie du 28 mars 2023, le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises lors de l'année écoulée pour traiter six objets.

Selon les statuts, les voix sont proportionnelles au nombre d'habitants (1 voix pour 3'000 habitants).

Le Comité de Direction, organe exécutif, a tenu quatre séances ordinaires pour traiter des affaires courantes, préparer les préavis ainsi que le budget 2024.

La Commission de Gestion a étudié et préavisé ce budget lors d'une séance. Elle n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur la gestion 2022 puisque le SDIS Ouest-Lavaux était encore sous le régime de l'Entente intercommunale.

Commandement

Depuis janvier 2018, le SDIS est placé sous la conduite de son Commandant, le Major Sébastien Baehler.

État-major

Le Commandant est secondé dans ses tâches par un Etat-major (ci-après EM), tel que décrit dans le Règlement du SDIS. Afin d'assurer la direction du service, il s'est réuni à onze reprises en séance ordinaire.

Composition de l'État-major en 2023

	Commandant Maj Sébastien Baehler	
Responsable formation Cap Yves Schlienger	Responsable technique Cap Eric Bezençon	Responsable matériel Cap Alain Terry
Responsable opérationnel Cap Etienne Barmes	Secrétaire Mme Laure Maillard	Responsable recrues Cap Philippe Martin
Responsable APR Cap Vincent Lavanchy	Quartier-maître Cap Stéphane Chevalier	Responsable communication Sgt Dan Loup

PERSONNEL

Effectifs

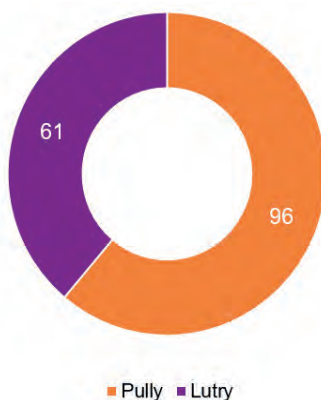
Les effectifs sont globalement stables et montrent une légère augmentation en 2023 (+5 personnes). La pyramide hiérarchique reste quant à elle équilibrée.

Évolution des effectifs entre 2018 et 2023

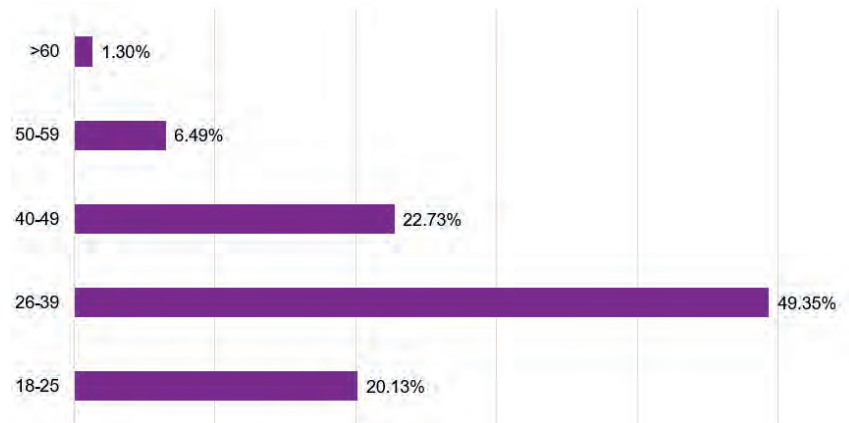
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Officiers	23	21	24	22	23	19
Sous-officiers	36	35	34	32	34	30
Sapeurs	74	79	73	85	80	86
Recrues	24	34	32	24	16	22
Total	157	169	163	163	153	157

La répartition des 157 membres du SDIS par site et par classe d'âge se compose comme suit :

Répartition par site



Répartition par tranche d'âge



Jubilaires

En 2023, les personnes suivantes ont fêté un jubilé :

35 ans de service	30 ans de service	20 ans de service
Adj chef Marc Esseiva	Cap Didier Gerber	Plt Carole Loeffen Sgtm Michaël Aeschlimann Sgt Michèle Ischi
15 ans de service	10 ans de service	5 ans de service
Lt Marc Chauvet	Sgt chef Julien Ochsner App Fabio Da Silva Martins	App Alexandre Dessaux App Jean-Yves Berger App Stéphanie Linder App Vladimir Novak App Ivan Rivas Mme Laure Maillard

Nominations et promotions

Ont été promus au 1^{er} janvier 2023 :

À la distinction d'Appointé(e)	Au grade de Caporal	Au grade de Sergent-Chef
Sap Jean-Yves Berger Sap Alexandre Dessaux Sap Pelayo Fernandez Villa Sap Yann Merk Sap Vladimir Novak Sap Ivan Rivas Sap Denis Sunthorn Sap Sébastien Zunec	App Axel Assarsson-Sellström App Cédric Métraux App Maxime Schlaeppi App Julien Schwab	Cpl Stéphane Laloy Sgt Giovanni Alba Sgt Etienne Desaulles Sgt Cyril Stuber
Au grade d'adjudant sous-officier	Au grade de Lieutenant	
Four Sandra Morier-Genoud Sgt Chef François-Xavier Obert	Sgt Chef Dan Loup Sgtm Pierre Esteve	

Démissions et cessons d'activités d'officiers :

Nous comptons trois départs d'officiers au 31 décembre 2023 :

- Plt Frédéric Bovey
- Plt Carole Loeffen
- Cap Jean-Louis Schlaefli

Jeunes sapeurs-pompiers

La section de Jeunes sapeurs-pompiers (ci-après JSP) a eu une année 2023 chargée. Avec un total de 10 exercices ordinaires, totalisant 32 heures d'instructions, les jeunes ont une formation riche et diversifiée, allant du déploiement hydraulique au secours aux victimes, en passant notamment par la maîtrise des nœuds et l'utilisation des échelles.

En juin, la section de JSP est allée visiter le nouveau centre de l'ECA où les jeunes ont eu l'opportunité de découvrir les locaux des centrales d'alarme des partenaires Feux bleus du canton. Profitant aussi des infrastructures pédagogiques du centre, ils ont pu perfectionner leur compréhension du feu et des moyens de lutter contre ce dernier. À la rentrée, ces connaissances ont été mises en pratique lors d'un exercice intensif sur une journée complète, avec plusieurs chantiers dédiés à l'extinction.

Les Jeunes Sapeurs-Pompiers ont également participé aux journées d'instruction du groupement vaudois, axées sur le thème «La sécurité avant tout». Ces



jours ont permis aux jeunes de découvrir le matériel antichute, les interventions chimiques, ainsi que le matériel utilisé par les ambulanciers, élargissant ainsi leur champ de compétences et de connaissances.

La traditionnelle visite de fin d'année s'est déroulée au Centre Pédagogique de Prévention des Séismes (CPPS) à Sion. Les JSP y ont appris les bons comportements à adopter avant, pendant et après un tremblement de terre. Ils ont également eu l'opportunité de tester un simulateur de séismes, répliquant des secousses qui pourraient survenir en Suisse.

Recrues 2023

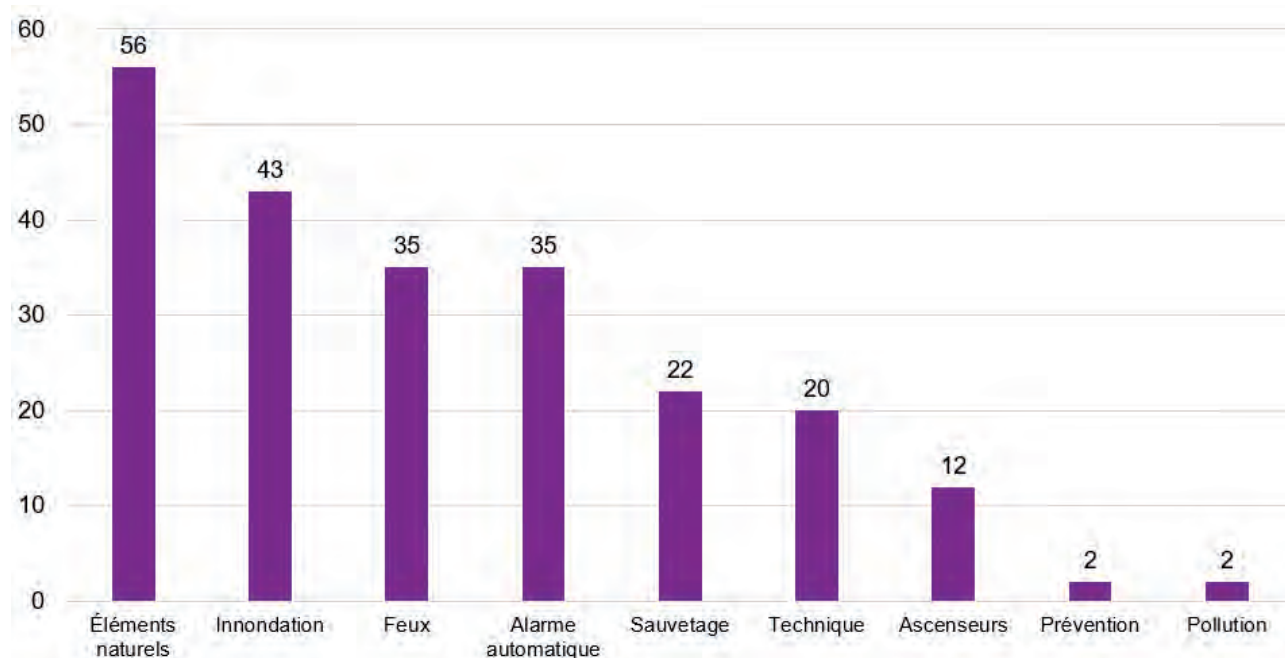
Au 1^{er} janvier 2023, le SDIS comptait 20 recrues, dont 5 JSP.

Au 31 décembre 2023, 16 recrues - dont 5 JSP - ont été incorporés dans le DPS et 2 devront refaire leur cursus d'exercices recrue en 2024 par manque de participation aux différentes soirées d'exercices dispensées cette année.

ACTIVITÉS

Interventions

2023 est une année record. Le SDIS est intervenu à 227 reprises. Les typologies, évolutions et répartitions de ces interventions sont illustrées dans les graphiques ci-dessous.



À l'instar de 2021, plusieurs événements climatiques majeurs ont engendré la mise sur pied de Postes de Commandement Avancés (PCA) et donné lieu à une soixantaine d'interventions (1/4 des interventions).

Les inondations représentent environ 20% et sont suivies de près par les feux (15%). Les alarmes automatiques ont aussi été nombreuses.

Le nombre d'interventions par mois est assez stable (entre 15 et 20) à l'exception des mois de septembre et de novembre marqués par les éléments naturels.

Les sites opérationnels sont de même catégorie. Pully a un nombre d'interventions légèrement plus élevé, notamment en raison de son bassin de population plus important.

En 2023, le SDIS a été alarmé en dehors du périmètre d'intervention habituel. Nous avons notamment prêté main forte à nos collègues valaisans pour le feu de halle industrielle chez Biofruit SA à Vétroz (voir ci-contre), ainsi qu'au SDIS Chablais lors des risques de débordement de la rivière la Grande Eau.



Gardes et représentations

Comme lors des éditions précédentes, le SDIS a participé au dispositif sécuritaire de la Course à Travers Pully. Une dizaine de sapeurs-pompiers ont assuré la sécurité des coureurs.

Le SDIS a également assuré une surveillance lors des feux du 1^{er} août au Port de Pully. En parallèle, un dispositif de permanence a été maintenu pour toutes les autres interventions selon les standards habituels.

Une quinzaine de personnes a aussi contribué au bon déroulement de la fête des vendanges en prenant part au dispositif d'accueil de la manifestation.

FORMATION

Formation interne – exercices

La planification des exercices se fait en tenant compte de plusieurs contraintes qui sont imposées par des lois ou règlements. Ainsi, chaque pompier doit faire un minimum d'heures d'exercice en fonction de ses spécialisations, son grade ou sa fonction.

La planification initiale des exercices 2023 a été réalisée par le Cap Yves Schlienger (responsable de la formation) et le Cap Vincent Lavanchy (responsable de la protection respiratoire). Le planning a été conçu en tenant compte de différents critères dont font notamment partie les points suivants :

- Prévoir des exercices par section/détachement, afin de renforcer l'esprit d'équipe ;
- Prévoir des exercices inter-sites, soit des exercices avec des participants des casernes de Lutry et de Pully, afin d'apprendre à travailler avec tout le monde,
- Garantir un nombre d'heures minimum d'instruction selon les normes en vigueur, afin de respecter les standards de sécurité ;
- Répartir les exercices sur l'ensemble de l'année, afin de garantir un entraînement régulier ;
- Tenir compte des vacances scolaires ;
- Eviter dans la mesure du possible plusieurs exercices en même temps.

Ainsi, le planning 2023 comportait 224 soirées et 3 samedis. Le personnel a été réparti dans une trentaine de groupes différents :

- 10 groupes de section afin de répartir chaque section en 2 groupes ;
- 13 groupes APR – porteur d'appareil respiratoire - dont 1 pour la formation,
- 5 groupes de chauffeurs ;
- 3 groupes de cadres (cadres sans fonction, cadres chef d'engin TP et cadres chef d'intervention) ;
- 1 groupe recrues ;
- Divers groupes organisationnels (Etat-Major, Instructeur, Fourrier, Equipe matériel, etc.).

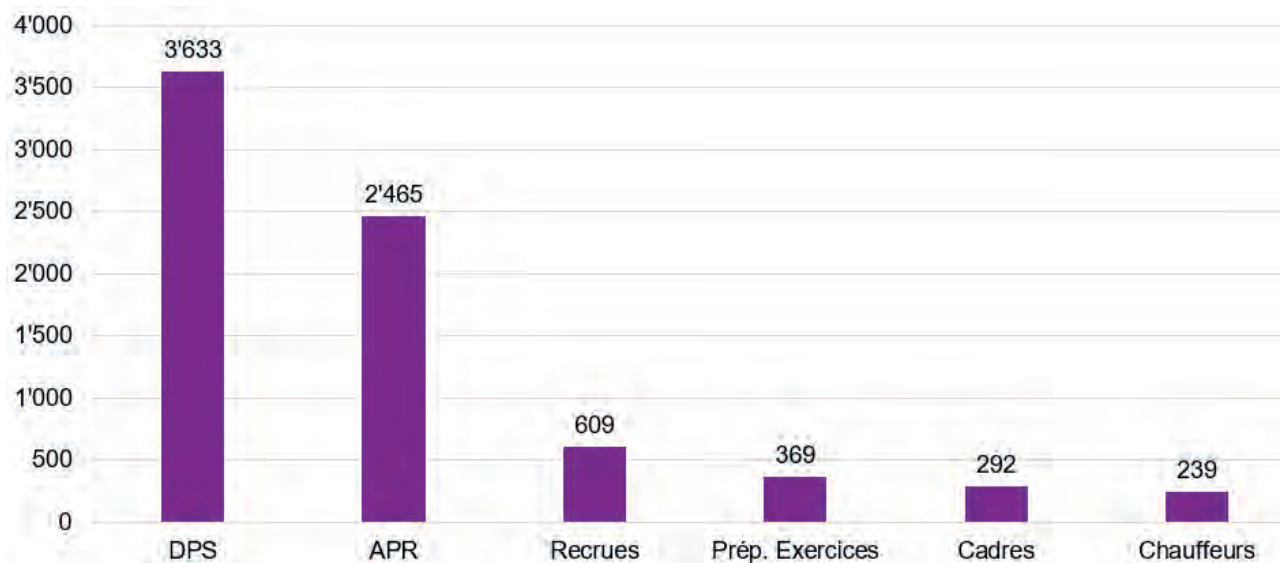
Outre les exercices réguliers et habituels, deux moments forts ont marqué l'année :

- Exercices au CRIE, centre des Paquays à Villeneuve. Répartis sur trois samedis, les sapeurs-pompiers ont pu s'entraîner dans la maison de feu, sur les feux d'hydrocarbure, sur l'utilisation de l'outil de forçage Halligan et sur les moyens de pompage.
- Module DPS à Aquatis : les sapeurs-pompiers ont pu bénéficier de l'expérience de M. Ansermet et de son équipe pour appréhender l'approche et le sauvetage d'animaux appelés NAC (nouveaux animaux de compagnie, par ex. serpent, lézard pognon, etc.).



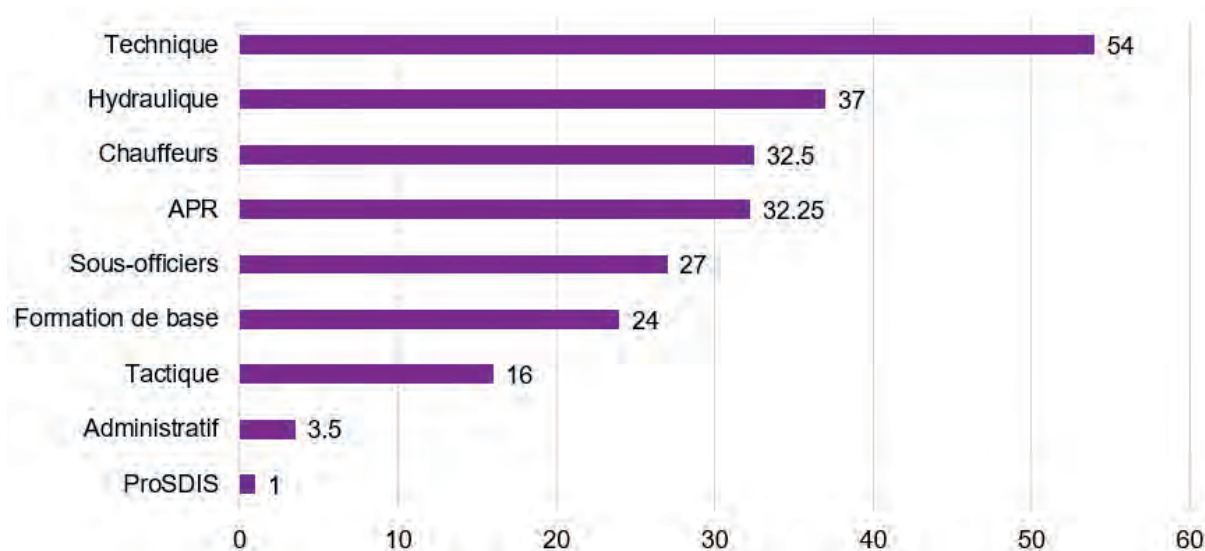
Le module DPS à Aquatis a été un moment fort pour nos sapeurs-pompiers qui ont dû faire preuve de sang-froid.

Les membres du SDIS ont participé à 7'607 heures (6'617 en 2022) d'exercices internes réparties comme présenté ci-contre. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des effectifs et du taux de participation.



Formation externe – cours ECAFORM

Les membres du SDIS ont participé en 2023 à 1'818 heures, soit l'équivalent de 227 journées de cours organisées par l'ECA et réparties dans les différents modules comme illustré dans le graphique ci-dessous.



Formation externe – cours d'instructeur fédéral

Au 31 décembre 2023, le SDIS Ouest-Lavaux comptait 10 instructeurs fédéraux dans ses rangs :

- Maj Sébastien Baehler
- Cap Etienne Barmes
- Cap Eric Bezençon
- Cap Benjamin Schlaefli
- Cap Yves Schlienger
- Lt Marc Chauvet
- Lt Pierre Esteve
- Lt Dan Loup
- Sgtn Chef Guillaume Mateos
- Sgtn Michaël Aeschlimann

Le lieutenant P. Esteve, le sergent-major chef G. Mateos ainsi que le sergent-major M. Aeschlimann ont terminé avec succès leurs formations d'instructeur fédéral à Couvet en été 2023.

Ces instructeurs œuvrent également régulièrement en tant que chef de classe lors des cours cantonaux.

Durant l'année écoulé, le Cap E. Bezençon a suivi la formation complémentaire Cours de formation à la conduite d'événement majeur et le Lt D. Loup à la formation complémentaire Cours de formation pour instructeurs protection respiratoire.

PROJETS ET ÉVOLUTIONS 2023

Technique

En 2023, le groupe technique du SDIS s'est enrichi de nouveaux membres, visant à garantir la mise à jour et l'accessibilité des documents, des plans et des accès essentiels lors des interventions. Cette expansion a permis de consacrer du temps à plusieurs tâches cruciales.

Le temps a notamment été consacré à créer et actualiser neuf dossiers d'intervention liés aux alarmes automatiques incendie. Parallèlement, le groupe a commencé à intégrer les données de l'intégralité des 88 dossiers existants dans la base de données cartographique de l'ECA (ECAPLAN).

En lien avec les projets de construction, de surélévation ou de rénovation d'immeubles, l'expertise du SDIS a été sollicitée à 32 reprises pour traiter des aspects liés aux accès des moyens de secours.

Les tubes à clé renfermant les accès des immeubles sont installés par les architectes, propriétaires ou gérances tant sur les nouveaux bâtiments que de manière de plus en plus fréquente sur les anciens bâtiments. En conséquence, le SDIS a dû poursuivre un travail conséquent sur la documentation et les géo-données associées à une quarantaine d'adresses nouvellement équipées.

Matériel, véhicules et locaux

Le SDIS a reçu de l'ECA la dotation en nouvelles tenues EcaTech et EcaFire pour l'équipement du DPS. De plus, le SDIS loue des tenues supplémentaires à l'ECA car cette dotation standard n'est pas suffisante. Enfin, des gants de travail, des lampes de poche et des grades ont été acquis pour équiper la tenue EcaTech.

L'équipe matériel a travaillé tout au long de l'année pour entretenir le matériel, les véhicules, les locaux et les équipements.

Communication

L'équipe communication a joué un rôle essentiel dans la promotion et la valorisation des activités du SDIS.

Tout au long de l'année 2023, elle s'est régulièrement réunie pour planifier et réaliser des prises de photos et de vidéos lors des exercices, afin de témoigner du professionnalisme et de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires.

Elle a également été disponible pour se rendre sur les lieux des interventions et en capturer des images, dans le respect de la sécurité et de la discrétion.

La présence du SDIS sur les réseaux sociaux continue de croître et les différentes activités sont régulièrement publiées sur les pages Facebook et Instagram.

L'équipe communication a activement coordonné l'organisation des portes ouvertes du SDIS le 7 octobre dernier à Pully. De nombreuses personnes sont venues découvrir les coulisses du service, ses équipements et ses missions. Ce fut l'occasion de sensibiliser le public aux enjeux de la prévention et de la protection, ainsi que de renforcer les liens avec la population et les autorités locales.



SERVICE INTERCOMMUNAL DES TAXIS (SIT)

PRINCIPALES MISSIONS

- Assurer le suivi juridique des divers dossiers en lien avec la thématique ainsi que les révisions réglementaires.
- Organiser les séances du Comité de direction, de la Commission administrative et du Conseil intercommunal.
- Renseigner toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant-e de taxis.
- Délivrer les concessions pour l'exploitation d'un service de taxis.
- Gérer et tenir à jour les dossiers des exploitant-e-s de taxis.
- Veiller au respect des règlements régissant le service des taxis.
- Enquêter sur les réclamations.
- Rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.

Six collaborateurs et collaboratrices, représentant 3.8 ETP, participent à l'exécution de ces tâches pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association), composée d'Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, le Mont-sur-Lausanne et Bussigny.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'Association est assurée par le SIT.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à deux reprises en 2023.

Lors de sa séance du 4 octobre, il a accepté à l'unanimité l'adhésion de la Commune de Lutry à l'Association avec effet au 1^{er} janvier 2024. Cette adhésion marque une étape importante dans l'élargissement du périmètre d'action de l'Association intercommunale, tout en apportant des avantages significatifs à la profession ainsi qu'à la clientèle des taxis.

COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de direction a tenu trois séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

Il a ainsi décidé de modifier les prescriptions réglementaires intercommunales sur le service des taxis afin que seuls les taxis au sens formel soient autorisés à apposer une enseigne (bonbonne) sur leur toit. Cette décision a pour objectif de mettre fin à une distorsion de concurrence avec les VTC (véhicules de transport avec chauffeur) et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

En outre, le Comité de direction a traité les 26 recours interjetés à l'encontre des décisions rendues lors de la procédure d'appel d'offres afin de délivrer 15 concessions individuelles et 10 concessions pour les compagnies, suite à la faillite d'une compagnie de taxis prononcée en 2022.

Le parc automobile affecté à l'activité des taxis est composé 281 véhicules dont 164 véhicules hybrides (177 en 2022), de 21 véhicules électriques (7 en 2022) et de 86 véhicules thermiques (83 en 2022).

COMMISSION ADMINISTRATIVE

La Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au RIT, a tenu deux séances en présentiel et a rendu quatre décisions allant de la mise en garde au retrait de concession.

CONTRÔLES DE POLICE

Le nombre de contrôles de police est de 12 diurnes (40 en 2022) et 11 nocturnes (13 en 2022). Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 54 (83 en 2022). Au total, on dénombre 119 dénonciations dressées (115 en 2022), tous corps de police. Le nombre de véhicules contrôlés s'élève à 50 et celui des réclamations traitées à 19.

CONCESSIONS / AUTORISATIONS

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2022	2023	2022	2023
Compagnies	3	3	60	62
Exploitants indépendants	118	123	121	152
Total	121	126	181	214

Autorisations – Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisation d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2022	2023	2022	2023
Exploitants regroupés au sein de : Taxiphone	36	27	36	28
Allô Taxis!	1	1	2	2
Autres	47	44	48	47
Total	84	72	86	77

CENTRAUX D'APPELS ET STATIONS

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 712'638 courses, soit 447'726 distribuées, dont 12'081 par l'application, et 252'831 au vol, contre 782'132 en 2022 (-8.89%).

Les stations sont au nombre de 46 et offrent un total de 173 places (statu quo).

CONCLUSION

En application de l'article 110 du Règlement communal et fondées sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil communal de Pully

- vu le rapport de gestion 2023,
- ouï le rapport de la Commission de gestion,

décide

- d'approuver la gestion de l'exercice 2023,
- de donner décharge aux organes responsables.

Approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 27 mars 2024.

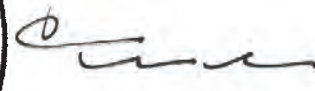
Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire



G. Reichen



Ph. Steiner

GLOSSAIRE

Abréviations	Explications
ACC	Aide complémentaire communale
AdCV	Association des communes vaudoises
AFJ	Accueil familial de jour
AI	Assurance invalidité
AIEJ	Association Intercommunale des eaux du Jorat
AIL	Aide individuelle au logement
AMF	Accueillantes en milieu familial
ANF	Affichage numérique frontal
APEMS	Accueil pour enfant en milieu scolaire
ASEL	Association de communes de Sécurité Est Lausannois (Police intercommunale)
APVRL	Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise
Art.	article
Av.	Avenue
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des Secrétaires Municipaux
Bd	Boulevard
BHNS	Bus à haut niveau de service
CBRE	Bureau CBRE, Research & Consulting Suisse
CCGP	Centre de compétence en gestion de projet
CDAP	Cour de droit administratif et public cantonale
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
Ch.	Chemin
CHF	Franc suisse
CISM	Conférence Itinérante des Secrétaires Municipaux
CODIR	Comité de direction
COFIL	Comité de pilotage
CPU	Commission permanente d'urbanisme
DAGF	Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles
DDGS	Direction des domaines, gérances, sports et sécurité publique
DGMR	Direction cantonale de la mobilité et des routes
DGTL	Direction générale du territoire et du logement
DJAS	Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique
DTSI	Direction des travaux et des services industriels
DUE	Direction de l'urbanisme et de l'environnement
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
EH	Equivalents-habitants
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne

Abréviations	Explications
ETP	Équivalent temps plein
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FEJ	Fondation de l'enfance et de la jeunesse
GED	Gestion électronique des documents
GT	Groupe technique
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud
HES	Haute école spécialisée
IPT	Intégration pour Tous
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LPPPL	Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
LUP	Logements d'utilité publique
MPC	Maturité professionnelle commerciale
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OPO	Office de la population
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile Lausanne-est
PA	Plan d'affectation
PACom	Plan d'affectation communal
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PDCom	Plan directeur communal
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau
PI	Plan des investissements
PGEE	Plan général d'évacuation des Eaux
Pl.	Place
PP8	Projet partiel 8
PPB	Association « Promotion Pully Paudex Belmont »
PPBL	Réseau d'accueil de jour des communes de Pully, Paudex, Belmont et Lutry
PRU	Point de rencontre d'urgence
QGIS	Système d'Information Géographique Libre et Open Source
RAC	Classes de raccordement
RH	Ressources humaines
Rte	Route
SAE	Sports-Arts-Études
SAS	Secteur Affaires Sociales
SDEL	Schéma directeur de l'Est lausannois
SDIS Ouest-Lavaux	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours Ouest-Lavaux
SIGIP	Système d'information géographique intercommunal de Pully et Belmont-sur-Lausanne
SR	Signalisation routière
SSI	Service des systèmes d'information
STEP	Station d'épuration de Pully

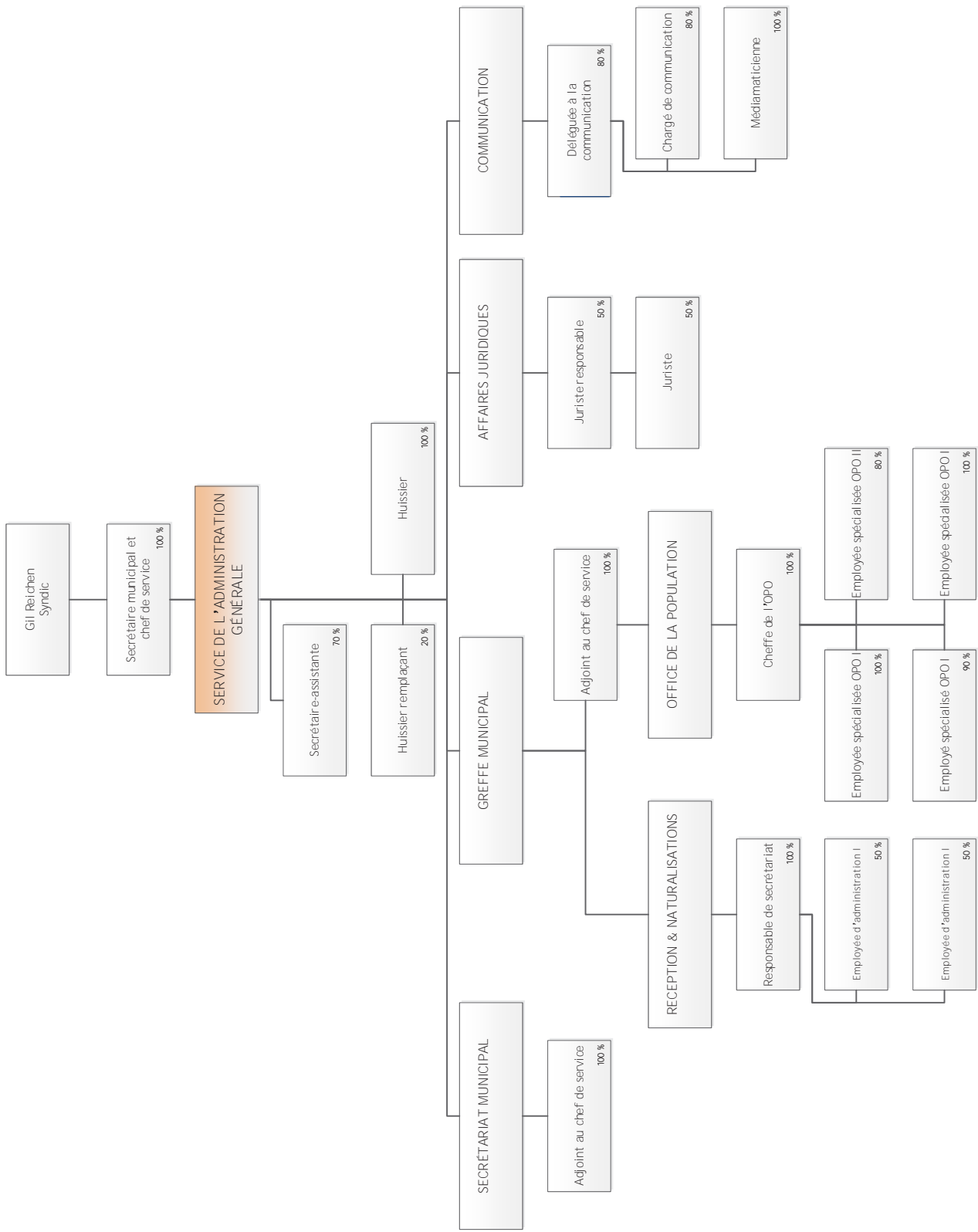
Abréviations	Explications
TF	Tribunal fédéral
THV	Transport Handicap Vaud
TJP	Théâtre des Jeunes de Pully
tl	Transports publics lausannois
TMRL	Transport à mobilité réduite Lausanne
TTC	Toutes taxes comprises
UAPE	Unité d'accueil de la petite enfance
UCV	Union des communes vaudoises
Unité PSPS	Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire
VG	Voie générale
VP	Voie pré-gymnasiale

ANNEXES

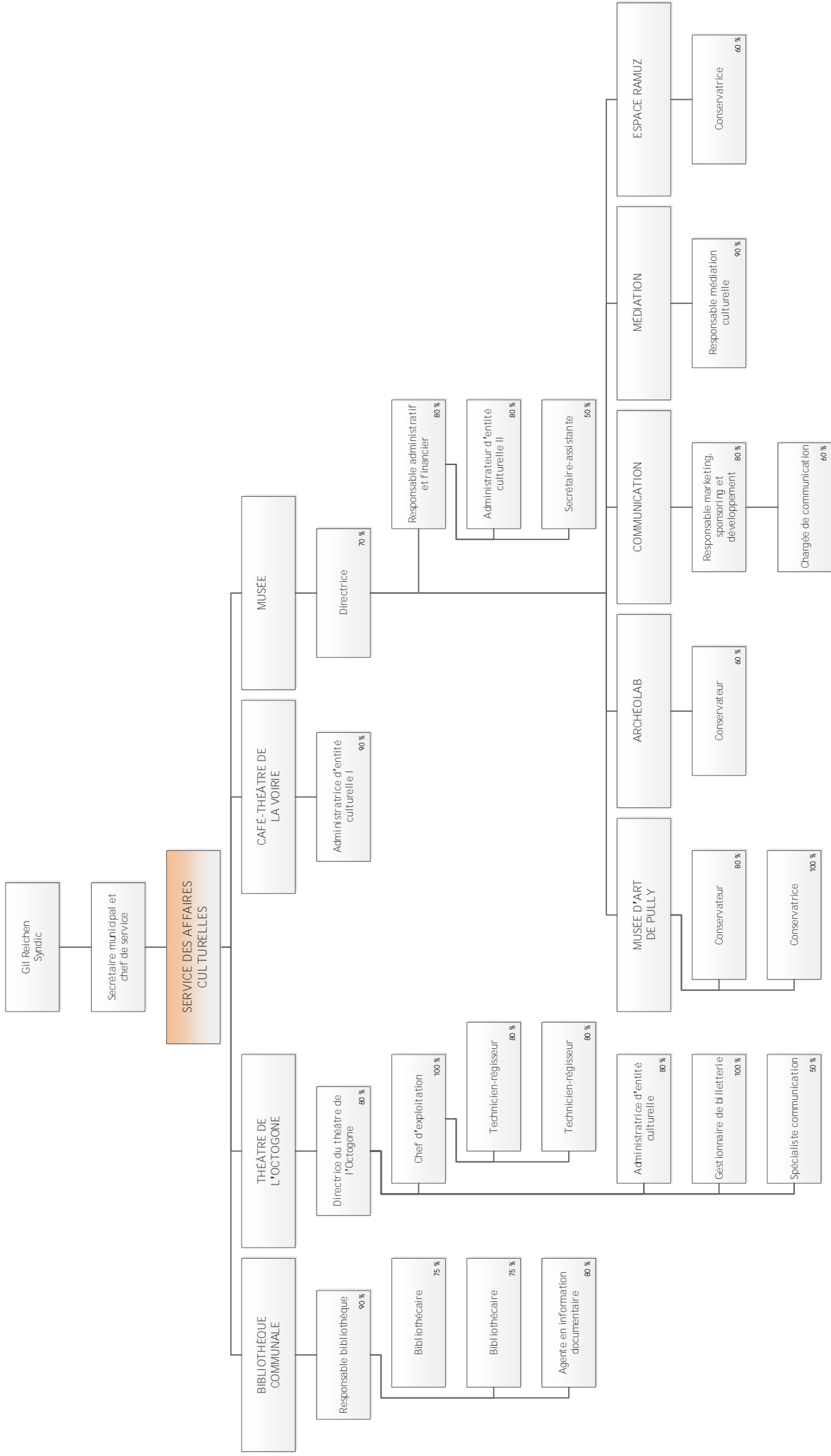
ORGANIGRAMMES

Les organigrammes font état de la situation à la date de la publication du rapport de gestion. Ils contiennent uniquement le personnel bénéficiant d'un contrat de droit public, selon les chiffres du budget 2024. Le personnel régional, qui n'est pas compris dans le budget de la Ville de Pully, est représenté en couleur verte.

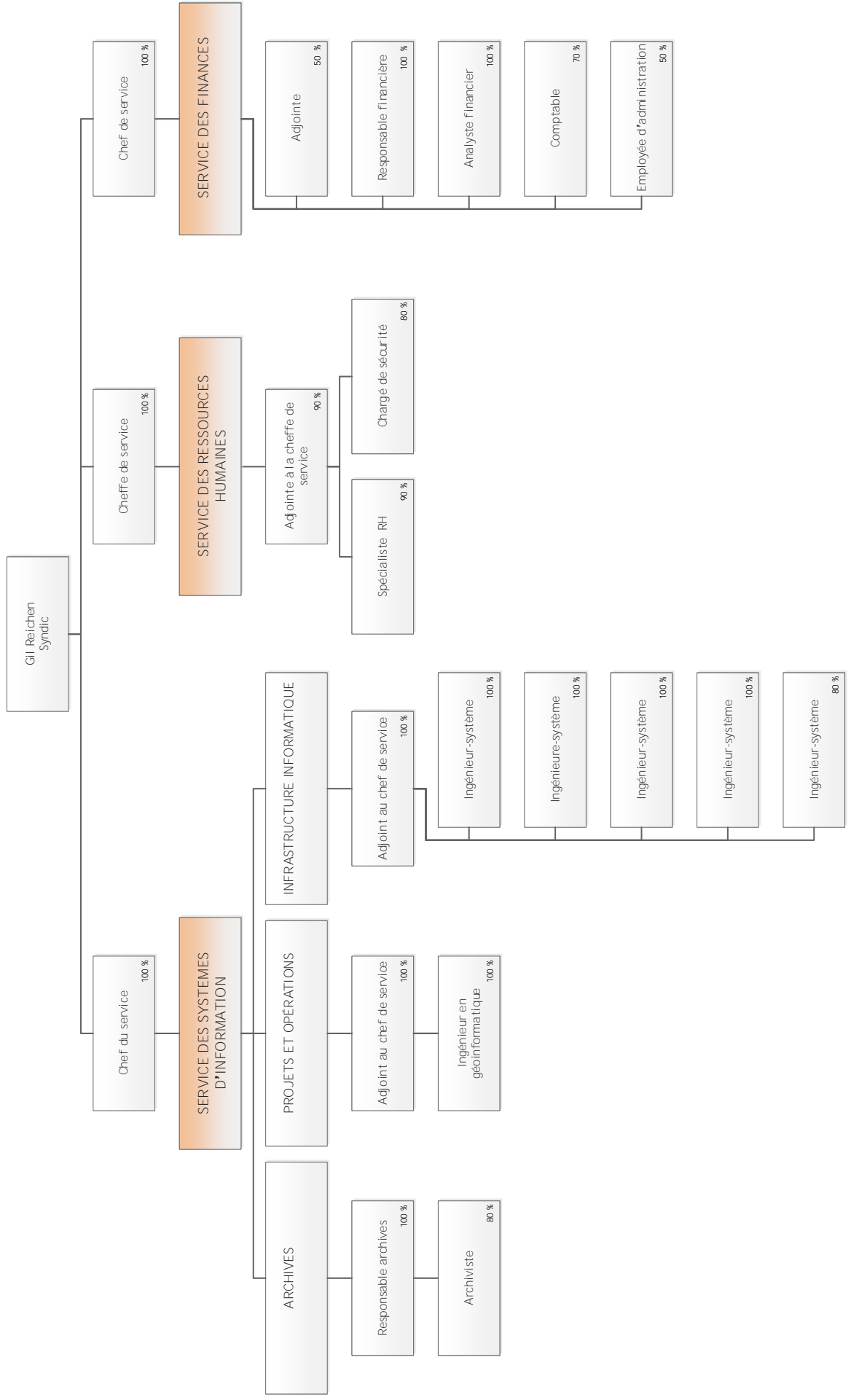
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



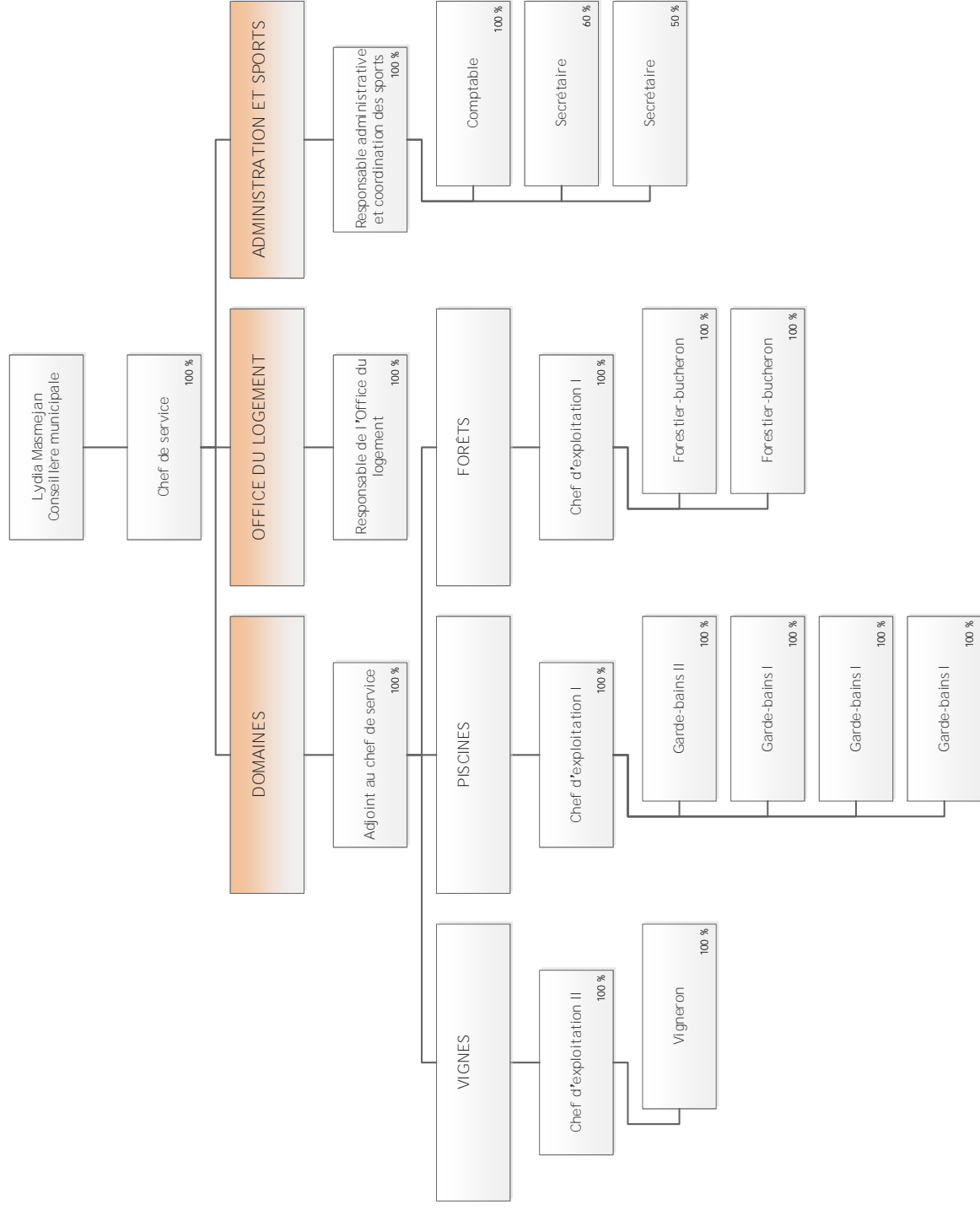
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



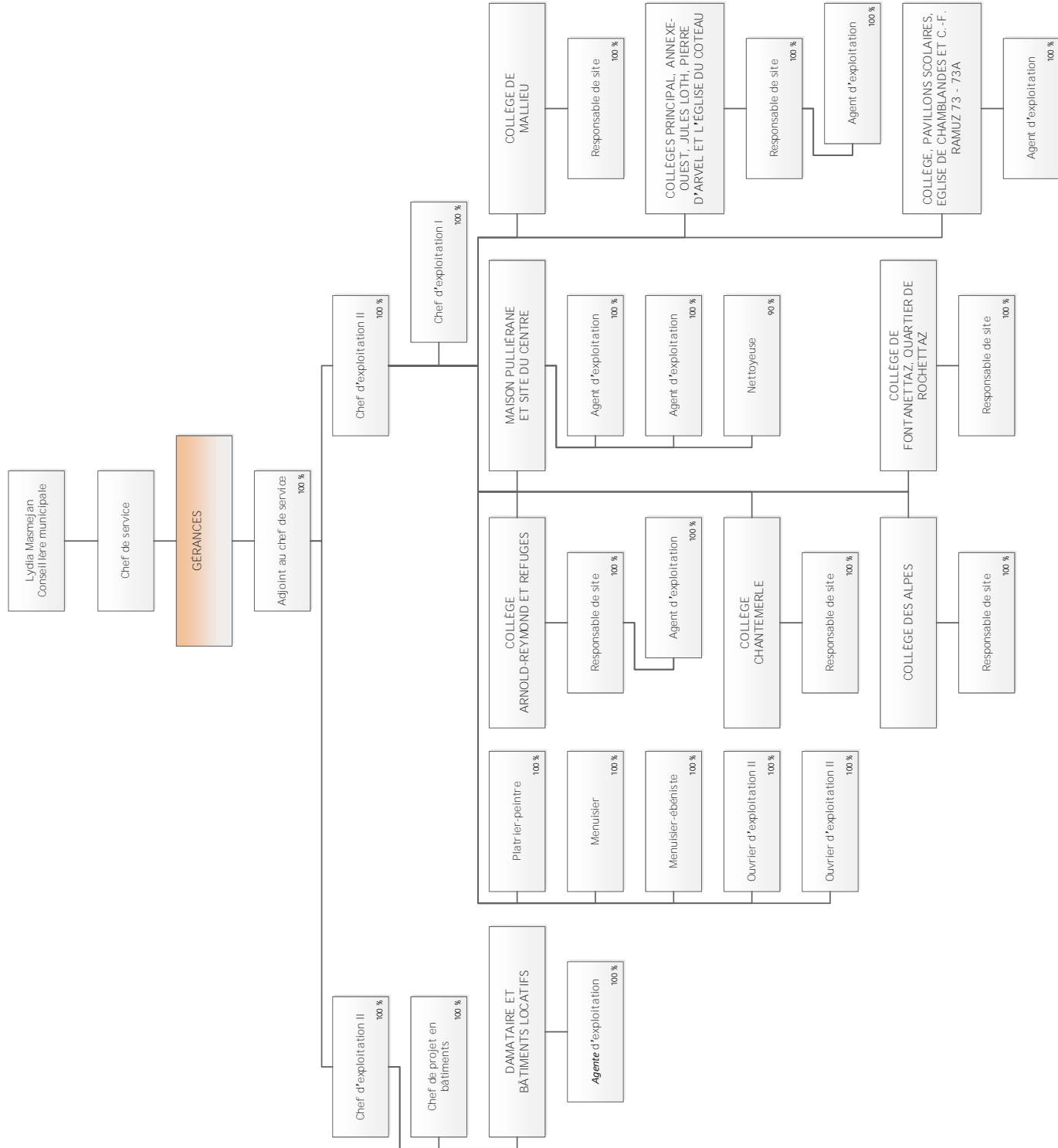
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DES FINANCES ET DES AFFAIRES CULTURELLES



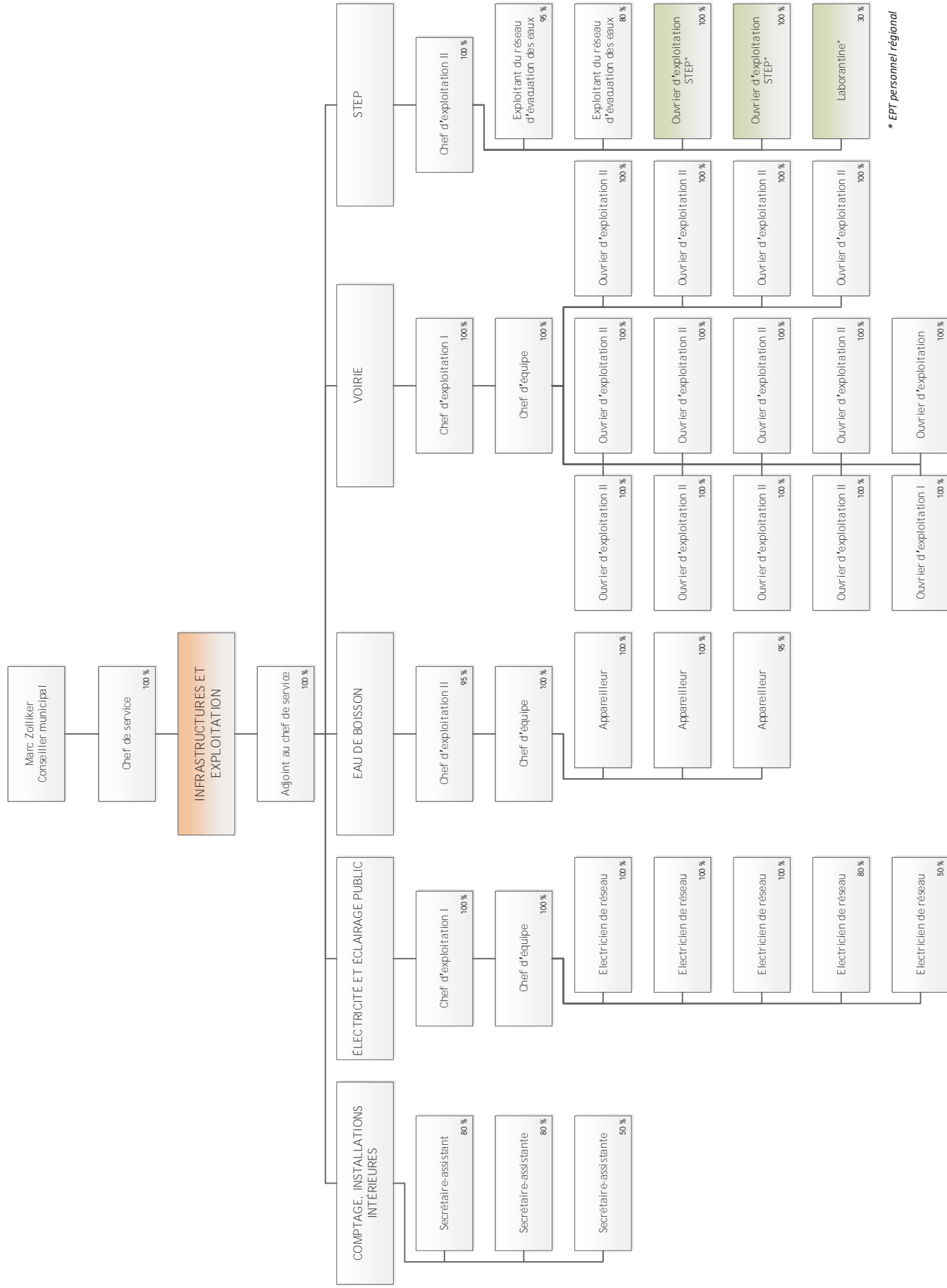
DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS



DIRECTION DES DOMAINES, GÉRANCES ET SPORTS

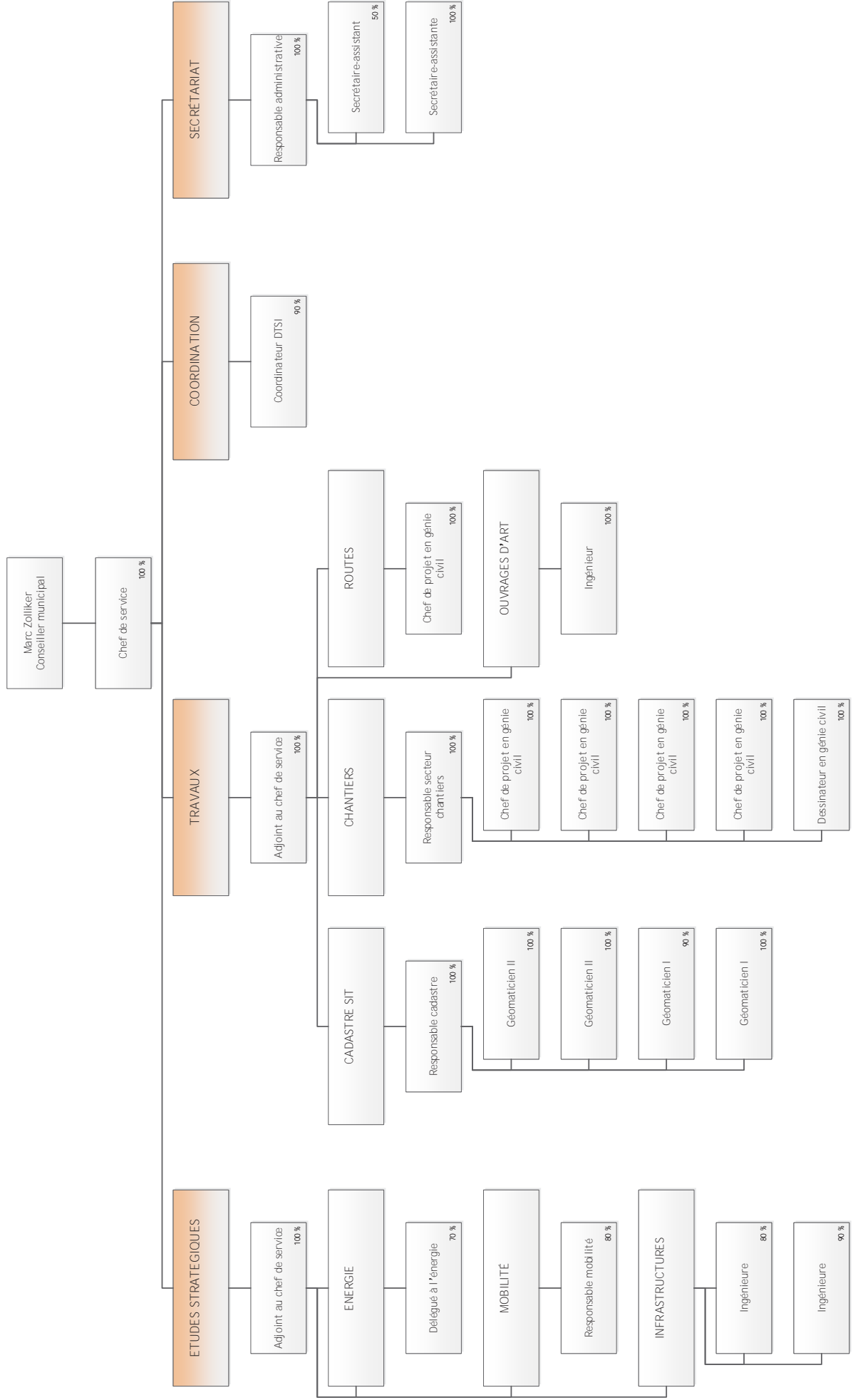


DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS

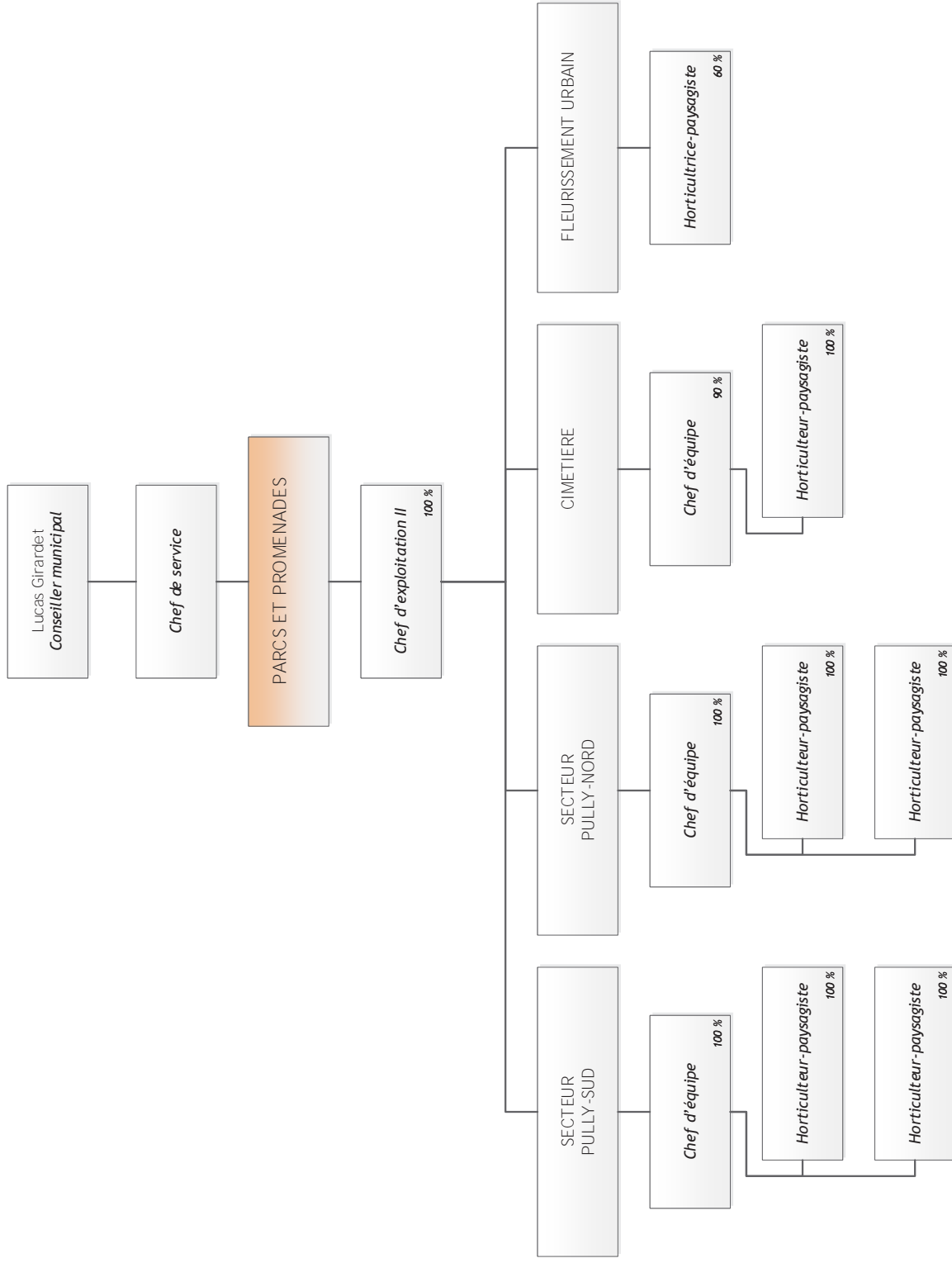


* EPT personnel régional

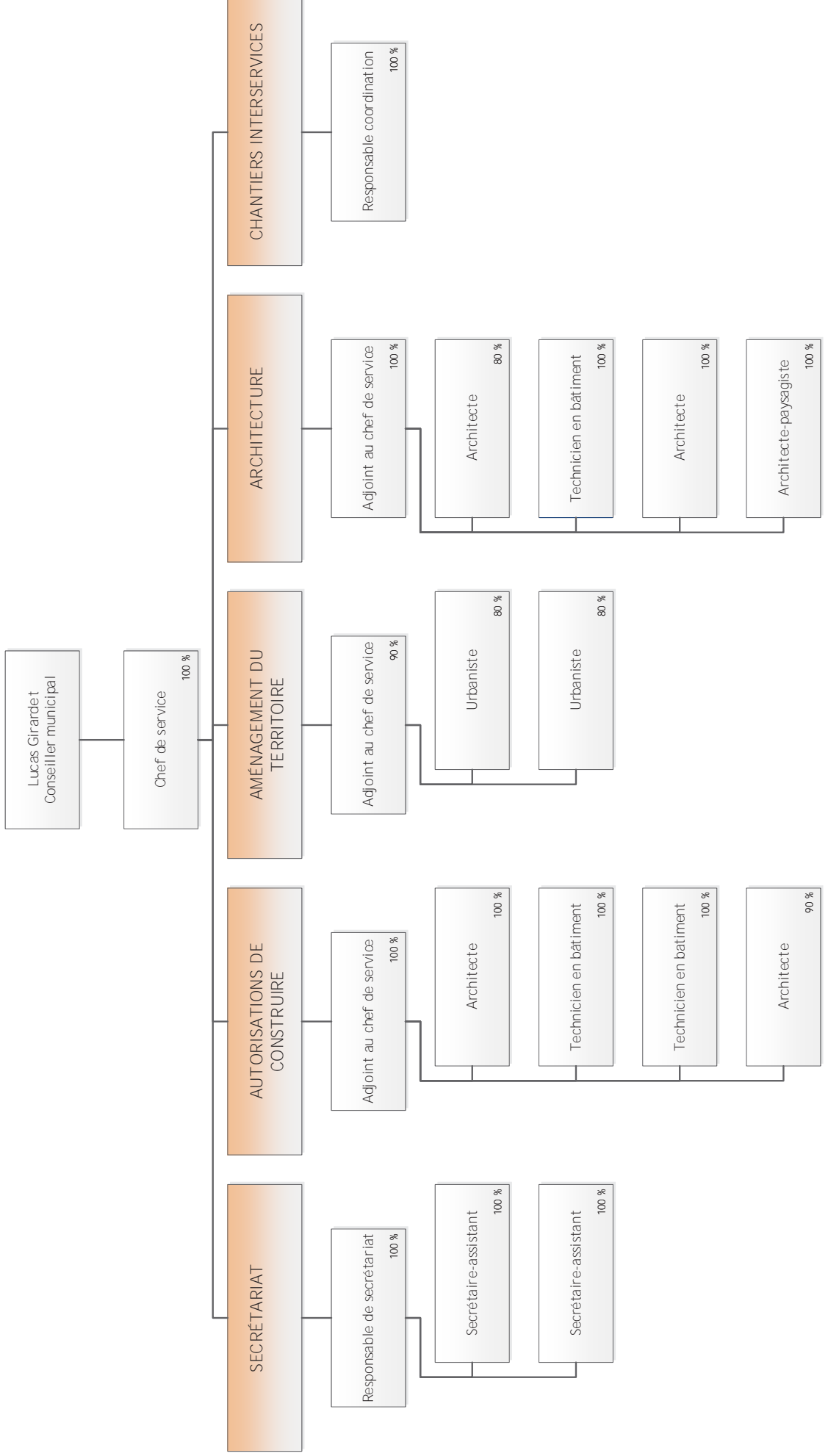
DIRECTION DES TRAVAUX ET DES SERVICES INDUSTRIELS



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

